

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en 2012 pour établir des principes fondamentaux de divulgation de renseignements, des recommandations et des pratiques exemplaires visant à améliorer les informations à fournir sur les risques des banques. Voici un index des recommandations (telles qu'elles ont été publiées par le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements) et l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport annuel de 2024,

le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du quatrième trimestre de 2024. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2024.

Type de risque	Sujet	Informations du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements	Page		
			Rapport annuel	IFS	IRS
Général	1	Regrouper dans un même rapport l'information présentée sur tous les risques	Pour trouver les informations, se reporter aux pages ci-après.		
	2	Indiquer la terminologie et les mesures employées par la Banque pour les risques, et présenter les principales valeurs des paramètres utilisés	93-100, 104, 109, 111-113, 124-126		
	3	Décrire et analyser les principaux risques et les risques émergents	84-92		
	4	Décrire les plans pour atteindre chacun des nouveaux ratios clés réglementaires lorsque les règles applicables seront définitives	80, 121		
Gouvernance pour la gestion des risques, et modèle de gestion des risques et modèle d'affaires	5	Présenter un sommaire sur l'organisation, les processus et les principales fonctions de la gestion des risques de la Banque	94-98		
	6	Donner une description de la culture d'approche des risques de la Banque et des procédures mises en œuvre pour respecter cette culture	93-94		
	7	Donner une description des risques clés liés aux modèles d'affaires et aux activités de la Banque	79, 93, 99-128		
	8	Donner une description des simulations de crise faites pour tester la gouvernance des risques et le cadre économique des fonds propres de la Banque	78, 98-99, 107, 124		
Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Décrire les exigences de fonds propres Pilier 1 et leur incidence sur les banques d'importance systémique mondiale	75-77, 80-81, 235		1-3, 6
	10	Présenter les composantes des fonds propres et un rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	75		1-3, 5
	11	Présenter un état des variations des fonds propres réglementaires			4
	12	Présenter une analyse de la planification des fonds propres dans le cadre d'une analyse plus générale de la planification stratégique de la direction	76-78, 124		
	13	Présenter une analyse des façons dont les actifs pondérés en fonction des risques (APR) sont touchés par les activités de l'entreprise et les risques connexes	78-79	9-13	
	14	Présenter une analyse des exigences de fonds propres applicables à chaque méthode utilisée pour calculer les APR	100-102, 104, 106-107		13
	15	Présenter sous forme de tableau le risque de crédit dans le portefeuille bancaire pour les catégories d'actifs de Bâle et les principaux portefeuilles			36-53, 59-65
	16	Présenter un état de rapprochement qui montre les variations des APR par type de risque			18-19
	17	Présenter une analyse des exigences de Bâle III en matière de tests de validation rétroactifs	103, 107, 111-112		80-82
Liquidité	18	Décrire la gestion des besoins de liquidité et de la réserve de liquidités de la Banque	113-115, 117-118		
Financement	19	Présenter les actifs grevés et non grevés sous forme de tableau par catégorie présentée au bilan	116, 229		
	20	Présenter sous forme de tableau le total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan par durée contractuelle restante à la date du bilan	121-123		
	21	Présenter une analyse des sources de financement de la Banque et de la stratégie de financement de la Banque	118-121		
Risque de marché	22	Présenter les liens entre les mesures du risque de marché pour le portefeuille lié aux activités de négociation et le portefeuille lié aux activités autres que de négociation et le bilan	105		
	23	Présenter une ventilation des facteurs de risque de marché importants liés aux activités de négociation et aux activités autres que de négociation	105, 108-109		
	24	Décrire les principales limites du modèle de mesure du risque de marché et les procédures de validation	106-109, 111-112		
	25	Décrire les principales techniques de gestion des risques, à part les mesures et paramètres de risque présentés	106-109		
Risque de crédit	26	Fournir de l'information permettant aux utilisateurs de comprendre le profil de risque de crédit de la Banque, y compris les concentrations importantes du risque de crédit	62-74, 100-104, 184-191, 200, 202-203, 233-234	21-36	1-5, 13, 18, 20-70, 72-82
	27	Décrire les politiques de la Banque pour détecter les prêts douteux	71, 160-161, 167-168, 191		
	28	Présenter un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des prêts douteux de la période avec la provision pour pertes sur prêts	69, 187-189	25, 29	
	29	Présenter une analyse du risque de crédit de contrepartie de la Banque dû aux transactions sur dérivés	102-103, 171-172, 195-196, 200, 202-203		54-55, 66-70
	30	Présenter une analyse des mesures d'atténuation du risque de crédit, notamment les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit	103, 164, 171-172		
Autres risques	31	Décrire les types d'« autres risques » en fonction des classements de la direction et la façon dont ils sont détectés, traités, évalués et gérés individuellement	109-112, 124-128		
	32	Présenter pour les autres risques les occurrences de risque connues publiquement	91-92, 227-228		

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque ») pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 comparativement à l'exercice précédent. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2024. Le présent rapport de gestion est daté du 4 décembre 2024. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains montants comparatifs ont été révisés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs	19	SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE	
ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS	21	Revue du bilan	61
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS		Qualité du portefeuille de crédit	62
Résultat net	33	Situation des fonds propres	75
Produits	34	Titrisation et arrangements hors bilan	81
Provision pour pertes sur créances	35	Transactions entre parties liées	82
Charges	36	Instruments financiers	83
Impôts et taxes	37	FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES	
Information financière trimestrielle	38	Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	84
ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION		Gestion des risques	93
Description des activités	40	NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada	42	Méthodes et estimations comptables critiques	128
Services de détail aux États-Unis	46	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	132
Gestion de patrimoine et Assurance	52	Contrôles et procédures	133
Services bancaires de gros	56	INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES	133
Siège social	59	GLOSSAIRE	142
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2023			
Sommaire du rendement de 2023	60		

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com>, sur le site SEDAR+ à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion de 2024 ») du rapport annuel 2024 de la Banque à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », aux rubriques « Principales priorités pour 2025 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Réalisations en 2024 et orientation pour 2025 » pour le secteur Siège social, ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2025 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « objectif », « cible » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel. Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs.

Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, stratégiques, de crédit, de marché (y compris le risque actions, le risque sur marchandises, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque d'écart de taux), les risques opérationnels (y compris les risques liés à la technologie, à la cybersécurité, aux processus, aux systèmes, aux données, aux tierces parties, à la fraude, à l'infrastructure et le risque interne et en matière de conduite), les risques de modèle, d'assurance, de liquidité et d'adéquation des fonds propres, les risques juridiques et de conformité réglementaire (y compris le crime financier), les risques d'atteinte à la réputation, environnementaux et sociaux, et les autres risques.

Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités (notamment les répercussions économiques, financières et autres conséquences de pandémies); le risque géopolitique; l'inflation, les taux d'intérêt et la possibilité d'une récession; la surveillance réglementaire et le risque de conformité; les risques associés à la capacité de la Banque de satisfaire aux modalités de la résolution globale des enquêtes civiles et criminelles sur son programme de LCBA-BSA aux États-Unis; l'incidence de la résolution globale des enquêtes civiles et criminelles sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque sur les activités, la situation financière et la réputation de la Banque; la capacité de la Banque à réaliser des stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à plus court terme, notamment la réalisation d'acquisitions et de cessions et l'intégration des acquisitions; la capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs financiers ou stratégiques en ce qui a trait à ses investissements, ses plans de fidélisation de la clientèle et à d'autres plans stratégiques; le risque d'une baisse importante de la valeur de la participation de la Banque dans Schwab et l'incidence correspondante sur la valeur de marché de la TD; les risques liés à la technologie et à la cybersécurité (y compris les cyberattaques, les intrusions liées aux données ou les défaillances technologiques) visant les technologies, les systèmes et les réseaux de la Banque, ceux des clients de la Banque (y compris leurs propres appareils) et ceux de tiers fournissant des services à la Banque; les risques liés aux données; les risques de modèle; les activités frauduleuses; le risque interne; le risque en matière de conduite; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information, et les autres risques découlant du recours par la Banque à des tiers; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois ou règles et de nouveaux règlements, de la modification des lois, règles et règlements actuels ou de leur application, y compris, sans s'y restreindre, les lois et règlements sur la protection des consommateurs, les lois fiscales, les lignes directrices sur les fonds propres et les directives réglementaires en matière de liquidité; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus, y compris les entreprises de technologie financière et les géants du domaine de la technologie; les changements de comportement des consommateurs et les perturbations liées à la technologie; le risque environnemental et social (y compris le risque lié au climat); l'exposition à des litiges et à des questions de réglementation; la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste des gens de talent; les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de taux et des cours des actions; le déclassement, la suspension ou le retrait des notations attribuées par une agence de notation, les conditions du marché et autres facteurs pouvant influencer sur la valeur et le cours des actions ordinaires et des autres titres de la Banque; l'interconnectivité des institutions financières, y compris les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent.

La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2024, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à tout événement ou à toute transaction dont il est question aux sections « Événements importants » ou « Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com.

Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque. Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2024 aux sections « Sommaire et perspectives économiques » et « Événements importants », aux rubriques « Principales priorités pour 2025 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » pour les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros, et à la rubrique « Réalisations en 2024 et orientation pour 2025 » pour le secteur Siège social, telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

Avant sa publication, le présent document a été revu par le comité d'audit de la Banque et approuvé par le conseil d'administration de la Banque, sur recommandation du comité d'audit.

TABLEAU 1 FAITS SAILLANTS FINANCIERS		2024	2023
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
Résultats d'exploitation			
Total des produits – comme présentés ¹		57 223 \$	50 690 \$
Total des produits – rajustés ^{1, 2}		56 789	52 037
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances		4 253	2 933
Charges afférentes aux activités d'assurance ¹		6 647	5 014
Charges autres que d'intérêts – comme présentées ¹		35 493	29 855
Charges autres que d'intérêts – rajustés ^{1, 2}		29 148	26 517
Résultat net – comme présenté ¹		8 842	10 634
Résultat net – rajusté ^{1, 2}		14 277	14 995
Situation financière (en milliards de dollars canadiens)			
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts		949,5 \$	895,9 \$
Total de l'actif ¹		2 061,8	1 955,1
Total des dépôts		1 268,7	1 198,2
Total des capitaux propres		115,2	112,1
Total des actifs pondérés en fonction des risques ³		630,9	571,2
Ratios financiers			
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ^{1, 4}		8,2 %	9,9 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{1, 2}		13,6	14,2
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires ^{1, 2, 4}		11,2	13,4
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{1, 2}		18,0	18,7
Ratio d'efficacité – comme présenté ^{1, 4}		62,0	58,9
Ratio d'efficacité – rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance ^{1, 2, 4, 5}		58,1	56,4
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets		0,46	0,34
Information sur les actions ordinaires – comme présentée (en dollars canadiens)			
Résultat par action ¹			
De base		4,73 \$	5,53 \$
Dilué		4,72	5,52
Dividendes par action		4,08	3,84
Valeur comptable par action ⁴		59,59	56,56
Cours de clôture ⁶		76,97	77,46
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base		1 758,8	1 822,5
Nombre moyen – dilué		1 760,0	1 824,4
Fin de période		1 750,1	1 790,7
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)		134,7 \$	138,7 \$
Rendement en dividendes ⁴		5,1 %	4,6 %
Ratio de versement de dividendes ⁴		86,1	69,3
Ratio cours/bénéfice ^{1, 4}		16,3	14,0
Rendement total pour les actionnaires (1 an) ⁴		4,5	(6,9)
Information sur les actions ordinaires – rajustée (en dollars canadiens) ^{1, 2}			
Résultat par action ¹			
De base		7,82 \$	7,92 \$
Dilué		7,81	7,91
Ratio de versement de dividendes		52,1 %	48,4 %
Ratio cours/bénéfice ¹		9,9	9,8
Ratios des fonds propres³			
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		13,1 %	14,4 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1		14,8	16,2
Ratio du total des fonds propres		16,8	18,1
Ratio de levier		4,2	4,4
Ratio de la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC)		28,7	32,7
Ratio de levier TLAC		8,1	8,9

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

² La Banque Toronto-Dominion (la « TD » ou la « Banque ») dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR, telles que des résultats « rajustés » et des ratios non conformes aux PCGR, afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranscrit les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Pour obtenir plus de renseignements et consulter une liste des éléments à noter et un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés, se reporter à la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document. Les mesures financières et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

³ Ces mesures ont été incluses dans le présent document conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres, les exigences de levier et la ligne directrice sur la TLAC du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Situation des fonds propres » du présent document.

⁴ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

⁵ Le ratio d'efficacité – rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance est calculé en divisant les charges autres que d'intérêts rajustées par le total des produits rajustés, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance. Total des produits rajustés, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance – 2024 : 50 142 millions de dollars, 2023 : 47 023 millions de dollars. À compter de l'exercice 2024, la composition de ce ratio non conforme aux PCGR et les montants comparatifs ont été révisés.

⁶ Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

a) Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque

Le 10 octobre 2024, à la suite d'une collaboration et communication actives avec les autorités et les organismes de réglementation, la Banque est parvenue à une résolution des enquêtes sur ses programmes de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA) et de conformité à la *Bank Secrecy Act* (BSA) aux États-Unis dont il a déjà été fait mention. La Banque et certaines de ses filiales américaines ont consenti à des ordonnances auprès de l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC), de la Réserve fédérale (Federal Reserve Board ou FRB) et du Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), et elles ont conclu des ententes sur le plaidoyer avec la Money Laundering and Asset Recovery Section, Criminal Division du département de la Justice des États-Unis et le bureau du procureur fédéral du district du New Jersey (collectivement, la « résolution globale »). La résolution globale comprend les éléments suivants : i) un paiement total de 3,088 milliards de dollars américains (4,233 milliards de dollars canadiens), montant qui a été entièrement provisionné à l'exercice 2024; ii) un plaidoyer de culpabilité par TD Bank, N.A (TDBNA) à une infraction pour avoir pris part à un complot visant à omettre de maintenir un programme adéquat de LCBA, à omettre de produire des déclarations de transactions en monnaie exactes et à blanchir des instruments monétaires, et par TD Bank US Holding Company (TDBUSH) à deux infractions pour avoir omis de maintenir un programme adéquat de LCBA et omis de produire des déclarations de transactions en monnaie exactes; iii) des exigences relatives aux mesures correctives à apporter au programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, lesquelles sont largement alignées sur son programme de redressement existant et que la Banque a commencé à traiter; iv) la nécessité d'accorder la priorité au financement et à la dotation en personnel pour mettre en place les mesures correctives, ce qui comprend des attestations par le conseil d'administration des distributions de dividendes de certaines filiales américaines de la Banque à la Banque; v) la supervision officielle des mesures correctives relatives au programme de LCBA-BSA aux États-Unis au moyen d'un programme de surveillance indépendant; vi) une limite de 434 milliards de dollars

américains (correspondant à l'actif total combiné de la Banque aux États-Unis au 30 septembre 2024) (la « limite de l'actif ») s'appliquant à l'actif total moyen combiné des deux filiales bancaires américaines de la TD (TD Bank, N.A. et TD Bank USA, N.A.) (collectivement, la « Banque aux États-Unis »), et si la Banque aux États-Unis ne se conforme pas à tous les articles exécutoires des ordonnances sur consentement de l'OCC (et pour chaque année successive au cours de laquelle la Banque aux États-Unis demeure en situation de non-conformité), l'OCC peut exiger de la Banque aux États-Unis qu'elle réduise davantage l'actif total combiné jusqu'à hauteur de 7 %; vii) pendant la période préalable à l'acceptation par l'OCC des politiques et procédures améliorées de LCBA de la Banque aux États-Unis, l'obligation de la Banque aux États-Unis de se soumettre à des processus d'approbation de surveillance par l'OCC pour ce qui est des nouveaux produits, services et marchés ou encore des nouvelles succursales afin d'assurer que le risque de blanchiment d'argent lié à toute nouvelle initiative est évalué et atténué comme il se doit; viii) des obligations pour la Banque et TD Group U.S. Holdings, LLC (TDGUS) de retenir les services d'un tiers afin d'évaluer l'efficacité de la gouvernance d'entreprise ainsi que des membres de la direction et de la structure de gestion aux États-Unis pour s'assurer de la surveillance adéquate des activités aux États-Unis; ix) des obligations de se conformer aux modalités des ententes sur le plaidoyer avec le département de la Justice des États-Unis pendant une période de probation de cinq ans (qui pourrait être prolongée par suite du défaut de la Banque de respecter les engagements de conformité, de l'omission de coopérer ou de signaler une inconduite alléguée, s'il y a lieu, ou de la commission d'autres crimes); x) une obligation continue de collaborer dans le cadre des enquêtes du département de la Justice des États-Unis; et xi) une obligation continue de signaler toute violation avérée ou alléguée par la Banque, ses filiales ou ses employés susceptible de constituer une violation des lois fédérales américaines.

Pour plus de renseignements sur les modalités des ordonnances et des ententes sur le plaidoyer, se reporter à la rubrique « Principales modalités de la résolution globale » ci-dessous.

Principales modalités de la résolution globale

Ordonnance/entente	Principales exigences
Ententes sur le plaidoyer entre le département de la Justice et TDBUSH et TDBNA datées du 10 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none"> • TDBUSH plaide coupable à la violation du programme de LCBA-BSA (31 U.S.C. § 5318(h) et 5322) et à la violation de l'obligation de produire des déclarations de transactions en monnaie (31 U.S.C. § 5313 et 5324). • TDBNA plaide coupable à des infractions de complot (18 U.S.C. § 371) pour les trois chefs suivants : violation du programme de LCBA-BSA (31 U.S.C. § 5318(h) et 5322), violation de l'obligation de produire des déclarations de transactions en monnaie (31 U.S.C. § 5313 et 5324) et blanchiment d'argent (18 U.S.C. § 1956(a)(2)(B)(i)). • Sanctions pécuniaires : Amende de 1 434 013 478,40 \$ US (1 428 513 478,40 \$ US après crédit) pour TDBUSH; amende de 500 000 \$ US et renonciation à 452 432 302 \$ US (328 932 302 \$ US après crédit) pour TDBNA. • Période de probation : Période de cinq ans de probation. • Mesures correctives exigées : <ul style="list-style-type: none"> – Surveillance indépendante de la conformité. Retenir les services d'un contrôleur de la conformité indépendant sur une période de trois ans pour surveiller les mesures correctives apportées par la Banque et l'amélioration de son programme de conformité. – Obligations de conformité au programme de LCBA-BSA. Continuer de mettre en œuvre et d'améliorer son programme de LCBA de sorte qu'il réponde minimalement aux exigences énoncées dans l'annexe C des ententes sur le plaidoyer, qui énonce les obligations en matière de conformité notamment en ce qui concerne le ton donné par la direction; les politiques, les procédures et les contrôles internes; le suivi des opérations et l'information à fournir à leur sujet; la surveillance et l'indépendance; le risque interne; la formation; la communication interne; la discipline des employés; les processus de surveillance, de test et d'audit; et la correction des lacunes dans son programme de LCBA, telles qu'elles ont été décrites dans les ententes sur le plaidoyer. • Coopération : Coopérer avec le département de la Justice dans le cadre de toute enquête ou poursuite relative à la conduite, aux personnes et aux entités décrites dans les ententes sur le plaidoyer et la déclaration des faits jointe aux ententes sur le plaidoyer, ainsi qu'à toute autre conduite, personne et entité faisant l'objet d'une enquête par le département de la Justice en tout temps pendant la période d'effet des obligations dont les ententes font état. • Obligation d'information : Dans la mesure où la Banque venait à prendre connaissance de preuves ou d'allégations de conduite de la part de la Banque, de ses sociétés affiliées ou de ses employés susceptibles de constituer une violation des lois fédérales américaines, elle est tenue de communiquer rapidement ces preuves ou ces allégations au département de la Justice. • Vente, fusion ou transfert : Si une modification de la forme sociale, que cette modification découle d'une vente, d'une fusion ou d'un transfert d'activités d'exploitation importantes pour les résultats d'exploitation consolidés de la Banque, ou pour les résultats d'exploitation de toute filiale, succursale ou société affiliée impliquée dans la conduite décrite dans la déclaration des faits, par rapport à la situation à la date des ententes, et qu'une telle transaction possède la structure d'une vente, d'une vente d'actif, d'une fusion, d'un transfert ou d'une autre modification de la forme sociale, la Banque doit inclure dans les contrats connexes une disposition engageant l'acquéreur, ou l'ayant droit en vertu du contrat, à respecter les obligations décrites dans les ententes, et l'autre partie au contrat doit approuver par écrit les modalités et les obligations des ententes. De plus, la Banque doit satisfaire aux autres exigences préalables à une telle modification de la forme sociale, qu'il s'agisse d'une vente, d'une fusion ou d'un transfert d'activités d'exploitation, telles qu'elles sont définies dans les ententes.

Ordonnance/entente	Principales exigences
Ententes sur le plaidoyer entre le département de la Justice et TDBUSH et TDBNA datées du 10 octobre 2024 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Violation des ententes : Les éléments suivants constituent une violation des ententes : a) tout acte délictueux en vertu des lois fédérales des États-Unis; b) la transmission d'information délibérément fautive, incomplète ou trompeuse au département de la Justice; c) l'absence de coopération avec le département de la Justice; d) l'omission de mettre sur pied un programme de conformité de la façon décrite dans les ententes sur le plaidoyer et dans l'annexe C des ententes sur le plaidoyer et de suivre un programme de mentorat dans les conditions énoncées dans les ententes sur le plaidoyer et dans l'annexe D des ententes sur le plaidoyer; e) la commission de tout acte qui, s'il était survenu sur un territoire où s'applique la législation des États-Unis, constituerait une violation des lois fédérales sur le blanchiment d'argent ou de la <i>Bank Secrecy Act</i>; ou f) le défaut de respecter, en tout ou en partie, chacune des obligations stipulées dans les ententes. En cas de violation des ententes, la Banque sera passible de poursuites criminelles pour chacune des violations aux lois fédérales dont le département de la Justice aura pris connaissance, y compris en ce qui concerne les chefs d'accusation auxquels la Banque a plaidé coupable. • Non-contradiction : La Banque ne fera pas de déclarations publiques, dans le cadre d'un litige ou autrement, contredisant l'acceptation de ses responsabilités ou les faits décrits dans la dénonciation ou la déclaration des faits. La Banque demandera l'autorisation préalable du département de la Justice avant de publier toute déclaration publique affirmative en lien avec les résolutions, y compris par voie de communiqué de presse, de remarques dans le cadre d'une conférence de presse ou d'une déclaration prédéfinie aux investisseurs. • Ayant pris connaissance des ententes conclues par TDBNA et TDBUSH, la Banque et TDGUS conviennent de respecter les engagements à la coopération énoncés dans les ententes et de s'assurer que TDBNA et TDBUSH se conforment aux modalités des ententes.
Ordonnance sur consentement du FinCEN visant TDBNA et TD Bank USA, N.A. (TDBUSA)	<ul style="list-style-type: none"> • Violation du programme de LCBA-BSA (31 U.S.C. § 5318(h)(1) et 31 C.F.R. § 1020.210(a)), violation de l'obligation de rapport sur les activités douteuses (31 U.S.C. § 5318(g) et 31 C.F.R. § 1020.320) et violation de l'obligation de produire des déclarations de transactions en monnaie (31 U.S.C. § 5313 et 31 C.F.R. § 1010.311). • Violation du programme de LCBA-BSA (31 U.S.C. § 5318 (h)(1) et 31 C.F.R. § 1020.210(a)), violation de l'obligation de rapport sur les activités douteuses (31 U.S.C. § 5318(g) et 31 C.F.R. § 1020.320) et violation de l'obligation de produire des déclarations de transactions en monnaie (31 U.S.C. § 5313 et 31 C.F.R. § 1010.311). • Sanctions pécuniaires : 1,3 milliard de dollars américains (paiement exigé de 757 millions de dollars américains après crédit). • Mesures correctives exigées : <ul style="list-style-type: none"> – Surveillance indépendante de la conformité. L'ordonnance impose à la Banque de retenir les services d'un contrôleur de la conformité indépendant pour une période de quatre ans, qui devra réaliser différents examens et présenter des rapports de la manière convenue dans l'ordonnance. – Examen rétrospectif des processus à l'égard des activités douteuses. L'ordonnance constate que la Banque a retenu les services d'un tiers indépendant pour réaliser l'examen rétrospectif des processus à l'égard des activités douteuses, qui sera supervisé par le contrôleur de la conformité indépendant. Dans les 150 jours suivant l'entrée en service du contrôleur, le conseiller chargé de l'examen rétrospectif des processus à l'égard des activités douteuses doit présenter au FinCEN et au contrôleur un rapport résumant l'étendue et la méthodologie proposées pour l'examen. Dans les 18 mois suivant la date de son rapport sur l'examen rétrospectif des processus à l'égard des activités douteuses, le conseiller doit présenter un rapport détaillé résumant les conclusions de son examen. – Examen du programme de LCBA-BSA. L'ordonnance exige de la Banque qu'elle retienne les services d'un tiers indépendant pour réaliser l'examen de l'efficacité de son programme de LCBA-BSA, semblable à l'examen qu'imposent le FRB et l'OCC. Dans les 60 jours suivant l'entrée en service du contrôleur, le contrôleur doit proposer un conseiller à l'égard du programme de LCBA ou désigner une personne qui agira en tant que conseillère. Dans les 90 jours suivant l'entrée en service du conseiller, le conseiller doit présenter au FinCEN un rapport résumant l'étendue et la méthodologie proposées pour l'examen. Dans les 60 jours suivant la fin de l'examen du conseiller, mais pas plus d'un an suivant la date de son entrée en service, le conseiller doit présenter au FinCEN un rapport écrit final. – Examen des responsabilités. L'ordonnance intime le contrôleur de la conformité indépendant d'évaluer les travaux d'examen des responsabilités que la Banque a réalisés en lien avec la participation de son personnel à la conduite décrite dans l'ordonnance. Dans les 120 jours suivant l'entrée en service du contrôleur, le contrôleur doit présenter au FinCEN un rapport résumant l'étendue et la méthodologie proposées pour l'examen. Dans les 60 jours suivant la fin de l'examen du contrôleur, mais pas plus d'un an suivant la date de son entrée en service, le contrôleur doit présenter au FinCEN un rapport écrit final. – Évaluation de la gouvernance des données. L'ordonnance exige du contrôleur de la conformité indépendant de superviser l'évaluation de la gouvernance des données, qui comprendra l'évaluation du cadre de gouvernance des données de la Banque. Dans les 120 jours suivant l'entrée en service du contrôleur, le contrôleur doit présenter au FinCEN un rapport résumant l'étendue et la méthodologie proposées pour l'examen. Dans les 60 jours suivant la fin de l'examen du contrôleur, mais pas plus d'un an suivant la date de son entrée en service, le contrôleur doit présenter au FinCEN un rapport écrit final. • Coopération : L'ordonnance enjoint à la Banque de coopérer avec le FinCEN pour toutes les questions entrant dans le champ d'application de la résolution ou qui y sont liées. • Non-contradiction : L'ordonnance somme la Banque de ne faire aucune déclaration publique contredisant l'admission ou l'acceptation des responsabilités ou les modalités de l'ordonnance.

Ordonnance/entente	Principales exigences
Ordonnances sur consentement de l'OCC visant TDBNA et TDBUSA	<ul style="list-style-type: none"> • Violation du programme de LCBA-BSA (12 C.F.R. § 21.21), violation de l'obligation de rapport sur les activités douteuses (12 C.F.R. § 21.11), violation de l'obligation de produire des déclarations de transactions en monnaie (31 C.F.R. § 1010.312), violation de l'obligation de diligence raisonnable à l'égard des clients (31 C.F.R. § 1020.210(a)(2)(v)) et adoption téméraire de pratiques non sécuritaires ou mal fondées en lien avec le programme de LCBA-BSA. • Sanctions pécuniaires : 450 millions de dollars américains. • Les ordonnances demeureront en vigueur tant qu'elles ne seront pas modifiées, suspendues, abandonnées ou résiliées par écrit par l'OCC. • Mesures correctives exigées (les délais ci-dessous pourraient être prolongés avec l'approbation écrite de l'OCC) : <ul style="list-style-type: none"> – Comité de conformité. Nommer, dans les 15 jours suivant la date d'entrée en vigueur des ordonnances, un comité de conformité responsable de suivre et de superviser la conformité de TDBNA et de TDBUSA aux ordonnances. – Plan d'action de LCBA et de conformité à la BSA. Dans les 150 jours suivant la date d'entrée en vigueur des ordonnances, présenter un plan écrit précisant les mesures correctives nécessaires pour la mise en œuvre et le maintien de la conformité à la BSA, à ses règlements d'application et aux articles spécifiques des ordonnances, et portant sur les lacunes, les violations et les mesures correctives relatives au programme de LCBA-BSA (le « plan d'action de LCBA et de conformité à la BSA »). Adopter et mettre en œuvre le plan d'action de LCBA et de conformité à la BSA et fournir des rapports d'étape. – Évaluation et correction du programme de LCBA-BSA. Dans les 60 jours suivant la date d'entrée en vigueur des ordonnances ou de la manière prévue dans le plan d'action de LCBA et de conformité à la BSA, retenir les services d'un expert-conseil externe indépendant pour réaliser l'évaluation de bout en bout du programme de LCBA-BSA et rédiger un rapport écrit comportant ses conclusions et ses recommandations, qui sera présenté simultanément aux conseils d'administration de TDBNA et de TDBUSA ainsi qu'à l'OCC. Remédier efficacement aux lacunes et aux écarts relevés. – Nouveautés en matière de produits, de services, de succursales et de marchés. Dans les 150 jours suivant la date d'entrée en vigueur des ordonnances ou de la manière prévue dans le plan d'action de LCBA et de conformité à la BSA, présenter à l'OCC aux fins d'examen et de détermination écrite préalable d'absence d'opposition de la part des responsables de la surveillance, des politiques et procédures améliorées d'évaluation des risques de blanchiment d'argent et de non-conformité à la BSA associés à l'ajout de nouveaux produits et services afin de veiller à ce que la Banque soit dotée des contrôles nécessaires pour atténuer ces risques. Ce processus empêche TDBNA et TDBUSA d'ajouter de nouveaux produits ou services sans avoir reçu la détermination d'absence d'opposition aux politiques et procédures améliorées de la part des responsables de la surveillance. Après avoir reçu la détermination d'absence d'opposition aux politiques et procédures améliorées de la part des responsables de la surveillance, les ordonnances empêchent TDBNA et TDBUSA d'ajouter tout produit ou service présentant un risque de blanchiment d'argent ou de non-conformité à la BSA modéré ou élevé sans, entre autres exigences, la détermination au préalable d'absence d'opposition de la part des responsables de la surveillance. Il est également interdit d'ouvrir une nouvelle succursale ou de pénétrer un nouveau marché sans avoir d'abord reçu la détermination d'absence d'opposition de la part des responsables de la surveillance. – Chef de la conformité à la BSA et dotation en personnel. Maintenir en poste un chef de la conformité à la BSA qualifié, doté d'une indépendance, d'une autorité, d'une stature et de ressources suffisantes. Il incombe aux conseils d'administration de s'assurer que TDBNA et TDBUSA ont suffisamment de cadres et de membres du personnel dotés des compétences, de l'expertise et des pouvoirs nécessaires pour appuyer le chef de la conformité à la BSA et le programme de LCBA-BSA. Après l'examen de l'expert-conseil indépendant, veiller à ce qu'il ait lieu une évaluation annuelle des qualifications du chef de la conformité à la BSA et du personnel de la Banque, à ce que les conclusions officielles sous forme écrite soient transmises à l'OCC et à ce que les conseils d'administration soient responsables de la mise en œuvre des changements nécessaires. S'assurer que le chef de la conformité à la BSA et le personnel sont dotés d'une formation, de pouvoirs, de ressources et de compétences suffisantes, que la direction possède les connaissances nécessaires pour surveiller la conformité de la Banque à la BSA, que les systèmes d'information sont efficaces et qu'il existe des orientations claires quant aux pouvoirs et aux responsabilités de la fonction et du personnel de conformité à la BSA et de LCBA, notamment en attribuant au chef de la conformité à la BSA la responsabilité ultime de l'ensemble des composantes du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et les pouvoirs connexes. – Formation sur la LCBA et la conformité à la BSA. Dans les 120 jours suivant la date d'entrée en vigueur des ordonnances ou de la manière prévue dans le plan d'action de LCBA et de conformité à la BSA, mettre en œuvre un programme de formation sur la LCBA et la conformité à la BSA efficace qui remplit certaines exigences minimales, telles qu'elles sont décrites dans les ordonnances. – Contrôles internes en matière de LCBA et de conformité à la BSA. Dans les 120 jours suivant l'entrée en vigueur des ordonnances, à moins d'indication contraire dans le plan d'action de LCBA et de conformité à la BSA, élaborer et mettre en œuvre un programme efficace de contrôles internes pour relever et contrôler les risques liés au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et à d'autres activités financières illicites, et se conformer en tout temps à la BSA. Le programme de contrôles internes doit répondre à certaines exigences minimales énoncées dans les ordonnances. – Diligence raisonnable à l'égard des clients et recensement des risques. Dans les 120 jours suivant l'entrée en vigueur des ordonnances, à moins d'indication contraire dans le plan d'action de LCBA et de conformité à la BSA, élaborer et mettre en œuvre un programme efficace de diligence raisonnable à l'égard des clients (DRC) pour assurer un processus approprié de collecte et d'analyse des renseignements sur les clients à l'ouverture de comptes, au renouvellement ou à la modification de comptes existants, ou lorsqu'un événement indique à la Banque qu'il serait prudent d'obtenir et de mettre à jour les renseignements sur les clients et les profils de risque des clients. Le programme de DRC doit répondre à certaines exigences minimales énoncées dans les ordonnances.

Ordonnance/entente	Principales exigences
Ordonnances sur consentement de l'OCC visant TDBNA et TDBUSA (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Détection, examen et signalement des activités douteuses. Dans les 120 jours suivant l'entrée en vigueur des ordonnances, à moins d'indication contraire dans le plan d'action de LCBA et de conformité à la BSA, élaborer et mettre en œuvre un programme efficace de surveillance et de signalement des activités douteuses afin d'assurer que les cas d'activités douteuses sont détectés, examinés et résolus et que les rapports sur les activités douteuses sont déposés de manière appropriée et en temps opportun. Le programme d'examen des activités douteuses doit répondre à certaines exigences minimales énoncées dans les ordonnances. - Test indépendant du programme de LCBA-BSA. Dans les 120 jours suivant l'entrée en vigueur des ordonnances, à moins d'indication contraire dans le plan d'action de LCBA et de conformité à la BSA, élaborer et mettre en œuvre un programme efficace de test indépendant afin de vérifier la conformité de la Banque à la BSA, en fonction de son profil de risque, et le caractère adéquat de l'ensemble du programme de LCBA-BSA de la Banque. L'audit du programme de LCBA-BSA doit répondre à certaines exigences minimales énoncées dans les ordonnances. Élaborer des processus d'évaluation des risques et de planification en la matière faisant en sorte que les risques liés au blanchiment d'argent soient clairement documentés, et exiger de la direction que toutes les lacunes décelées dans les processus et contrôles en matière de LCBA et de conformité à la BSA lors de l'audit du programme de LCBA-BSA soient communiquées au moins une fois tous les trimestres au conseil d'administration de la Banque ou au comité d'audit pour le programme de LCBA-BSA, de même qu'à la haute direction, et qu'après quoi, le conseil d'administration ou le comité d'audit pour le programme de LCBA-BSA doivent s'assurer que la direction prend rapidement des mesures pour corriger lesdites lacunes et valider les mesures de redressement. - Examen rétrospectif des processus à l'égard des activités douteuses. Dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur des ordonnances, à moins d'indication contraire dans le plan d'action de LCBA et de conformité à la BSA, faire appel à un conseiller externe indépendant pour mener un examen et fournir un rapport écrit sur les processus de surveillance, de vérification, de prise de décisions et de production de rapports de la Banque à l'égard des activités douteuses. L'OCC peut, à sa discrétion, élargir l'étendue de cet examen rétrospectif après la lecture du rapport. - Imputabilité des employés impliqués dans une inconduite. Il est interdit à TDBNA et à TDBUSA de maintenir en fonction, aujourd'hui et dans l'avenir, toute personne en position de dirigeant, d'employé, de représentant, de consultant ou d'employé contractuel ayant participé à une inconduite ou ayant fait l'objet d'une sanction officielle, d'un congédiement ou d'une révocation en lien avec l'inconduite sous-jacente décrite dans les ordonnances, et TDBNA et TDBUSA sont tenues de soumettre à l'OCC, dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur des ordonnances, des politiques, procédures et rapports afin de s'assurer de respecter les exigences relatives à l'imputabilité. En vertu des ordonnances, les membres de la haute direction des ressources humaines de TDBNA et de TDBUSA sont également tenus de démontrer chaque trimestre leur conformité aux exigences relatives à l'imputabilité. - Obligations générales du conseil d'administration. Veiller à l'adoption et à la mise en œuvre en temps opportun de toutes les mesures correctives exigées par les ordonnances, veiller à la vérification de l'adoption des mesures correctives, et s'assurer que les mesures correctives sont efficaces pour corriger les lacunes qui ont entraîné les ordonnances. • Limitation de la croissance. TDBNA et TDBUSA ne doivent pas prendre des mesures faisant en sorte que l'actif total consolidé de la Banque du trimestre civil considéré et du trimestre civil précédent excède l'actif total consolidé présenté au 30 septembre 2024. Si TDBNA et TDBUSA ne respectent pas l'échéance pour se conformer à tous les articles exécutoires des ordonnances, l'OCC peut exiger à TDBNA et à TDBUSA de réduire l'actif total consolidé jusqu'à hauteur de 7 % de l'actif total consolidé présenté pour le plus récent trimestre, et pour chaque année où TDBNA et TDBUSA ne se conforment pas aux ordonnances, l'OCC peut imposer d'autres réductions de l'actif total consolidé jusqu'à hauteur de 7 % de l'actif total consolidé présenté pour le plus récent trimestre. Le sous-contrôleur de l'OCC peut, à sa discrétion, suspendre temporairement la limitation des actifs s'il est mis au fait de circonstances inhabituelles concernant TDBNA ou TDBUSA. • Affectation des ressources en priorité aux mesures correctives. Avant que TDBNA et TDBUSA déclarent ou versent des dividendes, procèdent à des rachats d'actions ou effectuent toute autre distribution de capital, leurs conseils d'administration doivent attester par écrit à l'OCC que la Banque a affecté des ressources financières et humaines appropriées à l'application des mesures correctives exigées par les ordonnances.

Ordonnance/entente	Principales exigences
Ordonnance de cessation et d'abstention de la Réserve fédérale envers la Banque TD, TD Group US Holdings LLC (TDGUS) et TDBUSH	<ul style="list-style-type: none"> • Émise aux termes de 12 U.S.C. § 1818(b) et (i)(2)(B). • Sanctions pécuniaires : 123,5 millions de dollars américains. • L'ordonnance demeurera en vigueur tant qu'elle ne sera pas modifiée, révoquée ou suspendue par écrit par le FRB. • Mesures correctives imposées (les délais ci-dessous pourraient être prolongés avec l'approbation écrite du FRB) : <ul style="list-style-type: none"> – Surveillance du conseil d'administration. Dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance, soumettre par écrit au FRB un plan de surveillance visant les questions soulevées dans l'ordonnance. – Examen de la gouvernance d'entreprise et de la structure de gestion. Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance, retenir les services d'un tiers indépendant pour évaluer l'efficacité de la gouvernance d'entreprise ainsi que des membres du conseil d'administration et de la structure de gestion aux États-Unis et les besoins en matière de dotation en personnel au sein de la Banque TD, de TDGUS et de TDBUSH et rédiger un rapport sur ses constatations et ses recommandations, qu'il présentera au FRB et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) au même moment qu'il le remettra aux conseils d'administration de la Banque TD et de TDGUS. Soumettre par écrit au FRB et au BSIF un plan de surveillance du conseil d'administration visant à répondre aux constatations et aux recommandations formulées dans le rapport et décrivant les mesures que les conseils d'administration de la Banque TD et de TDGUS prendront pour renforcer la structure de gouvernance d'entreprise et de gestion de la Banque TD, de TDGUS et de TDBUSH. – Bureau responsable du redressement aux États-Unis. Dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance, soumettre par écrit un plan pour établir aux États-Unis un bureau responsable du redressement qui agira sous l'autorité des conseils d'administration. Le bureau responsable du redressement assumera plusieurs responsabilités en vertu de l'ordonnance. – Programme de conformité aux lois américaines. Dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance, soumettre par écrit au FRB un programme de conformité (programme de conformité aux lois américaines) incluant un calendrier de mise en œuvre. Les obligations liées au programme de conformité aux lois américaines incluent, entre autres exigences, le déplacement aux États-Unis de la partie de la fonction de conformité de la Banque TD, de TDGUS et de TDBUSH qui est responsable de l'établissement et du maintien de la conformité des succursales, des sociétés affiliées et des secteurs d'exploitation de la Banque TD, de TDGUS et de TDBUSH aux exigences applicables à la LCBA et de conformité à la BSA. – Examen de conformité aux exigences applicables à la LCBA et de conformité à la BSA. Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance, faire appel à un tiers indépendant pour examiner les éléments du programme de conformité aux lois américaines qui concernent la conformité aux exigences applicables à la LCBA et de conformité à la BSA. Le tiers indépendant devra rédiger un rapport sur ses constatations et ses recommandations, qu'il remettra simultanément au FRB et aux conseils d'administration. La Banque TD, TDGUS et TDBUSH soumettront un rapport écrit visant à répondre à l'ensemble des constatations et des recommandations formulées dans le rapport et décrivant les mesures qui seront prises pour renforcer la conformité aux exigences applicables à la LCBA et de conformité à la BSA. – Affectation des ressources aux mesures correctives. Avant que TDBNA et TDBUSA déclarent ou versent des dividendes, procèdent à des rachats d'actions ou effectuent toute autre distribution de capital, leurs conseils d'administration doivent attester au FRB que des ressources financières et humaines appropriées ont été affectées à l'application des mesures correctives exigées par l'ordonnance. – Imputabilité des employés impliqués dans une inconduite. Il est interdit à la Banque TD, à TDGUS et à TDBUSH de maintenir en fonction, aujourd'hui et dans l'avenir, toute personne en position de dirigeant, d'employé, de représentant, de consultant ou d'employé contractuel ayant participé à une inconduite ou ayant fait l'objet d'une sanction officielle, d'un congédiement ou d'une révocation en lien avec l'inconduite sous-jacente décrite dans l'ordonnance. – Présentation périodique de rapports. Soumettre chaque trimestre des rapports de progression décrivant en détail la forme des mesures et la manière dont elles sont prises pour assurer la conformité à l'ordonnance, un calendrier de mise en œuvre pour les mesures correctives précises qui doivent être prises, et leurs résultats. Conformément à l'ordonnance, les rapports de progression rédigés à l'attention de l'OCC seront envoyés au FRB.

Redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis

Comme il est décrit dans l'exposé des faits du département de la Justice des États-Unis, entre les mois de janvier 2014 et d'octobre 2023, le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque présentait des déficiences généralisées, systémiques et à long terme, et la Banque aux États-Unis a) n'a pas mis à jour de façon substantielle le système de surveillance des opérations et a limité considérablement les types d'activités faisant l'objet d'un contrôle par celui-ci, et b) n'a pas formé adéquatement les ressources à l'échelle de la première ligne de défense contre le blanchiment d'argent. L'incapacité de TDBNA de gérer efficacement le risque lié au personnel a également contribué à l'inconduite du personnel en place. De plus, comme il est indiqué dans l'ordonnance sur consentement de l'OCC, les lacunes du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque comprenaient notamment des déficiences liées aux contrôles internes et aux pratiques de gestion des risques; aux évaluations des risques; à la diligence raisonnable des clients; à la notation des risques associés aux clients; à l'identification, à l'évaluation et au signalement des activités douteuses; à la gouvernance; à la dotation en personnel; aux tests indépendants et à la formation. Il y a eu une défaillance systémique des politiques, procédures et processus visant à identifier et à signaler les activités douteuses.

La Banque s'emploie à redresser son programme de LCBA-BSA aux États-Unis afin de satisfaire aux exigences de la résolution globale, et a structuré ses efforts de redressement conformément à ces exigences. La refonte du programme de LCBA-BSA aux États-Unis est axée sur l'amélioration des capacités entourant cinq piliers principaux, à savoir : i) gens et talent, ii) gouvernance et structure, iii) politique et évaluation du risque, iv) processus et contrôle et v) données et technologie.

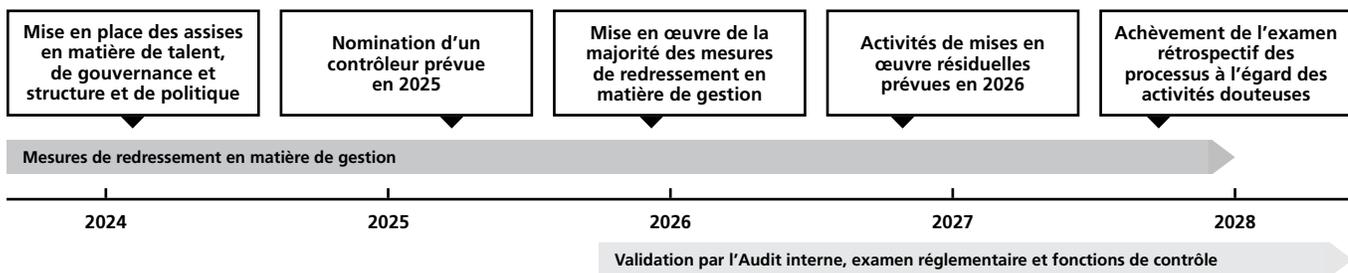
Les progrès réalisés à ce jour dans le cadre du redressement comprennent ce qui suit :

- i) Gens et talent : la Banque a révisé les ressources affectées à son programme de LCBA-BSA aux États-Unis dans l'ensemble des trois lignes de la défense. La Banque a mis sur pied une équipe et une structure de direction spécialisées et élargies en matière de gestion du risque de crime financier aux États-Unis, en mettant l'accent sur une expérience et une expertise spécialisées, y compris la nomination d'un chef de la conformité à la BSA, comme l'exige l'ordonnance de l'OCC. La Banque a aussi formé et recruté de nouvelles ressources à l'échelle de la première ligne de défense, possédant des années d'expérience en gestion et en contrôle du risque, particulièrement en matière de crimes financiers. Le groupe d'audit interne a également été élargi afin d'inclure des ressources ayant une expérience spécialisée en matière de tests dans le domaine et de validation des mesures de redressement, plus précisément;
- ii) Gouvernance et structure : la Banque a renforcé sa structure de surveillance et d'imputabilité à l'échelle des trois lignes de défense, y compris les fonctions de gestion des risques et d'audit, et a formé un comité spécialisé au sein des conseils d'administration aux États-Unis (le « comité de conformité aux États-Unis ») ainsi qu'un comité spécialisé au sein du conseil d'administration de la Banque (le « comité de redressement ») responsables de surveiller le redressement. De plus, la Banque a créé un bureau responsable du redressement aux États-Unis, qui sera chargé de superviser l'exécution du programme de redressement et de collaborer avec les organismes de réglementation américains relativement aux mesures que la Banque doit prendre dans le cadre de la résolution globale. La Banque prévoit également qu'une fonction de contrôle sera mise en place au cours de l'exercice 2025¹;

¹ En vertu des modalités des ententes sur le plaidoyer et des ordonnances sur consentement, le choix du contrôleur sera effectué par le département de la Justice des États-Unis et le FinCEN. Par conséquent, le moment de la nomination du contrôleur n'est pas entièrement sous le contrôle de la Banque.

- iii) Politique et évaluation du risque : la Banque a mis en œuvre de nouvelles normes dans le but de mesurer plus efficacement les risques liés aux crimes financiers. Plus précisément, de nouvelles limites de risque ont été établies et mises en place, et des modifications ont été apportées à certains processus d'évaluation des risques pour aider à mettre en évidence des produits et des secteurs de risque précis;
- iv) Processus et contrôle : la Banque a amélioré les procédures d'intégration des clients à l'égard des clients dont les activités génèrent de grandes quantités d'argent comptant. De plus, la Banque a ajouté des transactions supplémentaires au système de surveillance de la Banque et de nouveaux scénarios afin d'accroître la détection d'activités potentiellement suspectes dans l'ensemble de ses produits et services. La Banque a également mis en place une formation ciblée axée sur les rôles et amélioré la formation générale à l'échelle de la Banque pour renforcer la compréhension et la responsabilisation;
- v) Données et technologie : la Banque a déployé de nouvelles solutions technologiques axées sur les données et mis en œuvre les premières étapes visant une plateforme améliorée de surveillance des transactions. Le nouveau système est doté d'un modèle de données amélioré et de nouvelles fonctionnalités pour moderniser et gérer la capacité de détection de la Banque pour les années à venir. Des outils d'analyse avancée ont été mis en place afin d'accélérer les activités d'enquête et de modéliser de façon proactive les risques actuels qui ont une incidence sur la Banque.

Grâce à la mise en place des assises en matière de talents, de gouvernance, de structure et de politiques, la Banque prévoit que la majorité des mesures de redressement en matière de gestion seront mises en œuvre au cours de l'année civile 2025, la mise en œuvre des autres mesures étant prévue au cours de l'année civile 2026. De plus, des activités de durabilité et de tests sont prévues pour les années civiles 2026 et 2027. La Banque vise également à ce que l'examen rétrospectif des processus à l'égard des activités douteuses soit terminé au cours de 2027 conformément à l'ordonnance sur consentement du FinCEN. Toutes les mesures de redressement en matière de gestion seront assujetties à la validation par le groupe d'audit interne de la Banque, puis à l'examen et à l'acceptation par le contrôleur désigné, à la démonstration de la durabilité et, ultimement, à l'examen et à l'approbation des organismes de réglementation des banques aux États-Unis et du département de la Justice. Le graphique suivant présente le plan de redressement et les progrès prévus de la Banque.



Le calendrier de redressement de la Banque est fondé sur les plans actuels de la Banque, ainsi que sur des hypothèses liées à la durée des activités de planification, y compris l'achèvement de l'analyse comparative externe et des examens rétrospectifs. La capacité de la Banque de respecter les étapes de redressement clés prévues suppose que la Banque sera en mesure de mettre en œuvre avec succès son plan de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, lequel est assujéti à des risques et incertitudes, y compris la capacité de la Banque de recruter des employés clés et de les maintenir en poste, la capacité de tiers de se conformer à leurs obligations contractuelles, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre efficaces des solutions technologiques requises. De plus, la mise en œuvre du plan de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, y compris ces étapes clés, ne sera pas entièrement sous le contrôle de la Banque, en raison notamment i) de l'obligation d'obtenir l'approbation des organismes de réglementation ou de déterminer l'absence d'opposition de ceux-ci avant de procéder aux diverses étapes, et ii) de l'obligation que les divers livrables soient jugés acceptables par les organismes de réglementation et/ou les contrôleurs. Pour plus de renseignements sur les risques associés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, se reporter à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » de la section « Facteurs de risques qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

Pour obtenir des renseignements sur l'estimation des coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis ainsi qu'à la gouvernance et au contrôle pour l'exercice 2025, se reporter à la rubrique « Principales priorités pour 2025 » du secteur Services de détail aux États-Unis; pour obtenir des renseignements sur le cadre de gouvernance de la Banque en matière de LCBA, se reporter à la section « Gestion des risques »; et pour obtenir des renseignements sur les risques associés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, se reporter à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » de la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

Évaluation et renforcement du programme de LCBA de la Banque à l'échelle de l'entreprise

La Banque travaille à améliorer plusieurs éléments des programmes de LCBA, de lutte contre le financement des activités terroristes et de sanctions à l'échelle de l'entreprise de la Banque (le « programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise »). Ces améliorations sont apportées par suite de l'évaluation annuelle du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise de la Banque en 2023, au terme de laquelle une note « non satisfaisant » a été accordée en date du 31 octobre 2023. L'étendue et la gravité des lacunes décelées dans le programme de LCBA-BSA aux États-Unis ont concouru à la note obtenue dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise. De plus, au cours de l'exercice 2024, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a procédé à un examen de la conformité de certains aspects du programme de LCBA au Canada de la Banque. Le CANAFE a imposé une pénalité administrative pécuniaire de 9,2 millions de dollars pour avoir commis cinq infractions : i) le CANAFE a conclu que la TD avait omis de soumettre des déclarations d'opérations douteuses dans 20 dossiers qu'il avait examinés et ii) le CANAFE a relevé quatre infractions connexes découlant principalement de l'incapacité de la Banque d'identifier adéquatement (c.-à-d. d'évaluer et de documenter) l'ensemble de sa population de clients présentant un risque élevé. À la lumière des travaux qu'elle a réalisés jusqu'à présent, la Banque a) n'a pas relevé, au Canada, en Europe ou en Asie, de problèmes de la même ampleur que ceux qui sont survenus aux États-Unis; et b) n'a pas fait face, au Canada, en Europe ou en Asie, aux mêmes événements graves liés à la LCBA que ceux qui ont eu cours aux États-Unis. Toutefois, la Banque a conclu que la plupart des problèmes généralisés liés à la LCBA aux États-Unis s'appliquaient aussi, dans une différente mesure, à certains aspects du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise à l'extérieur des États-Unis. La Banque a relevé un certain nombre d'éléments du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise à l'extérieur des États-Unis qui devaient être améliorés. La gouvernance et la surveillance des diverses composantes du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise, la qualité des rapports présentés à la haute direction et au conseil d'administration, la qualité des processus de contrôle, le caractère adéquat des procédures à l'égard d'éléments ciblés, les lacunes opérationnelles en ce qui a trait aux clients présentant un risque élevé et certains aspects liés à la surveillance des transactions sont les questions communes nécessitant une attention particulière.

Les améliorations du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise à l'extérieur des États-Unis sont en cours; à cette fin, la Banque effectue des investissements et affecte des ressources dans l'ensemble des trois lignes de défense, notamment des initiatives clés en matière de technologie, pour s'assurer de pouvoir corriger les lacunes. La Banque applique également les leçons apprises des lacunes relevées dans le programme de LCBA-BSA aux États-Unis à son programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise à l'extérieur des États-Unis. Les améliorations apportées au programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise à l'extérieur des États-Unis s'articulent plus particulièrement autour de trois principales catégories :

- Améliorations tactiques : la Banque a entamé la mise en œuvre de plusieurs améliorations des processus opérationnels et d'affaires à l'échelle de l'entreprise, le cas échéant, qui sont similaires aux améliorations initialement apportées à son programme de LCBA-BSA aux États-Unis. Ces améliorations visent à fournir des mesures provisoires d'atténuation des risques et à renforcer l'environnement de contrôle d'éléments clés précis.
- Améliorations stratégiques : un plan détaillé d'amélioration du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise à l'extérieur des États-Unis et de correction des éléments à améliorer, mis à jour de façon continue, a été préparé.
- Mesures de redressement en lien avec les constatations du CANAFE : par suite de l'examen mené par le CANAFE, la Banque a mis en place un programme de redressement et présenté au CANAFE un plan détaillé pour remédier aux violations constatées par le CANAFE et assurer la conformité aux attentes réglementaires.

À l'instar du redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, les mesures de redressement en lien avec les constatations du CANAFE et les autres améliorations stratégiques prévues à l'égard du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise à l'extérieur des États-Unis reposent sur cinq piliers :

- i) Gens et talent : comme pour les investissements réalisés aux États-Unis, la Banque a recruté pour le programme de LCBA des dirigeants et des gens de talent qui possèdent une expertise spécialisée, et elle poursuit ses efforts de recrutement;
- ii) Gouvernance et structure : la Banque redéfinit actuellement son approche de gouvernance dans le cadre du programme de LCBA, y compris le renforcement de sa structure de surveillance et de reddition de compte à l'échelle des trois lignes de défense;
- iii) Politique et évaluation du risque : comme pour les changements apportés aux États-Unis, de nouvelles normes d'entreprise ont été adoptées et des processus ont été mis à jour pour mesurer plus efficacement les risques liés aux crimes financiers et renforcer la surveillance des principaux éléments du programme, notamment les activités présentant un risque élevé et les clients dont les activités génèrent de grandes quantités d'argent comptant;
- iv) Processus et contrôle : la Banque procède actuellement à l'amélioration des procédures d'intégration des clients à l'échelle de l'entreprise, à la mise à jour des approches en matière de surveillance des transactions et des clients, ainsi qu'à la mise en place de formations pour soutenir les processus améliorés et renforcer l'imputabilité;
- v) Données et technologie : la Banque a élaboré un plan d'amélioration afin de fournir de nouvelles solutions technologiques pourvues de meilleures capacités de détection et de gestion des données, de capacités d'analyse avancée, de nouveaux scénarios et d'aptitudes à la modélisation plus solides.

Selon les plans actuels, la Banque prévoit mettre en œuvre la majorité des mesures de redressement et des améliorations susmentionnées d'ici la fin de l'année civile 2025. Ces mesures et améliorations seront ensuite soumises à la révision interne, la validation et l'évaluation des activités. Pour obtenir des renseignements sur le calendrier de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, se reporter à la rubrique « Redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis ».

Incidence sur les objectifs de rendement financier de la Banque

En raison d'un contexte macroéconomique difficile et de l'incidence de la résolution des enquêtes liées au programme de LCBA de la Banque au cours de l'exercice 2024, la Banque n'a pas atteint ses cibles financières à moyen terme visant à générer une croissance de 7 % à 10 % du résultat par action rajusté (la croissance du résultat par action rajusté de la Banque pour l'exercice 2024 s'est établie à -1,3 %), un rendement des capitaux propres de 16 % et plus (le rendement des capitaux propres rajusté de la Banque pour l'exercice 2024 s'est établi à 13,6 %) et un levier d'exploitation positif² (la croissance des produits rajustés, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance, et des charges rajustées de la Banque pour l'exercice 2024 s'est établie respectivement à 7,1 % et à 10,5 %).

La Banque envisage l'exercice 2025 comme une année de transition et accorde la priorité aux investissements et aux travaux nécessaires au respect de ses engagements d'ordre réglementaire et prévoit que les coûts de gestion de risque et de contrôle élevés auront une incidence défavorable sur les résultats au cours de l'exercice 2025. De plus, la Banque continue d'investir dans ses activités. Par conséquent, pour l'exercice 2025, il sera difficile pour la Banque de générer une croissance des résultats. La Banque ne prévoit pas être en mesure d'atteindre les trois cibles financières à moyen terme suivantes, qu'elle a annoncées précédemment, au cours de l'exercice 2025 : une croissance de 7 % à 10 % du résultat par action rajusté, un rendement des capitaux propres de 16 % et plus et un levier d'exploitation positif.

La Banque procède actuellement à un examen stratégique général dans le cadre duquel elle réévaluera les possibilités et priorités internes, les initiatives de productivité et d'efficacité ainsi que d'autres solutions en matière de répartition du capital dans le but d'offrir un rendement supérieur à ses actionnaires. En raison de cet examen, la Banque suspend les cibles financières à moyen terme suivantes : une croissance de 7 % à 10 % du résultat par action rajusté, un rendement des capitaux propres de 16 % et plus et un levier d'exploitation positif. La Banque s'attend à fournir une mise à jour concernant son examen stratégique et ses cibles financières à moyen terme au deuxième semestre de 2025. La Banque demeure confiante en ce qui concerne le potentiel de croissance des résultats dans ses secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance et Services bancaires de gros. Bien que la Banque s'attende à ce que ses activités de restructuration du bilan dans le secteur Services de détail aux États-Unis et les mesures de redressement du programme de LCBA aux États-Unis affectent le secteur Services de détail aux États-Unis, elle demeure déterminée à poursuivre ses activités sur le marché américain et confiante dans la solidité des entreprises aux États-Unis.

En raison des investissements de la Banque dans son infrastructure de risque et de contrôle et de ses investissements visant à soutenir la croissance des activités, y compris les charges de personnel, compte tenu des gains de productivité attendus et des économies de coûts d'exploitation durables découlant des restructurations, la Banque prévoit que la croissance des charges pour l'exercice 2025 s'inscrira dans une fourchette de 5 % à 7 %³.

Incidence sur les priorités de la Banque aux États-Unis

Les grandes priorités du secteur Services de détail aux États-Unis demeurent le redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et le renforcement de l'environnement de gouvernance et de contrôle. De plus, pour être en mesure de continuer à répondre aux besoins financiers de la clientèle américaine sans dépasser la limite de l'actif total combiné de la Banque aux États-Unis, la Banque a l'intention de prendre de multiples mesures de restructuration du bilan au cours de l'exercice 2025. Se reporter à la rubrique « Principales priorités pour 2025 » du secteur Services de détail aux États-Unis pour plus de renseignements, y compris à l'égard de la perte associée aux mesures de restructuration du bilan, qui est traitée comme un élément à noter dans les résultats du secteur Services de détail aux États-Unis.

² Le levier d'exploitation est une mesure non conforme aux PCGR. À l'échelle de l'ensemble de la Banque, la TD calcule le levier d'exploitation comme étant la différence entre la variation en pourcentage des produits rajustés (secteur Services de détail, selon la devise d'origine), déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance, et la variation en pourcentage des charges rajustées (secteur Services de détail aux États-Unis, en dollars américains), majorées de la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants de la provision pour pertes sur créances liée au portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque. Ensemble, ces rajustements fournissent une mesure du levier d'exploitation que la direction estime plus révélatrice du rendement sous-jacent.

³ Les attentes de la Banque en matière de croissance des charges s'appuient sur les hypothèses de la Banque à l'égard des investissements dans la gestion de risque et les contrôles, des charges de personnel, de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, des gains de productivité et des économies réalisées à la suite de la restructuration. Ces hypothèses sont assujetties à des incertitudes inhérentes et peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs dépendants et indépendants de la volonté de la Banque, y compris la précision des prévisions des charges de la Banque relatives aux salaires et avantages du personnel, l'incidence du rendement de l'entreprise sur la rémunération variable, l'inflation, la cadence des initiatives de productivité au sein de l'organisation et les dépenses imprévues, notamment en ce qui concerne les questions juridiques. Se reporter à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document pour plus de renseignements sur les risques et les incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur les estimations de la Banque.

Incidence sur les activités de la Banque

En raison des ententes sur le plaidoyer, une entité de la TD n'est plus autorisée à agir à titre de conseiller en placement ou de preneur ferme auprès de sociétés de placement inscrites aux États-Unis, ce qui a obligé la TD à demander une dispense auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis et à mettre en œuvre des dispositions provisoires jusqu'à l'obtention de cette dispense. Une autre entité TD n'est plus autorisée à se prévaloir de l'exemption à titre de conseiller agréé en placements accordée par le département du Travail des États-Unis aux fins de la prestation de services de gestion d'actifs aux régimes d'avantages sociaux du personnel qui sont assujettis à la loi américaine intitulée *Employee Retirement Income Security Act of 1974* (« ERISA »). Par conséquent, la TD a eu recours à d'autres exemptions en vue de se conformer à l'ERISA, ce qui devrait lui permettre de continuer à exploiter ces entreprises sans perturbation des activités. En outre, la TD a apporté des modifications mineures à ses programmes de titres inscrits aux États-Unis. Aucune de ces modifications n'a eu d'incidence importante sur les résultats du quatrième trimestre de 2024 de la Banque.

Les modalités de la résolution globale et les répercussions financières, opérationnelles et commerciales que ces modalités ont eues sur la Banque ont fait en sorte que la Banque a dépassé certaines mesures de risque interne, ce qui a entraîné la prise de mesures supplémentaires en matière de surveillance des risques et de signalement des questions touchant ces risques à un échelon supérieur au sein de la Banque, notamment en ce qui concerne les mesures correctives de la Banque.

b) Charges de restructuration

En 2024, la Banque a continué de prendre certaines mesures afin de réduire les coûts et d'atteindre une plus grande efficacité. Dans le cadre de ces mesures, la Banque a engagé des charges de restructuration de 566 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (363 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023), qui sont principalement liées aux indemnités de départ et à d'autres charges du personnel et aux initiatives d'optimisation des biens immobiliers. Ce programme de restructuration a pris fin au troisième trimestre de 2024.

c) Cotisation spéciale à la Federal Deposit Insurance Corporation

Le 16 novembre 2023, la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) a annoncé la version définitive d'une réglementation établissant une cotisation spéciale visant à recouvrer les pertes subies par le Deposit Insurance Fund en raison de la protection des déposants non assurés dans le cadre des faillites bancaires survenues aux États-Unis au printemps de 2023. La cotisation spéciale a entraîné la comptabilisation d'un montant de 411 millions de dollars (300 millions de dollars américains) avant impôt dans les charges autres que d'intérêts au premier trimestre de l'exercice 2024.

Le 23 février 2024, la FDIC a avisé toutes les institutions assujetties à la cotisation spéciale que le total des pertes qu'elle avait estimé avait augmenté par rapport au montant communiqué dans la version définitive de la réglementation en novembre 2023. Par conséquent, la Banque a comptabilisé au deuxième trimestre de son exercice 2024 une charge additionnelle pour la cotisation spéciale de 103 millions de dollars (75 millions de dollars américains). Au quatrième trimestre de l'exercice 2024, la Banque a mis à jour l'estimation de la cotisation spéciale en se basant sur les factures réelles reçues au cours de l'exercice et a comptabilisé un recouvrement de charge de 72 millions de dollars (52 millions de dollars américains).

Le montant final de la cotisation spéciale pour la Banque peut être mis à jour à mesure que la FDIC détermine les pertes réelles subies par le Deposit Insurance Fund.

d) Vente des actions ordinaires de Schwab

Le 21 août 2024, la Banque a vendu 40,5 millions d'actions ordinaires de The Charles Schwab Corporation (« Schwab ») pour un produit d'environ 3,4 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars américains). La vente a réduit la participation de la Banque dans Schwab, qui est passée de 12,3 % à 10,1 %. La Banque a comptabilisé un montant d'environ 1,0 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars américains) dans les autres produits (déduction faite de la perte de 0,5 milliard de dollars (0,4 milliard de dollars américains) reclassée du cumul des autres éléments du résultat global dans le résultat) au quatrième trimestre de l'exercice 2024.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord en fonction de son actif et elle offre ses services à plus de 27,9 millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust et Financement auto TD au Canada; Services de détail aux États-Unis, y compris TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, Financement auto TD aux États-Unis, Gestion de patrimoine TD aux États-Unis et une participation dans The Charles Schwab Corporation; Gestion de patrimoine et Assurance, y compris Gestion de patrimoine TD au Canada, Placements directs TD et TD Assurance; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD et TD Cowen. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec plus de 17 millions de clients actifs du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2024, les actifs de la TD totalisaient 2,06 billions de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

L'économie mondiale est toujours en voie de connaître un léger ralentissement pour l'année civile 2024, les taux d'intérêt élevés continuant de peser sur la croissance. Parallèlement au ralentissement de la croissance, l'inflation a diminué dans l'ensemble des pays du G-7 et les banques centrales ont commencé à abaisser leurs taux directeurs. Les Services économiques TD prévoient que les prochaines réductions de taux d'intérêt seront graduelles, les banques centrales évaluant la réaction de la croissance et de l'inflation. En outre, l'évolution des risques géopolitiques contribue à maintenir une part d'incertitude à l'égard des perspectives économiques et de l'évolution de l'inflation.

L'économie américaine a continué de croître à un rythme soutenu au cours de l'année civile 2024, grâce à la stabilité des dépenses de consommation et à la vigueur des investissements des entreprises. Les coûts d'emprunt élevés ont freiné l'investissement résidentiel, ce qui a pesé sur la croissance globale. La demande intérieure américaine étant supérieure à celle de nombreuses économies avancées, la croissance des importations a également dépassé celle des exportations, de sorte que le commerce international n'a que légèrement soutenu la croissance.

D'après les données d'octobre 2024, le marché de l'emploi aux États-Unis s'est récemment stabilisé, le taux de chômage s'établissant à 4,1 %, soit une légère hausse par rapport à l'année précédente. Cette hausse peut être considérée comme une normalisation faisant suite à un marché de l'emploi tendu qui s'est maintenu plus longtemps que prévu après la pandémie. L'économie américaine

montre des signes d'un « atterrissage en douceur » qui permet aux pressions inflationnistes de diminuer graduellement, et qui a ouvert la voie à des baisses de taux d'intérêt par la Réserve fédérale américaine. La banque centrale américaine a abaissé son taux directeur d'un demi-point en septembre et d'un autre quart de point en octobre.

Les Services économiques TD prévoient que la Réserve fédérale américaine continuera d'abaisser les taux d'intérêt au cours de la prochaine année. Toutefois, le rythme des réductions de taux d'intérêt est devenu plus incertain depuis les élections de novembre. Étant donné la probabilité d'une augmentation des droits de douane sous la nouvelle administration et la possibilité de réductions d'impôts, le risque que l'inflation subisse de nouvelles pressions à la hausse s'est accru, ce qui pourrait ralentir le rythme des réductions de taux. Les Services économiques TD s'attendent à ce que le taux des fonds fédéraux soit abaissé à 3,25 %-3,50 % d'ici la fin de l'année civile 2025, un niveau qui demeure restrictif.

Après un ralentissement notable de l'économie canadienne au cours de l'année civile 2023, une forte augmentation de la population a stimulé la croissance économique au cours du premier semestre de l'année civile 2024. La croissance démographique a également contribué à une augmentation de la population active supérieure à la création d'emplois, entraînant une hausse du taux de chômage et un ralentissement du marché du travail. Le taux de chômage se situait à 6,5 % en octobre, ce qui est supérieur à celui d'avant la pandémie, mais encore inférieur à sa moyenne à long terme. Dans l'avenir, les Services économiques TD s'attendent à ce que la croissance démographique ralentisse fortement au cours des prochaines années, car le gouvernement fédéral a réduit ses cibles en ce qui concerne le nombre de résidents permanents et non permanents. Les effets négatifs du ralentissement de l'afflux de population sur les dépenses de consommation et l'activité immobilière devraient être plus que compensés par le regain d'activité dû à la baisse des taux d'intérêt. Ainsi, les Services économiques TD prévoient une reprise modeste de la croissance économique globale au cours de l'année civile 2025 par rapport au maigre taux d'environ 1 % estimé pour cette année.

En raison de la dynamique favorable de l'inflation et du ralentissement de l'économie, la Banque du Canada a réduit les taux d'intérêt à quatre reprises au cours de l'année civile 2024, abaissant le taux de financement à un jour à 3,75 % en octobre. Les Services économiques TD s'attendent à ce que la Banque du Canada continue d'abaisser son taux d'intérêt directeur au cours de la prochaine année, de sorte qu'il s'établisse entre 2,25 % et 2,50 % d'ici la fin de l'année civile 2025. Les écarts de taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis se sont élargis, ce qui a affaibli le dollar canadien. Les Services économiques TD prévoient que le dollar canadien se négociera dans une fourchette de 71 à 73 cents américains au cours des prochains trimestres.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ».

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

En plus des résultats comme présentés, la Banque présente également certaines mesures financières, notamment des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont historiques, des ratios non conformes aux PCGR, des mesures financières supplémentaires et des mesures de gestion du capital, pour évaluer ses résultats. Les mesures financières non conformes aux PCGR, telles que les résultats « rajustés », sont utilisées afin d'évaluer les secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent; ces éléments sont présentés dans le tableau 3. Les ratios non conformes aux PCGR sont des ratios dont une ou plusieurs des composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Les exemples de ratios non conformes aux PCGR comprennent le résultat de base par action rajusté et le résultat dilué par action rajusté, le ratio de versement de dividendes rajusté, le ratio d'efficacité rajusté et le taux d'imposition effectif rajusté. La Banque croit que les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR et les ratios non conformes aux PCGR utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs. Les mesures financières supplémentaires servent à décrire la performance et la situation financières de la Banque, et les mesures de gestion du capital servent à décrire la situation des fonds propres de la Banque, et elles sont toutes deux expliquées là où elles apparaissent pour la première fois dans le présent document.

Cartes stratégiques aux États-Unis

Le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis de la Banque comprend des conventions conclues avec certains détaillants américains en vertu desquelles la TD est l'émetteur aux États-Unis de cartes de crédit de marque privée et comarquées à l'intention de leurs clients américains. En vertu des modalités de ces conventions individuelles, la Banque et les détaillants partagent les profits générés par les portefeuilles concernés après déduction des pertes sur créances. Selon les IFRS, la TD est tenue de présenter les montants bruts des produits et des provisions pour pertes sur créances liés à ces portefeuilles dans l'état du résultat consolidé de la Banque. À l'échelle des secteurs d'exploitation, la part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuables à la TD en vertu des conventions.

Participation dans The Charles Schwab Corporation et convention sur les CDA

Le 21 août 2024, la Banque a vendu 40,5 millions d'actions ordinaires de Schwab pour un produit d'environ 3,4 milliards de dollars (2,5 milliards de dollars américains). La vente a réduit la participation de la Banque dans Schwab, qui est passée de 12,3 % à 10,1 %. La Banque a comptabilisé un montant d'environ

1,0 milliard de dollars (0,7 milliard de dollars américains) dans les autres produits (déduction faite de la perte de 0,5 milliard de dollars (0,4 milliard de dollars américains) reclassée du cumul des autres éléments du résultat global dans le résultat) au quatrième trimestre de l'exercice 2024.

La Banque comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend la quote-part de la Banque du résultat net de sa participation dans Schwab. Le résultat net du secteur Siège social comprend les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, les charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ainsi que la quote-part de la Banque des charges de restructuration et autres charges engagées par Schwab. La quote-part de la Banque du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2024.

Le 25 novembre 2019, la Banque et Schwab ont conclu une convention sur les comptes de dépôt assurés (la « convention sur les CDA avec Schwab de 2019 »), dont la date d'échéance initiale était le 1^{er} juillet 2031. En vertu de la convention sur les CDA avec Schwab de 2019, à partir du 1^{er} juillet 2021, Schwab avait l'option de réduire les dépôts d'un montant maximal de 10 milliards de dollars américains par an (sous réserve de certaines limites et de certains ajustements), jusqu'à un plancher de 50 milliards de dollars américains. De plus, Schwab a demandé à bénéficier d'une plus grande souplesse opérationnelle de sorte que les soldes des comptes de dépôt de passage puissent fluctuer au fil du temps, selon certaines conditions et sous réserve de certaines limites.

Le 4 mai 2023, la Banque et Schwab ont conclu une convention révisée sur les comptes de dépôt assurés (la « convention sur les CDA avec Schwab de 2023 » ou la « convention sur les CDA avec Schwab »), laquelle remplace la convention sur les CDA avec Schwab de 2019. Selon la convention sur les CDA avec Schwab de 2023, la Banque continue de mettre des comptes de dépôt de passage à la disposition des clients de Schwab. Schwab désigne une tranche des dépôts auprès de la Banque comme des obligations à taux fixe. La tranche restante des dépôts est désignée comme des obligations à taux variable. Par rapport à la convention sur les CDA avec Schwab de 2019, la convention sur les CDA avec Schwab de 2023 prolonge la date d'expiration initiale de trois ans, jusqu'au 1^{er} juillet 2034, et prévoit des soldes de dépôts moins élevés au cours des six premières années et des soldes plus élevés pour les dernières années. Plus précisément, jusqu'en septembre 2025, le montant total des obligations à taux fixe servira de niveau plancher. Par la suite, le niveau plancher sera établi à 60 milliards de dollars américains. De plus, Schwab avait l'option de racheter jusqu'à 6,8 milliards de dollars (5 milliards de dollars américains) d'obligations à taux fixe en versant à la Banque certains frais conformément à la convention sur les CDA avec Schwab de 2023, sous réserve de certaines limites.

À la fin du premier trimestre de l'exercice 2024, Schwab avait exercé en totalité son option de racheter jusqu'à 5 milliards de dollars américains d'obligations à taux fixe et avait versé des frais de résiliation totaux de 337 millions de dollars (250 millions de dollars américains) à la Banque conformément à la convention sur les CDA avec Schwab de 2023. Ces frais visaient à compenser les pertes subies par la Banque en raison de l'abandon de certaines relations de couverture ainsi que la perte de revenus. L'incidence nette a été comptabilisée dans les produits d'intérêts nets. Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Transactions entre parties liées » du présent document.

Le tableau qui suit détaille les résultats d'exploitation comme présentés de la Banque.

TABLEAU 2	RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés		
(en millions de dollars canadiens)		2024	2023
Produits d'intérêts nets		30 472 \$	29 944 \$
Produits autres que d'intérêts ¹		26 751	20 746
Total des produits ¹		57 223	50 690
Provision pour pertes sur créances		4 253	2 933
Charges afférentes aux activités d'assurance ¹		6 647	5 014
Charges autres que d'intérêts ¹		35 493	29 855
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab¹		10 830	12 888
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat ¹		2 691	3 118
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab		703	864
Résultat net – comme présenté¹		8 842	10 634
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres		526	563
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires¹		8 316 \$	10 071 \$

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Événements importants » ou « Aperçu des résultats financiers ».

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté		
TABLEAU 3		
(en millions de dollars canadiens)		
	2024	2023
Résultats d'exploitation – rajustés		
Produits d'intérêts nets ^{1,2}	30 749 \$	30 394 \$
Produits autres que d'intérêts ^{1,3,4}	26 040	21 643
Total des produits ³	56 789	52 037
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	4 253	2 933
Charges afférentes aux activités d'assurance ³	6 647	5 014
Charges autres que d'intérêts ^{3,5}	29 148	26 517
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	16 741	17 573
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	3 355	3 651
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ⁶	891	1 073
Résultat net – rajusté³	14 277	14 995
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	526	563
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté³	13 751	14 432
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises ⁷	(290)	(313)
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab ^{5,6}	(109)	(149)
Quote-part des charges de restructuration et autres charges liées à la participation dans Schwab ⁶	(49)	(35)
Charges de restructuration ⁵	(566)	(363)
Charges d'acquisition et d'intégration ⁵	(379)	(434)
Charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de First Horizon (FHN) ⁵	–	(344)
Paiement lié à la résiliation de la transaction avec FHN ⁵	–	(306)
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN ¹	(242)	(1 251)
Incidence de la rétroactivité d'une disposition législative sur les services de compensation de cartes de paiement ⁴	–	(57)
Profit à la vente d'actions de Schwab ⁴	1 022	–
Restructuration du bilan aux États-Unis ⁴	(311)	–
Questions relatives aux taxes indirectes ^{2,5}	(226)	–
Provision relative à une affaire civile / Règlement d'un litige ^{4,5}	(274)	(1 642)
Cotisation spéciale de la FDIC ⁵	(442)	–
Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque ⁵	(4 233)	–
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	(41)	(42)
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab	(23)	(25)
Charges de restructuration	(150)	(97)
Charges d'acquisition et d'intégration	(82)	(89)
Charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de FHN	–	(85)
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN	(60)	(308)
Incidence de la rétroactivité d'une disposition législative sur les services de compensation de cartes de paiement	–	(16)
Restructuration du bilan aux États-Unis	(77)	–
Questions relatives aux taxes indirectes	(53)	–
Provision relative à une affaire civile / Règlement d'un litige	(69)	(456)
Cotisation spéciale de la FDIC	(109)	–
Dividende pour la relance au Canada (DRC) et augmentation du taux d'imposition fédéral canadien pour l'exercice 2022 ⁸	–	585
Total des rajustements pour les éléments à noter	(5 435)	(4 361)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté³	8 316 \$	10 071 \$

¹ Avant le 4 mai 2023, l'incidence indiquée vise les périodes précédant la résiliation de la transaction avec FHN et comprend les éléments suivants présentés dans le secteur Siège social : i) les profits (pertes) liés à la réévaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts – 2023 : (1 386) millions de dollars; ii) l'amortissement de l'ajustement au montant de base lié à l'annulation de la désignation de relations de comptabilité de couverture de juste valeur, comptabilisé dans les produits d'intérêts nets – 2023 : 262 millions de dollars; et iii) les produits (charges) d'intérêts comptabilisés sur les swaps de taux d'intérêt, reclassés des produits autres que d'intérêts aux produits d'intérêts nets sans incidence sur le total du résultat net rajusté – 2023 : 585 millions de dollars. Après la résiliation de l'entente de fusion, l'effet résiduel de la stratégie est contrepassé dans les produits d'intérêts nets – 2024 : (242) millions de dollars, 2023 : (127) millions de dollars.

² Les produits d'intérêts nets rajustés excluent l'élément à noter suivant :

i. Questions relatives aux taxes indirectes – 2024 : 35 millions de dollars, montant présenté dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Impôts et taxes ».

³ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

⁴ Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants :

i. Incidence de la rétroactivité d'une disposition législative sur les services de compensation de cartes de paiement – 2023 : 57 millions de dollars, présentée dans le secteur Siège social;

ii. La Banque a vendu 40,5 millions d'actions ordinaires de Schwab et a comptabilisé un profit à la vente – 2024 : 1 022 millions de dollars, présenté dans le secteur Siège social;

iii. Restructuration du bilan aux États-Unis – 2024 : 311 millions de dollars, montant présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis;

iv. Règlement du litige Stanford – 2023 : 39 millions de dollars. Ce montant reflète la perte de change et est présenté dans le secteur Siège social.

⁵ Les charges autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants :

i. Amortissement des immobilisations incorporelles acquises – 2024 : 172 millions de dollars, 2023 : 193 millions de dollars, présenté dans le secteur Siège social;

ii. Charges d'intégration et d'acquisition propres à la Banque liées à la transaction avec Schwab – 2024 : 88 millions de dollars, 2023 : 95 millions de dollars, présentées dans le secteur Siège social;

iii. Charges de restructuration – 2024 : 566 millions de dollars, 2023 : 363 millions de dollars, présentées dans le secteur Siège social;

iv. Charges d'acquisition et d'intégration – 2024 : 379 millions de dollars, 2023 : 434 millions de dollars, présentées dans le secteur Services bancaires de gros;

v. Charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de FHN – 2023 : 344 millions de dollars, présentées dans le secteur Services de détail aux États-Unis;

vi. Paiement lié à la résiliation de la transaction avec FHN – 2023 : 306 millions de dollars, présenté dans le secteur Siège social;

vii. Questions relatives aux taxes indirectes – 2024 : 191 millions de dollars, montant présenté dans le secteur Siège social. Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Impôts et taxes »;

viii. Provision relative à une affaire civile / Règlement d'un litige – 2024 : 274 millions de dollars relativement à une affaire civile, 2023 : 1 603 millions de dollars dans le cadre du règlement du litige Stanford, montants présentés dans le secteur Siège social;

ix. Cotisation spéciale de la FDIC – 2024 : 442 millions de dollars, montant présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis;

x. Charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque – 2024 : 4 233 millions de dollars, présentées dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

- ⁶ La quote-part du résultat net rajustée de la participation dans Schwab exclut les éléments à noter suivants (après impôt). L'incidence de ces éléments est présentée dans le secteur Siège social :
- Amortissement des immobilisations incorporelles acquises liées à Schwab – 2024 : 118 millions de dollars, 2023 : 120 millions de dollars;
 - Quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade – 2024 : 21 millions de dollars, 2023 : 54 millions de dollars;
 - Quote-part de la Banque des charges de restructuration engagées par Schwab – 2024 : 27 millions de dollars, 2023 : 35 millions de dollars;
 - Quote-part de la Banque de la charge liée à la cotation spéciale de la FDIC engagée par Schwab – 2024 : 22 millions de dollars.

- ⁷ L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'actifs ou de regroupements d'entreprises, y compris aux montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises attribuables à la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab présentés dans le secteur Siège social. Se reporter aux notes de bas de tableau 5 et 6 pour les montants.
- ⁸ Le DRC et l'incidence découlant de l'augmentation du taux d'imposition fédéral canadien pour l'exercice 2022 comptabilisés en 2023 sont présentés dans le secteur Siège social.

TABLEAU 4	RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ ¹	2024	2023
(en dollars canadiens)			
Résultat de base par action – comme présenté²		4,73 \$	5,53 \$
Rajustements pour les éléments à noter		3,09	2,39
Résultat de base par action – rajusté²		7,82 \$	7,92 \$
Résultat dilué par action – comme présenté²		4,72 \$	5,52 \$
Rajustements pour les éléments à noter		3,09	2,39
Résultat dilué par action – rajusté²		7,81 \$	7,91 \$

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

² Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

TABLEAU 5	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	2024	2023
(en millions de dollars canadiens)			
Schwab ¹		118 \$	120 \$
Immobilisations incorporelles liées aux Services bancaires de gros		108	117
Divers		23	34
Inclus dans les éléments à noter		249	271
Logiciels et droits de gestion d'actifs		432	365
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat		681 \$	636 \$

¹ Compris dans la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté de la Banque consolidée correspond au résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est un ratio non conforme aux PCGR et peut être utilisé pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été augmenté à 11,5 % à compter du premier trimestre de 2024, comparativement à 11 % à l'exercice 2023.

TABLEAU 6	RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES	2024	2023
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ¹		100 979 \$	101 608 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté¹		8 316	10 071
Éléments à noter, après impôt sur le résultat		5 435	4 361
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté¹		13 751 \$	14 432 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté¹		8,2 %	9,9 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté¹		13,6	14,2

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES

Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent aux capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés aux participations dans Schwab, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Le rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en

pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé à partir du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure tous les éléments à noter et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires, le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté peuvent être utilisés pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Les capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires sont une mesure non conforme aux PCGR, et le RCPCAAO et le RCPCAAO rajusté sont des ratios non conformes aux PCGR.

TABLEAU 7 RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES CORPORELS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	2023
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ¹	100 979 \$	101 608 \$
Goodwill moyen	18 431	17 919
Goodwill théorique et immobilisations incorporelles théoriques moyens liés aux participations dans Schwab	5 836	6 127
Autres immobilisations incorporelles acquises moyennes ²	560	584
Passifs d'impôt différé connexes moyens	(230)	(154)
Capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires¹	76 382	77 132
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté¹	8 316	10 071
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat	249	271
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, après impôt sur le résultat¹	8 565	10 342
Autres éléments à noter, après impôt sur le résultat	5 186	4 090
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté¹	13 751 \$	14 432 \$
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires¹	11,2 %	13,4 %
Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté¹	18,0	18,7

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

² Excluent les immobilisations incorporelles liées aux logiciels et aux droits de gestion d'actifs.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

Le tableau suivant présente l'estimation de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur les principaux éléments de l'état du résultat du secteur

Services de détail aux États-Unis. L'incidence correspond à la différence entre les résultats convertis aux taux de change moyens entre le dollar américain et le dollar canadien pour les périodes indiquées.

TABLEAU 8 INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS DU SECTEUR SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS		
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024 par rapport à 2023 Augmentation (diminution)	2023 par rapport à 2022 Augmentation (diminution)
Services bancaires de détail aux États-Unis		
Total des produits – comme présentés	126 \$	650 \$
Total des produits – rajustés ¹	128	650
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	166	365
Charges autres que d'intérêts – rajustées ¹	70	346
Résultat net, après impôt – comme présenté	(57)	214
Résultat net, après impôt – rajusté ¹	39	228
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ²	6	51
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis – comme présenté, après impôt	(51)	265
Résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis – rajusté, après impôt¹	45	279
Résultat par action (en dollars canadiens)		
Résultat de base – comme présenté	(0,03) \$	0,15 \$
Résultat de base – rajusté ¹	0,02	0,15
Résultat dilué – comme présenté	(0,03)	0,15
Résultat dilué – rajusté ¹	0,02	0,15

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

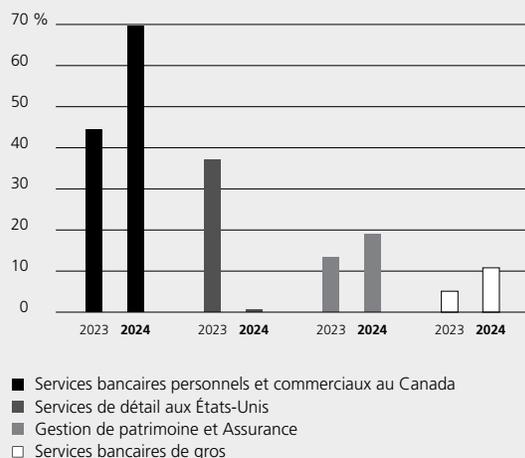
² La quote-part du résultat net de la participation dans Schwab et TD Ameritrade et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères sont présentées avec un décalage d'un mois.

Taux de change moyen (équivalent de 1,00 \$ CA)	2024	2023
Dollar américain	0,735	0,741

Résultat net

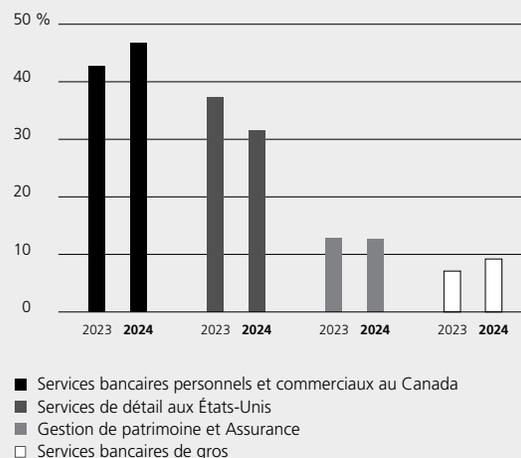
RÉSULTAT NET COMME PRÉSENTÉ⁴ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

(en pourcentage du total du résultat net)



RÉSULTAT NET RAJUSTÉ^{4,5} PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

(en pourcentage du total du résultat net)



Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est élevé à 8 842 millions de dollars, en baisse de 1 792 millions de dollars, ou 17 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. La baisse reflète essentiellement l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque dans le secteur Services de détail aux États-Unis, l'augmentation des charges autres que d'intérêts, y compris des investissements dans l'infrastructure de risque et de contrôle, la hausse des charges afférentes aux activités d'assurance et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par la hausse des produits, l'incidence à l'exercice précédent du règlement du litige Stanford, l'incidence moins marquée à la période considérée de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN et le profit à la vente d'actions de Schwab à l'exercice considéré dans le secteur Siège social. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 14 277 millions de dollars, en baisse de 718 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 8,2 %, contre 9,9 % pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 13,6 %, contre 14,2 % pour l'exercice précédent.

Répartie par secteur, la baisse du résultat net comme présenté s'explique par des diminutions de 5 489 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 46 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, en partie contrebalancées par des augmentations de 2 864 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 531 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et de 348 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice s'est établi à 4,72 \$, en baisse de 14 % par rapport à 5,52 \$ pour l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 7,81 \$, en baisse de 1 % par rapport à 7,91 \$ pour l'exercice précédent.

⁴ Les montants ne tiennent pas compte du secteur Siège social.

⁵ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Produits

Les produits comme présentés ont été de 57 223 millions de dollars, en hausse de 6 533 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont atteint 56 789 millions de dollars, en hausse de 4 752 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour l'exercice ont été de 30 472 millions de dollars, en hausse de 528 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse reflète essentiellement la croissance des volumes et la hausse des marges sur les dépôts dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, en partie contrebalancées par la baisse des produits d'intérêts nets dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets rajustés se sont établis à 30 749 millions de dollars, en hausse de 355 millions de dollars, ou 1 %.

Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 1 505 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 246 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 162 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, en partie contrebalancées par des diminutions de 956 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 429 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets par les actifs productifs d'intérêts moyens. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs de la Banque moins les coûts de financement. La marge d'intérêts nette a diminué de 2 points de base (pdb) pour l'exercice, pour s'établir à 1,72 %, par rapport à 1,74 % à l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence du maintien de niveaux de liquidités élevés. Les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul sont une mesure financière non conforme aux PCGR et la marge d'intérêts nette est un ratio non conforme aux PCGR. Ces termes n'étant pas définis par les IFRS, ils pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 26 751 millions de dollars, en hausse de 6 005 millions de dollars, ou 29 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant surtout des augmentations des produits tirés des prêts, des produits liés aux activités de négociation, des honoraires de prise ferme et des commissions sur actions dans le secteur Services bancaires de gros, l'incidence à la période précédente de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN qui

a été résiliée et le profit à la vente d'actions de Schwab à l'exercice considéré dans le secteur Siège social, la hausse des primes d'assurance, l'incidence des recouvrements de réassurance au titre des sinistres liés aux catastrophes, et l'augmentation des produits tirés des comptes à honoraires et des produits tirés des transactions dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Les produits autres que d'intérêts rajustés se sont établis à 26 040 millions de dollars, une hausse de 4 397 millions de dollars, ou 20 %.

Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 2 424 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 2 018 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 1 743 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, en partie contrebalancées par des diminutions de 148 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 32 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

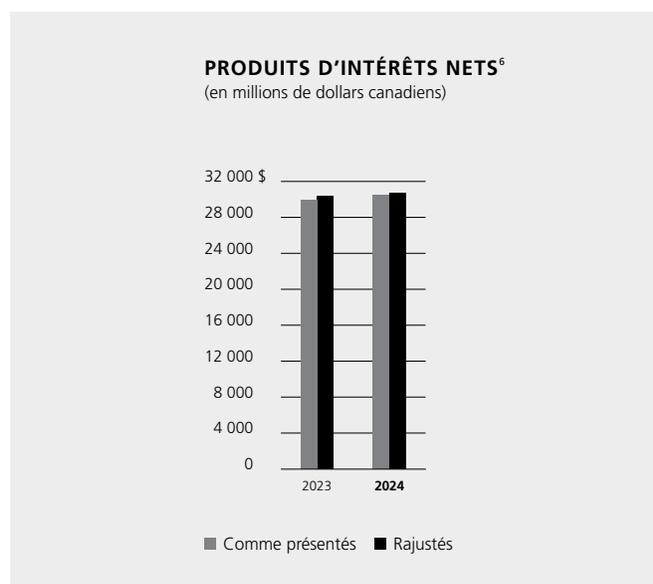


TABLEAU 9 PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2024 par rapport à 2023		
	2024	2023	Variation en %
Services de placement et de valeurs mobilières			
Honoraires et commissions de courtage	1 522 \$	1 263 \$	21
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	1 668	1 518	10
Honoraires de prise ferme et de conseil	1 436	997	44
Frais de gestion de placements	669	636	5
Gestion de fonds communs	1 994	1 897	5
Honoraires de fiducie	111	109	2
Total des services de placement et de valeurs mobilières	7 400	6 420	15
Commissions sur crédit	1 898	1 796	6
Produits (pertes) de négociation	3 628	2 417	50
Frais de service ¹	2 626	2 514	4
Services de cartes	2 947	2 932	1
Produits d'assurance ¹	6 952	6 311	10
Autres produits (pertes) ¹	1 300	(1 644)	179
Total¹	26 751 \$	20 746 \$	29

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

⁶ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits (pertes) de négociation, des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Les produits d'intérêts nets sur les positions de négociation proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous,

déduction faite des charges d'intérêts associées au financement de ces actifs et passifs. Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme tirés des activités de transaction de valeurs mobilières. Les produits liés aux activités de négociation sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Ce terme n'étant pas défini par les IFRS, il pourrait ne pas être comparable à un terme similaire utilisé par d'autres émetteurs. La direction estime que les produits liés aux activités de négociation sont une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits présentent les produits de négociation ventilés par catégorie de transactions importante.

TABLEAU 10 PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION		Pour les exercices clos les 31 octobre	
(en millions de dollars canadiens)		2024	2023
Produits (pertes) de négociation		3 628 \$	2 417 \$
Produits (pertes) d'intérêts nets ¹		(732)	435
Autres ²		(193)	(672)
Total		2 703 \$	2 180 \$
Rajustement de l'équivalence fiscale des produits liés aux activités de négociation		79	180
Total des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale)		2 782 \$	2 360 \$
Par produit			
Instruments à taux d'intérêt et de crédit		1 147 \$	821 \$
Monnaies étrangères		905	860
Actions et autres		730	679
Total des produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale)		2 782 \$	2 360 \$

¹ Compte non tenu de l'équivalence fiscale.

² Comprennent des produits (pertes) tirés de valeurs mobilières désignées à la JVRN qui sont gérées dans un portefeuille de négociation de (208) millions de dollars ((548) millions de dollars en 2023) présentés dans les autres produits (pertes) dans les états financiers consolidés de 2024 et d'autres rajustements.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Provision pour pertes sur créances

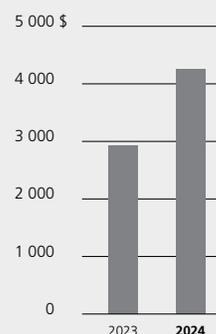
La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 4 253 millions de dollars, soit une hausse de 1 320 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 3 877 millions de dollars, en hausse de 1 391 millions de dollars, reflet de la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts autres que de détail et de prêts à la consommation. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 376 millions de dollars, en baisse de 71 millions de dollars. Les provisions relatives aux actifs productifs de l'exercice considéré reflètent essentiellement les conditions de crédit actuelles, y compris une migration du crédit, et la croissance des volumes. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,46 %.

Répartie par secteur, la provision pour pertes sur créances a augmenté de 604 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 412 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 191 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros et de 114 millions de dollars dans le secteur Siège social, et a diminué de 1 million de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance.

Bien que les résultats puissent varier d'un trimestre à l'autre et selon les conditions économiques, les provisions pour pertes sur créance de la Banque pour l'exercice 2025 devraient se situer dans une fourchette de 45 à 55 points de base⁷.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens)



⁷ La fourchette estimée des provisions pour pertes sur créances de la Banque est fondée sur des hypothèses prospectives qui comportent des risques et des incertitudes. Les résultats peuvent varier selon les conditions économiques ou les conditions de crédit réelles et selon le rendement, notamment le taux de chômage, les taux d'intérêt, la croissance ou le ralentissement de l'économie, et les facteurs et conditions propres à l'emprunteur ou à l'industrie. Les provisions pour pertes sur créances estimées de la Banque sont assujetties à des risques et à des incertitudes, notamment ceux décrits à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document.

Charges

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 35 493 millions de dollars, en hausse de 5 638 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant surtout l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque dans le secteur Services de détail aux États-Unis, des investissements dans l'infrastructure de risque et de contrôle, l'augmentation des charges de personnel, y compris TD Cowen, la cotisation spéciale de la FDIC dans le secteur Services de détail aux États-Unis et l'accroissement des coûts liés à la technologie en vue de soutenir la croissance des activités, le tout en partie contrebalancé par les incidences à l'exercice précédent du règlement du litige Stanford et du paiement lié à la résiliation de la transaction avec First Horizon dans le secteur Siège social. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 29 148 millions de dollars, en hausse de 2 631 millions de dollars, ou 10 %. En raison des frais juridiques et frais liés à la réglementation plus élevés que prévu engagés au quatrième trimestre, la Banque n'a pas atteint la prévision indiquée précédemment d'une croissance de 7 % à 9 % des frais autres que d'intérêt rajustés pour l'exercice 2024.

Répartie par secteur, la hausse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 4 536 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 816 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 377 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance et de 310 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, contrebalancées en partie par une diminution de 401 millions de dollars dans le secteur Siège social.

CHARGES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE (CAAA)

Les charges afférentes aux activités d'assurance pour l'exercice se sont établies à 6 647 millions de dollars, une hausse de 1 633 millions de dollars, ou 33 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. De cette hausse, 916 millions de dollars, ou 18 %, sont attribuables aux pertes estimées découlant des sinistres liés aux catastrophes, tandis que la tranche restante témoigne de l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et de l'accroissement de la gravité des sinistres.

RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé en divisant les charges autres que d'intérêts par le total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités. Le ratio d'efficacité rajusté est calculé de la même manière, mais en utilisant les charges autres que d'intérêts rajustés et le total des produits.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 62,0 %, comparativement à 58,9 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance s'est établi à 58,1 %, par rapport à 56,4 % à l'exercice précédent.

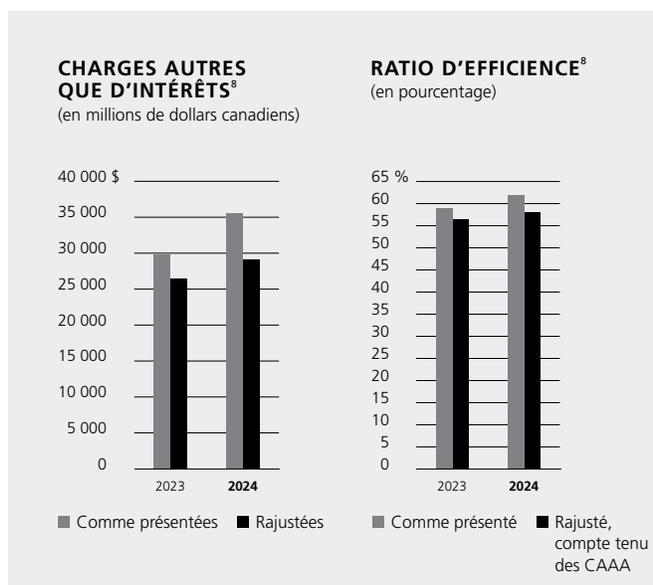


TABLEAU 11 CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2024 par rapport à 2023		
	2024	2023	Variation en %
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	9 920 \$	9 559 \$	4
Rémunération au rendement	4 481	4 065	10
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	2 332	2 129	10
Total des salaires et avantages du personnel	16 733	15 753	6
Charges liées à l'occupation des locaux			
Amortissement et pertes de valeur	1 048	987	6
Loyers et entretien	910	812	12
Total des charges liées à l'occupation des locaux	1 958	1 799	9
Charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier			
Coûts associés au matériel et au mobilier, au traitement des données et aux licences	2 379	2 056	16
Amortissement et pertes de valeur	277	252	10
Total des charges liées à la technologie, au matériel et au mobilier	2 656	2 308	15
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	702	672	4
Communication et marketing	1 516	1 452	4
Charges de restructuration	566	363	56
Frais liés aux activités de courtage et honoraires de sous-conseiller	498	456	9
Services professionnels, services-conseils et services externes¹	3 064	2 493	23
Autres charges¹	7 800	4 559	71
Total des charges¹	35 493 \$	29 855 \$	19
Ratio d'efficacité – comme présenté ¹	62,0 %	58,9 %	310 pdb
Ratio d'efficacité – rajusté, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance ²	58,1	56,4	170

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IRFS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

² Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁸ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 42 millions de dollars, ou 0,8 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de la charge d'impôt sur le résultat de 427 millions de dollars, ou 13,7 %, en partie contrebalancée par une augmentation des autres impôts et taxes de 385 millions de dollars, ou 19 %. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 102 millions de dollars, ou 1,8 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une baisse de la charge d'impôt sur le résultat de 296 millions de dollars, ou 8,1 %, et une hausse des autres impôts et taxes de 194 millions de dollars, ou 9,6 %.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 24,8 % pour 2024, par rapport à 24,2 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'incidence fiscale des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, qui ne sont pas déductibles, et une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt, contrebalancées en partie l'incidence fiscale favorable liée au profit à la vente d'actions de Schwab, alors que le taux d'imposition de l'exercice précédent a subi une incidence importante liée aux ajustements au titre de la mise en œuvre du dividende pour la relance au Canada et à l'augmentation du taux d'imposition fédéral canadien ainsi qu'à la transaction

avec FHN qui a été résiliée. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 24 des états financiers consolidés de 2024.

La Banque a comptabilisé sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de Schwab (215 millions de dollars en 2024; 279 millions de dollars en 2023) a été exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

Pour permettre le calcul après impôt du résultat rajusté, la charge d'impôt sur le résultat rajustée est calculée en rajustant les impôts pour chaque élément à noter au moyen du taux d'imposition applicable pour l'entité juridique en question. Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 20,0 % pour 2024, comparativement à 20,8 % pour l'exercice précédent. La diminution par rapport à l'exercice précédent reflète essentiellement la composition favorable des résultats, en partie contrebalancée par une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt. Les résultats rajustés ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 12		IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET AUTRES IMPÔTS ET TAXES – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat et autres impôts et taxes comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat et autres impôts et taxes rajustée	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2024	2023
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée¹		2 691 \$	3 118 \$
Total des rajustements pour les éléments à noter		664	533
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée¹		3 355	3 651
Autres impôts et taxes			
Charges sociales		909	853
Impôt sur le capital et sur les primes		231	222
TPS, TVH et taxes de vente provinciales ²		1 002	719
Taxes municipales et taxes d'affaires		273	236
Total des autres impôts et taxes – comme présenté		2 415	2 030
Total des rajustements pour les éléments à noter relatifs aux questions relatives aux taxes indirectes		(191)	–
Total des autres impôts et taxes – rajusté		2 224	2 030
Total des impôts et taxes – rajusté¹		5 579 \$	5 681 \$
Taux d'imposition effectif – comme présenté		24,8 %	24,2 %
Taux d'imposition effectif – rajusté		20,0	20,8

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IRFS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

² Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).

Mesures fiscales du Canada

Le projet de loi C-59 est quasi adopté depuis le 28 mai 2024 et a été sanctionné le 20 juin 2024. Le texte législatif vise à faire progresser certaines des mesures fiscales initialement mises de l'avant dans le budget fédéral canadien présenté le 28 mars 2023. En particulier, le projet de loi C-59 refuse la déduction pour dividendes reçus en ce qui a trait aux dividendes reçus par certaines institutions financières sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché, sous réserve d'une exception mineure pour les dividendes reçus sur certaines actions privilégiées, et impose un impôt de 2 % sur la valeur nette des rachats d'actions par des sociétés publiques au Canada. Ces mesures sont entrées en vigueur pour la Banque le 1^{er} janvier 2024 et ont été mises en œuvre par celle-ci depuis cette date.

Réforme fiscale internationale – Impôt minimum mondial prévu par le Pilier 2

Le 20 décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a publié le modèle de règles du Pilier 2 dans le cadre de ses efforts en matière de réforme fiscale internationale. Le modèle de règles du Pilier 2 prévoit la mise en œuvre d'un impôt minimum mondial de 15 % applicable aux grandes entreprises multinationales, dont l'application relève de chaque pays. Les règles du Pilier 2 ont été adoptées au Canada le 20 juin 2024, en vertu du projet de loi C-69, qui inclut la *Loi de l'impôt minimum mondial* mettant en œuvre le modèle de règles du Pilier 2. Les règles sont en vigueur

pour la Banque pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2024. La *Loi sur l'impôt minimum mondial* peut donner lieu à un impôt sur la disposition future des actions de Schwab détenues, selon le profit comptable réalisé à ce moment-là et son incidence sur les taux d'imposition effectifs. L'impôt pourrait représenter jusqu'à 15 % du profit comptable et serait payable au Canada. En outre, des lois similaires ont été adoptées dans d'autres pays où la Banque exerce ses activités et entraîneront le paiement d'impôts supplémentaires dans ces pays. La Banque estime que ces impôts annuels supplémentaires feront augmenter son taux d'imposition effectif de 0,25 % à 0,50 %, la plus grande partie des impôts supplémentaires étant prélevés en Irlande, où le taux d'imposition des sociétés prévu par la loi s'élève à 12,5 %.

Questions relatives aux taxes indirectes

Le 26 septembre 2024, la Cour canadienne de l'impôt a rendu sa décision dans l'affaire *Royal Bank of Canada v. His Majesty the King*, 2024 TCC 125, portant sur la capacité de demander des crédits de taxe sur les intrants à l'égard de certains intrants des activités de cartes de crédit. L'issue de cette affaire a amené la Banque à revoir ses demandes historiques de crédits de taxe sur les intrants. La Banque a également passé en revue certains aspects de sa méthode de demande de crédits de taxe sur les intrants à l'égard de certains secteurs qui ont été contestés par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et a établi une provision de 226 millions de dollars (y compris les intérêts) liée aux questions relatives aux taxes indirectes.

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2024

Le résultat net comme présenté pour le trimestre s'est établi à 3 635 millions de dollars, en hausse de 769 millions de dollars, ou 27 %, par rapport à celui du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement une hausse des produits et le profit à la vente d'actions de Schwab à l'exercice considéré dans le secteur Siège social, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des charges afférentes aux activités d'assurance et un accroissement des produits autres que d'intérêts, y compris des investissements dans l'infrastructure de risque et de contrôle. Sur une base rajustée, le résultat net pour le trimestre s'est établi à 3 205 millions de dollars, en baisse de 280 millions de dollars, ou 8 %. Le résultat dilué par action comme présenté pour le trimestre s'est établi à 1,97 \$, en hausse de 33 % par rapport à 1,48 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour le trimestre s'est établi à 1,72 \$, en baisse de 5 % par rapport à 1,82 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre ont été de 15 514 millions de dollars, en hausse de 2 336 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent, une tranche de 718 millions de dollars, ou 5 %, de cette hausse étant attribuable aux recouvrements de réassurance au titre des sinistres liés aux catastrophes. Les produits rajustés pour le trimestre ont atteint 14 897 millions de dollars, en hausse de 1 655 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour le trimestre ont été de 7 940 millions de dollars, en hausse de 446 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant essentiellement la croissance des volumes dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et la hausse des marges dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux et dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance. Les produits d'intérêts nets rajustés pour le trimestre ont été de 8 034 millions de dollars, en hausse de 476 millions de dollars, ou 6 %. Répartie par secteur, la hausse des produits d'intérêts nets comme présentés s'explique par des augmentations de 353 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, de 88 millions de dollars dans le secteur Siège social et de 56 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, en partie contrebalancées par des diminutions de 27 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 24 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre se sont établis à 7 574 millions de dollars, en hausse de 1 890 millions de dollars, ou 33 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent, une tranche de 718 millions de dollars, ou 13 %, de cette hausse étant attribuable aux recouvrements de réassurance au titre des sinistres liés aux catastrophes. Le reste de la hausse est surtout attribuable au profit à la vente d'actions de Schwab au trimestre considéré dans le secteur Siège social, les augmentations des produits tirés des prêts, des honoraires de prise ferme et des produits liés aux activités de négociation dans le secteur Services bancaires de gros, ainsi que des augmentations des produits tirés des comptes à honoraires, des produits tirés des transactions et des primes d'assurance dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la restructuration du bilan aux États-Unis dans le secteur Services bancaires de détail aux États-Unis. Les produits autres que d'intérêts rajustés se sont établis à 6 863 millions de dollars, une hausse de 1 179 millions de dollars, ou 21 %. Répartie par secteur, l'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés s'explique par des augmentations de 986 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 925 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance et de 307 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par des diminutions de 285 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 43 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 1 109 millions de dollars, en hausse de 231 millions de dollars par rapport à celle du quatrième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 153 millions de dollars, en hausse de 434 millions de dollars, ou 60 %, reflet de la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts autres que de détail et de prêts à la consommation. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs a consisté en une reprise de provision de 44 millions de dollars, par rapport à la constitution d'une provision de 159 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La reprise de provision relative aux actifs productifs au trimestre considéré reflète l'amélioration des perspectives économiques, y compris l'incidence de la baisse des taux d'intérêt, et a été comptabilisée dans les secteurs Services bancaires

personnels et commerciaux au Canada et Services de détail aux États-Unis. Le total de la provision pour pertes sur créances pour le trimestre, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,47 %.

Répartie par secteur, la provision pour pertes sur créances a augmenté de 100 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis, de 77 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros, de 40 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et de 14 millions de dollars dans le secteur Siège social.

Les charges afférentes aux activités d'assurance pour le trimestre se sont établies à 2 364 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 1 018 millions de dollars, ou 76 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, dont une tranche de 893 millions de dollars, ou 66 %, est attribuable aux pertes estimées découlant des sinistres liés aux catastrophes. La tranche restante de la hausse témoigne de l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et de l'accroissement de la gravité des sinistres.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 8 050 millions de dollars, en hausse de 422 millions de dollars, ou 6 %, en regard de celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant surtout des investissements dans l'infrastructure de risque et de contrôle, la provision liée aux questions relatives aux taxes indirectes dans le secteur Siège social et l'accroissement des coûts liés au marketing et à la technologie en vue de soutenir la croissance des activités, le tout contrebalancé en partie par les charges de restructuration à l'exercice précédent dans le secteur Siège social. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre ont atteint 7 731 millions de dollars, en hausse de 743 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à celles du quatrième trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout des investissements dans l'infrastructure de risque et de contrôle, des investissements visant à soutenir la croissance des activités, y compris les charges liées à la technologie et à l'occupation des locaux, et des autres charges d'exploitation. Répartie par secteur, la hausse des charges autres que d'intérêts comme présentées s'explique par des augmentations de 249 millions de dollars dans le secteur Siège social, de 150 millions de dollars dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance, de 65 millions de dollars dans le secteur Services de détail aux États-Unis et de 63 millions de dollars dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, en partie contrebalancées par une diminution de 105 millions de dollars dans le secteur Services bancaires de gros.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 13,4 % pour le trimestre, par rapport à 18,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre reflète essentiellement le profit non imposable à la vente d'actions de Schwab, contrebalancé en partie par une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt, l'incidence fiscale des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, qui ne sont pas déductibles, et l'incidence de la hausse du résultat avant impôt comme présenté.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 18,8 % pour le trimestre, contre 19,3 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution d'un exercice à l'autre reflète essentiellement l'incidence de la baisse du résultat avant impôt rajusté, en partie contrebalancée par une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Sous réserve de l'incidence des tendances saisonnières et des éléments à noter, le résultat comme présenté de la Banque a diminué de 17 % en 2024 par rapport à celui de l'exercice précédent, reflet d'un contexte macroéconomique difficile et de l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque. Au fil de l'exercice, la Banque a bénéficié d'une hausse des produits liés au marché dans les secteurs Services bancaires de gros et Gestion de patrimoine et Assurance ainsi que d'une croissance des volumes et de marges sur les dépôts plus élevées dans le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, reflets d'un contexte de baisse des taux d'intérêt. En tenant compte de l'incidence des recouvrements liés à la couverture de réassurance, les charges afférentes aux activités d'assurance ont augmenté, témoignant de l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, de l'augmentation du nombre d'événements météorologiques violents et de l'accroissement de la gravité des sinistres. Le retour à la normale des conditions de crédit s'est poursuivi tout au long de l'exercice, ce qui a entraîné une hausse des provisions pour pertes sur créances. Les charges ont augmenté, témoignant des investissements dans l'infrastructure de risque et de contrôle ainsi que des charges de personnel, y compris la rémunération variable. Les résultats trimestriels de la Banque ont subi l'incidence, notamment des facteurs saisonniers, du nombre de jours dans un trimestre, de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis, et de la conversion des monnaies étrangères.

TABLEAU 13 RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Trois mois clos les

	2024				2023			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	7 940 \$	7 579 \$	7 465 \$	7 488 \$	7 494 \$	7 289 \$	7 428 \$	7 733 \$
Produits autres que d'intérêts ¹	7 574	6 597	6 354	6 226	5 684	5 625	4 969	4 468
Total des produits ¹	15 514	14 176	13 819	13 714	13 178	12 914	12 397	12 201
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 109	1 072	1 071	1 001	878	766	599	690
Charges afférentes aux activités d'assurance ¹	2 364	1 669	1 248	1 366	1 346	1 386	1 118	1 164
Charges autres que d'intérêts ¹	8 050	11 012	8 401	8 030	7 628	7 359	6 756	8 112
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat ¹	534	794	729	634	616	704	859	939
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	178	190	194	141	156	182	241	285
Résultat net – comme présenté¹	3 635	(181)	2 564	2 824	2 866	2 881	3 306	1 581
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat²								
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	60	64	72	94	92	88	79	54
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab	35	21	21	32	31	54	30	34
Quote-part des charges de restructuration liées à la participation dans Schwab	–	–	–	49	35	–	–	–
Charges de restructuration	–	110	165	291	363	–	–	–
Charges d'acquisition et d'intégration	82	78	102	117	197	143	73	21
Charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de FHN	–	–	–	–	–	84	154	106
Paiement lié à la résiliation de la transaction avec FHN	–	–	–	–	–	306	–	–
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN qui a été résiliée	59	62	64	57	64	177	134	876
Incidence de la rétroactivité d'une disposition législative sur les services de compensation de cartes de paiement	–	–	–	–	–	57	–	–
Profit à la vente d'actions de Schwab	(1 022)	–	–	–	–	–	–	–
Restructuration du bilan aux États-Unis	311	–	–	–	–	–	–	–
Questions relatives aux taxes indirectes	226	–	–	–	–	–	–	–
Provision relative à une affaire civile / Règlement d'un litige	–	–	274	–	–	–	39	1 603
Cotisation spéciale de la FDIC	(72)	–	103	411	–	–	–	–
Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque	52	3 566	615	–	–	–	–	–
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	(269)	3 901	1 416	1 051	782	909	509	2 694
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat ^{2, 3}	161	74	191	238	163	141	108	121
Résultat net – rajusté ^{1, 2}	3 205	3 646	3 789	3 637	3 485	3 649	3 707	4 154
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	193	69	190	74	196	74	210	83
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté^{1, 2}	3 012 \$	3 577 \$	3 599 \$	3 563 \$	3 289 \$	3 575 \$	3 497 \$	4 071 \$

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Résultat de base par action¹								
Comme présenté	1,97 \$	(0,14) \$	1,35 \$	1,55 \$	1,48 \$	1,53 \$	1,69 \$	0,82 \$
Rajusté ²	1,72	2,05	2,04	2,01	1,82	1,95	1,91	2,24
Résultat dilué par action¹								
Comme présenté	1,97	(0,14)	1,35	1,55	1,48	1,53	1,69	0,82
Rajusté ²	1,72	2,05	2,04	2,00	1,82	1,95	1,91	2,23
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté¹	13,4 %	(1,0) %	9,5 %	10,9 %	10,5 %	10,8 %	12,4 %	5,9 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté^{1, 2}	11,7	14,1	14,5	14,1	12,9	13,8	14,0	16,1

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Actif total moyen ¹	2 035 \$	1 968 \$	1 938 \$	1 934 \$	1 910 \$	1 898 \$	1 944 \$	1 931 \$
Actifs productifs d'intérêts moyens ⁴	1 835	1 778	1 754	1 729	1 715	1 716	1 728	1 715
Marge d'intérêts nette – comme présentée	1,72 %	1,70 %	1,73 %	1,72 %	1,73 %	1,69 %	1,76 %	1,79 %
Marge d'intérêts nette – rajustée ²	1,74	1,71	1,75	1,74	1,75	1,70	1,81	1,82

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IRFS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

² Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

³ Comprend le DRC et l'incidence découlant de l'augmentation du taux d'imposition fédéral canadien pour l'exercice 2022.

⁴ Les actifs productifs d'intérêts moyens sont une mesure non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des quatre grands secteurs d'exploitation suivants : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Services de détail aux États-Unis, Gestion de patrimoine et Assurance, et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Le **secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada** offre des services à plus de 15 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada. Les Services bancaires personnels offrent aux clients commodité, valeur et conseils judicieux par l'intermédiaire d'un éventail complet de produits et de services en matière de dépôts, d'épargne, de paiements et de prêts, soutenu par un réseau de 1 060 succursales et de 3 400 guichets automatiques, une équipe spécialisée en service mobile et des services bancaires par téléphone, par application mobile et en ligne. Les Services bancaires commerciaux sont une activité de premier plan axée sur les clients offrant une expertise sectorielle approfondie, des conseils judicieux et un vaste éventail de produits et de services personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins, en tirant parti de son réseau de succursales commerciales et de centres de services à la clientèle spécialisés partout au Canada.

Le **secteur Services de détail aux États-Unis** comprend les activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis ainsi que la participation de la Banque dans Schwab. Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, des services à plus de 10 millions de clients par le truchement de succursales situées le long de la côte Est américaine (du Maine à la Floride), de concessionnaires automobiles et de partenaires de cartes de crédit situés partout au pays. Les Services bancaires personnels offrent un éventail complet de produits et de conseils financiers aux clients du Maine, de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud et de la Floride, par l'intermédiaire d'un réseau de 1 132 succursales et de 2 561 guichets automatiques, et des services bancaires par téléphone, par application mobile et en ligne. Les Services bancaires commerciaux offrent une gamme diversifiée de produits et de services pour aider les entreprises à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international, et de produits et services bancaires courants. Les Services de gestion de patrimoine offrent une gamme de produits et de services de gestion de patrimoine aux clients de détail et institutionnels. La contribution de la participation de la Banque dans Schwab est présentée à titre de quote-part du résultat net de la participation dans Schwab.

Le **secteur Gestion de patrimoine et Assurance** offre des services à quelque 6 millions de clients des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les activités de Gestion de patrimoine offrent des solutions de gestion de patrimoine à des clients de détail au Canada par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités de Gestion de patrimoine offrent également des produits de gestion de patrimoine à des clients institutionnels au Canada à l'échelle mondiale. Les activités d'Assurance offrent des produits d'assurance de dommages par l'entremise de canaux directs, ainsi qu'aux membres de groupes d'affinités, de même que des produits d'assurance de personnes partout au Canada.

Le **secteur Services bancaires de gros** offre des services à plus de 17 000 entreprises, gouvernements et clients institutionnels présents sur les principaux marchés des capitaux dans le monde. Sous la marque Valeurs Mobilières TD, le secteur Services bancaires de gros offre des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement à des clients externes ainsi que des solutions bancaires de gros et d'accès aux marchés pour les services de détail et de gestion de patrimoine de la Banque et leurs clients. L'expertise du secteur Services bancaires de gros est soutenue par une présence partout en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

Le **secteur Siège social** regroupe des fonctions de service et de contrôle, notamment les fonctions Solutions en technologie de l'information, Services communs, Gestion de la trésorerie et du bilan, Marketing, Ressources humaines, Finances, Gestion du risque, Service de la conformité, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent, Services juridiques, Immobilier, Audit interne et autres. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à la valeur fournie aux secteurs d'exploitation de la Banque.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats et le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajustés, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés de 2024. À compter l'exercice 2024, certaines activités de gestion de placements qui étaient précédemment présentées dans le secteur Services de détail aux États-Unis sont maintenant présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance. L'information des périodes de comparaison a été ajustée pour refléter ce réalignement.

Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un revenu non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et de la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros est reprise dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 79 millions de dollars (181 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023).

La quote-part du résultat net de la participation dans Schwab est comptabilisée dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Les montants pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition par Schwab de TD Ameritrade, la quote-part de la Banque des charges de restructuration engagées par Schwab et la quote-part de la Banque de la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC engagée par Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

La rubrique « Principales priorités pour 2025 » figurant pour chaque secteur d'exploitation dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions et les hypothèses de la Banque, notamment celles décrites à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques », et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée quant aux facteurs, aux hypothèses et aux risques qui pourraient avoir une incidence sur les opinions de la Banque, se reporter à la section « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » et à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

TABLEAU 14 RÉSULTATS SECTORIELS^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

	Services bancaires personnels et commerciaux au Canada		Services de détail aux États-Unis		Gestion de patrimoine et Assurance		Services bancaires de gros ³		Siège social ³		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits (pertes) d'intérêts nets	15 697 \$	14 192 \$	11 600 \$	12 029 \$	1 226 \$	1 064 \$	582 \$	1 538 \$	1 367 \$	1 121 \$	30 472 \$	29 944 \$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	4 093	4 125	2 113	2 261	12 309	10 566	6 704	4 280	1 532	(486)	26 751	20 746
Total des produits	19 790	18 317	13 713	14 290	13 535	11 630	7 286	5 818	2 899	635	57 223	50 690
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1 555	1 013	1 437	965	–	1	247	16	638	491	3 877	2 486
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	200	330	95	(37)	–	–	70	110	11	44	376	447
Total de la provision pour pertes sur créances	1 755	1 343	1 532	928	–	1	317	126	649	535	4 253	2 933
Charges afférentes aux activités d'assurance	–	–	–	–	6 647	5 014	–	–	–	–	6 647	5 014
Charges autres que d'intérêts	8 010	7 700	12 615	8 079	4 285	3 908	5 576	4 760	5 007	5 408	35 493	29 855
Résultat avant impôt sur le résultat	10 025	9 274	(434)	5 283	2 603	2 707	1 393	932	(2 757)	(5 308)	10 830	12 888
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 806	2 586	200	658	648	706	275	162	(1 238)	(994)	2 691	3 118
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab	–	–	709	939	–	–	–	–	(6)	(75)	703	864
Résultat net – comme présenté	7 219	6 688	75	5 564	1 955	2 001	1 118	770	(1 525)	(4 389)	8 842	10 634
Rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat												
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises	–	–	–	–	–	–	–	–	290	313	290	313
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	109	149	109	149
Quote-part des charges de restructuration et autres charges liées à la participation dans Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	49	35	49	35
Charges de restructuration	–	–	–	–	–	–	–	–	566	363	566	363
Charges d'acquisition et d'intégration	–	–	–	–	–	–	379	434	–	–	379	434
Charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de FHN	–	–	–	344	–	–	–	–	–	–	–	344
Paiement lié à la résiliation de la transaction avec FHN	–	–	–	–	–	–	–	–	–	306	–	306
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN qui a été résiliée	–	–	–	–	–	–	–	–	242	1 251	242	1 251
Incidence de la rétroactivité d'une disposition législative sur les services de compensation de cartes de paiement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	57	–	57
Profit à la vente d'actions de Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 022)	–	(1 022)	–
Restructuration du bilan aux États-Unis	–	–	311	–	–	–	–	–	–	–	311	–
Questions relatives aux taxes indirectes	–	–	–	–	–	–	–	–	226	–	226	–
Règlement (recouvrement lié au règlement) d'un litige	–	–	–	–	–	–	–	–	274	1 642	274	1 642
Cotisation spéciale de la FDIC	–	–	442	–	–	–	–	–	–	–	442	–
Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque	–	–	4 233	–	–	–	–	–	–	–	4 233	–
Total des rajustements pour les éléments à noter, avant impôt sur le résultat	–	–	4 986	344	–	–	379	434	734	4 116	6 099	4 894
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat ⁴	–	–	186	85	–	–	82	89	396	359	664	533
Résultat net – rajusté⁵	7 219 \$	6 688 \$	4 875 \$	5 823 \$	1 955 \$	2 001 \$	1 415 \$	1 115 \$	(1 187) \$	(632) \$	14 277 \$	14 995 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires ⁶	21 618 \$	18 151 \$	44 415 \$	40 915 \$	6 141 \$	5 692 \$	15 821 \$	14 134 \$	12 984 \$	22 716 \$	100 979 \$	101 608 \$
Actifs pondérés en fonction des risques	185 704	168 514	271 959	235 444	20 571	17 979	122 584	121 232	30 082	27 992	630 900	571 161

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IRFS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

² La part des produits et des pertes sur créances revenant aux partenaires des programmes de détaillants est présentée dans le secteur Siège social et un montant correspondant (représentant la quote-part nette des partenaires) est comptabilisé dans les charges autres que d'intérêts, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net comme présenté du secteur Siège social. Le résultat net présenté dans le secteur Services de détail aux États-Unis ne comprend que la part des produits et des pertes sur créances attribuable à la Banque en vertu des conventions.

³ Les produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

⁴ Comprend le DRC et l'incidence découlant de l'augmentation du taux d'imposition fédéral canadien pour l'exercice 2022.

⁵ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

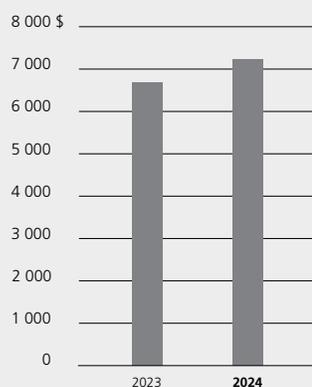
⁶ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

Services bancaires personnels et commerciaux au Canada

Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada offre un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 15 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux de la Banque au Canada.

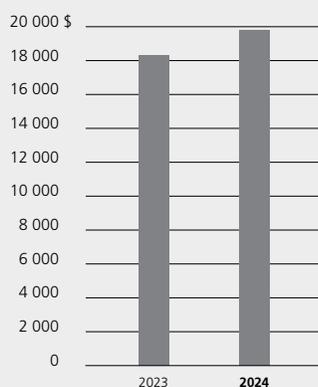
RÉSULTAT NET

(en millions de dollars canadiens)



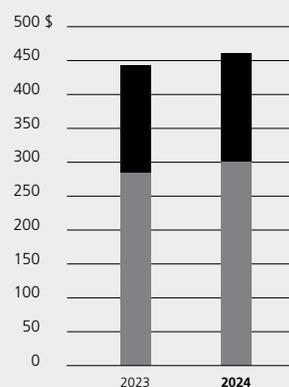
TOTAL DES PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)



VOLUME MOYEN DES DÉPÔTS

(en milliards de dollars canadiens)



■ Particuliers ■ Entreprises

TABLEAU 15 PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Services bancaires personnels	13 828 \$	12 705 \$
Services bancaires aux entreprises	5 962	5 612
Total	19 790 \$	18 317 \$

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires personnels

- Dépôts de particuliers – produits de comptes chèques, de comptes d'épargne et de placement pour les clients de détail.
- Prêts garantis par des biens immobiliers – gamme de prêts garantis par des biens immobiliers pour les propriétaires.
- Cartes de crédit, paiements et prêts à la consommation – cartes de crédit exclusives et comarquées, débit, portefeuilles numériques, programmes de fidélisation, plans de paiement et produits de financement non garantis.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – solutions en matière de prêts, de dépôts et de gestion de trésorerie pour les entreprises de divers secteurs.
- Services bancaires aux petites entreprises – produits et services financiers pour les petites entreprises.
- Financement auto – solutions de financement pour les marchés de l'automobile de premier ordre et à risque, les véhicules récréatifs et de loisirs, ainsi que le financement des stocks des concessionnaires automobiles.
- Services de solutions aux commerçants – technologie aux points de vente et solutions de paiement pour les petites et grandes entreprises.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada est mature et hautement concurrentiel, et se compose de grandes banques à charte, de banques régionales de taille importante, de coopératives d'épargne, de joueurs occupant des créneaux dans certains produits et marchés, et de divers concurrents offrant des services non traditionnels. Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers et d'entreprises auxquels ils offrent des produits comprenant des services de prêts, de dépôts, de gestion de la trésorerie et des solutions de financement. Les produits sont distribués dans les succursales de détail, les centres de services bancaires commerciaux et par l'entremise de divers canaux de distribution spécialisés ainsi qu'en tirant parti des nouvelles technologies et en mettant l'accent sur l'expérience client, qui est intégrée dans tous les canaux. Le leadership sur le marché et la rentabilité dépendent de la fourniture d'une gamme complète de produits à prix concurrentiels, de conseils proactifs répondant aux besoins des clients, d'un service et d'une convivialité exceptionnels, d'expériences omnicanales intégrées, d'une gestion prudente des risques et d'une gestion rigoureuse des dépenses.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2024
Fournir des conseils fiables pour que nos clients aient confiance en leur avenir financier	<ul style="list-style-type: none"> • L'ajout de nouveaux comptes a atteint un niveau record au Canada, porté par des forfaits bancaires adaptés pour répondre aux besoins des nouveaux Canadiens, des services donnés dans la langue de choix du client en succursale et des relations stratégiques. • Nous avons aidé des milliers de Canadiens à épargner en vue de l'achat de leur première propriété grâce au compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (« CELIAPP »). • Depuis le lancement du Créateur d'objectifs TD, un outil d'établissement et de suivi des objectifs financiers, des milliers de clients de la TD de partout au Canada ont travaillé avec leur banquier personnel afin d'établir un parcours financier personnalisé pour atteindre leurs objectifs financiers. • Nous avons lancé Solutions de commerce électronique TD, un service intégrant le traitement des paiements en ligne de la TD et un outil clé en main de création de plateformes Web hautement personnalisable qui permet aux entreprises canadiennes de commencer à vendre leurs produits et services en ligne grâce à une configuration rapide et d'accepter les paiements en toute simplicité.
Fournir constamment une expérience client mémorable personnalisée et connectée dans tous les canaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons continué d'améliorer notre offre de produits et de solutions novatrices pour les clients du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada afin d'accroître les capacités des banquiers de première ligne et de réduire les irritants pour les clients, tout en contribuant ainsi à obtenir des résultats sans précédent de l'indice d'expérience légendaire (IEL) dans l'ensemble de nos canaux. • Nous avons poursuivi nos initiatives d'optimisation de l'expérience client et de l'expérience des collègues associés à Soutien hypothécaire TD en direct, donnant lieu à une mobilisation des clients et à un volume de prêts garantis par des biens immobiliers record grâce à des expériences numériques connectées. • TD Canada Trust a été reconnue comme lauréate d'un prix partagé, le « Prix d'excellence en services financiers » dans les catégories « Excellence du service à la clientèle⁹ », « Excellence du service en succursale¹⁰ » et « Excellence des services financiers téléphoniques automatisés¹¹ », parmi les cinq grandes banques¹² selon le sondage du Customer Service Index (CSI) d'Ipsos de 2024¹³. • Les Services bancaires commerciaux ont continué d'élargir leurs domaines de spécialisation au moyen d'ajouts aux équipes dans les secteurs de la technologie et de l'innovation, notamment en lançant Partenaires d'innovation TD, une nouvelle équipe offrant toute une gamme de solutions de financement et de services bancaires sur mesure et hautement spécialisés pour soutenir les entreprises technologiques à toutes les étapes de leur croissance. • Financement auto TD s'est classé au premier rang pour la satisfaction des concessionnaires à l'égard des prêteurs non exclusifs ayant un crédit non préférentiel ou préférentiel selon le sondage 2024 de J.D. Power, qui évalue la satisfaction des concessionnaires canadiens à l'égard de leur prêteur automobile. C'est la septième année de suite que Financement auto TD (Canada) est classée au premier rang pour la satisfaction des concessionnaires parmi les prêteurs à risque non exclusifs avec crédit de détail¹⁴.
Approfondir nos relations avec les clients en nous présentant comme Une seule TD et en étendant notre présence sur les marchés et pour les produits sous-représentés	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons maintenu des parts de marché solides¹⁵ et insufflé un nouvel élan à l'ensemble de nos activités : <ul style="list-style-type: none"> – Au premier rang pour la part de marché des dépôts de particuliers sans échéance. – Au deuxième rang pour la part de marché des prêts garantis par des biens immobiliers grâce à la croissance de ses parts de marché d'un exercice à l'autre. – Dépenses record payées par cartes de crédit et volumes de prêts soutenus par un nombre sans précédent de clients actifs, lequel a dépassé pour la première fois les huit millions. • La Banque a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie Une seule TD, en mettant l'accent sur la réalisation d'initiatives stratégiques conjointes entre les secteurs Services bancaires commerciaux et Gestion de patrimoine, y compris l'élargissement de sa stratégie de colocation avec les banquiers privés principaux occupant des locaux dans nos centres de services bancaires commerciaux et les groupes Financement auto TD, Immobilier national et Services bancaires commerciaux à l'échelle nationale.

⁹ TD Canada Trust a partagé un prix dans la catégorie « Excellence du service à la clientèle » selon le sondage d'Ipsos 2024.

¹⁰ TD Canada Trust a partagé un prix dans la catégorie « Excellence du service en succursale » selon le sondage d'Ipsos 2024.

¹¹ TD Canada Trust a partagé un prix dans la catégorie « Excellence des services bancaires téléphoniques automatisés » selon le sondage d'Ipsos 2024.

¹² Les cinq grandes banques comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

¹³ Les Prix d'excellence en services financiers d'Ipsos 2024 sont basés sur les résultats de sondages trimestriels permanents du Customer Service Index (CSI). Ipsos annonce les gagnants annuels dans 11 catégories en octobre après la clôture du dernier trimestre en septembre.

¹⁴ Financement auto TD a reçu la note la plus élevée dans le segment de détail non exclusif non préférentiel et dans le segment de détail non exclusif préférentiel dans le cadre des sondages de J.D. Power 2024 sur la satisfaction des concessionnaires en matière de financement au Canada, qui portent sur la satisfaction des concessionnaires canadiens à l'égard de fournisseurs de financement automobile. Visitez le site jdpower.com/awards pour plus de renseignements.

¹⁵ Le classement des parts de marché est fondé sur les données les plus récentes fournies par le BSIF pour les dépôts de particuliers sans échéance et les prêts garantis par des biens immobiliers (août 2024).

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2024
<p>Agir rapidement pour obtenir des résultats, en prenant seulement les risques que nous pouvons comprendre et gérer</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons continué de transformer la façon de travailler de la TD, en tirant parti de l'IA et en mettant en œuvre d'autres améliorations de processus pour accroître la rapidité et l'efficacité : <ul style="list-style-type: none"> Utilisation continue de Nouvelle évolution du travail (NET), un modèle de fonctionnement agile, conçu pour réduire la complexité, rationaliser la prise de décision, améliorer l'expérience client et réduire la durée des cycles. Investissement dans des technologies de base pour améliorer l'expérience client et l'expérience des collègues, notamment une nouvelle plateforme de crédit, une plateforme de services et un logiciel de gestion des relations avec la clientèle. Amélioration du processus de souscription et de la productivité des prêts garantis par des biens immobiliers, réduisant le délai d'approbation finale des prêts hypothécaires et offrant une expérience plus rapide et simplifiée aux clients. Nous avons maintenu des offres comme les expériences de paiement personnalisées et les primes aux clients dans le cadre de relations stratégiques axées sur les cartes de crédit, notamment : <ul style="list-style-type: none"> Notre relation avec Amazon grâce à laquelle les clients ont pu échanger des points dans le cadre du programme Magasinez avec vos points sur Amazon. Élargissement de l'écosystème de fidélisation de la TD tout en apportant de la valeur ajoutée aux clients grâce à de nouvelles collaborations stratégiques avec les Blue Jays de Toronto et les Canucks de Vancouver.
<p>Innovier en songeant aux besoins de nos clients et de nos collègues, et façonner l'avenir des services bancaires à l'ère du numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pour la quatrième année consécutive, nous avons été nommés « meilleure banque numérique pour les consommateurs au Canada et en Amérique du Nord » par le magazine Global Finance¹⁶ : <ul style="list-style-type: none"> Leader dans le secteur, obtention d'un prix dans six catégories en Amérique du Nord, dont ceux de meilleur système de paiement et présentation de factures, meilleure sécurité de l'information et gestion de la fraude, meilleure en prêts, meilleure en innovation, meilleures API bancaires ouvertes et meilleure en transformation. Nous nous sommes une fois de plus classés au premier rang pour la portée numérique moyenne parmi toutes les banques canadiennes selon ComScore¹⁷. L'application de services bancaires mobiles TD a continué de se classer au premier rang pour le nombre moyen d'utilisateurs actifs mensuels au Canada, selon Sensor Tower, pour la onzième année de suite¹⁸. Nous avons élargi les programmes d'acquisition ciblée de prêts garantis par des biens immobiliers pour les spécialistes hypothécaires des services de détail et mobiles, créant une expérience connectée en matière de conseils dans l'ensemble de nos occasions numériques quotidiennes, des programmes de courriel et des points de contact numériques de qualité supérieure dans BanqueNet et l'application de services bancaires mobiles. Nous avons ajouté de nouvelles fonctionnalités afin de modifier et d'améliorer l'expérience client du service mobile, dont des capacités permettant d'accroître les possibilités de libre-service pour les clients : <ul style="list-style-type: none"> Fonctionnalités comprenant une nouvelle barre de navigation et des actions rapides offrant un accès à l'aide d'une seule touche aux fonctions et capacités couramment utilisées pour fournir des informations sur les comptes en souffrance et des options de remboursement flexibles. Fonctionnalités permettant aux clients de renouveler la tranche fixe de leur ligne de crédit domiciliaire à l'aide de leur profil BanqueNet ou de l'application bancaire mobile 120 jours avant l'échéance, offrant une option libre-service pratique aux clients.
<p>Être reconnu comme un employeur de choix chez qui la diversité et l'inclusivité sont valorisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada s'engage à promouvoir la diversité et l'inclusion dans toutes les sphères de ses activités : <ul style="list-style-type: none"> Les Services bancaires personnels ont continué de participer au programme « Sponsorship in Action » (Parrainage en action) pour les collègues hautement performants issus des groupes sous-représentés afin de soutenir l'avancement professionnel, en proposant des occasions de parrainage par des cadres supérieurs. Dans les Services bancaires aux entreprises, le programme Women at TD – Power Leadership Development Circle continue de contribuer à la promotion de femmes douées à des postes de direction au moyen de programmes de parrainage et de développement. Des programmes d'entreprises pour les Autochtones, les collègues issus de la communauté 2SLGBTQ+ et les personnes ayant une incapacité sont en place afin de soutenir les collègues ayant des aspirations de leadership, ainsi que des initiatives d'intégration bonifiées pour tous les collègues de ces communautés.
<p>Contribuer à la qualité de vie de nos collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> Afin de répondre aux divers besoins de la clientèle, les succursales peuvent servir les clients dans plus de 80 langues et dans plus de 200 langues grâce aux services de traduction par téléphone. Le Groupe national des services immobiliers (le « GNSI ») a continué de participer au programme d'assurance prêt hypothécaire APH Select de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »), un produit d'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs axé sur l'abordabilité, l'accessibilité et la compatibilité climatique. Le groupe Services bancaires aux Autochtones a continué d'investir afin d'appuyer l'objectif de la TD d'être la banque de choix des peuples, des entreprises, des organisations et des communautés autochtones.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2025

- Améliorer l'expérience client grâce à la distribution omnicanale de bout en bout afin d'offrir aux clients une expérience en continu et intégrée à tous les canaux.
- Accélérer la croissance en mettant l'accent sans relâche sur la clientèle, en recrutant de nouveaux clients et en tirant parti de la stratégie Une seule TD pour enrichir nos relations avec les clients et leur fournir des conseils personnalisés qui répondent à leurs besoins particuliers.
- Améliorer la rapidité, la capacité et l'efficacité en tirant parti de NET pour obtenir plus rapidement de meilleurs résultats et réaliser des opérations faisant intervenir le numérique, les données, la technologie et l'expérience client.
- Continuer à attirer et à maintenir en poste les personnes les plus compétentes, mettre l'accent sur la diversité des talents et favoriser l'excellence par la simplification des processus, l'apprentissage et le perfectionnement.
- Se concentrer sur une meilleure inclusion financière et sur la consolidation de la santé et de l'éducation financières des collègues et des clients conformément à la stratégie d'entreprise sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
- Surveiller attentivement la conjoncture macroéconomique et les principaux indicateurs de risque et continuer de renforcer nos assises en matière de risque, de contrôle et de gouvernance.

¹⁶ Communiqué de presse du Global Finance World's Best Digital Bank 2024 (1^{er} octobre 2024).

¹⁷ MMX® Multi-Platform de Comscore, services financiers – services bancaires, audience totale, moyenne sur trois mois terminée en juin 2024, au Canada.

¹⁸ Sensor Tower – moyenne mensuelle des utilisateurs actifs de téléphones mobiles pour la période de 11 ans terminée en septembre 2024.

TABLEAU 16 SERVICES BANCAIRES PERSONNELS ET COMMERCIAUX AU CANADA

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	2023
Produits d'intérêts nets	15 697 \$	14 192 \$
Produits autres que d'intérêts	4 093	4 125
Total des produits	19 790	18 317
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1 555	1 013
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	200	330
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 755	1 343
Charges autres que d'intérêts	8 010	7 700
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 806	2 586
Résultat net	7 219 \$	6 688 \$
Principaux volumes et ratios		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ¹	33,4 %	36,8 %
Marge d'intérêts nette (y compris sur les actifs titrisés)	2,82	2,77
Ratio d'efficacité	40,5	42,0
Nombre de succursales de détail au Canada à la fin de la période	1 060	1 062
Nombre moyen d'équivalents temps plein	28 678	28 961

¹ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été augmenté à 11,5 % à l'exercice 2024, comparativement à 11 % à l'exercice précédent.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada pour l'exercice s'est établi à 7 219 millions de dollars, en hausse de 531 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse des produits, en partie contrebalancée par une augmentation de la provision pour pertes sur créances et une hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 33,4 %, contre 36,8 % à l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice se sont établis à 19 790 millions de dollars, une hausse de 1 473 millions de dollars, ou 8 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont été de 15 697 millions de dollars, en hausse de 1 505 millions de dollars, ou 11 %, reflétant la croissance des volumes et la hausse des marges sur les dépôts, en partie contrebalancées par une diminution des marges sur les prêts. Le volume moyen des prêts a augmenté de 33 milliards de dollars, ou 6 %, témoignant de la croissance de 6 % des prêts aux particuliers et de 7 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 19 milliards de dollars, ou 4 %, reflétant la croissance de 6 % des dépôts de particuliers et de 1 % des dépôts d'entreprises. La marge d'intérêts nette s'est établie à 2,82 %, une augmentation de 5 pdb par rapport à celle de l'exercice précédent, attribuable principalement à la hausse des marges sur les dépôts, en partie contrebalancée par les changements apportés à la composition du bilan reflétant la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers le taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« CORRA ») et la diminution des marges sur les prêts. Les produits autres que d'intérêts se sont établis à 4 093 millions de dollars, en baisse de 32 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 1 755 millions de dollars, soit une hausse de 412 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 555 millions de dollars, en hausse de 542 millions de dollars, ou 54 %, témoignant de la migration du crédit dans les portefeuilles de prêts à la consommation et de prêts aux entreprises. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 200 millions de dollars, en baisse de 130 millions de dollars. Les provisions relatives aux actifs productifs pour l'exercice considéré reflètent essentiellement les conditions de crédit actuelles, y compris une migration du crédit dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et de prêts à la consommation, et la croissance des volumes. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,31 %, en hausse de 6 pdb par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont élevées à 8 010 millions de dollars, en hausse de 310 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à celles de l'exercice précédent. La hausse reflète principalement l'accroissement des dépenses en vue de soutenir la croissance des activités, y compris une hausse des coûts liés à la technologie, des charges de personnel et des coûts de marketing, en partie contrebalancée par la diminution des provisions non liées au crédit.

Le ratio d'efficacité pour l'exercice s'est établi à 40,5 %, contre 42,0 % à l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

Après deux années de faible croissance, l'économie canadienne devrait se redresser légèrement au cours de l'exercice 2025. D'autres baisses progressives du taux directeur de la Banque du Canada, à mesure que l'inflation se rapproche de l'objectif de 2 %, devraient avoir une incidence positive sur les dépenses des consommateurs et des entreprises. Sur le marché de l'habitation, les ventes et les prix devraient s'accroître en raison de la diminution des taux d'emprunt et des nouvelles règles fédérales sur les hypothèques qui élargiront les critères d'admissibilité des acheteurs. Au premier trimestre de 2025, bien que de nombreux facteurs puissent avoir une incidence sur les marges, notamment des réductions supplémentaires des taux d'intérêt par la Banque du Canada, la dynamique concurrentielle sur les marchés, et les taux de réinvestissement et profil d'échéance des dépôts, nous nous attendons à ce que la marge d'intérêts nette demeure relativement stable¹⁹. Des augmentations de la provision pour pertes sur créances sont à prévoir pour l'exercice 2025, reflétant la croissance des volumes et certaines pressions supplémentaires sur le crédit, à mesure que nous progressons dans ce cycle de crédit. Le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada continue de gérer les dépenses avec prudence, tout en investissant dans les capacités de distribution pour servir un plus grand nombre de clients et améliorer leur expérience, et d'investir dans la technologie et les plateformes afin de préparer l'avenir en vue de répondre expressément aux besoins changeants des clients, des collègues et des collectivités, et d'améliorer davantage notre infrastructure de risque, de conformité et de contrôle. Même si le contexte macroéconomique devrait être favorable à la croissance globale des produits, vu la baisse des taux d'intérêt et les investissements continus dans les activités, nous nous attendons à une certaine compression du levier d'exploitation. Nous sommes d'avis que le secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada de la TD, qui est axé sur les clients et doté d'outils numériques, est en bonne position pour tirer parti des possibilités de croissance qui s'offrent à lui.

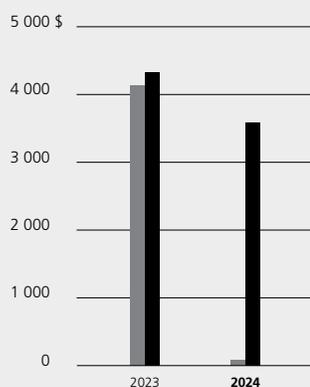
¹⁹ Les attentes de la Banque à l'égard de la marge d'intérêts nette au premier trimestre de 2025 pour le secteur sont fondées sur les hypothèses de la Banque ayant trait à des facteurs comme les baisses de taux d'intérêt de la Banque du Canada, la dynamique concurrentielle sur le marché ainsi que les taux de réinvestissement et les profils d'échéance des dépôts, et sont assujetties à des risques et à des incertitudes, notamment ceux qui sont décrits à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document.

Services de détail aux États-Unis

Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, un éventail complet de produits et de services financiers à plus de 10 millions de clients dans les activités de services bancaires personnels et commerciaux de la Banque aux États-Unis, y compris les activités de gestion de patrimoine. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend une participation dans Schwab.

RÉSULTAT NET²⁰

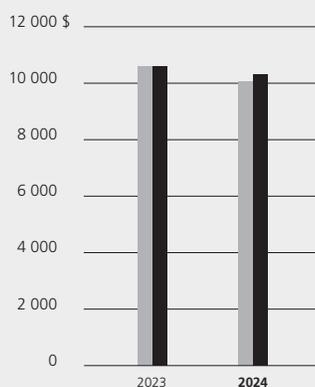
(en millions de dollars américains)



■ Comme présenté ■ Rajusté

TOTAL DES PRODUITS²⁰

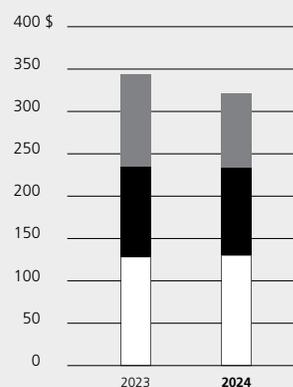
(en millions de dollars américains)



■ Comme présenté ■ Rajusté

VOLUME MOYEN DES DÉPÔTS

(en milliards de dollars américains)



□ Particuliers ■ Entreprises ■ Comptes de passage

TAB LEAU 17 PRODUITS – Comme présentés¹

(en millions de dollars)

	Dollars canadiens		Dollars américains	
	2024	2023	2024	2023
Services bancaires personnels	8 466 \$	7 934 \$	6 219 \$	5 884 \$
Services bancaires aux entreprises	4 331	4 259	3 181	3 159
Gestion de patrimoine	483	474	355	351
Autres ²	433	1 623	319	1 202
Total	13 713 \$	14 290 \$	10 074 \$	10 596 \$

¹ Ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat net de la participation dans Schwab.² Les autres produits englobent principalement les produits tirés de la convention sur les CDA avec Schwab et des activités de placement.²⁰ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires personnels

- Dépôts de particuliers – produits de comptes chèques, comptes d'épargne, certificats de dépôt et solutions de paiement pour les clients de détail offerts par l'entremise de multiples modes de prestation.
- Prêts à la consommation – produits de financement, y compris des prêts hypothécaires résidentiels, des lignes de crédit domiciliaires et des solutions de prêts non garantis pour les clients de détail.
- Services de cartes de crédit – cartes de crédit de marque TD pour les clients de détail, et cartes de crédit de marque privée et comarquées ainsi que solutions de financement renouvelables et à remboursement échelonné offertes au point de vente aux clients de détaillants de premier plan aux États-Unis par l'entremise de partenariats à l'échelle du pays.
- Financement auto aux particuliers – services indirects de financement aux particuliers par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles et solutions de paiement en temps réel à l'intention des concessionnaires.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – solutions d'emprunts, de dépôts et de gestion de liquidités répondant aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs.
- Services bancaires aux petites entreprises – solutions d'emprunt, de dépôts et de gestion des liquidités répondant aux besoins des petites entreprises, y compris des solutions aux commerçants et des cartes de crédit de marque TD.

Gestion de patrimoine

- Services-conseils en gestion de patrimoine – conseils en gestion de patrimoine, solutions en matière de planification financière, services de planification de succession et de fiducie, et produits d'assurance et de rente pour clients aisés, fortunés et institutionnels, offerts par des conseillers financiers en succursale et par l'entremise d'une plateforme de conseils robotisés et d'une plateforme de prêts garantis par des titres à dépositaires multiples.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. L'industrie de la gestion de patrimoine englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les services bancaires personnels et commerciaux de même que les services de gestion de patrimoine comprennent aussi des concurrents offrant des services non traditionnels, depuis des entreprises en démarrage jusqu'à des entreprises non financières établies qui élargissent leur offre aux services financiers. Ces secteurs répondent aux besoins de particuliers, d'entreprises et de gouvernements auxquels ils offrent des produits comprenant des services de dépôts, de prêts, de gestion des liquidités, de conseils financiers et de gestion d'actifs. Les produits peuvent être distribués par un canal de distribution unique ou par un ensemble de canaux de distribution, notamment en succursale, par guichet automatique, par téléphone ou par canaux numériques et mobiles. Certaines entreprises fournissent également des services à leurs clients par des canaux indirects. Les concurrents offrant des services traditionnels adoptent de nouvelles technologies et axent leur priorité sur le service à la clientèle. Les concurrents offrant des services non traditionnels, notamment les banques offrant des services directs, les sociétés de technologie financière et les sociétés de prêts privés ont gagné du terrain et collaborent de plus en plus avec les banques afin d'élaborer de nouveaux produits et services et d'améliorer le service à la clientèle. Les facteurs clés de la rentabilité continuent d'être l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une fonctionnalité mémorables, un éventail de produits et services offerts dans l'ensemble des canaux de distribution qui répondent aux besoins changeants des clients, l'optimisation des sources de financement et des coûts, la réalisation d'investissements stratégiques tout en assurant une gestion rigoureuse des dépenses et une gestion prudente des risques.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2024
Redresser notre programme de LCBA et renforcer notre infrastructure de gouvernance et de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons réalisé des progrès dans le redressement de notre programme de LCBA-BSA aux États-Unis, qui repose sur cinq piliers principaux : i) gens et talent; ii) gouvernance et structure; iii) politique et évaluation du risque; iv) processus et contrôle; et v) données et technologie. • Pour plus de renseignements sur le redressement du programme de LCBA, se reporter à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » de la section « Événements importants ».
Principaux facteurs de réalisation de la stratégie d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons été reconnus pour notre leadership en matière de diversité et d'inclusion : <ul style="list-style-type: none"> – Meilleure note, soit 100, au classement du Disability Equality Index de 2024 pour la dixième année de suite. – Classée parmi les dix meilleurs employeurs en matière de diversité en Amérique au palmarès de Forbes, en 2024. – Reconnue comme l'un des meilleurs employeurs pour les anciens combattants en Amérique pour la troisième année de suite au palmarès de Forbes. – Classée au palmarès des meilleurs employeurs pour l'excellence en matière de santé et de bien-être par le Business Group of Health pour son engagement exceptionnel à promouvoir le bien-être des employés grâce à des avantages complets et novateurs. • Nous avons obtenu la certification du meilleur lieu de travail aux États-Unis selon Great Place to Work pour la neuvième année de suite. • Nous avons obtenu la note « Exceptionnelle » à l'examen de la <i>Community Reinvestment Act</i> de l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) pour TD Bank USA, N.A. (TDBUSA). Il s'agit de la sixième fois d'affilée que TDBUSA ou TD Bank, N.A. (TDBNA) obtient une note « Exceptionnelle » pour cet examen, ce qui reflète notre rôle essentiel dans le soutien des besoins de nos collectivités locales. • Nous avons annoncé en janvier le lancement d'un plan de rayonnement local sur trois ans au profit des collectivités diversifiées et défavorisées, soutenant les prêts hypothécaires, le développement communautaire, les prêts aux petites entreprises et un engagement à ouvrir de nouvelles succursales dans des quartiers habités par des ménages à revenu faible ou modeste et des collectivités où les minorités sont majoritaires. <ul style="list-style-type: none"> – Création d'un nouveau comité consultatif communautaire à l'échelle nationale composé d'un groupe diversifié de leaders talentueux issus d'organisations présentes dans les régions où la Banque exerce ses activités afin de s'assurer que les initiatives du plan de rayonnement local répondent aux besoins locaux et tenue de la première réunion de ce comité. • Nous avons généré des gains de productivité durables qui seront réinvestis dans le redressement de notre programme de LCBA et dans notre infrastructure de gouvernance et de contrôle.
Renforcer notre leadership en matière de services numériques et d'applications mobiles	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons continué d'investir dans les capacités quotidiennes des services bancaires numériques et mobiles en vue d'améliorer l'expérience client, et les améliorations apportées à ce jour ont donné lieu à réponse positive de la part de nos clients. • Nous avons dépassé le cap des cinq millions de clients actifs du service mobile, tout en continuant d'offrir de nouvelles capacités conçues pour bonifier l'expérience client, mettre à niveau l'offre groupée de produits et les messages de prédélinquance des cartes de crédit, et améliorer les alertes de dépôt direct. Le taux d'adoption du numérique a atteint 57 %, en hausse de 154 points de base d'un exercice à l'autre.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2024
Transformer la distribution et offrir des services de gestion de patrimoine à l'échelle de TD Bank ^{MD} , America's Most Convenient Bank ^{MP}	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons ouvert six nouvelles succursales, dont quatre dans des collectivités où les minorités sont majoritaires, y compris deux succursales dans des quartiers habités par des ménages à revenu faible ou modeste afin que plus de résidents de ces quartiers aient accès à une banque et à des services financiers. • Nous avons rénové plus de 100 succursales en rafraîchissant les espaces extérieurs et intérieurs et en y ajoutant des bureaux réservés aux conseillers financiers afin que les conseillers financiers disposent d'endroits propices aux discussions pour dispenser des conseils aux clients, promouvoir l'éducation financière et initier les clients aux finances ainsi que répondre aux besoins en évolution des clients. • Les actifs gérés s'élevaient à 8 milliards de dollars américains au 31 octobre 2024, en hausse de 2 milliards de dollars américains, ou 33 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant la croissance de l'actif net. • Nous avons continué d'améliorer nos partenariats dans le cadre de l'approche Une seule TD, générant environ 100 000 références au cours de l'exercice, une hausse de 16 % par rapport à l'exercice précédent. • Amélioration du modèle de couverture de 3:1 des succursales et des conseillers dans les secteurs offrant de meilleures possibilités, afin de favoriser de meilleures conversations portant sur la prestation de conseils auprès de nos clients dans les succursales rénovées de prochaine génération; renforcement de la formation des employés pour les aider à repérer les possibilités liées aux activités de Gestion de patrimoine. • Nous avons lancé le portail Gestion de patrimoine TD, offrant une vue d'ensemble intégrée des relations avec les clients à l'échelle des activités de détail et de gestion de patrimoine sur des plateformes numériques et mobiles.
Investir dans nos services de cartes	<ul style="list-style-type: none"> • Les améliorations apportées à nos services de cartes bancaires en 2023, notamment le lancement des cartes de crédit TD Clear et TD Flex Pay, et la bonification des avantages des cartes de crédit TD Remises et TD Double Up, ont reçu un bon accueil des clients et ont permis de renforcer les relations, ce qui a contribué à une augmentation de respectivement 7 % et 13 % des nouveaux comptes et des soldes pour l'exercice 2024, par rapport à l'exercice précédent. • Nous avons renforcé les capacités d'acquisition numérique, augmentant la part numérique des ventes de cartes bancaires de 6 % pour l'exercice 2024 par rapport à l'exercice précédent. • Nous avons réalisé des progrès sur le plan de la modernisation de l'infrastructure d'administration des cartes en ajoutant des plateformes cibles unifiées qui permettent la gestion et le traitement complets de cartes de crédit comarquées. • Nous avons prolongé notre relation avec Nordstrom jusqu'en 2032 en exerçant un contrôle accru sur le service à la clientèle et avons migré environ 1,5 million de clients du secteur Services de cartes de crédit de détail vers la plateforme unifiée.
Renforcer nos services bancaires commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nous appuyant sur nos relations de grande qualité, nous avons dégagé une croissance sur le marché intermédiaire, le volume des prêts aux entreprises s'est établi à 12 % depuis le quatrième trimestre de 2023 et à 70 % depuis le quatrième trimestre de 2021, ce qui reflète de solides montages et une meilleure stratégie d'accès au marché, dont l'amélioration du cadre d'interaction entre TD AMCBE et Valeurs Mobilières TD. • Nous avons approfondi la collaboration entre Une seule TD, Valeurs Mobilières TD et TD Cowen afin de fournir une gamme complète de produits et de services à nos clients. • Nous avons apporté des améliorations aux capacités numériques et mobiles pour les petites entreprises avec l'intégration des applications Paiement rapide d'Apple et Zelle pour les petites entreprises, qui offrent aux clients des options de paiement flexibles et pratiques. • Pour la huitième année consécutive, la TD AMCB s'est classée au premier rang, au sein du territoire où elle exerce ses activités, pour le nombre total de prêts approuvés par la Small Business Administration (SBA) des États-Unis et s'est classée au deuxième rang des prêts garantis par la SBA à l'échelle nationale²¹ pour une troisième année consécutive.
Stimuler des dépôts de base rentables	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons servi plus de 10 millions de clients dans le cadre de nos activités des Services bancaires personnels, des Services bancaires aux entreprises et de Gestion de patrimoine, grâce au renforcement des relations avec nos clients dans l'ensemble des comptes dans les entreprises principales et à notre engagement à satisfaire la clientèle. • Nous avons stimulé l'engagement et la fidélisation des clients avec le lancement de TD Complete Checking et offert l'accès direct aux dépôts directs jusqu'à deux jours plus tôt avec TD Early Pay. • Les améliorations que nous avons apportées aux frais au cours des deux dernières années se sont poursuivies avec l'élimination des frais d'insuffisance de fonds pour nos clients commerciaux et ont permis de réduire l'attrition et de favoriser le regroupement des soldes, donnant lieu à la stabilisation des dépôts de base.

²¹ Prêts approuvés par l'agence américaine Small Business Administration (SBA) dans le territoire couvert s'étendant du Maine à la Floride pour l'exercice 2024 de la SBA.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2025

- Redresser le programme de LCBA-BSA aux États-Unis ainsi que renforcer l'infrastructure de gouvernance et de contrôle demeurent au premier rang de nos priorités²². La Banque s'attend à des coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis et à des investissements connexes en matière de gouvernance et de contrôle d'environ 500 millions de dollars américains avant impôt pour l'exercice 2025²³.
- Compte tenu de la priorité du secteur Services de détail aux États-Unis mentionnée plus haut, la prévision précédente indiquant que la Banque prévoit ouvrir 150 succursales aux États-Unis d'ici 2027 a été suspendue.
- Pour s'assurer de pouvoir continuer de répondre aux besoins financiers des clients aux États-Unis, sans dépasser la limite s'appliquant à l'actif total combiné de la Banque aux États-Unis, la Banque se concentrera sur la mise en œuvre de ses mesures de restructuration du bilan. La Banque prévoit terminer le repositionnement du portefeuille de placements aux États-Unis au plus tard au cours du premier semestre de l'année civile 2025²⁴ et réduire ses actifs d'environ 10 % par rapport au niveau des actifs au 30 septembre 2024 d'ici la fin de l'exercice 2025²⁵ :
 - À la suite de l'annonce de la résolution globale le 10 octobre 2024, la Banque a vendu environ 2,8 milliards de dollars américains d'obligations de son portefeuille de placements aux États-Unis, ce qui a entraîné une perte de 226 millions de dollars américains avant impôt et de 170 millions de dollars américains après impôt (311 millions de dollars avant impôt et 234 millions de dollars après impôt). La vente devrait avantager les produits d'intérêts nets de l'ordre de 89 millions de dollars américains avant impôt au cours de l'exercice 2025.
 - En date du 4 décembre 2024, la Banque a vendu 3,3 milliards de dollars américains d'obligations supplémentaires, ce qui a entraîné une perte d'environ 236 millions de dollars américains avant impôt et d'environ 177 millions de dollars américains après impôt (330 millions de dollars avant impôt et 247 millions de dollars après impôt). Cette vente devrait avantager les produits d'intérêts nets de l'ordre de 80 millions de dollars américains à 90 millions de dollars américains au cours de l'exercice 2025.
 - La Banque entend continuer de repositionner son portefeuille de placements aux États-Unis en poursuivant la vente de titres de placement dégageant un rendement plus faible et en réinvestissant le produit de la vente dans des actifs ayant une composition similaire, mais dégageant un rendement plus élevé. Globalement, la Banque prévoit vendre jusqu'à 50 milliards de dollars américains d'obligations; ce repositionnement du portefeuille de placements aux États-Unis devrait contribuer à l'augmentation des produits d'intérêts nets au cours des deux ou trois prochains exercices et entraîner une hausse des produits d'intérêts nets de 300 millions de dollars américains à 500 millions de dollars américains avant impôt au cours de l'exercice 2025.
- La Banque vise à réduire ses actifs d'environ 10 % par rapport au niveau des actifs au 30 septembre 2024 principalement au moyen de la vente ou de la liquidation de certains portefeuilles de prêts américains non évolutifs ou secondaires qui ne cadrent pas avec la stratégie ciblée du secteur Services de détail aux États-Unis ou dont le rendement des placements est plus faible, notamment les portefeuilles de prêts correspondants, de prêts hypothécaires résidentiels géants, de prêts relatifs aux exportations et importations et de services commerciaux aux concessionnaires. Cette réduction d'actifs ainsi que la diminution naturelle du bilan devraient réduire les produits d'intérêts nets du secteur Services de détail aux États-Unis d'environ 200 millions de dollars américains à 225 millions de dollars américains avant impôt au cours de l'exercice 2025. Dans l'ensemble, ces mesures de restructuration du bilan devraient entraîner une perte pouvant atteindre 1,5 milliard de dollars américains après impôt et avoir une incidence sur les fonds propres à mesure qu'elles sont réalisées.
- Au quatrième trimestre, la Banque a affecté le produit tiré des échéances des placements, ainsi que les fonds en caisse, au remboursement de certains emprunts à court terme. Par conséquent, au 31 octobre 2024, les actifs de la Banque aux États-Unis s'élevaient à 431 milliards de dollars américains. Au premier trimestre de 2025, la Banque a remboursé un montant supplémentaire de 14 milliards de dollars américains au titre d'emprunts bancaires à l'aide principalement de trésorerie, ce qui contribuera à réduire davantage les actifs de la Banque aux États-Unis.
- Générer des gains de productivité afin de créer une capacité de réinvestissement visant les mesures correctives, la gouvernance et le contrôle.
- Se concentrer sans relâche sur le recrutement, le perfectionnement et le maintien en poste des gens de talent.
- Mettre en œuvre un programme d'investissement stratégique limité et ciblé axé sur les secteurs clients dans lesquels nous avons un bon volume, des parts de marché et un avantage concurrentiel, dans le but d'améliorer le rendement des capitaux propres au fil du temps, notamment :
 - Améliorer nos capacités numériques et mobiles pour mieux répondre aux besoins quotidiens de la clientèle.
 - Transformer le modèle de distribution au détail pour les segments Gestion de patrimoine et Services aux petites entreprises.
 - Investir dans nos activités liées aux cartes en regroupant les plateformes de cartes et en réduisant les coûts liés au service à la clientèle.
 - Renforcer nos services bancaires commerciaux en collaboration avec Valeurs Mobilières TD, en approfondissant les relations avec les clients du marché intermédiaire dans les succursales existantes.

²² Se reporter à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » de la section « Événements importants » pour plus de renseignements sur les modalités de la résolution globale et les répercussions sur la Banque.

²³ Le montant total prévu des investissements en matière de mesures correctives et de gouvernance et de contrôle est assujéti à des incertitudes et peut varier en fonction de l'étendue des travaux dans le cadre du plan de redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, qui pourrait faire l'objet de modifications en raison de constatations supplémentaires effectuées au fil de l'avancement des travaux et de la capacité de la Banque de mener à bien le redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis conformément au plan financier du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice 2025. La capacité de la Banque de mener à bien le redressement de son programme de LCBA-BSA aux États-Unis est assujéti à des risques et à des incertitudes notamment en ce qui concerne sa capacité à attirer et à fidéliser des employés clés, la capacité des tiers à s'acquitter de leurs obligations contractuelles et sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre les solutions technologiques requises. En outre, le redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis ne sera pas entièrement sous le contrôle de la Banque, en raison, entre autres, i) de l'obligation de faire approuver diverses mesures auprès des organismes de réglementation ou de s'assurer que ceux-ci ne s'y opposent pas avant de les mettre en œuvre; et ii) de l'obligation de soumettre les divers livrables à l'approbation des organismes de réglementation et/ou de surveillance. Pour plus de renseignements sur les risques associés à la résolution globale et au redressement du programme de LCBA-CBA aux États-Unis de la Banque, se reporter à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

²⁴ Le montant des obligations vendues par la Banque et le montant de la perte correspondante de même que l'avantage au niveau des produits d'intérêts nets sont assujéti à des risques et à des incertitudes et sont fondés sur des hypothèses concernant le moment de la vente des titres, des taux d'intérêt en vigueur au moment de la vente et d'autres facteurs et conditions du marché qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque.

²⁵ Les estimations de la Banque concernant l'incidence sur les produits d'intérêts nets sont fondées sur des hypothèses quant au moment où ces actifs seront vendus ou liquidés. La capacité de la Banque de céder les actifs est assujéti à des risques et à des incertitudes; rien ne garantit que la Banque vendra les actifs selon le calendrier présenté. La capacité de vendre les actifs dépendra de facteurs et de conditions du marché, et toute vente sera probablement assujéti aux modalités de clôture habituelles, pouvant comprendre des approbations des organismes de réglementation, qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque.

TABLEAU 18	SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS	
-------------------	--	--

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2024	2023
Dollars canadiens		
Produits d'intérêts nets	11 600 \$	12 029 \$
Produits autres que d'intérêts – comme présentés	2 113	2 261
Produits autres que d'intérêts – rajustés ^{1, 2}	2 424	2 261
Total des produits – comme présenté	13 713	14 290
Total des produits – rajusté ^{1, 2}	14 024	14 290
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1 437	965
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	95	(37)
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 532	928
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	12 615	8 079
Charges autres que d'intérêts – rajustées ^{1, 3}	7 940	7 735
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée	200	658
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée ¹	386	743
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté	(634)	4 625
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté¹	4 166	4 884
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ^{4, 5}	709	939
Résultat net – comme présenté	75 \$	5 564 \$
Résultat net – rajusté¹	4 875	5 823
Dollars américains		
Produits d'intérêts nets	8 520 \$	8 919 \$
Produits autres que d'intérêts – comme présentés	1 554	1 677
Produits autres que d'intérêts – rajustés ^{1, 2}	1 780	1 677
Total des produits – comme présenté	10 074	10 596
Total des produits – rajusté ^{1, 2}	10 300	10 596
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	1 056	715
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	70	(28)
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 126	687
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	9 245	5 988
Charges autres que d'intérêts – rajustées ^{1, 3}	5 834	5 734
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – comme présentée	147	489
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – rajustée ¹	283	551
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté	(444)	3 432
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté¹	3 057	3 624
Quote-part du résultat net de la participation dans Schwab ^{4, 5}	523	695
Résultat net – comme présenté	79 \$	4 127 \$
Résultat net – rajusté¹	3 580	4 319
Principaux volumes et ratios		
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ⁶	0,2 %	13,5 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{1, 6}	11,0	14,1
Marge d'intérêts nette ^{1, 7}	2,95	3,15
Ratio d'efficience – comme présenté	91,8	56,5
Ratio d'efficience – rajusté ¹	56,6	54,1
Actifs administrés (en milliards de dollars américains) ⁸	43 \$	40 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars américains) ^{8, 9}	8	6
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 132	1 177
Nombre moyen d'équivalents temps plein	27 842	28 134

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent l'élément à noter suivant :

i. Restructuration du bilan aux États-Unis – 2024 : 311 millions de dollars ou 226 millions de dollars américains (234 millions de dollars après impôt ou 170 millions de dollars américains après impôt).

³ Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants :

i. Charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de First Horizon – 2023 : 344 millions de dollars ou 254 millions de dollars américains (259 millions de dollars après impôt ou 192 millions de dollars américains après impôt);
ii. Cotisation spéciale de la FDIC – 2024 : 442 millions de dollars ou 323 millions de dollars américains (333 millions de dollars après impôt ou 243 millions de dollars américains après impôt);
iii. Charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque – 2024 : 4 233 millions de dollars ou 3 088 millions de dollars américains (avant et après impôt).

⁴ La quote-part de la Banque du résultat de Schwab est présentée avec un décalage d'un mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2024.

⁵ Les montants après impôt pour l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, la quote-part de la Banque des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de TD Ameritrade par Schwab, la quote-part de la Banque des charges de restructuration de Schwab et la quote-part de la Banque de la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC de Schwab sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

⁶ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été augmenté à 11,5 % à l'exercice 2024, comparativement à 11 % à l'exercice précédent.

⁷ La marge d'intérêts nette est calculée en divisant les produits d'intérêts nets du secteur Services de détail aux États-Unis par les actifs productifs d'intérêts moyens, sans tenir compte de l'incidence liée aux conventions sur les comptes de passage et de l'incidence des dépôts intersociétés et des sûretés sous forme de trésorerie, ce qui, selon la direction, reflète mieux la performance du secteur. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. Les produits d'intérêts nets et les actifs productifs d'intérêts moyens utilisés dans le calcul sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁸ Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

⁹ Pour en savoir plus sur le réaligement de certaines activités de gestion d'actifs, qui passent du secteur Services de détail aux États-Unis au secteur Gestion de patrimoine et Assurance, se reporter à la section « Description des activités » du présent document.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est élevé à 75 millions de dollars (79 millions de dollars américains), en baisse de 5 489 millions de dollars (4 048 millions de dollars américains), ou 99 % (98 % en dollars américains) par rapport à celui de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, le résultat net s'est élevé à 4 875 millions de dollars (3 580 millions de dollars américains), en baisse de 948 millions de dollars (739 millions de dollars américains), ou 16 % (17 % en dollars américains). Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 0,2 % et 11,0 %, contre 13,5 % et 14,1 % pour l'exercice précédent.

Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis tient compte de la contribution des Services bancaires de détail aux États-Unis et de la participation de la Banque dans Schwab. Le résultat net comme présenté de la participation de la Banque dans Schwab pour l'exercice a été de 709 millions de dollars (523 millions de dollars américains), une diminution de 230 millions de dollars (172 millions de dollars américains), ou 24 % (25 % en dollars américains).

La perte nette comme présentée des Services bancaires de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est établie à 634 millions de dollars (444 millions de dollars américains), par rapport à un résultat net comme présenté de 4 625 millions de dollars (3 432 millions de dollars américains) à l'exercice précédent, reflétant l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, l'incidence de la charge liée à la cotisation spéciale de la FDIC, l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, la baisse des produits d'intérêts nets, et la hausse des charges, en partie contrebalancées par les charges d'acquisition et d'intégration engagées au cours de l'exercice précédent et liées à la transaction avec First Horizon qui a été résiliée. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis s'est établi à 4 166 millions de dollars (3 057 millions de dollars américains), en baisse de 718 millions de dollars (567 millions de dollars américains), ou 15 % (16 % en dollars américains), reflétant l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, une baisse des produits et la hausse des charges autres que d'intérêts.

Les produits comme présentés pour l'exercice ont été de 10 074 millions de dollars américains, en baisse de 522 millions de dollars américains, ou 5 %, en regard de ceux de l'exercice précédent. Sur une base rajustée, les produits pour l'exercice se sont établis à 10 300 millions de dollars américains, en baisse de 296 millions de dollars américains, ou 3 %. Les produits d'intérêts nets se sont établis à 8 520 millions de dollars américains, une baisse de 399 millions de dollars américains, ou 4 %, attribuable essentiellement à la baisse des revenus de placement et à la diminution du volume des dépôts, en partie contrebalancées par la hausse des marges sur les dépôts et l'augmentation du volume des prêts. La marge d'intérêts nette a diminué de 20 pdb, en raison principalement du maintien des niveaux de liquidités élevés, en partie contrebalancé par la hausse des marges sur les dépôts. Les produits autres que d'intérêts comme présentés se sont établis à 1 554 millions de dollars américains, en baisse de 123 millions de dollars américains, ou 7 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant principalement de l'incidence de la restructuration du bilan aux États-Unis, en partie contrebalancée par la croissance des produits tirés des comptes à honoraires en raison de l'augmentation des activités de la clientèle. Sur une base rajustée, les produits autres que d'intérêts se sont établis à 1 780 millions de dollars américains, en hausse de 103 millions de dollars américains, ou 6 %, reflétant essentiellement de la croissance des produits tirés des comptes à honoraires en raison de l'augmentation des activités de la clientèle.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 11 milliards de dollars américains, ou 6 %, en regard de celui de l'exercice précédent. Les prêts aux particuliers ont augmenté de 8 %, reflétant la vigueur des montages de prêts hypothécaires et de prêts automobiles. Les prêts aux entreprises ont augmenté de 4 %, reflétant de bons montages et un ralentissement des taux de remboursement dans l'ensemble des portefeuilles. Le volume moyen des dépôts a diminué de 22 milliards de dollars américains, ou 6 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflet d'une baisse de 19 % des dépôts des comptes de passage et d'une baisse de 3 % des dépôts d'entreprises, en partie contrebalancées par une hausse de 2 % des dépôts de particuliers. Compte non tenu des dépôts des comptes de passage, la moyenne des dépôts a diminué de 1 %.

Les actifs administrés s'élevaient à 43 milliards de dollars américains au 31 octobre 2024, en hausse de 3 milliards de dollars américains, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant la croissance de l'actif net. Les actifs gérés s'élevaient à 8 milliards de dollars américains au 31 octobre 2024, en hausse de 2 milliards de dollars américains, ou 33 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 1 126 millions de dollars américains, en hausse de 439 millions de dollars américains par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 1 056 millions de dollars américains, en hausse de 341 millions de dollars américains, ou 48 %, reflétant d'une migration du crédit dans les portefeuilles de prêts à la consommation et de prêts aux entreprises. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 70 millions de dollars américains, par rapport à une reprise de provision de 28 millions de dollars américains pour l'exercice précédent. Les provisions relatives aux actifs productifs de l'exercice considéré reflètent essentiellement les conditions de crédit actuelles, y compris une migration du crédit, et la croissance des volumes. Exprimée en pourcentage annualisé du volume des prêts, la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis, qui comprend uniquement la quote-part de la Banque de la provision pour pertes sur créances du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, s'est élevée à 0,60 %, en hausse de 22 pdb par rapport à celle de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 9 245 millions de dollars américains, en hausse de 3 257 millions de dollars américains, ou 54 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'incidence des charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, l'incidence de la cotisation spéciale de la FDIC, l'augmentation des frais juridiques et des frais liés à la réglementation, les coûts associés à la prolongation de l'entente relative au programme de cartes de crédit avec Nordstrom, les coûts d'optimisation des biens immobiliers et l'augmentation des frais de cotisation de la FDIC, le tout en partie contrebalancé par l'incidence des charges d'acquisition et d'intégration engagées à l'exercice précédent et liées à la transaction avec FHN qui a été résiliée. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 100 millions de dollars américains, ou 2 %, reflétant des coûts liés à la prolongation de l'entente relative au programme de cartes de crédit avec Nordstrom, de l'augmentation des frais juridiques et des frais liés à la réglementation et de la hausse des charges d'exploitation, en partie contrebalancées par les initiatives de productivité en cours.

Le ratio d'efficacité comme présenté et rajusté pour l'exercice a été respectivement de 91,8 % et 56,6 %, contre 56,5 % et 54,1 % pour l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

L'exercice 2025 risque d'être difficile pour l'ensemble du secteur bancaire américain, compte tenu de la baisse des taux d'intérêt, des pressions réglementaires continues et de certaines pressions supplémentaires sur le crédit, à mesure que nous progressons dans ce cycle de crédit. Les Services bancaires de détail aux États-Unis feront également face à la pression exercée sur les produits d'intérêts nets tandis que le portefeuille de comptes de dépôt de passage continuera d'être liquidé conformément à la convention sur les CDA avec Schwab. Toutefois, la Banque s'attend à ce que les activités de base demeurent solides en raison de la stabilisation prévue du volume des dépôts. Au premier trimestre de 2025, la marge d'intérêts nette devrait connaître une légère hausse en raison des mesures de restructuration du bilan, contrebalancée en partie par une compression des marges sur les dépôts attribuables aux mesures touchant les taux d'intérêt prises par la Réserve fédérale et à la dynamique concurrentielle sur les marchés²⁶.

Le redressement du programme de LCBA et le renforcement de l'infrastructure de gouvernance et de contrôle sont au premier rang des priorités des Services bancaires de détail aux États-Unis. Les Services bancaires de détail aux États-Unis poursuivront leurs efforts pour générer des gains de productivité durables afin de dégager une capacité pour ces investissements, qui devraient augmenter à l'exercice 2025, à mesure que nous continuons d'accorder la priorité aux ressources requises pour respecter nos obligations en matière de mesures correctives. En outre, pour satisfaire aux exigences liées aux ordonnances sur consentement tout en veillant à maintenir une réserve par rapport à la limite de l'actif, les Services bancaires de détail aux États-Unis poursuivront la restructuration du bilan aux États-Unis afin d'obtenir la souplesse nécessaire pour continuer de répondre aux besoins changeants des clients. À la lumière des coûts liés au redressement du programme de LCBA, à la gouvernance et au contrôle, les résultats de l'exercice 2025 devraient être inférieurs à ceux de l'exercice 2024. Cependant, le rendement des capitaux propres devrait s'améliorer au cours des exercices 2025 et 2026, en raison des mesures de restructuration du bilan aux États-Unis²⁷.

THE CHARLES SCHWAB CORPORATION

Pour plus de renseignements sur Schwab, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2024.

²⁶ Les attentes de la Banque relativement à la marge d'intérêts nette du secteur au premier trimestre de 2025 sont fondées sur les hypothèses de la Banque concernant les taux d'intérêt, les taux de réinvestissement des dépôts, les niveaux moyens des actifs et d'autres variables, et sont assujetties à des risques et à des incertitudes, notamment ceux décrits à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document.

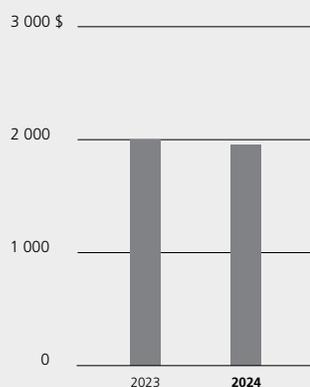
²⁷ Les estimations de la Banque concernant le résultat et le rendement des capitaux propres sont fondées sur des hypothèses quant à la capacité de la Banque de réaliser ses stratégies, notamment les mesures de restructuration du bilan aux États-Unis donnant lieu aux produits d'intérêts nets estimés, et sont donc assujetties à des risques et à des incertitudes, notamment ceux décrits à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document.

Gestion de patrimoine et Assurance

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance offre des solutions de gestion de patrimoine et une protection d'assurance à environ 6 millions de clients au Canada et des produits de gestion de patrimoine à des clients institutionnels au Canada et à l'échelle mondiale.

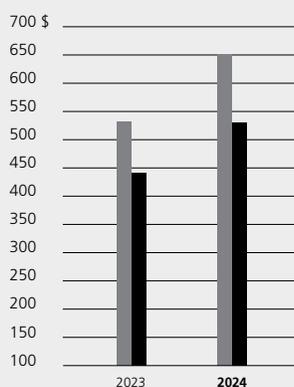
RÉSULTAT NET²⁸

(en millions de dollars canadiens)



ACTIFS ADMINISTRÉS / ACTIFS GÉRÉS²⁹

(en milliards de dollars canadiens)



■ Actifs administrés ■ Actifs gérés

PRIMES D'ASSURANCE

(en millions de dollars canadiens)

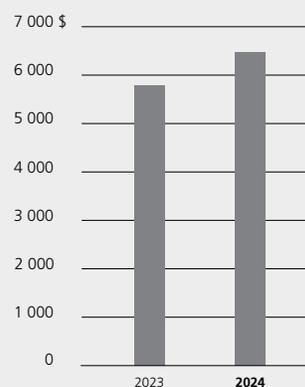


TABLEAU 19 PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Gestion de patrimoine	6 042 \$	5 401 \$
Assurance ^{1, 2}	7 493	6 229
Total	13 535 \$	11 630 \$

¹ Comprend des recouvrements auprès de réassureurs pour des sinistres liés à des catastrophes de 718 millions de dollars (néant en 2023).

² Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

²⁸ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

²⁹ Comprennent les actifs administrés par Services d'investissement TD, qui fait partie du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Gestion de patrimoine

- Services de placement direct – plateformes et ressources aux investisseurs de détail autonomes afin de faciliter la recherche, la gestion de placements et la négociation d'une gamme de produits de placement par les canaux en ligne, téléphoniques et mobiles.
- Services-conseils en gestion de patrimoine – conseils en gestion de patrimoine et solutions en matière de planification financière à des clients aisés, fortunés et très fortunés, intégrés à d'autres activités de gestion de patrimoine et à celles de la Banque dans son ensemble.
- Gestion d'actifs – capacités de gestion de placements dans les secteurs public et privé pour les clients de détail et institutionnels, y compris une gamme diversifiée de produits de placement conçus pour fournir des rendements intéressants ajustés en fonction des risques.

Assurance

- Assurance de dommages – produits d'assurance habitation, auto et pour petites entreprises offerts par l'entremise de canaux directs, ainsi qu'aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les établissements postsecondaires, notamment les universités et les collèges, et les groupes d'employeurs.
- Assurance de personnes – produits de protection du crédit pour les clients des Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, produits d'assurance de personnes, de protection de solde de carte de crédit et d'assurance voyage d'assurance voyage, distribués par l'intermédiaire de canaux de distribution avec assistance à la clientèle et de canaux de distribution directe aux consommateurs.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

L'industrie canadienne de la gestion de patrimoine englobe des banques, des compagnies d'assurance, des gestionnaires d'actifs indépendants, des fournisseurs de services directement aux consommateurs, des conseillers et des planificateurs financiers indépendants, et des sociétés de courtage de plein exercice et à escompte. La croissance repose sur la capacité d'offrir des solutions de gestion de patrimoine distinctives et intégrées ainsi que des conseils financiers globaux à des investisseurs de détail et institutionnels, tout en suivant le rythme des changements technologiques et des exigences réglementaires. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages est fragmentée et concurrentielle et se compose de nombreuses sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises par l'entremise de courtiers, d'agents exclusifs et de canaux de distribution directe, tandis que le secteur de l'assurance de personnes comprend plusieurs grandes sociétés d'assurance de personnes, ainsi que plusieurs banques qui offrent de l'assurance de personnes. Nous nous attendons à ce que l'offre de capacités et de solutions numériques novatrices soit un facteur de différenciation clé pour les clients qui souscrivent et gèrent leurs polices d'assurance par l'intermédiaire de canaux directs.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2024
Offrir des expériences mémorables et des conseils fiables pour aider nos clients à avoir confiance en leur avenir financier	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons continué de répondre aux besoins des clients, ce qui a donné lieu à de solides résultats selon l'indice d'expérience légendaire (IEL) : <ul style="list-style-type: none"> – Le sous-secteur de la gestion de patrimoine a continué de donner la priorité à l'expérience client, l'IEL affichant de solides résultats dans les services de placements directs et de service-conseils. – Au cours de l'exercice 2024, TD Assurance a obtenu des résultats constamment élevés selon l'IEL, soit le meilleur rendement annuel depuis la création du programme malgré l'incidence de plusieurs événements météorologiques violents. • Reconnaissance marquée par l'obtention de plusieurs prix en 2024, reflétant la force de nos produits et de nos plateformes : <ul style="list-style-type: none"> – Placements directs TD a été nommée en tête du sondage annuel du <i>The Globe and Mail</i> sur le courtage en ligne au Canada pour une deuxième année consécutive³⁰. – Gestion de Placements TD (GPTD) a été récompensée dans cinq catégories aux prix Lipper Fund 2023 de LSEG au Canada pour ses rendements intéressants ajustés en fonction des risques par rapport à ceux de ses pairs du secteur³¹. – Dix-huit fonds communs de placement, portefeuilles et fonds négociés en Bourse (FNB) gérés par GPTD ont obtenu la note FundGrade A+ en raison de leur rendement exceptionnel en 2023, ce qui représente le plus grand nombre de prix FundGrade A+ reçus par des fonds de placement gérés par GPTD au cours d'une seule période³². • Nous avons mis en place plusieurs nouveaux services, fonctionnalités et capacités pour améliorer l'expérience client : <ul style="list-style-type: none"> – Lancement de l'application mobile TD Active Trader pour iOS qui offre des capacités de négociation sophistiquées aux utilisateurs de l'application pour appareils iOS. – Mise en œuvre de la négociation de fractions d'action en temps réel sur toutes les plateformes de placement direct, ce qui rend l'investissement plus accessible pour les Canadiens. – Création d'un service-conseil transfrontalier pour les clients grâce à la délivrance d'une licence américaine pour les conseillers en placements. – Ajout de la possibilité de fournir des plans financiers dans des langues autres que l'anglais et le français, notamment en chinois simplifié et traditionnel. – GPTD a élargi sa gamme de produits en lançant six nouveaux fonds communs de placement et sept FNB, y compris des FNB d'obligations à échéance cible gérés activement et un FNB de gestion de trésorerie. – Nous avons renforcé les capacités numériques de TD Assurance en améliorant les fonctionnalités de libre-service, y compris les soumissions en ligne pour l'assurance des petites entreprises, l'assurance-voyage et les couvertures d'accident et de maladie pour les clients du Québec. – Amélioration de l'expérience client grâce au lancement de l'outil de suivi des réclamations d'assurance auto, qui permet aux clients d'obtenir plus facilement des mises à jour sur leurs réclamations en tout temps. – Le sous-secteur de l'assurance de personnes a fait d'importants investissements dans le numérique, facilitant ainsi la tâche aux clients qui souhaitent compléter leur couverture d'assurance voyage en ligne, et a mis en place une assurance de protection de solde pour le portefeuille de cartes de crédit Amazon de MBNA.

³⁰ Classement des courtiers en ligne en 2024 selon *The Globe and Mail* : <https://www.theglobeandmail.com/investing/article-the-2024-globe-and-mail-digital-brokerage-ranking-who-rules-and-whos/>.

³¹ Prix Lipper Fund 2023 de LSEG Canada : <https://lipperfundawards.com/Awards/Canada/2023/Fund>.

³² La note FundGrade A+® est utilisée avec la permission de Fundata Canada Inc., tous droits réservés. Fundata est un important fournisseur de données sur les marchés et les fonds de placement pour le secteur canadien des services financiers et les médias d'affaires. La note FundGrade A+® est accordée à des fonds qui affichent systématiquement les meilleurs rendements ajustés en fonction des risques au cours d'une année civile complète. Pour plus de renseignements sur le système de notation, veuillez consulter le site : www.fundata.com/FundGrade.aspx.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2024
<p>Tirer parti de l'approche Une seule TD pour renforcer les relations avec les clients grâce à des solutions qui répondent à leurs besoins financiers uniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons maintenu des parts de marché solides et insufflé un nouvel élan à l'ensemble de nos activités : <ul style="list-style-type: none"> – Au premier rang pour la part de marché des services de placement en direct au chapitre des revenus et des actifs³³. – Plus important gestionnaire de fonds institutionnels canadien et plus important gestionnaire de fonds au Canada pour les actifs de retraite³⁴. – Au deuxième rang pour la part de marché des actifs des fonds communs de placement et des FNB parmi les cinq grandes banques^{35, 36}. – Croissance des parts de marché dans les sous-secteurs Planification financière, Gestion de patrimoine TD et Services privés, Gestion de patrimoine TD³⁷. – Maintien de la première place en tant que distributeur direct de produits d'assurance de personnes et chef de file dans le marché des groupes d'affinités au Canada³⁸. – Au troisième rang en matière d'assurance auto et habitation au Canada³⁸. • Nous avons continué de travailler avec nos partenaires pour mettre en œuvre l'approche Une seule TD : <ul style="list-style-type: none"> – Placements directs s'est associé à TD Assurance et Services bancaires personnels pour promouvoir la marque Placements directs auprès de nouveaux segments de clientèle. – Le sous-secteur Conseils a continué d'établir des relations solides avec les Services bancaires personnels et aux entreprises, ce qui a permis d'augmenter de manière significative le volume de recommandations dans tous les secteurs d'activité. – GPTD a poursuivi son partenariat avec Valeurs Mobilières TD pour obtenir des mandats institutionnels mondiaux en Asie-Pacifique et en Europe. – Renforcement des relations avec les clients dans l'ensemble de la Banque en augmentant la confiance des collègues qui entament des conversations confidentielles portant sur les emprunts avec les clients. – Exploitation de notre marque de premier plan sur le marché pour offrir une assurance habitation TD aux clients des services de Prêts garantis par des biens immobiliers TD. – Les services de Conseils d'assurance privés, TD Assurance ont offert conseils et protection aux clients fortunés de Gestion de patrimoine TD.
<p>Innovier pour atteindre nos buts visant à habilitier nos collègues à agir rapidement pour obtenir des résultats et à renforcer les fondements de notre entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de patrimoine TD s'est jointe à TD Assurance pour passer au nouveau modèle de fonctionnement Nouvelle évolution du travail (NET), qui simplifie notre façon de travailler en vue d'offrir plus rapidement sur le marché des capacités novatrices axées sur le client. • Gestion de patrimoine TD a continué de transformer les flux de travail liés aux activités, en mettant au point des technologies de qualité industrielle et des processus innovants qui contribuent à créer de la valeur pour les conseillers et les clients, à améliorer l'efficacité des activités et à réduire le risque opérationnel. • Nous avons continué de faire évoluer notre environnement de contrôle afin d'améliorer les fonctions de gouvernance et de surveillance de Gestion de patrimoine TD et d'Assurance TD.
<p>Être un employeur de choix chez qui la diversité et l'inclusivité sont valorisées, et contribuer au bien-être de nos collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous maintenons notre engagement à favoriser la création d'une culture plus inclusive et diversifiée au sein de la TD, poursuivant notre objectif d'enrichir la vie de nos clients, de nos collègues et de nos collectivités : <ul style="list-style-type: none"> – Les leaders de Gestion de patrimoine TD ont participé à deux événements phares visant à sensibiliser nos collègues et les collectivités 2SLGBTQ+ : l'événement Les parents de la TD s'expriment, qui met en valeur les leaders des activités de gestion de patrimoine ayant des enfants trans ou non binaires, et l'événement de la Journée de visibilité des personnes transgenres TD, qui vise à reconnaître les réalisations de la communauté transgenre et à souligner leur contribution à la société. – TD Assurance a lancé un programme de promotion des talents pour les peuples autochtones, dans le cadre duquel les candidats retenus participeront à un programme de rotation de deux ans afin d'acquérir des compétences et une expérience essentielles en matière de leadership dans le secteur de l'assurance.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2025

- Fournir des expériences exceptionnelles en proposant des innovations conçues en vue de favoriser le bien-être financier de nos clients et de le protéger.
- Maintenir le leadership numérique tout en continuant à améliorer l'expérience des clients et des collègues.
- Renforcer les fondements de nos activités en investissant dans les données et l'analyse, la technologie, et en améliorant les fonctions de gouvernance et de contrôle pour permettre une croissance évolutive.
- Accélérer la croissance en resserrant les liens, grâce à la force du programme Une seule TD, à une plus grande distribution et à une productivité accrue.

- Continuer de positionner notre marque à titre d'employeur de choix qui valorise la diversité et l'inclusivité afin que les collègues réalisent leur plein potentiel.
- Établir la position de chef de file en matière de gestion d'actifs pour les clients institutionnels sur les marchés de détail et mondiaux, en tirant parti de l'étendue et de la diversité des capacités.
- Répondre rapidement aux nouvelles tendances en matière de sinistres, en respectant l'appétit pour le risque et en aidant les clients à faire face aux conséquences des changements climatiques.
- Étendre l'offre de produits d'assurance à plus de secteurs, en tirant parti des capacités numériques et du marketing afin de continuer à faire croître les activités.

³³ Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par Investor Economics, division d'ISS Market Intelligence, concernant les revenus et les actifs de Placements directs TD en date de juin 2024.

³⁴ Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par Investor Economics, division d'ISS Market Intelligence, concernant les classements des gestionnaires de fonds institutionnels et des gestionnaires de fonds de retraite en date de décembre 2023.

³⁵ Les cinq grandes banques comprennent la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et La Banque Toronto-Dominion.

³⁶ Classement selon les parts de marché d'après l'Institut des fonds d'investissement du Canada en date de septembre 2024.

³⁷ Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par Investor Economics, division d'ISS Market Intelligence, concernant les actifs administrés de Planification financière, Gestion de patrimoine TD et de Services privés, Gestion de patrimoine TD de juin 2023 à juin 2024.

³⁸ Classements fondés sur les données disponibles auprès du BSIF, des assureurs, du Bureau d'assurance du Canada et des organismes de réglementation provinciaux en date de décembre 2023.

TABLEAU 20 GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	2023
Produits d'intérêts nets	1 226 \$	1 064 \$
Produits autres que d'intérêts ^{1, 2}	12 309	10 566
Total des produits ¹	13 535	11 630
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	–	1
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	–	–
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	–	1
Charges afférentes aux activités d'assurance ^{1, 3}	6 647	5 014
Charges autres que d'intérêts ¹	4 285	3 908
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat ¹	648	706
Résultat net¹	1 955 \$	2 001 \$

Principaux volumes et ratios

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ^{1, 4}	31,8 %	34,9 %
Ratio d'efficacité ¹	31,7	33,6
Ratio d'efficacité, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance ^{1, 5}	62,2	59,1
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens) ⁶	651 \$	531 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)	530	441
Nombre moyen d'équivalents temps plein	15 093	16 130

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

² Comprennent des recouvrements auprès de réassureurs pour des sinistres liés aux catastrophes de 718 millions de dollars (néant en 2023).

³ Comprennent des pertes estimées découlant des sinistres liés aux catastrophes de 1 223 millions de dollars (307 millions de dollars en 2023).

⁴ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été augmenté à 11,5 % à compter de l'exercice 2024, comparativement à 11 % à l'exercice précédent.

⁵ Le ratio d'efficacité, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance est calculé en divisant les charges autres que d'intérêts par le total des produits, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance. Total des produits, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance – 2024 : 6 888 millions de dollars; 2023 : 6 616 millions de dollars. Le total des produits, déduction faite des charges afférentes aux activités d'assurance est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

⁶ Comprennent les actifs administrés par Services d'investissement TD, qui fait partie du secteur Services bancaires personnels et commerciaux au Canada.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Gestion de patrimoine et Assurance pour l'exercice s'est établi à 1 955 millions de dollars, en baisse de 46 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une augmentation des pertes estimées découlant des sinistres liés aux catastrophes et une hausse des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par une augmentation des produits. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour l'exercice a été de 31,8 %, contre 34,9 % à l'exercice précédent.

Les produits pour l'exercice se sont établis à 13 535 millions de dollars, en hausse de 1 905 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, une tranche de 718 millions de dollars, ou 6 %, de cette hausse étant attribuable aux recouvrements de réassurance au titre des sinistres liés aux catastrophes. Les produits autres que d'intérêts rajustés se sont établis à 12 309 millions de dollars, en hausse de 1 743 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, une tranche de 718 millions de dollars, ou 7 %, de cette hausse étant attribuable aux recouvrements de réassurance au titre des sinistres liés aux catastrophes. La hausse restante reflète l'augmentation des primes d'assurance, la hausse des produits tirés des comptes à honoraires et la progression des produits tirés des transactions. Les produits d'intérêts nets se sont établis à 1 226 millions de dollars, en hausse de 162 millions de dollars, ou 15 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant une hausse des marges sur les dépôts, en partie contrebalancée par une baisse du volume des dépôts.

Les actifs administrés s'élevaient à 651 milliards de dollars au 31 octobre 2024, en hausse de 120 milliards de dollars, ou 23 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, ce qui reflète l'appréciation des marchés et la croissance de l'actif net. Les actifs gérés s'élevaient à 530 milliards de dollars au 31 octobre 2024, en hausse de 89 milliards de dollars, ou 20 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant essentiellement l'appréciation des marchés.

Les charges afférentes aux activités d'assurance pour l'exercice se sont élevées à 6 647 millions de dollars, en hausse de 1 633 millions de dollars, ou 33 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, une tranche de 916 millions de dollars, ou 18 %, de cette hausse étant attribuable aux pertes estimées découlant des sinistres liés aux catastrophes. La hausse restante reflète l'évolution moins favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures et la gravité accrue des sinistres.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 4 285 millions de dollars, en hausse de 377 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant la hausse de la rémunération variable, l'augmentation des coûts liés à la technologie en vue de soutenir la croissance des activités et les provisions liées aux litiges.

Le ratio d'efficacité pour l'exercice s'est établi à 31,7 %, contre 33,6 % à l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité, compte tenu des charges afférentes aux activités d'assurance s'est établi à 62,2 % pour l'exercice, par rapport à 59,1 % à l'exercice précédent.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

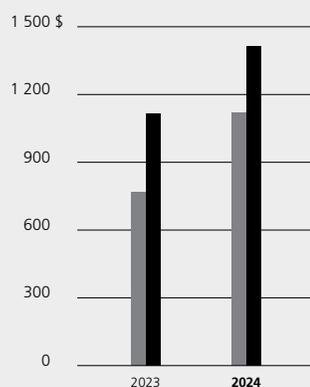
La baisse prévue des taux d'intérêt, la croissance économique modeste et les conditions du marché au Canada et aux États-Unis devraient avoir une incidence sur les résultats du secteur Gestion de patrimoine et Assurance au cours de l'exercice 2025. L'attention que nous continuons de porter à nos priorités stratégiques et nos investissements dans des plateformes numériques de pointe devrait contribuer à contrebalancer les perturbations liées à la pression exercée sur les frais par une concurrence accrue, à l'augmentation des demandes d'indemnisation en raison des événements météorologiques violents et à la gravité des sinistres. Nos activités sont axées sur la prestation continue de conseils de grande qualité et sur l'offre de contenu éducatif et de produits financiers novateurs à nos clients, ainsi que sur l'investissement dans l'infrastructure de risque et de contrôle, tout en exerçant une gestion rigoureuse des dépenses pour nous aider à composer avec l'évolution de l'environnement.

Services bancaires de gros

Sous la marque Valeurs Mobilières TD, le secteur Services bancaires de gros offre des services bancaires de marchés financiers, de financement de grandes entreprises et de placement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde partout en Amérique du Nord, en Europe et en Asie-Pacifique.

RÉSULTAT NET^{39, 40}

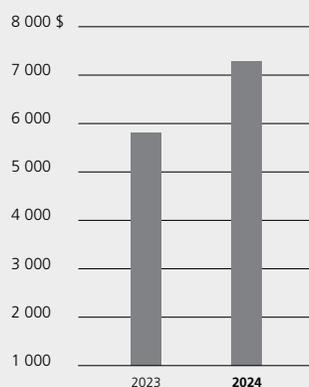
(en millions de dollars canadiens)



■ Comme présenté ■ Rajusté

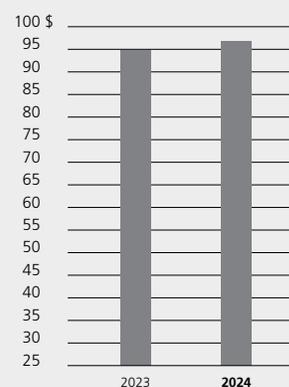
TOTAL DES PRODUITS³⁹

(en millions de dollars canadiens)



MOYENNE BRUTE DU PORTFEUILLE DE PRÊTS

(en milliards de dollars canadiens)


TAB LEAU 2 1 PRODUITS

(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Marchés mondiaux	4 218 \$	3 265 \$
Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement	3 104	2 618
Autres	(36)	(65)
Total	7 286 \$	5 818 \$

GROUPES DE PRODUITS

- Marchés mondiaux – vente, négociation et recherche, prise ferme de titres de créance et de titres de capitaux propres, titrisation de clients, et services de courtage de premier rang et d'exécution⁴¹.
- Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement – prêts et syndication de prêts, prise ferme de titres de créance et de titres de capitaux propres, services-conseils, financement commercial, gestion des liquidités, portefeuilles de placements et activités connexes⁴¹.
- Autres – portefeuilles de placements et autres ajustements comptables.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires de gros est un marché mature et hautement compétitif qui comprend des banques, des grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Le secteur Services bancaires de gros offre des services d'accès aux marchés financiers

ainsi que des services de financement de grandes entreprises et de placement aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels. Les exigences réglementaires changeantes continuent d'avoir une incidence sur la stratégie et les rendements du secteur. Les entreprises font face à ces enjeux en recentrant leurs efforts sur les produits de négociation et les produits d'honoraires tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque et de préserver leur capital, et investissent également dans la technologie afin de soutenir les niveaux croissants d'activités de négociation électronique sur tous les marchés. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des clients de première qualité. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une gamme complète de produits et services et la capacité de gérer efficacement les coûts et le capital seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

³⁹ Comprend l'acquisition de Cowen Inc. en date du 1^{er} mars 2023.

⁴⁰ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁴¹ Certaines sources de produits sont réparties entre les sous-secteurs Marchés mondiaux et Services bancaires de financement de grandes entreprises et de placement conformément à une entente établie.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES, RÉALISATIONS ET PRIORITÉS

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2024
Devenir l'une des 10 meilleures banques d'investissement nord-américaines d'envergure mondiale	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs Mobilières TD et TD Cowen ont franchi d'importants jalons d'intégration, y compris la mise en œuvre d'une plateforme unifiée de services bancaires d'investissement, de marchés financiers et de recherche, laquelle intègre des modèles de couverture et optimise les capacités de prestation de services aux clients. • La TD a entrepris d'investir sur plusieurs années dans les solutions Transactions bancaires mondiales pour faire croître ses activités; les dépôts d'entreprises de Transactions bancaires mondiales ont augmenté de 25 % en 2024. • Prestation de services-conseils et de solutions de financement ESG axés sur le client, comme en témoignent plusieurs transactions et réalisations de premier plan, notamment : <ul style="list-style-type: none"> – Gestionnaire principal dans le cadre de l'émission d'une obligation sociale de 1,5 milliard de dollars américains pour la Société financière internationale (SFI), qui vise à soutenir les collectivités à faible revenu dans les marchés émergents. La transaction représente la plus importante émission d'obligation sociale jamais réalisée par la SFI. – Gestionnaire principal dans le cadre de l'émission d'une obligation verte de 1,5 milliard de dollars australiens de la KfW Development Bank. Cette transaction est la plus importante de la KfW sur le marché australien à ce jour. – Lauréat du prix Sustainable Debt Award for « Green Bond of the Year » de 2024 d'Environmental Finance, en reconnaissance de l'émission par la TD d'obligations vertes en 2023. – Récipiendaire du prix « Best Specialist ESG Research » pour 2024, décerné par ESG Investing au meilleur spécialiste en matière de recherche ESG. Ce prix souligne le dévouement et l'engagement exceptionnels de la recherche chez TD Cowen en vue de fournir une recherche orientée vers l'action et réalisable aux fonds ESG et aux fonds de développement durable ainsi qu'aux investisseurs institutionnels. • Classée première dans le domaine des télécommunications et des médias selon le sondage sur la recherche 2024 d'Extel Canada. • Classée première dans le domaine de la recherche à Washington selon le sondage All-American Research 2024 d'Extel aux États-Unis. • Reconnue dans le cadre des Euromoney Foreign Exchange Awards 2024 : Meilleure banque de change au monde pour la gestion des données de change et Meilleure banque de change au Canada.
Au Canada, se classer parmi les meilleures banques d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention de la première place pour plusieurs produits importants sur les marchés canadiens, notamment : <ul style="list-style-type: none"> – Première banque d'investissement pour les fusions et acquisitions canadiennes annoncées et réalisées⁴² et pour les syndicats de prêts au Canada⁴³. • Nous avons mené à bien plusieurs acquisitions stratégiques de premier plan et dirigé d'importantes transactions sur le marché canadien : <ul style="list-style-type: none"> – Prestation de conseils au comité spécial de Nuvei dans le cadre de sa prise de contrôle (opération de privatisation) par Advent International avec le soutien des actionnaires à droit de vote multiple de Nuvei pour une valeur d'entreprise implicite de 6,3 milliards de dollars américains. – Prestation de conseils à Pembina Pipeline dans le cadre de l'acquisition de la participation d'Enbridge dans Alliance et Aux Sable pour 3,1 milliards de dollars et chef de file responsable des registres dans le cadre d'une offre de financement par reçus de souscription d'un montant de 1,3 milliard de dollars. – Prestation de conseils à Teck Resources lors de la vente de son activité de charbon sidérurgique, Elk Valley Resources, à Glencore et Nippon Steel Corporation pour une valeur d'entreprise implicite de 9 milliards de dollars américains. – Co-responsable des registres dans le cadre du placement de titres d'emprunt en trois tranches de 1,1 milliard de dollars du Groupe TMX pour financer l'acquisition de VettaFi. – Conseiller financier exclusif d'Advantage Energy Ltd. lors de l'acquisition des actifs de Charlie Lake et de Montney pour un montant de 450 millions de dollars; la TD a également agi en tant que chef de file responsable des registres dans le cadre du placement simultané par voie de prise ferme de 125 millions de dollars de débentures convertibles prorogables et de 65 millions de dollars de reçus de souscription, et fait partie du syndicat bancaire élargi de l'entreprise.
Aux États-Unis, créer de la valeur pour les clients et fournir des conseils judicieux dans des secteurs où nous sommes concurrentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours du trimestre considéré, Valeurs Mobilières TD a été le co-gestionnaire de la vente secondaire d'actions de Schwab par la TD dans le cadre d'une négociation de blocs de titres de 2,5 milliards de dollars américains, l'une des dix plus importantes négociations de blocs de titres aux États-Unis depuis 2010. • Nous avons démontré la force de nos franchises combinées Valeurs Mobilières TD et TD Cowen aux États-Unis : <ul style="list-style-type: none"> – Preneur ferme initial, co-arrangeur principal et co-responsable des registres dans le cadre du montage financier de 9,2 milliards de dollars américains à l'appui de l'acquisition de Truist Insurance Holdings par Stone Point Capital et Clayton, Dubilier & Rice; Valeurs Mobilières TD a également agi à titre de conseiller en fusions et acquisitions dans le cadre de cette importante transaction de 15,5 milliards de dollars américains. – Co-responsable des registres dans le cadre de l'offre par voie de prise ferme de 450 millions de dollars américains d'Arrowhead Pharmaceuticals. – Co-responsable des registres dans le cadre d'une offre complémentaire de 287,5 millions de dollars américains de Vera Therapeutics. – Chef de file responsable des registres dans le cadre d'une offre complémentaire de 461 millions de dollars américains d'Avidity Biosciences. – Conseiller financier de Blue Owl Capital Inc. dans le cadre de son acquisition en cours⁴⁴ d'IPI Partners, LLC pour environ 1,0 milliard de dollars américains. • Chef de file du marché de la négociation électronique pour les obligations municipales et augmentation du volume pour le crédit; le classement de la TD pour le nombre d'opérations de crédit aux entreprises sur la plateforme MarketAxess a considérablement augmenté tout au long de 2024 pour atteindre la deuxième place en octobre 2024.
En Europe et en Asie-Pacifique, mettre à profit nos capacités à l'échelle mondiale pour créer des maisons de courtage connectées et durables	<ul style="list-style-type: none"> • Solide réussite continue auprès des clients mondiaux : <ul style="list-style-type: none"> – TD a été gestionnaire principal dans le cadre de l'émission d'une obligation de développement durable de 5 milliards de dollars américains d'une durée de 5 ans pour l'Association internationale de développement. – Responsable des registres actif dans le cadre d'une émission de référence de 5 milliards d'euros réalisée en deux tranches pour KfW. – Première émission d'une obligation de référence de 1,25 milliard d'euros pour la province de la Saskatchewan. – Première émission d'une obligation de référence privilégiée de premier rang de 500 millions d'euros pour BayerLB. • Ouverture du pupitre de négociation d'actions au comptant à Singapour. • TD a dirigé les cinq émissions d'obligations libellées en dollars australiens pour les provinces canadiennes en 2024, ce qui témoigne de la solidité de sa couverture mondiale pour des clients clés.

⁴² Source : Refinitiv; cible canadienne pour les transactions clôturées et annoncées au cours des douze derniers mois clos le 31 octobre 2024.

⁴³ Source : Bloomberg; cumul de l'année civile jusqu'au 31 octobre 2024.

⁴⁴ Transaction annoncée le 7 octobre 2024.

STRATÉGIE D'AFFAIRES	POINTS SAILLANTS EN 2024
Continuer de tirer parti des possibilités de croissance de l'approche Une seule TD avec les partenaires des sous-secteurs Services de détail et Gestion de patrimoine de la TD et continuer à leur offrir notre soutien	<ul style="list-style-type: none"> En partenariat avec d'autres sous-secteurs de la TD : <ul style="list-style-type: none"> Valeurs Mobilières TD et Gestion de patrimoine TD ont accordé des titres pleinement libérés pour améliorer le rendement des clients de Gestion de patrimoine TD. Lancement de la négociation de fractions d'action en temps réel pour des actions américaines et canadiennes, ce qui permet aux investisseurs d'acheter et de vendre une fraction d'action et de FNB, et rend l'investissement plus accessible; la TD est devenue la première maison de courtage détenue par une banque au Canada à offrir la négociation de fractions d'action en temps réel. En partenariat avec TD Bank^{MD}, America's Most Convenient Bank^{MD}, Valeurs Mobilières TD a commencé à émettre des certificats de dépôt indexés sur actions, élargissant ainsi la gamme de produits offerts aux clients aux États-Unis. Migration du flux d'ordres au détail aux États-Unis vers un lieu d'exécution interne, ce qui le rend entièrement accessible aux clients institutionnels de la TD et qui donne lieu à une exécution exceptionnelle pour les clients de détail et institutionnels.
Investir dans une infrastructure efficace et agile, ainsi que dans l'innovation et les capacités des données et dans l'amélioration de la gestion des risques et des contrôles	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de cycle de règlements de 1 jour, ce qui a entraîné une réduction du cycle de règlement normal pour la plupart des opérations sur titres nord-américains (titres à revenu fixe et actions). Transition réussie de tous les dérivés, titres et conventions de prêt existants indexés au taux offert en dollars canadiens (CDOR) vers le taux de référence alternatif, soit le taux canadien des opérations de pension à un jour (CORRA).
Être un milieu de travail formidable et inclusif en attirant, en formant et en retenant les gens les plus talentueux	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons recueilli 2,1 millions de dollars au profit d'organismes d'aide à l'enfance dans le cadre de la campagne annuelle Underwriting Hope. Reconnue dans le cadre des Euromoney Foreign Exchange Awards 2024 comme la meilleure banque de change au monde pour la diversité et l'inclusion.

PRINCIPALES PRIORITÉS POUR 2025

- Stimuler la croissance pour mettre sur pied l'une des dix meilleures banques d'investissement intégrées nord-américaines d'envergure mondiale :
 - Faire croître nos activités de consultation et de marchés financiers au moyen d'une stratégie client ciblée.
 - Améliorer notre offre de cybercourtage sur les marchés mondiaux.
 - Poursuivre la mise en place d'une plateforme de services de courtage de premier ordre intégrée.
 - Faire progresser le projet pluriannuel de création d'une plateforme de trésorerie numérique pour l'Amérique du Nord.
- Mettre en place une banque d'investissement intégrée et renforcer les partenariats à l'échelle de la Société pour réaliser les synergies de l'approche Une seule TD :
 - Tirer parti de la plateforme de services complets et des gens de talents du secteur Services bancaires de gros pour élargir et renforcer les relations avec les clients.
 - Accroître la présence auprès des promoteurs financiers et augmenter l'offre de produits dérivés pour les entreprises.
 - S'associer aux entreprises de détail de la TD pour lancer de nouveaux produits, le cas échéant, afin de répondre aux besoins des clients de la TD et de réaliser des synergies.
- Renforcer les capacités fondamentales pour soutenir la croissance des entreprises :
 - Affermir les fondements de la croissance future en effectuant des investissements dans l'infrastructure de base, en améliorant la gestion des risques, les contrôles et les processus et en introduisant l'automatisation.
 - Rester centrés sur la gestion prudente des risques.
 - Demeurer un employeur de choix et continuer d'attirer les personnes les plus compétentes tout en mettant l'accent sur la culture, l'inclusion et la diversité.

TABLEAU 2.2 SERVICES BANCAIRES DE GROS¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	2023
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	582 \$	1 538 \$
Produits autres que d'intérêts	6 704	4 280
Total des produits	7 286	5 818
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs dépréciés	247	16
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – actifs productifs	70	110
Total de la provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	317	126
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	5 576	4 760
Charges autres que d'intérêts – rajustées ^{2, 3}	5 197	4 326
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) – comme présentée	275	162
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (équivalence fiscale) – rajustée ²	357	251
Résultat net – comme présenté	1 118 \$	770 \$
Résultat net – rajusté²	1 415	1 115
Principaux volumes et ratios		
Produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) ⁴	2 782 \$	2 360 \$
Moyenne brute du portefeuille de prêts (en milliards de dollars canadiens) ⁵	96,7	94,7
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – comme présenté ⁶	7,1 %	5,4 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – rajusté ^{2, 6}	8,9	7,9
Ratio d'efficience – comme présenté	76,5	81,8
Ratio d'efficience – rajusté ²	71,3	74,4
Nombre moyen d'équivalents temps plein	7 042	7 143

¹ Les résultats du secteur Services bancaires de gros pour 2023 comprennent l'acquisition de Cowen Inc. en date du 1^{er} mars 2023.

² Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

³ Les charges autres que d'intérêts rajustées ne tiennent pas compte des charges d'acquisition et d'intégration liées à l'acquisition de Cowen – 2024 : 379 millions de dollars (297 millions de dollars après impôt), 2023 : 434 millions de dollars (345 millions de dollars après impôt).

⁴ Comprend des produits (pertes) d'intérêts nets en équivalence fiscale de (653) millions de dollars (615 millions de dollars en 2023) et des produits (pertes) de négociation de 3 435 millions de dollars (1 745 millions de dollars en 2023). Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements sur cette mesure, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » et à la section « Glossaire » du présent document.

⁵ Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires liés au secteur Services bancaires de gros, compte non tenu des lettres de crédit, des garanties sous forme de trésorerie, des swaps sur défaillance de crédit et de la provision pour pertes sur créances.

⁶ Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires utilisé aux fins de la répartition du capital aux secteurs d'exploitation a été augmenté à 11,5 % à compter de l'exercice 2024, comparativement à 11 % à l'exercice précédent.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net comme présenté du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice s'est établi à 1 118 millions de dollars, une hausse de 348 millions de dollars, ou 45 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant principalement une hausse des produits, en partie contrebalancée par la hausse des charges autres que d'intérêts et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. Sur une base rajustée, le résultat net s'est établi à 1 415 millions de dollars, en hausse de 300 millions de dollars, ou 27 %.

Les produits pour l'exercice, y compris ceux de TD Cowen, se sont établis à 7 286 millions de dollars, une hausse de 1 468 millions de dollars, ou 25 %, en regard de ceux de l'exercice précédent, reflétant surtout des augmentations des produits tirés des prêts, des produits liés aux activités de négociation, des honoraires de prise ferme et des commissions sur actions.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 317 millions de dollars, une hausse de 191 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés a totalisé 247 millions de dollars, en hausse de 231 millions de dollars, en raison essentiellement de quelques dépréciations dans divers secteurs. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 70 millions de dollars, en baisse de 40 millions de dollars. Les provisions pour pertes sur créances relatives aux actifs productifs de l'exercice considéré reflètent en grande partie la migration du crédit dans divers secteurs.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice, y compris celles de TD Cowen, se sont établies à 5 576 millions de dollars, en hausse de 816 millions de dollars, ou 17 %, par rapport à celles de l'exercice précédent,

reflétant principalement une hausse des charges d'exploitation, une croissance de la rémunération variable proportionnelle à la hausse des produits, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et des paiements liés aux questions réglementaires relatives à la tenue de registres et aux activités de négociation aux États-Unis, le tout en partie contrebalancé par la baisse des charges d'acquisition et d'intégration. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 5 197 millions de dollars, en hausse de 871 millions de dollars, ou 20 %.

CONTEXTE D'EXPLOITATION ET PERSPECTIVES

Le contexte d'exploitation reste difficile, caractérisé par la volatilité des marchés, l'incertitude économique, les considérations géopolitiques et les questions ESG, les technologies disruptives, l'intensification de la concurrence et l'évolution des exigences en matière de fonds propres et de réglementation. Ces éléments peuvent influencer sur l'optimisme des sociétés et des investisseurs ainsi que sur la conjoncture du marché et des affaires de manière positive ou négative, ce qui rend les résultats des marchés financiers difficiles à prévoir. Valeurs Mobilières TD a confiance en son modèle d'affaires axé sur une clientèle toujours plus diversifiée et croit que les franchises combinées Valeurs Mobilières TD et TD Cowen sont bien placées pour soutenir la croissance future. La Banque prévoit que, à l'exercice 2025, si les conditions du marché sont favorables, ces synergies permettront de générer des produits supérieurs aux produits trimestriels moyens de 1,8 milliard de dollars observés en 2024. Elle vise également à dégager un résultat net rajusté trimestriel moyen après impôt entre 375 millions de dollars et 425 millions de dollars, bien que les résultats puissent varier d'un trimestre à l'autre selon les conditions d'exploitation et des marchés⁴⁵.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Siège social

Le secteur Siège social est composé de groupes responsables des fonctions de service et de contrôle. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

TABLEAU 23 SIÈGE SOCIAL		2024	2023
(en millions de dollars canadiens)			
Résultat net – comme présenté		(1 525) \$	(4 389) \$
Rajustements pour les éléments à noter			
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises		290	313
Charges d'acquisition et d'intégration liées à la transaction avec Schwab		109	149
Quote-part des charges de restructuration et autres charges liées à la participation dans Schwab		49	35
Charges de restructuration		566	363
Paiement lié à la résiliation de la transaction avec FHN		–	306
Incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de FHN		242	1 251
Incidence de la rétroactivité d'une disposition législative sur les services de compensation de cartes de paiement		–	57
Profit à la vente d'actions de Schwab		(1 022)	–
Questions relatives aux taxes indirectes		226	–
Provision relative à une affaire civile / Règlement d'un litige		274	1 642
Moins l'incidence de l'impôt sur le résultat			
DRC et augmentation du taux d'imposition fédéral pour l'exercice 2022		–	(585)
Autres éléments à noter		396	944
Résultat net – rajusté¹		(1 187) \$	(632) \$
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté			
Charges nettes du Siège social ²		(1 641) \$	(942) \$
Autres		454	310
Résultat net – rajusté¹		(1 187) \$	(632) \$
Principaux volumes			
Nombre moyen d'équivalents temps plein		23 103	22 889

¹ Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² Pour des renseignements additionnels sur cette mesure, se reporter à la section « Glossaire » du présent document.

⁴⁵ Ce paragraphe contient de l'information prospective fondée sur les hypothèses de la Banque à propos des taux d'intérêt, de la volatilité des marchés, de l'engagement à l'égard du marché, des conditions de crédit, de la concurrence et des initiatives de productivité, et qui est assujettie à des risques et à des incertitudes, notamment ceux qui sont mentionnés dans ce paragraphe, de même qu'à d'autres facteurs de risque décrits à la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs » du présent document, notamment la conjoncture économique mondiale, les exigences réglementaires et la confiance des investisseurs.

Le secteur Siège social comprend les charges liées aux fonctions de service et de contrôle, l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, certains éléments fiscaux au niveau de l'entreprise et les éléments intersociétés comme l'élimination des rajustements en équivalence fiscale et la quote-part des résultats du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour l'exercice s'est établie à 1 525 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette de 4 389 millions de dollars pour l'exercice précédent. La baisse de la perte nette reflète surtout le profit à la vente d'actions de Schwab au cours de l'exercice considéré, une incidence négative moins importante de l'abandon de la stratégie de couverture liée à l'acquisition de First Horizon et la diminution de la provision relative à une affaire civile / règlement d'un litige, le tout en partie contrebalancé par la hausse des charges de restructuration et l'incidence de la provision pour les questions relatives aux taxes indirectes à l'exercice considéré. Les charges nettes du Siège social ont augmenté de 699 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse des investissements dans l'infrastructure de risque et de contrôle. Une tranche d'environ 460 millions de dollars (340 millions de dollars

américains) des charges nettes du Siège social pour l'exercice considéré correspond à nos investissements dans l'infrastructure de gouvernance et de contrôle aux États-Unis, y compris les coûts liés au redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis. La perte nette rajustée pour l'exercice s'est élevée à 1 187 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 632 millions de dollars pour l'exercice précédent.

RÉALISATIONS EN 2024 ET ORIENTATION POUR 2025

- En 2024, le secteur Siège social a continué d'appuyer les secteurs d'exploitation de la Banque en réalisant les initiatives d'entreprise et de réglementation ainsi qu'en gérant le bilan et les activités de financement de la Banque.
- En 2025, les fonctions de service et de contrôle du secteur Siège social sont axées sur l'évolution continue afin de répondre à l'environnement opérationnel complexe et difficile et de satisfaire aux attentes changeantes de toutes nos parties prenantes.
- Le secteur Siège social continuera également de mettre l'accent sur l'amélioration des processus, des technologies et des contrôles réglementaires qui aident les secteurs de la Banque à exercer leurs activités de façon efficiente, efficace et conforme à toutes les exigences réglementaires applicables.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2023

Sommaire du rendement de 2023

RÉSULTAT NET

Le résultat net comme présenté pour l'exercice s'est élevé à 10 634 millions de dollars, en baisse de 6 795 millions de dollars, ou 39 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. La baisse reflète l'augmentation des charges autres que d'intérêts, l'incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de First Horizon et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances, en partie contrebalancées par une hausse des produits. Sur une base rajustée, le résultat net pour l'exercice s'est établi à 14 995 millions de dollars, en baisse de 430 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celui de l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 9,9 %, contre 18,0 % pour l'exercice précédent. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté pour l'exercice a été de 14,2 %, contre 15,9 % pour l'exercice précédent.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice s'est établi à 5,52 \$, en baisse de 42 % par rapport à 9,47 \$ pour l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 7,91 \$, en baisse de 5 % par rapport à 8,36 \$ pour l'exercice précédent.

Les produits comme présentés ont été de 50 690 millions de dollars, en hausse de 1 658 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les produits rajustés ont atteint 52 037 millions de dollars, en hausse de 5 867 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets comme présentés pour l'exercice ont été de 29 944 millions de dollars, en hausse de 2 591 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La hausse est attribuable à la croissance des marges dans les activités des services bancaires personnels et commerciaux et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par la diminution des produits d'intérêts nets au sein du secteur Services bancaires de gros et la diminution du volume des dépôts des comptes de passage et des autres dépôts au sein du secteur Services de détail aux États-Unis. Les produits d'intérêts nets rajustés se sont établis à 30 394 millions de dollars, en hausse de 3 087 millions de dollars, ou 11 %.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont établis à 20 746 millions de dollars, en baisse de 933 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant essentiellement l'incidence de l'abandon de la stratégie de couverture des fonds propres liée à la transaction d'acquisition de First Horizon et le profit à l'exercice précédent à la vente d'actions de Schwab. Les produits autres que d'intérêts rajustés se sont établis à 21 643 millions de dollars, une hausse de 2 780 millions de dollars, ou 15 %, reflétant surtout des augmentations des commissions sur actions, des produits liés aux transactions bancaires mondiales, des honoraires de services-conseils et des honoraires de prise ferme de titres de capitaux propres dans le secteur Services bancaires de gros, y compris TD Cowen, ainsi qu'une augmentation des produits des activités d'assurance, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits tirés des comptes à honoraires dans les activités de services bancaires personnels et commerciaux et de gestion de patrimoine.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 2 933 millions de dollars, soit une hausse de 1 866 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés s'est établie à 2 486 millions de dollars, en hausse de 1 049 millions de dollars, traduisant un certain retour à la normale des conditions de crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs s'est établie à 447 millions de dollars, par rapport à une reprise de provision de 370 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les provisions relatives aux actifs productifs pour l'exercice considéré ont été en grande partie constatées dans les secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada et Services bancaires de gros, reflétant des conditions de crédit et de la croissance des volumes. Le total de la provision pour pertes sur créances, exprimé en pourcentage annualisé du volume des prêts, s'est établi à 0,34 %.

CHARGES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les charges afférentes aux activités d'assurance se sont établies à 5 014 millions de dollars, une hausse de 2 114 millions de dollars, ou 73 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant les changements de présentation découlant de l'adoption d'IFRS 17 qui ont entraîné une diminution correspondante principalement des charges autres que d'intérêts, l'incidence des variations du taux d'actualisation qui ont entraîné une augmentation similaire de la juste valeur des placements à l'appui des passifs liés aux assurances comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts, la gravité accrue des sinistres et une augmentation des pertes estimées découlant des sinistres liés aux catastrophes.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice se sont établies à 29 855 millions de dollars, en hausse de 5 214 millions de dollars, ou 21 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des charges de personnel, y compris TD Cowen, le règlement du litige Stanford et la hausse des charges d'acquisition et d'intégration connexes, y compris les charges liées à la résiliation de la transaction d'acquisition de First Horizon. Sur une base rajustée, les charges autres que d'intérêts se sont établies à 26 517 millions de dollars, en hausse de 2 158 millions de dollars, ou 9 %.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a diminué de 631 millions de dollars, ou 10,9 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de la charge d'impôt sur le résultat de 868 millions de dollars, ou 21,8 %, en partie contrebalancée par une augmentation des autres impôts et taxes de 237 millions de dollars, ou 13,2 %. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 293 millions de dollars, ou 5,4 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, reflétant une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 56 millions de dollars, ou 1,6 %, et une hausse des autres impôts et taxes de 237 millions de dollars, ou 13,2 %.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 24,2 % pour 2023, par rapport à 19,5 % pour l'exercice précédent. L'augmentation d'un exercice à l'autre reflète essentiellement la mise en œuvre du dividende pour la relance au Canada et l'augmentation de 1,5 % du taux d'imposition fédéral canadien entrée en vigueur en 2022, l'incidence de la résiliation de la

transaction avec First Horizon et les incidences fiscales favorables à l'exercice précédent liées à la vente d'actions de Schwab, à la composition des résultats et à la comptabilisation de pertes fiscales non utilisées. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 24 des états financiers consolidés de 2023.

La Banque a comptabilisé sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt sur le résultat de Schwab (279 millions de dollars en 2023 et 319 millions de dollars en 2022) a été exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

BILAN

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 955 milliards de dollars au 31 octobre 2023, soit 38 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2022. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 16 milliards de dollars du total de l'actif. L'augmentation du total de l'actif est attribuable à des hausses de 65 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), de 44 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, de 15 milliards de dollars des autres actifs, de 8 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, de 1 milliard de dollars des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de 1 milliard de dollars de la participation dans Schwab. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 41 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 35 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti, de 16 milliards de dollars des actifs dérivés, et

de 4 milliards de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le **total du passif** s'établissait à 1 843 milliards de dollars au 31 octobre 2023, soit 37 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2022. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 17 milliards de dollars du total du passif. L'augmentation du total du passif est attribuable à des hausses de 39 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, de 29 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, de 15 milliards de dollars des autres passifs et de 7 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par des baisses de 32 milliards de dollars des dépôts, de 19 milliards de dollars des passifs dérivés et de 2 milliards de dollars des billets et débiteures subordonnés.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 112 milliards de dollars au 31 octobre 2023, soit 1 milliard de dollars de plus qu'au 31 octobre 2022. L'augmentation reflète les actions ordinaires émises à un escompte de 2 % dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes, déduction faite des rachats d'actions, et les profits comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, en partie contrebalancés par la baisse des résultats non distribués. L'augmentation du cumul des autres éléments du résultat global est principalement attribuable à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les résultats non distribués ont diminué, le résultat net pour l'exercice ayant été contrebalancé par les dividendes versés et la prime sur le rachat d'actions ordinaires.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

TABLEAU 24 PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2024	31 octobre 2023
Actif		
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	176 367 \$	105 069 \$
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	175 770	152 090
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	5 869	7 340
Dérivés	78 061	87 382
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 417	5 818
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	93 897	69 865
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	271 615	308 016
Valeurs mobilières prises en pension	208 217	204 333
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	949 549	895 947
Participation dans Schwab	9 024	8 907
Autres ¹	86 965	110 372
Total de l'actif¹	2 061 751 \$	1 955 139 \$
Passif		
Dépôts détenus à des fins de transaction	30 412 \$	30 980 \$
Dérivés	68 368	71 640
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	207 914	192 130
Dépôts	1 268 680	1 198 190
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	201 900	166 854
Billets et débiteures subordonnés	11 473	9 620
Autres ¹	157 844	173 654
Total du passif¹	1 946 591	1 843 068
Total des capitaux propres¹	115 160	112 071
Total du passif et des capitaux propres¹	2 061 751 \$	1 955 139 \$

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

Le **total de l'actif** s'établissait à 2 062 milliards de dollars au 31 octobre 2024, soit 107 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2023. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 3 milliards de dollars du total de l'actif.

L'augmentation du total de l'actif est attribuable à des hausses de 71 milliards de dollars de la trésorerie et des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, de 53 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), de 24 milliards de dollars des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à

des fins de transaction, de 24 milliards de dollars des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de 4 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension et de 1 milliard de dollars des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 37 milliards de dollars des titres de créance au coût amorti, de 23 milliards de dollars des autres actifs, de 9 milliards de dollars des actifs dérivés et de 1 milliard de dollars des actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net.

La **trésorerie et les dépôts productifs d'intérêts auprès des banques** ont augmenté de 71 milliards de dollars, reflétant surtout les activités de gestion de la trésorerie.

Les **prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 24 milliards de dollars principalement du fait des titres de capitaux propres, des créances hypothécaires titrisées et des marchandises détenues à des fins de transaction, en partie contrebalancés par la baisse des titres du gouvernement détenus à des fins de transaction.

Les **actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net** ont diminué de 1 milliard de dollars en raison essentiellement des échéances et des ventes.

Les **actifs dérivés** ont diminué de 9 milliards de dollars, reflétant principalement les variations de la réévaluation à la valeur du marché des contrats de change et des contrats de taux d'intérêt.

Les **actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net** ont augmenté de 1 milliard de dollars en raison surtout des achats, en partie contrebalancés par les échéances et les ventes.

Les **actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global** ont augmenté de 24 milliards de dollars en raison principalement de nouveaux placements, en partie contrebalancés par les échéances et les ventes.

Les **titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances** ont diminué de 37 milliards de dollars, reflétant surtout les ventes et les échéances des titres du gouvernement, en partie contrebalancés par les nouveaux placements et l'incidence des activités de gestion des risques.

Les **valeurs mobilières prises en pension** ont augmenté de 4 milliards de dollars, reflétant principalement une augmentation des volumes.

Les **prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts** ont augmenté de 53 milliards de dollars, reflétant la croissance des volumes de prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris l'incidence de la transition des prêts indexés au taux des acceptations bancaires vers des prêts aux entreprises et aux gouvernements à la suite de l'abandon du taux CDOR, la croissance des volumes de prêts résidentiels garantis par des biens immobiliers et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

La **participation dans Schwab** demeure relativement stable, l'incidence de la quote-part de la Banque des autres éléments du résultat global et du résultat net de Schwab étant contrebalancée par la réduction de la participation de la Banque dans Schwab en raison de la vente de 40,5 millions d'actions.

Les **autres actifs** ont diminué de 23 milliards de dollars du fait essentiellement de l'incidence de l'abandon du taux CDOR sur les engagements de clients au titre d'acceptations et de la diminution des montants à recevoir des courtiers et des clients découlant de la baisse des volumes de transactions non réglées.

Le **total du passif** s'établissait à 1 947 milliards de dollars au 31 octobre 2024, soit 104 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2023. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères découlant de la dépréciation du dollar canadien a entraîné une augmentation de 3 milliards de dollars du total du passif.

L'augmentation du total du passif est attribuable à des hausses de 71 milliards de dollars des dépôts, de 35 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, de 16 milliards de dollars des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et de 2 milliards de dollars des billets et débetures subordonnés. L'augmentation a été en partie contrebalancée par des baisses de 16 milliards de dollars des autres passifs, de 3 milliards de dollars des passifs dérivés et de 1 milliard de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont diminué de 1 milliard de dollars en raison surtout des échéances, en partie contrebalancées par de nouvelles émissions.

Les **passifs dérivés** ont diminué de 3 milliards de dollars, reflétant principalement les variations de la réévaluation à la valeur du marché des contrats de change et des contrats de taux d'intérêt.

Les **passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net** ont augmenté de 16 milliards de dollars en raison surtout de nouvelles émissions, en partie contrebalancées par les échéances.

Les **dépôts** ont augmenté de 71 milliards de dollars, témoignant de la hausse des volumes de dépôts d'entreprises et de gouvernements, de particuliers et de banques, et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont augmenté de 35 milliards de dollars en raison essentiellement de la hausse des volumes.

Les **billets et débetures subordonnés** ont augmenté de 2 milliards de dollars en raison surtout de nouvelles émissions, en partie contrebalancées par les rachats.

Les **autres passifs** ont diminué de 16 milliards de dollars, reflétant principalement l'incidence de l'abandon du taux CDOR sur les acceptations et une diminution du volume des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et des montants à payer aux courtiers et aux clients, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des passifs de titrisation à la juste valeur et des passifs liés aux entités structurées.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 115 milliards de dollars au 31 octobre 2024, soit 3 milliards de dollars de plus qu'au 31 octobre 2023. L'augmentation reflète les profits comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, en partie contrebalancés par la baisse des résultats non distribués. La hausse du cumul des autres éléments du résultat global est principalement attribuable aux profits sur les couvertures de flux de trésorerie et à la quote-part de la Banque des autres éléments du résultat global découlant de la participation dans Schwab. Les résultats non distribués ont diminué, le résultat net pour l'exercice ayant été plus que contrebalancé par les dividendes versés et la prime sur le rachat d'actions ordinaires.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- Le **portefeuille de prêts et d'acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, s'établissait à 950 milliards de dollars, en hausse de 36 milliards de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent.**
- Les **prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, totalisaient 3 407 millions de dollars, en hausse de 1 130 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent.**
- La **provision pour pertes sur créances se chiffrait à 4 253 millions de dollars, par rapport à 2 933 millions de dollars à l'exercice précédent.**
- Le **total de la provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, a augmenté de 952 millions de dollars pour atteindre 9 141 millions de dollars.**

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Les prêts et les acceptations, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, de la Banque ont augmenté de 36 milliards de dollars, ou 4 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, témoignant surtout de la croissance des volumes dans les portefeuilles de prêts garantis par des biens immobiliers et les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements ainsi que de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

L'exposition de la Banque au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme il est expliqué à la note 30 des états financiers consolidés de 2024.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue de se concentrer dans les prêts à la consommation, y compris les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, ainsi que les prêts sur cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout représentaient 63 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, un niveau comparable à celui de 2023. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 24 milliards de dollars, ou 4 %, et totalisaient 600 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels représentaient 35 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, à la fin de 2024, un niveau comparable à celui de 2023. Les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les prêts sur cartes de crédit représentaient 28 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, à la fin de 2024, un niveau comparable à celui de 2023.

Le portefeuille de prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements représentait 37 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, un niveau comparable à celui de 2023. Au Canada, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 6 % et 2 %, des prêts nets. Aux États-Unis, ces prêts ont principalement été concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers en 2024, soit respectivement 4 % et 3 %, des prêts nets.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2024, 66 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, étaient détenus au Canada, un niveau comparable à celui de 2023. L'Ontario représentait la pondération régionale la plus importante au Canada, soit 39 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, pour 2024, un niveau comparable à celui de l'exercice précédent.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, où 33 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, sont détenus, un niveau comparable à celui de 2023. L'exposition dans les autres régions géographiques a été relativement faible. L'État de New York et la Nouvelle-Angleterre représentaient les pondérations régionales les plus importantes aux États-Unis, soit respectivement 6 % et 5 % du total des prêts, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, des niveaux comparables à ceux de l'exercice précédent.

Selon IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), la Banque établit des provisions pour les pertes de crédit attendues à l'égard des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). La Banque détient pour 361 milliards de dollars de ces titres de créance, dont une tranche de 361 milliards de dollars est considérée comme étant des actifs productifs (étape 1 et étape 2) et une tranche de néant, comme étant des actifs dépréciés. La provision pour pertes sur créances à l'égard des titres de créance au coût amorti et des titres de créance à la JVAERG est respectivement de 3 millions de dollars et de 1 million de dollars.

TABLEAU 2 5

PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2024		Aux 31 octobre 2023		Pourcentage du total	
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	31 octobre 2024	31 octobre 2023
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	273 069 \$	28 \$	273 041 \$	263 709 \$	28,6 %	28,7 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires ³	123 036	31	123 005	117 587	12,9	12,8
Prêts-auto indirects	29 837	98	29 739	28 721	3,1	3,1
Divers	19 885	48	19 837	18 548	2,1	2,0
Cartes de crédit	20 510	90	20 420	18 746	2,0	2,0
Total des prêts aux particuliers	466 337	295	466 042	447 311	48,7	48,6
Immobilier						
Résidentiel	27 874	7	27 867	27 782	2,9	3,0
Non résidentiel	25 962	25	25 937	24 820	2,7	2,7
Total des prêts immobiliers	53 836	32	53 804	52 602	5,6	5,7
Agriculture	11 218	7	11 211	9 892	1,2	1,1
Automobile	10 389	84	10 305	9 384	1,1	1,0
Institutions financières	20 233	36	20 197	18 873	2,1	2,1
Alimentation, boissons et tabac	3 387	96	3 291	3 059	0,3	0,3
Foresterie	854	4	850	829	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	3 577	8	3 569	4 190	0,4	0,5
Services de santé et services sociaux	9 922	58	9 864	9 822	1,0	1,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	6 180	16	6 164	5 607	0,6	0,6
Métaux et mines	2 935	14	2 921	2 400	0,3	0,3
Pétrole et gaz	2 265	11	2 254	2 288	0,2	0,2
Énergie et services publics	8 526	–	8 526	8 299	0,9	0,9
Services professionnels et autres	5 733	43	5 690	5 716	0,6	0,6
Commerce de détail	5 020	66	4 954	4 564	0,5	0,5
Fabrication – divers et vente de gros	4 648	37	4 611	4 070	0,5	0,4
Télécommunications, câblodistribution et médias	5 325	6	5 319	4 294	0,6	0,5
Transports	4 099	25	4 074	3 602	0,4	0,4
Divers	5 811	12	5 799	6 345	0,6	0,7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	163 958	555	163 403	155 836	17,0	17,0
Total – Canada	630 295 \$	850 \$	629 445 \$	603 147 \$	65,7 %	65,6 %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Lignes de crédit domiciliaires.

TABLEAU 25	PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2}
------------	---

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Aux		Pourcentage du total	
			31 octobre 2024	31 octobre 2023	31 octobre 2024	31 octobre 2023
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets		
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	58 580 \$	32 \$	58 548 \$	56 515 \$	6,1 %	6,1 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires ³	11 525	22	11 503	10 566	1,3	1,2
Prêts-auto indirects	42 981	58	42 923	41 012	4,5	4,5
Divers	1 099	5	1 094	897	0,1	0,1
Cartes de crédit	20 123	288	19 835	19 596	2,1	2,1
Total des prêts aux particuliers	134 308	405	133 903	128 586	14,1	14,0
Immobilier						
Résidentiel	13 727	10	13 717	11 956	1,4	1,2
Non résidentiel	28 152	25	28 127	28 514	2,9	3,0
Total des prêts immobiliers	41 879	35	41 844	40 470	4,3	4,2
Agriculture	1 182	–	1 182	1 173	0,1	0,1
Automobile	13 119	–	13 119	10 843	1,4	1,2
Institutions financières	25 418	–	25 418	22 292	2,7	2,4
Alimentation, boissons et tabac	4 584	1	4 583	4 396	0,5	0,5
Foresterie	573	–	573	746	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	17 405	15	17 390	17 017	1,8	1,8
Services de santé et services sociaux	15 252	6	15 246	16 200	1,6	1,8
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	2 555	4	2 551	2 413	0,3	0,3
Métaux et mines	1 906	–	1 906	1 853	0,2	0,2
Pétrole et gaz	1 586	5	1 581	1 594	0,2	0,2
Énergie et services publics	6 421	66	6 355	7 831	0,7	0,9
Services professionnels et autres	18 434	24	18 410	17 518	1,9	1,9
Commerce de détail	6 199	8	6 191	6 318	0,6	0,7
Fabrication – divers et vente de gros	9 696	6	9 690	10 516	1,0	1,1
Télécommunications, câblodistribution et médias	7 748	45	7 703	9 175	0,8	1,0
Transports	5 046	1	5 045	5 083	0,5	0,6
Divers	4 104	6	4 098	2 746	0,4	0,3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	183 107	222	182 885	178 184	19,1	19,3
Total – États-Unis	317 415	627	316 788	306 770	33,2	33,3
Autres pays						
Particuliers	25	–	25	19	–	–
Entreprises et gouvernements	10 138	65	10 073	10 024	1,1	1,1
Total – autres pays	10 163	65	10 098	10 043	1,1	1,1
Total, compte non tenu des autres prêts	957 873	1 542	956 331	919 960	100,0	100,0
Autres prêts						
Prêts dépréciés acquis ⁴	–	–	–	85	–	–
Total – autres prêts	–	–	–	85	–	–
Total	957 873 \$	1 542 \$	956 331 \$	920 045 \$	100,0 %	100,0 %

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 – actifs productifs

Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	6 552	6 108
Total, déduction faite de la provision	949 779 \$	913 937 \$
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	3,9 %	7,1 %
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite de la provision	3,9	7,1

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Lignes de crédit domiciliaires.

⁴ Comprennent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

TABLEAU 26

PRÊTS ET ACCEPTATIONS, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2024		Aux 31 octobre 2023		Pourcentage du total	
	Prêts bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts nets	Prêts nets	31 octobre 2024	31 octobre 2023
Canada						
Provinces de l'Atlantique	14 500 \$	18 \$	14 482 \$	13 662 \$	1,5 %	1,5 %
Colombie-Britannique ³	103 107	63	103 044	96 010	10,8	10,4
Ontario ³	375 521	662	374 859	355 619	39,2	38,7
Prairies ³	84 753	72	84 681	88 417	8,8	9,6
Québec	52 414	35	52 379	49 439	5,5	5,4
Total – Canada	630 295	850	629 445	603 147	65,8	65,6
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	17 943	21	17 922	17 983	1,9	2,0
Floride	27 841	49	27 792	26 709	2,9	2,9
Nouvelle-Angleterre ⁴	49 097	43	49 054	47 988	5,1	5,2
New Jersey	27 814	51	27 763	26 043	2,9	2,8
New York	59 422	95	59 327	56 821	6,2	6,2
Pennsylvanie	17 513	18	17 495	18 731	1,8	2,0
Autres ⁵	117 785	350	117 435	112 495	12,3	12,2
Total – États-Unis	317 415	627	316 788	306 770	33,1	33,3
Autres pays						
Europe	5 506	65	5 441	5 843	0,6	0,6
Autres	4 657	–	4 657	4 200	0,5	0,5
Total – autres pays	10 163	65	10 098	10 043	1,1	1,1
Total, compte non tenu des autres prêts	957 873	1 542	956 331	919 960	100,0	100,0
Autres prêts	–	–	–	85	–	–
Total	957 873 \$	1 542 \$	956 331 \$	920 045 \$	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2			6 552	6 108		
Total, déduction faite de la provision			949 779 \$	913 937 \$		
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)			2024	2023		
Canada			4,4 %	6,5 %		
États-Unis			3,3	12,2		
Autres pays			0,5	(46,4)		
Autres prêts			(100,0)	(23,4)		
Total			3,9 %	7,1 %		

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.⁵ Comprennent les prêts attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de la TD aux États-Unis.**PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS**

Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de sûretés, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit sont élaborées de sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts garantis par des biens immobiliers de la Banque contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'emprunteurs. En outre, la Banque peut obtenir de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio

prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance-prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières.

TAB LEAU 27 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS AU CANADA^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Prêts hypothécaires résidentiels		Lignes de crédit domiciliaires		Total des prêts garantis par des biens immobiliers	
	Amortissables	Non amortissables	Amortissables	Non amortissables	Amortissables	Non amortissables
					Total des prêts garantis par des biens immobiliers	
					31 octobre 2024	
Total	273 069 \$	89 369 \$	362 438 \$	33 667 \$	396 105 \$	
					31 octobre 2023	
Total	263 733 \$	86 943 \$	350 676 \$	30 675 \$	381 351 \$	

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

² Les prêts amortissables comprennent les prêts pour lesquels les paiements contractuels fixes ne sont plus suffisants pour rembourser l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur respectivement au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023.

TAB LEAU 28 PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Prêts hypothécaires résidentiels		Lignes de crédit domiciliaires		Total	
	Assurés ³	Non assurés	Assurées ³	Non assurées	Assurés ³	Non assuré
					31 octobre 2024	
Canada						
Provinces de l'Atlantique	2 445 \$	0,9 %	4 753 \$	1,7 %	158 \$	0,1 %
Colombie-Britannique ⁴	8 311	3,0	48 362	17,7	804	0,7
Ontario ⁴	21 943	8,1	126 294	46,3	2 734	2,2
Prairies ⁴	17 685	6,5	22 120	8,1	1 499	1,2
Québec	6 616	2,4	14 540	5,3	509	0,4
Total – Canada	57 000	20,9 %	216 069	79,1 %	5 704	4,6 %
États-Unis	1 517		57 063		–	
Total	58 517 \$		273 132 \$		5 704 \$	128 857 \$
					64 221 \$	
					401 989 \$	
					31 octobre 2023	
Canada						
Provinces de l'Atlantique	2 561 \$	1,0 %	4 557 \$	1,7 %	181 \$	0,2 %
Colombie-Britannique ⁴	8 642	3,3	46 003	17,4	920	0,8
Ontario ⁴	22 559	8,6	118 882	45,1	3 126	2,7
Prairies ⁴	18 621	7,1	20 385	7,7	1 746	1,5
Québec	7 221	2,7	14 302	5,4	590	0,5
Total – Canada	59 604	22,7 %	204 129	77,3 %	6 563	5,7 %
États-Unis	1 439		55 169		–	
Total	61 043 \$		259 298 \$		6 563 \$	121 646 \$
					67 606 \$	
					380 944 \$	

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts garantis par des biens immobiliers est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par la défaillance d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire de la période pendant laquelle les prêts hypothécaires résidentiels de la Banque seraient remboursés en totalité en fonction du montant du dernier remboursement reçu. Tous les montants sont calculés en fonction des montants des remboursements actuels de l'emprunteur, y compris les remboursements volontairement plus élevés que les montants prévus au contrat ou les autres remboursements anticipés volontaires. Le montant du dernier remboursement de l'emprunteur peut excéder le montant dû selon le contrat initial.

Les soldes dont la période d'amortissement restante excède 30 ans reflètent principalement les prêts hypothécaires canadiens à taux variable pour lesquels l'ancienne augmentation des taux d'intérêt par rapport aux niveaux de paiement actuels des emprunteurs a donné lieu à une période d'amortissement restante plus longue. Au renouvellement, la période d'amortissement des prêts hypothécaires canadiens est rajustée pour correspondre à la période d'amortissement contractuelle restante, ce qui peut entraîner une augmentation des paiements.

TABLEAU 29 CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS^{1, 2, 3}

	<i>Aux</i>								
	5 ans et moins	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans à 15 ans	Plus de 15 ans à 20 ans	Plus de 20 ans à 25 ans	Plus de 25 ans à 30 ans	Plus de 30 ans à 35 ans	Plus de 35 ans	Total
31 octobre 2024									
Canada	0,8 %	2,7 %	6,4 %	16,8 %	33,3 %	28,9 %	2,4 %	8,7 %	100,0 %
États-Unis	2,3	1,3	3,4	7,6	14,2	70,2	0,5	0,5	100,0
Total	1,0 %	2,5 %	5,9 %	15,1 %	29,9 %	36,2 %	2,1 %	7,3 %	100,0 %
31 octobre 2023									
Canada	0,8 %	2,7 %	5,7 %	14,1 %	31,5 %	24,6 %	1,4 %	19,2 %	100,0 %
États-Unis	5,3	1,4	3,8	7,8	10,6	69,5	1,1	0,5	100,0
Total	1,6 %	2,5 %	5,3 %	13,0 %	27,8 %	32,6 %	1,4 %	15,8 %	100,0 %

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

² Pourcentage basé sur l'encours.

³ Une tranche de 15,6 milliards de dollars ou 6 % du portefeuille de prêts hypothécaires au Canada (37,4 milliards de dollars ou 14 % au 31 octobre 2023) se rapporte aux prêts hypothécaires pour lesquels les paiements contractuels fixes ne sont plus suffisants pour rembourser l'intérêt selon les taux d'intérêt en vigueur respectivement au 31 octobre 2024 et au 31 octobre 2023.

TABLEAU 30 RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis^{1, 2, 3}

	<i>Pour les 12 mois clos les</i>					
	31 octobre 2024			31 octobre 2023		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 5}	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 5}	Total
Canada						
Provinces de l'Atlantique	69 %	67 %	68 %	70 %	68 %	69 %
Colombie-Britannique ⁶	66	61	64	66	61	64
Ontario ⁶	67	61	64	66	61	64
Prairies ⁶	73	69	71	73	70	72
Québec	69	68	69	69	69	69
Total – Canada	68	63	66	67	63	65
États-Unis	73	61	68	74	62	71
Total	69 %	63 %	66 %	68 %	63 %	66 %

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la JVRN à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ D'après le prix des maisons au moment du montage.

⁴ Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

⁵ L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

RISQUE-PAYS

Le tableau suivant présente un sommaire des expositions directes au risque de crédit de la Banque ailleurs qu'au Canada et qu'aux États-Unis (l'Europe exclut le Royaume-Uni).

TABLEAU 3 1 TOTAL DE L'EXPOSITION NETTE PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE ET CONTREPARTIE

(en millions de dollars canadiens)

Aux

Région géographique	Prêts et engagements ¹				Dérivés, mises en pension et prêts de titres ²				Portefeuille de négociation et de placement ³				Exposition totale ⁴
	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	Entreprises	Emprunteurs souverains	Institutions financières	Total	
													31 octobre 2024
Europe	8 490 \$	8 \$	5 050 \$	13 548 \$	4 847 \$	2 117 \$	8 145 \$	15 109 \$	1 157 \$	24 124 \$	2 660 \$	27 941 \$	56 598 \$
Royaume-Uni	8 462	3 124	2 661	14 247	3 490	1 172	13 536	18 198	866	1 691	1 104	3 661	36 106
Asie	241	30	2 412	2 683	519	533	2 739	3 791	290	10 486	893	11 669	18 143
Autres pays ⁵	209	–	598	807	370	416	2 481	3 267	218	1 012	3 187	4 417	8 491
Total	17 402 \$	3 162 \$	10 721 \$	31 285 \$	9 226 \$	4 238 \$	26 901 \$	40 365 \$	2 531 \$	37 313 \$	7 844 \$	47 688 \$	119 338 \$
													31 octobre 2023
Europe	7 577 \$	7 \$	5 324 \$	12 908 \$	3 763 \$	1 945 \$	6 736 \$	12 444 \$	777 \$	25 015 \$	2 001 \$	27 793 \$	53 145 \$
Royaume-Uni	8 928	7 965	2 131	19 024	2 759	490	13 431	16 680	491	596	257	1 344	37 048
Asie	254	20	2 167	2 441	262	706	2 640	3 608	325	10 728	830	11 883	17 932
Autres pays ⁵	233	8	517	758	233	720	2 883	3 836	209	1 205	3 443	4 857	9 451
Total	16 992 \$	8 000 \$	10 139 \$	35 131 \$	7 017 \$	3 861 \$	25 690 \$	36 568 \$	1 802 \$	37 544 \$	6 531 \$	45 877 \$	117 576 \$

¹ Les expositions, y compris les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu.

² Les expositions sont calculées à la juste valeur et sont présentées déduction faite des sûretés. Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association.

³ Les expositions du portefeuille de négociation sont présentées déduction faite des positions vendeur admissibles.

⁴ En plus des expositions présentées ci-dessus, la Banque a également une exposition de 35,5 milliards de dollars (40,8 milliards de dollars au 31 octobre 2023) à des entités supranationales.

⁵ L'exposition régionale présentée au poste Autres pays est largement attribuable à l'Australie.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux et est transféré à l'étape 3 lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours ou plus pour les expositions de détail, lorsque la notation de risque-emprunteur (NRE) est de 9 pour les expositions autres que de détail, ou lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des prêts dépréciés acquis, les prêts douteux bruts ont augmenté de 1 650 millions de dollars, ou 50 %, en regard de ceux de l'exercice précédent.

Au Canada, les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont augmenté de 352 millions de dollars, ou 45 %, en 2024. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit comprenaient des prêts douteux nets de 512 millions de dollars, en hausse de 136 millions de dollars, ou 36 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant la migration du crédit. Les prêts douteux aux entreprises et aux gouvernements, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, s'établissaient à 622 millions de dollars, en hausse de 216 millions de dollars par rapport à 406 millions de dollars à l'exercice précédent, reflétant une hausse dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et de prêts de gros du fait que le nombre de créances générées a dépassé celui des résolutions.

Aux États-Unis, les prêts douteux, déduction faite des provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3, ont augmenté de 753 millions de dollars, ou 50 %, en 2024. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit comprenaient des prêts douteux nets de 1 118 millions de dollars, en hausse de 133 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, reflétant la migration du crédit. Les prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements s'établissaient à 1 130 millions de dollars, en hausse de 620 millions de dollars par rapport à 510 millions de dollars pour l'exercice précédent, reflétant une hausse dans les portefeuilles de prêts aux entreprises du fait que le nombre de créances générées a dépassé celui des résolutions, ainsi que l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Sur le plan géographique, 33 % du total des prêts douteux nets ont été générés au Canada et 66 %, aux États-Unis. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets au Canada était en Ontario, représentant 24 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 23 % à l'exercice précédent. La plus importante concentration régionale de prêts douteux nets aux États-Unis était dans l'État de New York, représentant 23 % du total des prêts douteux nets, par rapport à 21 % à l'exercice précédent.

TABLEAU 32 VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements		
Prêts douteux au début de la période	3 299 \$	2 503 \$
Classés comme douteux au cours de la période	8 655	5 885
Transférés dans les prêts productifs au cours de la période	(1 094)	(931)
Remboursements nets	(1 801)	(1 351)
Cessions de prêts	(158)	–
Montants radiés	(3 984)	(2 846)
Variations de change et autres variations	32	39
Prêts douteux à la fin de l'exercice	4 949 \$	3 299 \$

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

TABLEAU 33 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE^{1, 2, 3, 4}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre		Aux		Pourcentage du total	
	2024	2023	31 octobre 2023	31 octobre 2024	31 octobre 2023	31 octobre 2024
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets		
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	275 \$	28 \$	247 \$	162 \$	7,2 %	7,1 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	185	31	154	117	4,5	5,1
Prêts-auto indirects	132	98	34	30	1,0	1,4
Divers	72	48	24	21	0,7	0,9
Cartes de crédit ⁵	143	90	53	46	1,6	2,0
Total des prêts aux particuliers	807	295	512	376	15,0	16,5
Immobilier						
Résidentiel	53	7	46	6	1,4	0,3
Non résidentiel	100	25	75	62	2,2	2,7
Total des prêts immobiliers	153	32	121	68	3,6	3,0
Agriculture	56	7	49	13	1,5	0,5
Automobile	160	84	76	14	2,2	0,6
Institutions financières	47	36	11	3	0,3	0,1
Alimentation, boissons et tabac	126	96	30	19	0,9	0,8
Foresterie	11	4	7	2	0,2	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	12	8	4	4	0,1	0,2
Services de santé et services sociaux	138	58	80	102	2,4	4,5
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	43	16	27	12	0,8	0,5
Métaux et mines	22	14	8	15	0,2	0,7
Pétrole et gaz	11	11	–	1	–	–
Énergie et services publics	–	–	–	–	–	–
Services professionnels et autres	74	43	31	24	0,9	1,1
Commerce de détail	144	66	78	61	2,3	2,7
Fabrication – divers et vente de gros	100	37	63	14	1,8	0,6
Télécommunications, câblodistribution et médias	10	6	4	13	0,1	0,6
Transports	45	25	20	16	0,6	0,7
Divers	25	12	13	25	0,4	1,1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 177	555	622	406	18,3	17,8
Total – Canada	1 984 \$	850 \$	1 134 \$	782 \$	33,3 %	34,3 %

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

⁴ Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la JVAERG selon IFRS 9.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 33 PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2,3,4}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2024		Aux 31 octobre 2023		Pourcentage du total	
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	31 octobre 2024	31 octobre 2023
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	490 \$	32 \$	458 \$	399 \$	13,5 %	17,5 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	282	22	260	213	7,6	9,4
Prêts-auto indirects	309	58	251	215	7,4	9,4
Divers	10	5	5	2	0,1	0,1
Cartes de crédit ⁵	432	288	144	156	4,2	6,9
Total des prêts aux particuliers	1 523	405	1 118	985	32,8	43,3
Immobilier						
Résidentiel	201	10	191	79	5,6	3,5
Non résidentiel	409	25	384	203	11,3	8,9
Total des prêts immobiliers	610	35	575	282	16,9	12,4
Agriculture	2	–	2	3	0,1	0,1
Automobile	4	–	4	3	0,1	0,1
Institutions financières	1	–	1	1	–	–
Alimentation, boissons et tabac	11	1	10	3	0,3	0,1
Foresterie	–	–	–	–	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	62	15	47	2	1,4	0,1
Services de santé et services sociaux	55	6	49	35	1,4	1,6
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	38	4	34	18	1,0	0,8
Métaux et mines	2	–	2	–	0,1	–
Pétrole et gaz	4	4	–	1	–	–
Énergie et services publics	98	67	31	–	0,9	–
Services professionnels et autres	165	24	141	52	4,1	2,3
Commerce de détail	54	8	46	27	1,3	1,2
Fabrication – divers et vente de gros	48	6	42	48	1,2	2,1
Télécommunications, câblodistribution et médias	150	45	105	18	3,1	0,8
Transports	13	1	12	6	0,4	0,3
Divers	35	6	29	11	0,9	0,5
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 352	222	1 130	510	33,2	22,4
Total – États-Unis	2 875	627	2 248	1 495	66,0	65,7
Autres pays	90	65	25	–	0,7	–
Total	4 949 \$	1 542 \$	3 407 \$	2 277 \$	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			3,27 %	2,25 %		

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

⁴ Excluent les prêts dépréciés acquis, les titres de créance classés comme prêts selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ainsi que les titres de créance au coût amorti et les titres de créance à la JVAERG selon IFRS 9.

⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.

TABLEAU 3 4

PRÊTS DOUTEUX, DÉDUCTION FAITE DES PROVISIONS POUR PERTES SUR PRÊTS À L'ÉTAPE 3, PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2, 3, 4, 5}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux				Pourcentage du total	
	31 octobre 2024	31 octobre 2023	31 octobre 2024	31 octobre 2023	31 octobre 2024	31 octobre 2023
	Prêts douteux bruts	Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets		
Canada						
Provinces de l'Atlantique	39 \$	18 \$	21 \$	22 \$	0,6 %	1,0 %
Colombie-Britannique ⁶	193	63	130	59	3,8	2,5
Ontario ⁶	1 463	662	801	533	23,5	23,4
Prairies ⁶	208	72	136	128	4,0	5,6
Québec	81	35	46	40	1,4	1,8
Total – Canada	1 984	850	1 134	782	33,3	34,3
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	122	21	101	74	3,0	3,2
Floride	291	49	242	206	7,1	9,1
Nouvelle-Angleterre ⁷	275	43	232	177	6,8	7,8
New Jersey	311	51	260	150	7,6	6,6
New York	865	95	770	486	22,6	21,3
Pennsylvanie	141	18	123	56	3,6	2,5
Divers	870	350	520	346	15,3	15,2
Total – États-Unis	2 875	627	2 248	1 495	66,0	65,7
Total – autres pays	90	65	25	–	0,7	–
Total	4 949 \$	1 542 \$	3 407 \$	2 277 \$	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des prêts nets			0,36 %	0,25 %		

¹ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.³ Incluent les prêts évalués à la JVAERG.⁴ Compte non tenu des prêts dépréciés acquis.⁵ Les prêts sur cartes de crédit sont considérés comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 90 jours et sont radiés lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours.⁶ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.⁷ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.**PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)**

La provision pour pertes sur créances, y compris les positions hors bilan, de 9 141 millions de dollars au 31 octobre 2024 comprenait une provision pour pertes sur prêts douteux à l'étape 3 de 1 553 millions de dollars, une provision à l'étape 2 de 4 675 millions de dollars et une provision à l'étape 1 de 2 909 millions de dollars, ainsi qu'une provision relative aux titres de créance de 4 millions de dollars. Les provisions à l'étape 1 et à l'étape 2 sont pour les prêts productifs et les instruments hors bilan.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés)

La provision pour pertes sur prêts à l'étape 3 a augmenté de 517 millions de dollars, ou 50 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, augmentation constatée en grande partie dans les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements et attribuable également à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)

Au 31 octobre 2024, la provision relative aux actifs productifs totalisait 7 584 millions de dollars, en hausse par rapport à 7 149 millions de dollars au 31 octobre 2023. L'augmentation au cours de l'exercice considéré reflète en grande partie les conditions de crédit, notamment la migration du crédit, de même que les hausses de volumes et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. L'augmentation de la provision comprenait un montant de 12 millions de dollars attribuable à la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants des portefeuilles de cartes stratégiques aux États-Unis. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs productifs et se rapportant aux titres de créance est restée stable par rapport à celle de l'exercice précédent.

Les informations prospectives, y compris les variables macroéconomiques réputées être prédictives des pertes de crédit attendues selon l'expérience de la Banque, sont utilisées pour déterminer les scénarios de pertes de crédit attendues et les pondérations probabilistes connexes afin d'établir les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Chaque trimestre, l'ensemble des variables macroéconomiques de base prévues sont mises à jour, donnant lieu à de nouveaux scénarios macroéconomiques optimistes et pessimistes. Les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario de pertes de crédit attendues sont également passées en revue chaque trimestre et mises à

jour, au besoin, dans le cadre du processus de gouvernance de la Banque à l'égard des pertes de crédit attendues. Par suite des revues périodiques et des mises à jour trimestrielles, la provision pour pertes sur créances pourrait être revue afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées en fonction des pertes récentes de la Banque et de ses opinions prospectives. La Banque passe régulièrement en revue la méthode employée et a effectué des évaluations quantitatives et qualitatives supplémentaires au niveau du portefeuille et des prêts pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante. Pour plus de renseignements sur les informations prospectives, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

La provision pour pertes sur créances fondées sur des pondérations probabilistes reflète les opinions prospectives de la Banque. Dans la mesure où certaines répercussions anticipées ne peuvent pas être totalement intégrées dans les modèles quantitatifs, la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer le montant des pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan), y compris les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs) et les provisions pour pertes sur prêts à l'étape 3 (actifs dépréciés), à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances prévues et subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements au cours de l'exercice sont soustraits des provisions.

Au Canada, la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 1 158 millions de dollars, en hausse de 347 millions de dollars, ou 43 %, par rapport à celle de 2023, reflétant la migration du crédit. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 445 millions de dollars, en hausse de 246 millions de dollars par rapport à 199 millions de dollars à l'exercice précédent, reflétant la migration du crédit.

Aux États-Unis, la provision pour pertes sur créances relatives aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts hypothécaires résidentiels, aux prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, ainsi qu'aux prêts sur cartes de crédit a totalisé 1 712 millions de dollars, en hausse de 433 millions de dollars, ou 34 %, par rapport à celle de 2023, reflétant la migration du crédit et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. La provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés et se rapportant aux prêts aux entreprises et aux gouvernements a totalisé 457 millions de dollars, en hausse de 260 millions de dollars par rapport à 197 millions de dollars à l'exercice

précédent, reflétant essentiellement la migration du crédit et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Sur le plan géographique, la plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait au Canada a été en Ontario. La plus importante concentration régionale au titre de la provision pour pertes sur créances relative aux actifs dépréciés ayant trait aux États-Unis a été dans l'État de New York.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 3 5		PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES ¹	
(en millions de dollars canadiens)		2024	2023
Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)			
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada		1 555 \$	1 013 \$
Services de détail aux États-Unis		1 437	965
Gestion de patrimoine et Assurance		–	1
Services bancaires de gros		247	16
Siège social ²		638	491
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3		3 877	2 486
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2 (actifs productifs)			
Services bancaires personnels et commerciaux au Canada		200	330
Services de détail aux États-Unis		95	(37)
Gestion de patrimoine et Assurance		–	–
Services bancaires de gros		70	110
Siège social ²		11	44
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2		376	447
Provision pour pertes sur créances		4 253 \$	2 933 \$

¹ Comprend la provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan.

² Comprend la provision pour pertes sur créances sur la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

TABLEAU 3 6		PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE ^{1,2}			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		<i>Exercices clos les</i>		<i>Pourcentage du total</i>	
		31 octobre 2024	31 octobre 2023	31 octobre 2024	31 octobre 2023
Provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels		9 \$	9 \$	0,2 %	0,4 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires		7	8	0,2	0,3
Prêts-auto indirects		396	227	10,2	9,1
Divers		244	188	6,3	7,6
Cartes de crédit		502	379	12,9	15,2
Total des prêts aux particuliers		1 158	811	29,8	32,6
Immobilier					
Résidentiel		2	1	–	–
Non résidentiel		19	12	0,5	0,5
Total des prêts immobiliers		21	13	0,5	0,5
Agriculture		7	1	0,2	–
Automobile		69	14	1,8	0,6
Institutions financières		37	–	1,0	–
Alimentation, boissons et tabac		81	16	2,1	0,6
Foresterie		3	–	0,1	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation		–	–	–	–
Services de santé et services sociaux		18	40	0,4	1,6
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés		24	14	0,6	0,6
Métaux et mines		4	–	0,1	–
Pétrole et gaz		–	(1)	–	–
Énergie et services publics		–	–	–	–
Services professionnels et autres		30	19	0,8	0,8
Commerce de détail		44	11	1,1	0,4
Fabrication – divers et vente de gros		63	8	1,6	0,3
Télécommunications, câblodistribution et médias		3	4	0,1	0,2
Transports		31	5	0,8	0,2
Divers		10	55	0,3	2,2
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements		445	199	11,5	8,0
Total – Canada		1 603 \$	1 010 \$	41,3 %	40,6 %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

TABLEAU 3 6 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR INDUSTRIE (suite)^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les		Pourcentage du total	
	31 octobre 2024	31 octobre 2023	31 octobre 2024	31 octobre 2023
États-Unis				
Prêts hypothécaires résidentiels	(2) \$	(2) \$	(0,1) %	(0,1) %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers				
Lignes de crédit domiciliaires	3	(2)	0,1	(0,1)
Prêts-auto indirects	355	205	9,2	8,2
Divers	233	222	6,0	9,0
Cartes de crédit	1 123	856	29,0	34,4
Total des prêts aux particuliers	1 712	1 279	44,2	51,4
Immobilier				
Résidentiel	13	2	0,3	0,1
Non résidentiel	89	80	2,3	3,2
Total des prêts immobiliers	102	82	2,6	3,3
Agriculture	1	–	–	–
Automobile	4	3	0,1	0,1
Institutions financières	1	(2)	–	(0,1)
Alimentation, boissons et tabac	10	–	0,3	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	17	–	0,5	–
Services de santé et services sociaux	6	5	0,2	0,2
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	18	5	0,5	0,2
Métaux et mines	–	(1)	–	–
Pétrole et gaz	–	–	–	–
Énergie et services publics	65	–	1,7	–
Services professionnels et autres	47	16	1,2	0,6
Commerce de détail	29	9	0,7	0,4
Fabrication – divers et vente de gros	39	36	1,0	1,5
Télécommunications, câblodistribution et médias	53	16	1,4	0,6
Transports	9	4	0,2	0,2
Divers	56	24	1,4	1,0
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	457	197	11,8	8,0
Total – États-Unis	2 169	1 476	56,0	59,4
Autres pays	105	–	2,7	–
Total, compte non tenu des autres prêts	3 877	2 486	100,0	100,0
Autres prêts				
Titres de créance au coût amorti ou à la JVAERG	–	–	–	–
Prêts dépréciés acquis ³	–	–	–	–
Total – autres prêts	–	–	–	–
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	3 877 \$	2 486 \$	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2				
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	376 \$	447 \$		
Titres de créance au coût amorti ou à la JVAERG	–	–		
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	376	447		
Total de la provision pour pertes sur créances	4 253 \$	2 933 \$		

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

TAB LEAU 37 PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les		Pourcentage du total	
	31 octobre 2024	31 octobre 2023	31 octobre 2024	31 octobre 2023
Canada				
Provinces de l'Atlantique	63 \$	49 \$	1,5 %	1,7 %
Colombie-Britannique ⁴	186	116	4,4	4,0
Ontario ⁴	938	551	22,0	18,8
Prairies ⁴	276	203	6,5	6,9
Québec	140	91	3,3	3,1
Total – Canada	1 603	1 010	37,7	34,5
États-Unis				
Caroline du Nord et Caroline du Sud	93	68	2,2	2,3
Floride	242	173	5,7	5,9
Nouvelle-Angleterre ⁵	186	135	4,4	4,6
New Jersey	158	109	3,7	3,7
New York	328	262	7,7	9,0
Pennsylvanie	79	53	1,8	1,8
Autres ⁶	1 083	676	25,5	23,0
Total – États-Unis	2 169	1 476	51,0	50,3
Autres pays	105	–	2,5	–
Total, compte non tenu des autres prêts	3 877	2 486	91,2	84,8
Autres prêts ⁷	–	–	–	–
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	3 877	2 486	91,2	84,8
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	376	447	8,8	15,2
Total de la provision pour pertes sur créances	4 253 \$	2 933 \$	100,0 %	100,0 %

Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets ⁶	31 octobre 2024	31 octobre 2023
Canada		
Prêts hypothécaires résidentiels	– %	– %
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	0,62	0,46
Entreprises et gouvernements	0,25	0,12
Total – Canada	0,25	0,17
États-Unis		
Prêts hypothécaires résidentiels	–	–
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	2,43	1,96
Entreprises et gouvernements	0,28	0,13
Total – États-Unis	0,75	0,54
Autres pays	2,49	–
Total, compte non tenu des autres prêts	0,42	0,28
Autres prêts	–	–
Total de la provision pour pertes sur créances à l'étape 3 (actifs dépréciés)	0,42	0,28
Provision pour pertes sur créances à l'étape 1 et à l'étape 2	0,04	0,05
Total de la provision pour pertes sur créances en % de la moyenne des prêts et acceptations nets	0,46 %	0,34 %

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Incluent les prêts évalués à la JVAERG.

³ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.

⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁵ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

⁶ Comprend les provisions pour pertes sur créances attribuables à d'autres États/régions, y compris ceux ou celles qui se trouvent à l'extérieur de l'étendue géographique principale de la TD aux États-Unis.

⁷ Les autres prêts comprennent les autres prêts dépréciés acquis.

Situation des fonds propres

TABLEAU 38 STRUCTURE DES FONDS PROPRES ET RATIOS – Bâle III		2024	2023
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires			
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe		25 543 \$	25 522 \$
Résultats non distribués		70 826	73 044
Cumul des autres éléments du résultat global		7 904	2 750
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires		104 273	101 316
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires			
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)		(18 645)	(18 424)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)		(2 921)	(2 606)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires		(212)	(207)
Réserve de couverture de flux de trésorerie		3 015	5 571
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues		–	–
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre		(193)	(379)
Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)		(731)	(908)
Actions propres		(21)	(21)
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		(1 835)	(1 976)
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		–	–
Placements en actions dans des fonds assujettis à l'approche de repli		(32)	(49)
Autres déductions et ajustements réglementaires de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires indiqués par le BSIF		16	–
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(21 559)	(18 999)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		82 714	82 317
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1			
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital		10 887	10 791
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		10 887	10 791
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1			
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) ¹		(3)	(6)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles		(350)	(350)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1		(353)	(356)
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		10 534	10 435
Fonds propres de catégorie 1		93 248	92 752
Fonds propres de catégorie 2 et provisions			
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital		11 273	9 424
Provisions collectives		1 512	1 964
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		12 785	11 388
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2			
Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre		–	–
Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %) ¹		(224)	(196)
Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 %, mais qui ne satisfait plus aux conditions		(64)	(136)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles		–	(160)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2		(288)	(492)
Fonds propres de catégorie 2		12 497	10 896
Total des fonds propres		105 745 \$	103 648 \$
Actifs pondérés en fonction des risques		630 900 \$	571 161 \$
Ratios et multiples de fonds propres			
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)		13,1 %	14,4 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)		14,8	16,2
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)		16,8	18,1
Ratio de levier ²		4,2	4,4

¹ Comprennent les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires de l'entité.

² Le ratio de levier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie dans la rubrique « Fonds propres réglementaires » du présent document.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Maintenir des fonds propres adéquats compte tenu du profil de risque de la Banque, comme déterminé par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, y compris l'analyse des facteurs de stress, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Gérer les niveaux de fonds propres afin de :
 - protéger la Banque contre des événements générateurs de pertes inattendus;
 - garder la confiance des parties prenantes envers la Banque;
 - confirmer que la Banque détient des fonds propres adéquats dans l'hypothèse d'un événement de stress grave, mais plausible;
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou la répartition stratégique en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accès au financement requis (dans l'éventualité de pertes inattendues ou d'une croissance des activités).
- Conserver un processus et un cadre rigoureux de planification des fonds propres afin d'appuyer les décisions en matière de financement, notamment les émissions, les rachats et les distributions, lesquels soutiennent l'adéquation des fonds propres de la Banque.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque, les porteurs de billets avec remboursement de capital à recours limité, les porteurs de billets de fonds propres subordonnés perpétuels et les porteurs de la dette subordonnée de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les fonds propres de la Banque et est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres; pour ce faire, il recommande des mesures de gestion des fonds propres, gère le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et élabore et tient à jour des politiques de gestion des fonds propres. La gestion des fonds propres est surveillée par le groupe Gestion du risque et le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. Le conseil d'administration est ultimement responsable de surveiller la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des fonds propres suffisants qui lui procurent la souplesse nécessaire pour appuyer la croissance interne et les priorités stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est une mesure interne servant à évaluer les exigences de fonds propres et est un élément clé de l'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Le cadre économique des fonds propres de la Banque exige d'évaluer tous les risques importants de la Banque afin de déterminer le montant de capital à risque requis pour couvrir les pertes imprévues découlant des activités de la Banque en s'alignant sur les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres. Les modèles internes utilisés pour réaliser cette évaluation sont décrits à la section « Gestion des risques » du présent document.

La Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques de Pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de Pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les autres risques, notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et les risques associés aux participations importantes de la Banque. Le cadre tient également compte des avantages de la diversification dans les types de risque et les secteurs d'exploitation.

Se reporter à la rubrique « Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteur », qui présente une ventilation par secteur d'exploitation du capital économique de la Banque.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres imposées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques, compte tenu de toute exigence réglementaire minimale énoncée relativement au plancher réglementaire. Bâle III a également mis de l'avant un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition à l'endettement, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan. La TD gère ses fonds propres réglementaires selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle III mis en œuvre par le BSIF.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

Les lignes directrices *Normes de fonds propres* et *Exigences de levier* du BSIF décrivent en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

La réserve pour stabilité intérieure (RSI) a été augmentée pour passer de 3 % à 3,5 % au 1^{er} novembre 2023. La hausse de 50 pdb reflète le point de vue du BSIF quant aux mesures nécessaires pour améliorer la résilience des plus grandes banques canadiennes. La fourchette de la RSI peut actuellement s'étendre de 0 à 4 %, le niveau effectif étant modifié par le BSIF selon l'évolution du système financier canadien et de l'économie dans son ensemble.

Le 1^{er} février 2023, le BSIF a mis en œuvre les règles de fonds propres révisées qui tiennent compte des réformes de Bâle III et de certains ajustements afin de les adapter à leur mise en œuvre au Canada. Ces règles révisées comprennent des modifications aux exigences à l'égard du calcul du risque de crédit et du risque opérationnel ainsi que des modifications de la ligne directrice *Exigences de levier* pour inclure une exigence selon laquelle les banques d'importance systémique intérieure (BISI) doivent maintenir un coussin de ratio de levier de 0,50 % en plus de l'exigence réglementaire minimale de 3,0 %. Aux fins de la surveillance, ce coussin s'appliquera également au ratio de levier TLAC. Le 1^{er} novembre 2023, le BSIF a mis en œuvre la deuxième et dernière phase des réformes de Bâle III relatives au calcul des actifs pondérés en fonction des risques au titre du risque lié au rajustement de la valeur de crédit (RVC) et au titre du risque de marché. De plus, à compter du 1^{er} novembre 2023, le plancher réglementaire des fonds propres est passé de 65 % des actifs pondérés en fonction des risques pour l'exercice 2023 à 67,5 % des actifs pondérés en fonction des risques pour l'exercice 2024.

Le 1^{er} novembre 2023, la Banque a mis en œuvre le Cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères de banques d'importance systémique intérieure du BSIF. Ce cadre, qui établit une mesure fondée sur le risque, veille à ce qu'une BISI non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante par établissement (entité juridique distincte) afin d'assurer sa résolution. La Banque respecte les exigences énoncées dans ce cadre.

Le tableau ci-dessous présente les cibles minimales de fonds propres réglementaires publiées par le BSIF pour la Banque en vigueur le 31 octobre 2024.

Ratios cibles de fonds propres réglementaires et de TLAC

	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Suppléments pour les BIS1/BISM ¹	Cible réglementaire au titre du Pilier 1 ²	RSI	Cible réglementaire au titre du Pilier 1 et du Pilier 2
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	1,0 %	8,0 %	3,5 %	11,5 %
Fonds propres de catégorie 1	6,0	2,5	1,0	9,5	3,5	13,0
Total des fonds propres	8,0	2,5	1,0	11,5	3,5	15,0
Lever	3,0	s. o. ³	0,5	3,5	s. o.	3,5
TLAC	18,0	2,5	1,0	21,5	3,5	25,0
Lever TLAC	6,75	s. o.	0,50	7,25	s. o.	7,25

¹ Le plus élevé des suppléments pour les BIS1 et les BISM s'applique aux fonds propres pondérés en fonction des risques. Le supplément pour les BIS1 est actuellement équivalent à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les fonds propres pondérés en fonction des risques pour les BISM que doit respecter la Banque. Le supplément pour les BISM pourrait augmenter au-delà de 1 %, si la cote pour les BISM attribuée à la Banque devait augmenter au-delà de certains seuils, pour atteindre un maximum de 4,5 %. La ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF comprend une exigence selon laquelle les BIS1 doivent maintenir un coussin de ratio de levier fixé à 50 % des exigences pondérées de capacité accrue d'absorption des pertes d'une BIS1, soit 0,50 %. Ce coussin s'applique également au ratio de levier TLAC.

² L'exigence à l'égard de la réserve anticyclique de la Banque était de 0 % au 31 octobre 2024.

³ Sans objet.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché de négociation et le risque opérationnel. La Banque utilise les approches fondées sur les notations internes (approches NI) au titre du risque de crédit pour l'ensemble de ses portefeuilles importants.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les filiales de la Banque sont consolidées, sauf les filiales d'assurances qui sont déconsolidées et traitées selon les exigences prescrites par la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme les lignes directrices du BSIF sur le test du capital minimal des sociétés d'assurance générale et sur le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces entités ont des exigences minimales de fonds propres qui pourraient limiter la capacité de la Banque à rapatrier des fonds propres ou des fonds ou à les réaffecter à d'autres fins.

L'incidence de l'adoption d'IFRS 17 sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires n'est pas importante pour la Banque.

Au 31 octobre 2024, le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 13,1 %, 14,8 % et 16,8 %. La diminution du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque par rapport au ratio de 14,4 % au 31 octobre 2023 est principalement attribuable aux charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, au rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation et à la croissance des actifs pondérés en fonction des risques dans plusieurs secteurs. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ont également été touchés par les changements réglementaires liés à l'examen fondamental du portefeuille de négociation et aux prêts hypothécaires à amortissement négatif et par la cotisation spéciale de la FDIC comptabilisée au cours de l'exercice. L'incidence des éléments susmentionnés a été en partie contrebalancée par la génération interne de fonds propres, la vente des actions ordinaires de Schwab et de First Horizon détenues par la TD et l'émission d'actions ordinaires dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes de la Banque. Au quatrième trimestre de l'exercice 2024 : i) l'incidence des provisions relatives aux enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque sur les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel a entraîné une baisse de 35 points de base du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque, qui est présenté avec un décalage d'un trimestre conformément aux réformes de Bâle III; ii) la vente par la Banque de 40,5 millions d'actions de Schwab a eu une incidence positive de 54 points de base sur le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque; et iii) les mesures de restructuration du bilan aux États-Unis ont eu une incidence négative de 4 points de base sur le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque.

Au 31 octobre 2024, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 4,2 %.

La diminution du ratio de levier de la Banque par rapport au ratio de 4,4 % au 31 octobre 2023 s'explique essentiellement par l'augmentation de l'exposition à l'endettement dans plusieurs secteurs surtout attribuable à la fin de l'exclusion temporaire des réserves auprès des banques centrales de la mesure de l'exposition aux fins de levier, par le rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation et par la hausse de la déduction relative au goodwill et aux immobilisations incorporelles liée à l'acquisition de Cowen, le tout en partie contrebalancé par la croissance interne des fonds propres et l'émission d'actions ordinaires dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes de la Banque.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2024, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 82,7 milliards de dollars. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires d'un capital de 0,6 milliard de dollars aux fins du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions, contrebalancée par le rachat d'actions ordinaires de 0,7 milliard de dollars.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Au 31 octobre 2024, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 93,2 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 82,7 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 10,5 milliards de dollars. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 1 de la Banque au cours de l'exercice comprennent l'émission et le rachat d'instruments de capitaux propres de catégorie 1 admissibles, comme suit :

- Le 30 avril 2024, la Banque a racheté la totalité de ses 14 millions d'actions privilégiées de catégorie A, série 22, en circulation, à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action, pour un coût de rachat total de 350 millions de dollars.
- Le 3 juillet 2024, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCL), série 4, d'un montant en capital de 750 millions de dollars américains, lesquels portent intérêt au taux de 7,25 % par année pour la période initiale se terminant le 31 juillet 2029. Par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté tous les cinq ans au taux des obligations du Trésor des États-Unis de cinq ans alors en vigueur, majoré de 2,977 %. Les BRCL de série 4 viendront à échéance le 31 juillet 2084. Parallèlement à l'émission des BRCL, la Banque a émis 750 000 actions privilégiées de série 31. Les actions privilégiées de série 31 sont éliminées des états financiers consolidés de la Banque.
- Le 31 juillet 2024, la Banque a racheté la totalité de ses 20 millions d'actions privilégiées de catégorie A, série 3, en circulation à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action, pour un coût de rachat total d'environ 500 millions de dollars.
- Le 31 juillet 2024, la Banque a racheté la totalité de ses 18 millions d'actions privilégiées de catégorie A, série 24, en circulation à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action, pour un coût de rachat total d'environ 450 millions de dollars.
- Le 10 juillet 2024, la Banque a émis des billets admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 subordonnés perpétuels d'un montant en capital de 310 millions de dollars de Singapour (« billets perpétuels »). Les billets perpétuels porteront intérêt au taux de 5,7 % par année pour la période initiale se terminant le 31 juillet 2029. Par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté tous les cinq ans à un taux correspondant au taux SORA-OIS sur cinq ans, majoré de 2,652 %. Les billets perpétuels n'ont pas de date d'échéance ou de rachat prévue.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 12,5 milliards de dollars au 31 octobre 2024. Les activités de gestion des fonds propres de catégorie 2 au cours de l'exercice comprennent l'émission et le rachat d'instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles, comme suit :

- Le 9 avril 2024, la Banque a émis des billets subordonnés à 5,177 % d'un montant en capital de 1,75 milliard de dollars. Les billets portent intérêt à un taux fixe annuel de 5,177 % jusqu'au 9 avril 2029 et, par la suite, à un taux équivalant au taux CORRA composé quotidiennement et majoré de 1,53 % jusqu'à leur échéance, le 9 avril 2034.
- Le 25 juillet 2024, la Banque a racheté la totalité de ses billets subordonnés à 3,224 % d'un montant en capital de 1,5 milliard de dollars en circulation et venant à échéance le 25 juillet 2029, à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés.
- Le 10 septembre 2024, la Banque a émis des billets subordonnés à 5,164 % d'un montant en capital de 1 milliard de dollars américains. Les billets portent intérêt à un taux fixe annuel de 5,146 % jusqu'au 10 septembre 2029 et, par la suite, au taux des obligations du Trésor des États-Unis de cinq ans majoré de 1,500 % jusqu'à leur échéance, le 10 septembre 2034.
- Le 30 octobre 2024, la Banque a émis 20 milliards de yens japonais de billets subordonnés à 1,601 %. Les billets portent intérêt à un taux fixe annuel de 1,601 % jusqu'au 30 octobre 2029 et, par la suite, au taux des obligations du gouvernement japonais de cinq ans majoré de 1,032 %, jusqu'à leur échéance, le 30 octobre 2034.

PROCESSUS INTERNE D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir l'ensemble des normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le PIEAFP de la Banque est piloté par le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation permet d'évaluer la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

Dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)

Si un événement déclencheur faisant intervenir les dispositions relatives aux FPUNV devait survenir, à l'égard de toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à l'exclusion des actions privilégiées émises à l'égard des BRCL, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 0,8 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur ces actions privilégiées au moment de la conversion.

Les BRCL, en raison du recours qu'ils comportent à l'égard des actions privilégiées détenues dans la fiducie à recours limité, comprennent des dispositions relatives aux FPUNV. Pour les BRCL, si un événement déclencheur faisant intervenir les dispositions relatives aux FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 1,3 milliard d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé sur les actions privilégiées émises à l'égard de ces BRCL.

Pour les billets et débetures subordonnés admissibles comme FPUNV (y compris les billets perpétuels), si un événement déclencheur faisant intervenir les dispositions relatives aux FPUNV devait survenir, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourrait être émis serait un total de 3,5 milliards d'actions, en supposant qu'il n'y ait aucun intérêt couru ni impayé sur ces billets et débetures subordonnés.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur les actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

DIVIDENDES

Le 4 décembre 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende de un dollar et cinq cents (1,05 \$) par action ordinaire entièrement libérée du capital social de la Banque pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2025. Ce dividende sera payable à compter du 31 janvier 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 janvier 2025.

Le dividende trimestriel s'établissait à 1,02 \$ par action ordinaire au 31 octobre 2024. Les dividendes en espèces déclarés et versés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice ont totalisé 4,08 \$ par action (3,84 \$ en 2023), ce qui représente un ratio de versement de 52,1 % qui est légèrement supérieur à la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 20 des états financiers consolidés de 2024. Au 31 octobre 2024, il y avait 1 750 millions d'actions ordinaires en circulation (1 791 millions au 31 octobre 2023).

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou achetées sur le marché libre, au cours du marché.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Banque a émis 6,6 millions d'actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, la Banque a émis 3,7 millions d'actions ordinaires sur son capital autorisé sans escompte et 16,8 millions d'actions ordinaires à un escompte de 2 % dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 28 août 2023, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto (TSX) et le BSIF ont approuvé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 90 millions de ses actions ordinaires. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a commencé le 31 août 2023 et, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Banque a racheté 49,4 millions d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à un prix moyen de 80,15 \$ l'action pour un montant total de 4,0 milliards de dollars. Du début de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités jusqu'au 31 octobre 2024, la Banque a racheté 71,4 millions d'actions dans le cadre du programme.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

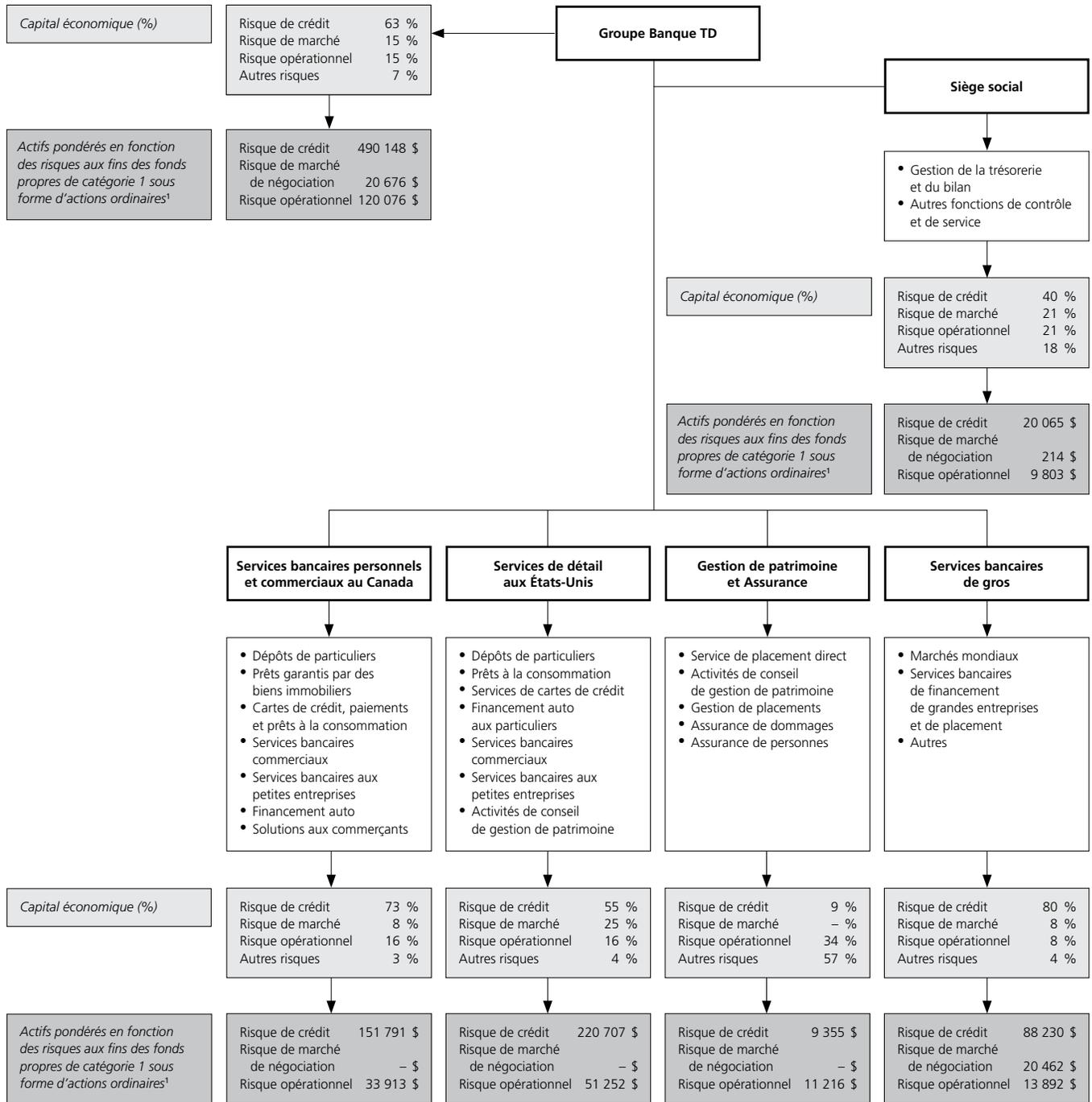
TABLEAU 39	ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES	
	(en millions de dollars canadiens)	
	31 octobre 2024	Aux 31 octobre 2023
Risque de crédit		
Risque de crédit de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	58 215 \$	53 611 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	40 186	39 834
Autres expositions aux produits de détail	53 929	45 298
Risque de crédit autre que de détail		
Entreprises	222 370	211 479
Emprunteurs souverains	12 929	13 656
Banques	11 555	14 080
Expositions de titrisation	16 524	16 652
Dette subordonnée, actions et autres instruments de fonds propres	37 986	34 655
Autres actifs	36 454	37 867
Expositions assujetties à l'approche standard ou aux approches NI	490 148	467 132
Total du risque de crédit	490 148	467 132
Risque de marché	20 676	16 952
Risque opérationnel¹	120 076	87 077
Total	630 900 \$	571 161 \$

¹ L'augmentation des actifs pondérés en fonction du risque opérationnel est attribuable essentiellement aux charges relatives à la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque ainsi qu'à la croissance des activités.

CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des actifs pondérés en fonction des risques et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2024. Les actifs pondérés en fonction des risques reflètent les exigences en matière de fonds propres établies selon les lignes directrices réglementaires pour le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel. Le capital

économique reflète la vision interne de la Banque des exigences de fonds propres à l'égard de ces risques et des risques qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la rubrique « Capital économique » du présent document. Les résultats présentés dans le tableau ne reflètent pas l'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent document.



¹ Les montants sont en millions de dollars canadiens.

TABLEAU 40 ACTIONS ET AUTRES TITRES¹

(en millions d'actions / de parts et en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	31 octobre 2024		31 octobre 2023	
	Nombre d'actions / de parts	Montant	Nombre d'actions / de parts	Montant
Actions ordinaires				
Actions ordinaires en circulation	1 750,3	25 373 \$	1 791,4	25 434 \$
Actions propres – actions ordinaires	(0,2)	(17)	(0,7)	(64)
Total des actions ordinaires	1 750,1	25 356 \$	1 790,7	25 370 \$
Options sur actions				
Droits acquis	5,4		5,1	
Droits non acquis	9,3		9,0	
Actions privilégiées – catégorie A				
Série 1 ^{2,3}	20,0	500 \$	20,0	500 \$
Série 3 ⁴	–	–	20,0	500
Série 5	20,0	500	20,0	500
Série 7	14,0	350	14,0	350
Série 9	8,0	200	8,0	200
Série 16	14,0	350	14,0	350
Série 18	14,0	350	14,0	350
Série 22 ⁵	–	–	14,0	350
Série 24 ⁶	–	–	18,0	450
Série 27	0,8	850	0,8	850
Série 28	0,8	800	0,8	800
	91,6	3 900 \$	143,6	5 200 \$
Autres instruments de capitaux propres⁷				
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 1	1,8	1 750	1,8	1 750
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 2	1,5	1 500	1,5	1 500
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 3 ⁸	1,7	2 403	1,7	2 403
Billets avec remboursement de capital à recours limité – série 4 ^{8,9}	0,7	1 023	–	–
Billets de fonds propres subordonnés perpétuels – série 2023-9 ¹⁰	0,1	312	–	–
	97,4	10 888 \$	148,6	10 853 \$
Actions propres – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(0,2)	(18)	(0,1)	(65)
Total des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	97,2	10 870 \$	148,5	10 788 \$

¹ Pour plus de renseignements, y compris les caractéristiques de conversion et d'échange, les distributions et les conditions importantes, se reporter à la note 20 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

² Le 23 septembre 2024, la TD a annoncé qu'elle n'avait pas l'intention d'exercer son droit de racheter, en date du 31 octobre 2024, une partie ou la totalité des 20 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), série 1 (« actions de série 1 ») de la TD actuellement en circulation.

³ Le 16 octobre 2024, la Banque a annoncé qu'aucune de ses 20 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 1 (« actions de série 1 ») ne serait convertie le 31 octobre 2024 en actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 2 (« actions de série 2 ») de la TD. Comme il a été annoncé précédemment le 16 octobre 2024, le taux de dividende des actions de série 1 pour la période de cinq ans allant du 31 octobre 2024, inclusivement, au 31 octobre 2029, exclusivement, sera de 4,97 %.

⁴ Le 31 juillet 2024, la Banque a racheté la totalité de ses 20 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 3 (« actions privilégiées de série 3 ») en circulation, à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action privilégiée de série 3, pour un coût de rachat total d'environ 500 millions de dollars.

⁵ Le 30 avril 2024, la Banque a racheté la totalité de ses 14 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 22 (« actions privilégiées de série 22 ») en circulation, à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action privilégiée de série 22, pour un coût de rachat total de 350 millions de dollars.

⁶ Le 31 juillet 2024, la Banque a racheté la totalité de ses 18 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 24 (« actions privilégiées de série 24 ») en circulation, à un prix de rachat de 25,00 \$ l'action privilégiée de série 24, pour un coût de rachat total d'environ 450 millions de dollars.

⁷ Pour les autres instruments de capitaux propres, le nombre d'actions ou de parts correspond au nombre de billets émis.

⁸ Pour les BRCRL, série 3 et série 4, le montant représente l'équivalent en dollars canadiens du montant notionnel en dollars américains.

⁹ Le 3 juillet 2024, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité d'un montant en capital de 750 millions de dollars américains à taux fixe rajusté de 7,250 % comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 4 (les « BRCRL »). Les BRCRL porteront intérêt au taux de 7,250 % par année, payable trimestriellement, pour la période initiale se terminant le 31 juillet 2029, exclusivement. Par la suite, le taux d'intérêt sur les BRCRL sera rajusté tous les cinq ans à un taux correspondant au taux des obligations du Trésor des États-Unis alors en vigueur, majoré de 2,977 %. Les BRCRL viendront à échéance le 31 juillet 2084. Parallèlement à l'émission des BRCRL, la Banque émettra 750 000 actions privilégiées à taux fixe rajusté de 7,250 % et à dividende non cumulatif comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 31 (« actions privilégiées de série 31 »). Les actions privilégiées de série 31 sont éliminées des états financiers consolidés de la Banque.

¹⁰ Le 10 juillet 2024, la Banque a émis des billets admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1) subordonnés perpétuels d'un montant en capital de 310 millions de dollars de Singapour à taux fixe rajusté comprenant des dispositions relatives aux FPUNV, série 2023-9 (« billets perpétuels AT1 »). Les billets perpétuels AT1 porteront intérêt au taux de 5,700 % par année, payable semestriellement, pour la période initiale se terminant le 31 juillet 2029, exclusivement. Par la suite, le taux d'intérêt des billets perpétuels AT1 sera rajusté tous les cinq ans à un taux correspondant au taux SORA-OIS sur cinq ans alors en vigueur, majoré de 2,652 %. Les billets perpétuels AT1 n'ont pas de date d'échéance ou de rachat prévue. La Banque peut racheter les billets perpétuels AT1 le 31 juillet 2029 et les 31 janvier et 31 juillet par la suite avec l'approbation préalable écrite du BSIF, en totalité ou en partie, moyennant la remise d'un préavis d'au moins 10 jours et d'au plus 60 jours aux porteurs. Pour les billets perpétuels AT1, le montant représente l'équivalent en dollars canadiens du montant notionnel en dollars de Singapour.

Évolution future des fonds propres réglementaires

Le 5 juillet 2024, le BSIF a annoncé qu'il retardait d'un an l'augmentation prévue du plancher de fonds propres découlant de l'approche standard. Compte tenu de ce report, la période de transition du plancher devrait se terminer à l'exercice 2027. Le plancher de fonds propres découlant de l'approche standard établit le seuil de fonds propres requis auquel doivent satisfaire les banques qui utilisent des approches fondées sur les modèles internes, le plancher étant établi d'après un pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques calculés selon l'approche standard.

Désignation comme banque d'importance systémique mondiale et informations à communiquer

Le Conseil de stabilité financière (CSF), après consultation avec le CBCB et les instances nationales, désigne les BISM. La méthodologie d'évaluation des BISM s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Douze indicateurs sont utilisés dans la méthodologie d'évaluation des BISM pour mesurer l'importance systémique. Le score pour un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur fournie par la banque considérée par le montant total fourni par les banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score pour un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par les autres banques d'envergure internationale.

La Banque doit publier les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF. La communication publique des données de fin d'exercice est requise chaque année, au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de l'exercice suivant de la banque à l'intention des actionnaires.

La liste des banques désignées comme des BISM est publiée une fois par année au mois de novembre. Le 22 novembre 2019, la Banque a été désignée comme une BISM par le CSF. La Banque continuait d'être désignée comme une BISM lorsque la liste des BISM de 2024 a été publiée par le CSF le 26 novembre 2024. En raison de cette désignation, la Banque est assujettie à une exigence supplémentaire relative à sa capacité d'absorption des pertes (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) de 1 % selon les exigences de l'organisme de réglementation pertinent, membre du CSF; toutefois, conformément à la ligne directrice *Normes*

de *fonds propres* du BSIF, le plus élevé des suppléments pour les BISI et les BISM s'applique aux banques canadiennes désignées comme BISM. Puisque le supplément pour les BISI équivaut actuellement à l'exigence supplémentaire de 1 % relative au ratio de fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour les BISM, la désignation de la Banque comme BISM n'a aucune incidence sur les exigences réglementaires minimales de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le supplément pour les BISM pourrait augmenter au-delà de 1 %, si la cote pour les BISM attribuée à la Banque devait augmenter au-delà de certains seuils, pour atteindre un maximum de 4,5 %.

En raison de la désignation de la Banque comme BISM, la Réserve fédérale des États-Unis exige que TD Group US Holding LLC (TDGUS), à titre de société de portefeuille intermédiaire américaine de la TD, maintienne un montant minimal de TLAC et de dette à long terme.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cadre normal des activités, la Banque participe à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé de la Banque ou qui le sont, mais à des montants différents des totaux notionnels ou contractuels. Ces arrangements hors bilan comportent, entre autres risques, des risques de marché, de crédit et de liquidité qui sont traités dans la section « Gestion des risques » du présent document. Les arrangements hors bilan, notamment les titrisations, les obligations contractuelles, certains engagements et certaines garanties, servent habituellement à la gestion des risques, à la gestion des fonds propres ou au financement.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La TD mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées. Elle utilise des entités structurées pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la TD à titriser leurs actifs financiers, et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour plus de renseignements sur les liens de la Banque avec des entités structurées, se reporter aux notes 2, 9 et 10 des états financiers consolidés de 2024.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts sur cartes de crédit ainsi que des prêts aux entreprises et aux gouvernements pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la SCHL. La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts hypothécaires demeurent donc inscrits au bilan consolidé de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts sur cartes de crédit en les vendant à des entités structurées soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé de la Banque. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 9 et 10 des états financiers consolidés de 2024.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés. Au 31 octobre 2024, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par l'intermédiaire d'entités structurées importantes non consolidées s'élevaient à 24,0 milliards de dollars (21,0 milliards de dollars au 31 octobre 2023) et les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par l'intermédiaire de tiers autres que des entités structurées, à 6,7 milliards de dollars (3,5 milliards de dollars au 31 octobre 2023).

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité structurée. La Banque consolide l'entité structurée puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité structurée et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité structurée. Au 31 octobre 2024, la Banque avait 3,0 milliards de dollars de créances titrisées sur cartes de crédit en cours (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2023). Étant donné la nature des créances sur cartes de crédit, leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire de tiers canadiens autres que des entités structurées. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les prêts étant tous assurés par un gouvernement. Au 31 octobre 2024, les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés en cours de la Banque s'élevaient à 189 millions de dollars (401 millions de dollars au 31 octobre 2023); la valeur comptable de leurs droits conservés s'établissait à 1 million de dollars (3 millions de dollars au 31 octobre 2023).

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités ad hoc importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque titrise des actifs initiés par des tiers par l'entremise d'entités structurées soutenues par la Banque, y compris par l'entremise de ses conduits multicédants canadiens qu'elle ne consolide pas. Ces conduits multicédants canadiens titrisent des actifs initiés par des tiers canadiens. La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Au 31 octobre 2024, l'exposition éventuelle totale de perte que courait la TD en raison des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 16,8 milliards de dollars (15,2 milliards de dollars au 31 octobre 2023). De plus, au 31 octobre 2024, le financement à risque fourni par la Banque en vertu de ces facilités de liquidité dans le cadre des émissions de papier commercial adossé à des actifs en circulation s'établissait à 15,4 milliards de dollars (13,3 milliards de dollars au 31 octobre 2023).

FINANCEMENT À RISQUE DANS LE CADRE DES ACTIFS DE TIERS TITRÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2024	31 octobre 2023
Prêts hypothécaires résidentiels	8 527 \$	8 221 \$
Prêts et crédit-bail – auto	5 580	4 266
Crédit-bail – équipement	1 246	102
Créances clients	–	64
Prêts à l'investissement	66	609
Total du financement à risque	15 419 \$	13 262 \$

¹ Le financement à risque de la Banque découlant des facilités de liquidité qu'elle fournit n'est lié qu'à des émissions de PCAA en circulation qui financent des actifs notés AAA.

Au 31 octobre 2024, la Banque détenait 0,4 milliard de dollars (2,2 milliards de dollars au 31 octobre 2023) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque qui sont comptabilisés dans son bilan consolidé de 2024.

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients, pour gagner des produits d'honoraires et pour louer des locaux ainsi que du matériel et du mobilier. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaire et commerciales, des engagements de crédit ainsi que des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant des locaux, du matériel et du mobilier. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a

des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 26 des états financiers consolidés de 2024 contient de l'information détaillée sur les engagements de la Banque, y compris les arrangements relatifs au crédit et les engagements ou contrats de location à long terme.

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des rehaussements de crédit et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2024.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, lesquels sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 22 des états financiers consolidés de 2024.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, SCHWAB ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, Schwab et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, Schwab et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous et à la note 12 des états financiers consolidés de 2024.

i) TRANSACTIONS AVEC SCHWAB

La Banque exerce une influence notable sur Schwab et elle comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans Schwab, la Banque a le droit de désigner deux des membres du conseil d'administration de Schwab et elle a des représentants qui siègent à deux comités du conseil d'administration, sous réserve du respect de certaines conditions par la Banque. Au 31 octobre 2024, les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprenaient le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et l'ancien président du conseil d'administration de la Banque.

Une description des transactions importantes conclues entre la Banque et ses sociétés affiliées et Schwab est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, Schwab a exercé son option de racheter la tranche restante de 0,7 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars américains) du montant permis pour le rachat d'obligations à taux fixe de 5 milliards de dollars américains et a versé des frais de résiliation de 32 millions de dollars (23 millions de dollars américains) à la Banque conformément à la convention sur les CDA avec Schwab de 2023. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, Schwab a exercé son option de racheter une tranche initiale de 6,1 milliards de dollars (4,5 milliards de dollars américains) d'obligations à taux fixe et a versé des frais de résiliation de 305 millions de dollars (227 millions de dollars américains) à la Banque conformément à la convention sur les CDA avec Schwab de 2023.

Au 31 octobre 2024, les dépôts effectués aux termes de la convention sur les CDA avec Schwab totalisaient 117 milliards de dollars (84 milliards de dollars américains) (133 milliards de dollars (96 milliards de dollars américains) au 31 octobre 2023). La Banque a versé à Schwab des honoraires, déduction faite des frais de résiliation reçus de Schwab, de 908 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (932 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023) relativement aux comptes de dépôt de passage. Le montant versé par la Banque est fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 121 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2024 (147 milliards de dollars pour

l'exercice clos le 31 octobre 2023), et de rendements selon des taux de référence du marché convenus, moins les intérêts réels versés aux clients de Schwab.

Au 31 octobre 2024, les montants à recevoir de Schwab s'établissaient à 12 millions de dollars (38 millions de dollars au 31 octobre 2023). Au 31 octobre 2024, les montants à payer à Schwab s'établissaient à 42 millions de dollars (24 millions de dollars au 31 octobre 2023).

ii) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés, et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024, la Banque a versé 88 millions de dollars (81 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2023) pour ces services. Au 31 octobre 2024, le montant à payer à Symcor s'établissait à 6 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2023).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était prélevé aux 31 octobre 2024 et 31 octobre 2023.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts, des instruments dérivés et des valeurs mobilières prises en pension, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et de la dette subordonnée.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de

transaction, des dérivés de couverture de la Banque et de la majorité des passifs financiers de la Banque. Selon les normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme détenus à des fins de transaction, détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN, désignés à la JVRN, désignés à la JVAERG et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de 2024 de la Banque. Les titres de créance au coût amorti, la plupart des prêts et autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux rubriques « Jugements, estimations et hypothèses comptables » et « Évaluations de la juste valeur » du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent document.

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section « Gestion des risques », divers autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que les résultats de la Banque diffèrent de façon importante des prévisions, objectifs et estimations de la Banque, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les prévisions, les objectifs, les estimations et les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la section « Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs » du présent document.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS

La Banque juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels la haute direction s'attarde du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leurs incidences.

Ces risques sont cernés par la haute direction qui en discute et prend des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque et au conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La Banque et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et en moindre proportion dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque, ce qui pourrait nuire aux résultats, aux activités, à la situation financière ou aux liquidités de la Banque et entraîner des changements dans la façon dont elle exerce ses activités. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, le recul de l'activité économique (récession), la volatilité des marchés des capitaux ainsi que la liquidité de ces marchés, les coûts de financement, les prix de l'immobilier, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, l'évolution des tendances de consommation et les changements aux modèles d'affaires qu'elle entraîne, les investissements et la confiance en général des entreprises, les politiques gouvernementales, y compris les niveaux des dépenses gouvernementales, les politiques monétaires et les politiques budgétaires (y compris les changements apportés aux politiques fiscales et aux taux d'imposition), les taux de change, les risques liés à la dette souveraine et l'incidence des pandémies et d'autres situations d'urgence en matière de santé publique.

Risques géopolitiques

Les politiques gouvernementales, le commerce international et les relations politiques autour du globe pourraient déstabiliser l'ensemble des marchés et des économies, entre autres dans les régions où la Banque ou ses clients exercent leurs activités. Bien que la nature et l'ampleur des risques puissent varier, ils ont le potentiel de perturber la croissance économique mondiale, d'accroître la volatilité des marchés des capitaux qui pourrait avoir une incidence sur les activités de négociation et autres que de négociation de la Banque, la liquidité des marchés, les coûts de financement, les taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises, les écarts de taux, les politiques budgétaires et d'influencer directement et indirectement la conjoncture économique et commerciale de sorte que la Banque et ses clients pourraient en souffrir. Les risques géopolitiques en 2024 comprennent les tensions constantes à l'échelle mondiale qui ont mené à l'imposition de sanctions et de mesures de rétorsion ainsi qu'à une complexification des opérations connexes, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, le fait d'être soumis à un resserrement de la réglementation à l'égard des changements climatiques et de la transition vers une économie sobre en carbone, les probabilités accrues de cyberattaques visant les infrastructures et les réseaux essentiels tant du secteur public que du secteur privé, la guerre entre la Russie et l'Ukraine et les tensions qu'elle entraîne entre la Russie et les autres pays, l'agitation sociale et l'instabilité au Moyen-Orient qui se sont accrues en raison du conflit actuel entre Israël et le Hamas et le Hezbollah, les bouleversements politiques et économiques, la menace de terrorisme, les mesures protectionnistes prises en réponse à l'effritement de l'harmonisation à l'échelle mondiale et les élections dans des marchés importants du point de vue géopolitique susceptibles de générer de l'incertitude sur le plan de la réglementation et des politiques. Ces risques devraient perdurer au cours des prochaines années, en plus d'une

probabilité accrue de nouveaux tarifs ou de modifications importantes des politiques commerciales. Par exemple, la renégociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) ou l'imposition de tarifs avant son renouvellement pourraient avoir une incidence négative dans certains secteurs ou certaines économies où la Banque exerce ses activités.

Incertitude entourant l'inflation, les taux d'intérêt et la récession

La fluctuation des taux d'intérêt et l'inflation, combinées aux conditions macroéconomiques globales, pourraient avoir une incidence négative sur le coût de financement de la Banque et entraîner une augmentation des prêts en souffrance ou des pertes de valeur ainsi qu'une augmentation des pertes sur créances du fait de la détérioration de la situation financière des clients de la Banque, ce qui pourrait nécessiter d'accroître davantage la provision pour pertes sur créances et les radiations nettes de la Banque, soit toutes des éventualités qui pourraient nuire aux activités, à la situation financière, aux liquidités et aux résultats d'exploitation de la Banque. L'inflation a ralenti après avoir atteint un sommet, cependant, les ménages continuent de subir les contrecoups des hausses de prix antérieures, qui ont pesé sur la confiance et fait baisser le pouvoir d'achat. L'accroissement des risques géopolitiques et la possibilité d'une augmentation des tarifs et des barrières commerciales accentuent l'incertitude à l'égard des perspectives d'inflation et de taux d'intérêt. Une recrudescence de l'inflation pourrait faire renverser les récentes baisses des taux d'intérêt et entraîner un resserrement des conditions financières, tandis qu'une détérioration de la conjoncture économique, en particulier sur le marché du travail, pourrait accélérer la baisse des taux d'intérêt. En outre, le niveau de crise actuel auquel les emprunteurs de la Banque sont soumis peut différer de celui incorporé dans les hypothèses formulées dans le cadre des estimations ou des modèles utilisés par la Banque. Le contexte d'incertitude entourant l'inflation et les taux d'intérêt contribue à accroître les inquiétudes quant à la possibilité qu'une récession frappe le Canada, les États-Unis et les autres régions où la Banque et ses clients exercent leurs activités et continue d'avoir des répercussions sur l'environnement macroéconomique et commercial. Cette évolution pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Banque.

Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque

Le 10 octobre 2024, la Banque et certaines de ses filiales américaines ont consenti à des ordonnances auprès de l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC), de la Réserve fédérale et du Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), et elles ont conclu des ententes sur le plaidoyer avec la Money Laundering and Asset Recovery Section, Criminal Division du département de la Justice des États-Unis et le bureau du procureur fédéral du district du New Jersey (collectivement, la « résolution globale »). La résolution globale impose certaines limites aux entreprises de la Banque aux États-Unis, notamment une limite de l'actif détenu dans certaines entités (TD Bank, N.A. et TD Bank USA, N.A., aussi appelées la « Banque aux États-Unis »), et des processus d'approbation plus stricts pour ce qui est de nouveaux produits, services et marchés bancaires de détail ou encore des nouvelles succursales, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, l'exploitation, la situation financière, les fonds propres et les notations de crédit (dont certaines ont été revues à la baisse après l'annonce de la résolution globale), les flux de trésorerie et les coûts de financement de la Banque, ainsi que nuire à la capacité des entreprises aux États-Unis de la Banque à rivaliser efficacement. Le conseil d'administration devra fournir des attestations à l'égard des distributions de dividendes par les filiales de la Banque aux États-Unis, notamment TD Bank, N.A., TD Bank US Holding Company, TD Bank USA, N.A. et TD Group US Holdings LLC, afin de veiller à ce que la Banque continue d'accorder la priorité aux mesures correctives à l'égard du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et de conformité à la *Bank Secrecy Act* aux États-Unis (le « programme de LCBA-BSA »). Plus de renseignements sur les modalités de la résolution globale sont présentés à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » à la section « Événements importants ».

Les ordonnances et les ententes sur le plaidoyer comprennent un certain nombre de livrables et d'obligations à court et à long terme, dont un bon nombre se chevauchent et sont interdépendants. De plus amples renseignements sur ces livrables et obligations sont présentés à la rubrique « Principales modalités de la résolution globale » de la section « Événements importants ». Le respect des modalités de la résolution globale, y compris l'exigence relative aux mesures correctives à apporter au programme de LCBA-BSA aux États-Unis, devrait nécessiter des efforts sur plusieurs années et ne sera pas entièrement sous

le contrôle de la Banque, notamment en raison de i) l'obligation d'obtenir l'approbation réglementaire ou la non-objection avant d'entreprendre la mise en œuvre de différentes étapes et de ii) l'exigence que les divers livrables soient jugés acceptables par les organismes de réglementation ou les responsables de la surveillance. Certaines des modalités de la résolution globale sont inhabituelles et sans précédent, ce qui expose la Banque à l'incertitude quant à savoir de quelle façon et à quel moment ces modalités auront été pleinement respectées. La Banque, ses organismes de réglementation ou les organismes concernés chargés de l'application des lois dans divers territoires peuvent également soulever d'autres questions à mesure que la Banque corrige et améliore son infrastructure de risque et de contrôle, ce qui pourrait donner lieu à d'autres exigences et procédures réglementaires aux États-Unis ou ailleurs, et pourrait entraîner d'autres conséquences importantes. En outre, les mesures correctives pourraient ne pas répondre aux attentes des organismes de réglementation, de sorte que des actions supplémentaires pourraient être intentées contre la Banque. Jusqu'à ce que les lacunes du programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque soient entièrement corrigées, la Banque est exposée à la possibilité d'une intensification des conséquences. Par exemple, si la Banque aux États-Unis ne réussit pas à se conformer à tous les articles de mesures à prendre énoncées dans les ordonnances sur consentement de l'OCC (et pour chaque année consécutive durant laquelle la Banque aux États-Unis demeure en situation de non-conformité), l'OCC peut exiger de la Banque aux États-Unis qu'elle réduise davantage l'actif total consolidé jusqu'à hauteur de 7 %. Un retard quant au respect d'une exigence réglementaire risquerait également d'entraver les progrès de la Banque à l'égard d'autres exigences. L'incapacité de répondre aux exigences de la résolution globale en temps opportun pourrait mener à l'imposition d'amendes, de pénalités, de restrictions commerciales, de limites liées aux distributions de capital par les filiales ou de mesures coercitives supplémentaires, à l'accroissement des obligations en matière de fonds propres ou de liquidité, à une surveillance réglementaire accrue et à d'autres conséquences négatives pouvant s'avérer importantes. La conformité aux modalités de la résolution globale ainsi que la mise en œuvre des exigences qui en découlent et des mesures correctives du programme de LCBA-BSA aux États-Unis devraient continuer d'accroître les coûts pour la Banque, obliger la Banque à revoir certains de ses plans et de ses stratégies d'affaires et à réaffecter des ressources à d'autres fins que la gestion de ses activités et obliger la Banque à apporter des changements importants à ses activités, à son exploitation, à ses produits et services et à ses pratiques de gestion des risques. En particulier, le processus de mise en place des mesures correctives exposera la Banque aux risques suivants, qui sont décrits plus en détail ci-après, notamment : i) le risque de modèle, alors que la Banque remplace et améliore le portefeuille d'outils utilisés pour détecter, communiquer à un échelon supérieur, enquêter et prendre des mesures concernant les risques de crime financier; ii) le risque lié à la technologie et aux données, alors que la Banque met en œuvre de nouvelles solutions technologiques et de gestion des données; iii) le risque lié aux tiers, alors que la Banque fait appel à des conseillers et à des fournisseurs tiers pour l'aider à réaliser ses objectifs de changement; et iv) le risque opérationnel, alors que la Banque met en place de nouvelles structures organisationnelles, crée de nouveaux rôles, intègre de nouveaux membres à son personnel, améliore l'environnement de contrôle général et investit dans la mise à jour de processus et de procédures pour soutenir la gestion des risques de crime financier. En outre, à la suite de l'examen par un tiers de la gouvernance à la Banque, le conseil d'administration de la Banque pourrait devoir apporter des changements au sein de l'équipe de direction ou des administrateurs. Comme il est indiqué à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » à la section « Événements importants », la Banque met aussi en œuvre des mesures correctives et d'amélioration du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise, ce qui l'exposera à des risques similaires à ceux mentionnés précédemment dans le cadre de ce processus de redressement et d'amélioration. De plus, à mesure que nous apportons les mesures correctives et les améliorations au programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise, nous nous attendons à une augmentation du nombre de transactions et/ou événements à déclarer. Cette augmentation s'ajoutera au retard opérationnel de traitement des enquêtes du groupe Crimes financiers, Gestion des risques (CFGR) auquel la Banque fait actuellement face, mais qu'elle s'efforce de rattraper, à l'échelle de l'entreprise.

La résolution globale pourrait avoir des incidences indirectes défavorables sur la Banque, ses filiales et ses entreprises, y compris les filiales et les entreprises qui ne sont pas parties aux ordonnances et aux ententes sur le plaidoyer ou qui n'y sont pas directement assujetties. La résolution globale pourrait notamment compromettre la situation de certaines admissibilités, permissions ou dérogations réglementaires ou amener certaines contreparties à vouloir mettre fin à des contrats ou à d'autres relations avec la Banque. Par exemple, en raison des ententes sur le plaidoyer, une entité de la TD n'est plus autorisée à agir à titre de conseiller en placement ou de preneur ferme auprès de sociétés de placement inscrites aux États-Unis, et cette entité de la TD a demandé une dispense de cette exclusion auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis. En outre, une entité de la TD n'est plus autorisée à se prévaloir de l'exemption à titre de conseiller agréé en placements accordée par le département du Travail des États-Unis aux fins de la prestation de services de gestion d'actifs aux

régimes d'avantages sociaux du personnel qui sont assujettis à la loi américaine intitulée *Employee Retirement Income Security Act of 1974* (« ERISA »). Par conséquent, la TD a eu recours à d'autres exemptions en vue de se conformer à l'ERISA et devrait continuer d'être tenue de recourir à d'autres exemptions. Dans l'avenir, la Banque pourrait se voir contrainte d'obtenir des dispenses, des consentements, des approbations ou d'autres dérogations pour continuer d'exercer ses activités comme elle le fait actuellement; et le défaut d'obtenir ces dispenses, consentements, approbations ou autres dérogations pourrait avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

En cas de non-respect des modalités des ententes sur le plaidoyer conclues avec le département de la Justice pendant la période de probation de cinq ans, notamment le non-respect des engagements de conformité, le défaut de collaborer ou de signaler un cas allégué d'inconduite, conformément aux exigences, ou la commission d'autres crimes, la Banque pourrait également être visée par d'autres poursuites, faire l'objet de sanctions pécuniaires supplémentaires et d'obligations continues en matière de conformité, ce qui pourrait prolonger la durée de la période de probation. De plus, les administrateurs, les dirigeants et les employés actuels ou anciens de la Banque de même que les administrateurs, les dirigeants et les employés actuels ou anciens de la Banque aux États-Unis peuvent faire l'objet d'enquêtes civiles ou criminelles ou de mesures coercitives liées au programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, ce qui pourrait donner lieu à des poursuites contre la Banque en vue d'obtenir des dommages-intérêts ou une indemnisation, à d'autres perturbations au sein du personnel de la Banque (notamment miner le moral du personnel) et de ses activités, nuire davantage à sa réputation ou affecter les perceptions qu'ont les clients, les fournisseurs de services et les investisseurs de la Banque.

La résolution globale (y compris les limites imposées aux entreprises de la Banque aux États-Unis par les modalités de la résolution globale) a eu une incidence défavorable sur la marque et la réputation de la Banque, et celles-ci pourraient être encore touchées de façon défavorable si l'un des administrateurs, dirigeants ou employés actuels ou anciens de la Banque ou de la Banque aux États-Unis faisait l'objet d'enquêtes civiles ou criminelles ou de mesures coercitives, ou si la Banque n'était pas en mesure de respecter les modalités de la résolution globale (y compris l'exigence relative aux mesures correctives à apporter au programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque) d'une manière qui soit jugée acceptable par les organismes de réglementation ou les responsables de la surveillance. Cette incidence défavorable sur la marque et la réputation de la Banque de même que les limites imposées aux entreprises de la Banque aux États-Unis par la résolution globale pourraient nuire : i) à la capacité de la Banque d'attirer et de fidéliser des clients et des employés; ii) à la volonté de tiers, y compris des fournisseurs de services et autres fournisseurs, des contreparties financières, des agences gouvernementales et d'autres intervenants du marché, de négocier avec la Banque; et iii) à la volonté des investisseurs de conserver des titres de la Banque dans leurs portefeuilles de placements ou d'en faire l'acquisition. Voir aussi les rubriques « Concurrence, changements de comportements des consommateurs et perturbations liées à la technologie », « Capacité de recruter des talents, de les former et de les maintenir en poste », « Risque lié aux tiers » et « Valeur et cours de nos actions ordinaires et des autres titres » ci-après.

La valeur et le cours des titres de la Banque pourraient être défavorisés par un certain nombre de facteurs liés aux modalités de la résolution globale et à la correction des problèmes qui ont donné lieu aux enquêtes, notamment si : i) la Banque ne parvient pas à respecter les modalités de la résolution globale (y compris l'exigence relative aux mesures correctives à apporter au programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque) d'une manière qui soit jugée acceptable par les organismes de réglementation ou les responsables de la surveillance; ii) les sanctions non pécuniaires imposées à la Banque ont une incidence plus défavorable ou plus durable que prévu, notamment si les limites imposées aux entreprises de la Banque aux États-Unis affaiblissent la Banque aux États-Unis; iii) la Banque fait l'objet d'autres poursuites ou de sanctions pécuniaires (ce qui pourrait se produire si la Banque ne respecte pas les modalités des ententes sur le plaidoyer avec le département de la Justice pendant la période de probation de cinq ans); iv) les administrateurs, les dirigeants ou les employés actuels ou anciens de la Banque ou de la Banque aux États-Unis font l'objet d'enquêtes civiles ou criminelles ou de mesures coercitives liées au programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque; v) les répercussions sur la marque et la réputation de la Banque sont plus défavorables ou plus durables que prévu; et vi) l'un des risques décrits à la présente rubrique, intitulée « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque », se concrétise. Les facteurs mentionnés précédemment pourraient aussi inciter les agences de notation à abaisser davantage les notations de crédit et les perspectives de la Banque. Voir aussi les rubriques « Valeur et cours de nos actions ordinaires et des autres titres » et « Abaissement, suspension ou retrait de notations de crédit attribuées par une agence de notation » ci-après.

Se reporter également aux risques décrits à la rubrique « Surveillance réglementaire et conformité ».

Surveillance réglementaire et conformité

La Banque et ses entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue exercée par différents gouvernements, organismes de réglementation et organismes d'autorégulation (collectivement les « organismes de réglementation des banques ») de partout dans le monde. Des changements réglementaires et législatifs et l'évolution des attentes des organismes de réglementation de la Banque sont en cours dans tous les territoires où la Banque mène ses activités.

Partout dans le monde, les organismes de réglementation des banques portent de plus en plus d'attention aux risques et aux menaces liés à la gestion des fonds propres, du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt; à la protection des consommateurs; à la gestion des données; au risque en matière de conduite et aux cadres internes de contrôle et de gestion des risques à l'échelle des trois lignes de défense; à l'ingérence étrangère; et aux crimes financiers, notamment le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les sanctions économiques. Les organismes de réglementation de la Banque à l'échelle mondiale surveillent de plus près les incidences des taux d'intérêt et de l'inflation sur les clients ainsi que sur les activités de la Banque et sa gestion et surveillance des risques associés à ces questions. De plus, ces risques évoluent rapidement en raison de nouvelles menaces, y compris les menaces géopolitiques et celles associées à l'utilisation de nouvelles technologies étroitement liées entre elles, de l'intelligence artificielle (IA), de l'apprentissage machine, de modèles et des outils d'aide à la prise de décisions.

Le contenu et l'application des lois, des règles et des règlements touchant les institutions de services financiers peuvent parfois varier en fonction de facteurs comme la taille de l'institution, le pays dans lequel elle est organisée ou exerce ses activités et d'autres critères. Il peut également y avoir des différences importantes dans la façon dont des initiatives réglementaires similaires touchant le secteur des services financiers sont mises en œuvre au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays et régions dans lesquels la Banque exerce ses activités. Par exemple, lorsqu'il adopte des règles destinées à mettre en œuvre une norme réglementaire mondiale, un organisme de réglementation nationale peut introduire des exigences supplémentaires ou plus restrictives. De plus, certains organismes de réglementation de la Banque peuvent à leur gré imposer le respect d'exigences, de normes ou de lignes directrices supplémentaires en matière de gestion du risque, des fonds propres et de la liquidité de la Banque, ou en matière d'autres questions faisant partie de leur champ de compétence, et dans certains cas, les lois pourraient interdire à la Banque de rendre publiques les informations attribuables à ces exigences, normes et lignes directrices supplémentaires. Le respect de ces exigences, normes ou lignes directrices supplémentaires risque de faire augmenter les coûts de conformité et les coûts opérationnels de la Banque et pourrait nuire aux entreprises et aux résultats d'exploitation de la Banque. Les organismes de réglementation ont indiqué la possibilité d'intensifier les conséquences pour les banques qui ne résolvent pas en temps opportun les problèmes en cours ou qui ont des problèmes à répétition. Un retard quant au respect d'une exigence réglementaire risquerait également d'entraver les progrès de la Banque à l'égard d'autres exigences. L'incapacité de répondre aux exigences réglementaires en temps opportun pourrait mener à l'imposition d'amendes, de pénalités, de restrictions commerciales, de limites liées aux distributions de capital par les filiales ou de mesures coercitives supplémentaires, à l'accroissement des obligations en matière de fonds propres ou de liquidité, à une surveillance réglementaire accrue et à d'autres conséquences négatives pouvant s'avérer importantes. La conformité à des ordonnances sur consentement ou à des procédures réglementaires ainsi que les mesures prises pour répondre aux exigences qui en découlent peuvent avoir pour effet d'accroître les coûts pour la Banque, d'obliger la Banque à réaffecter des ressources à d'autres fins que la gestion de ses activités, de nuire aux fonds propres, aux notations de crédit, aux flux de trésorerie et aux coûts de financement de la Banque, d'obliger la Banque à apporter des changements importants à ses activités, à son exploitation, à ses produits et services et à ses pratiques de gestion des risques, de ternir la réputation de la Banque et d'exposer la Banque à d'autres conséquences négatives, y compris des sanctions pécuniaires, restrictions et limites supplémentaires.

La Banque surveille et évalue l'incidence potentielle des faits réglementaires pertinents (y compris les projets de règles, de normes, de mesures coercitives publiques, d'ordonnances sur consentement et de lignes directrices réglementaires et celles déjà adoptées). Cependant, bien que les importantes ressources de la Banque chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces faits dans les délais prescrits en tenant compte aussi des autres attentes des organismes de réglementation des banques, il est possible que i) la Banque ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence des faits nouveaux réglementaires, ou l'interprétation ou l'orientation des mesures coercitives prises par les gouvernements, les organismes de réglementation et les tribunaux, que ii) la Banque soit dans l'incapacité de concevoir ou d'améliorer les plateformes, les technologies ou les procédures et cadres opérationnels requis pour se conformer

à ces règles ou à ces attentes, ou pour s'adapter à celles-ci avant ou au plus tard à la date de leurs entrées en vigueur, ou que iii) les organismes de réglementation et autres parties remettent en question la conformité de la Banque. Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas traité de façon adéquate, exhaustive ou en temps opportun les faits nouveaux réglementaires ou d'autres exigences réglementaires, comme des mesures coercitives, auxquels elle est assujettie de manière à satisfaire aux exigences des organismes de réglementation des banques.

La Banque est, en tout temps, visée par un nombre important de procédures juridiques et administratives et par de nombreux examens de la part d'organismes de réglementation et de gouvernements. En outre, la Banque a fait l'objet de mesures coercitives liées à l'application de la réglementation et a conclu des règlements avec des organismes de réglementation des banques, elle pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. La Banque pourrait également faire l'objet d'une évaluation réglementaire défavorable ou de constatations réglementaires négatives non seulement en raison de violations de la loi ou de la réglementation, mais aussi en raison du défaut, selon le jugement de ses organismes de réglementation, de mettre en place des politiques et procédures adéquates ou de remédier aux lacunes en temps opportun. Les modifications réglementaires et législatives ainsi que l'évolution des attentes continueront d'accroître les risques de conformité et opérationnels ainsi que les coûts de la Banque. En outre, des projets législatifs et réglementaires pourraient forcer la Banque à revoir de façon importante ses activités dans les pays ou régions concernés afin de se conformer aux exigences de ces projets, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts et nuire aux entreprises et aux résultats d'exploitation de la Banque.

Dans l'avenir, la Banque pourrait faire l'objet d'autres mesures coercitives liées à l'application de la réglementation ou conclure des règlements avec les organismes de réglementation des banques, et pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements ou de restrictions commerciales découlant de sa non-conformité qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière et la réputation de la Banque ainsi que des changements à l'égard de son exploitation, comme des restrictions quant à l'offre de certains produits ou services ou à l'exercice d'activités dans certains territoires.

Se reporter également aux risques décrits aux rubriques « Promulgation de nouvelles lois ou règles ou de nouveaux règlements et modifications des lois, règles et règlements actuels » et « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque ».

Réalisation des stratégies à long terme et des principales priorités stratégiques à court terme

La Banque formule un certain nombre de stratégies et de priorités, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la section « Analyse des secteurs d'exploitation » du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle liées à la stratégie ou à la réglementation, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, l'intégration des entreprises récemment acquises (p. ex. TD Cowen), la mise en œuvre d'ententes stratégiques, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, la conception de nouvelles plateformes, technologies et capacités omnicanal et la mise à niveau de la technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les stratégies peuvent être adaptées en fonction des changements dans l'environnement interne et externe ou des changements au sein de la direction. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue, la célérité, l'interdépendance et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées. La résolution globale des enquêtes civiles et criminelles sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, notamment les limites imposées à l'égard de ses entreprises aux États-Unis, a une incidence sur la Banque et pourrait nuire à sa capacité à réaliser certaines de ses stratégies et priorités.

La Banque soupèse régulièrement des occasions, dont l'acquisition et la cession de sociétés ou d'entreprises, soit directement, soit indirectement, au moyen de ses filiales. Avant de procéder à une acquisition, à une cession ou à une fusion, la Banque effectue une évaluation de la transaction et un contrôle préalable minutieux afin de s'assurer que la transaction respecte l'appétit pour le risque de la Banque, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement après la clôture. Cependant, la capacité de la Banque de mener à bien une acquisition ou une cession est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant.

Bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion des stratégies et priorités de la Banque font l'objet d'une grande attention de la part de la direction, la capacité de la Banque à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques « Sommaire et perspectives économiques », « Principales priorités pour 2025 », « Réalisations en 2024 et orientation pour 2025 » et « Contexte d'exploitation et perspectives » et à la section « Gestion des risques » du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et la capacité de la Banque de mettre en œuvre les programmes (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de se conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

La Banque pourrait être dans l'incapacité d'atteindre ses objectifs financiers et stratégiques, notamment les économies de coûts ou les synergies de revenus prévues, par suite des acquisitions et malgré les activités d'intégration. De plus, la Banque, de temps à autre, peut également investir dans des sociétés sans que ces participations lui assurent le contrôle des sociétés, ce qui pourrait exposer la Banque aux risques opérationnels et financiers de ces sociétés, au risque que ces sociétés puissent prendre des décisions avec lesquelles la Banque n'est pas d'accord et au risque que les objectifs de la Banque divergent de ceux des sociétés dans lesquelles la Banque détient des participations.

Si les stratégies, les priorités, une acquisition et ses activités d'intégration, les cessions ou les investissements de la Banque ne sont pas exécutés avec succès ou n'atteignent pas leurs objectifs financiers ou stratégiques, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et le résultat net de la Banque pourrait croître plus lentement ou décroître.

Exposition de la Banque à certains risques en raison de sa participation en actions dans Schwab et de la convention sur les CDA avec Schwab

Au 31 octobre 2024, la Banque détenait une participation comme présentée dans Schwab qui s'établissait à environ 10,1 % des actions ordinaires avec droit de vote et des actions ordinaires sans droit de vote de Schwab en circulation et qui représentait environ 13,5 % de la capitalisation boursière de la TD. La Banque comptabilise sa participation dans Schwab selon la méthode de la mise en équivalence, ce qui signifie qu'elle comptabilise sa quote-part du résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Schwab, qui, sur une base rajustée, représentait 6,2 % du résultat net de la TD pour l'exercice 2024. Le fait que le cours de l'action de Schwab a connu par le passé des fluctuations plus importantes que celui de l'action de la TD et l'importance de la participation de la Banque dans Schwab en proportion de sa capitalisation boursière exposent la Banque au risque que la valeur de sa participation subisse une forte baisse et que la valeur de marché de la TD soit touchée de façon correspondante. La valeur de la participation de la Banque dans Schwab et sa contribution aux résultats financiers de la Banque sont également exposées au mauvais rendement financier des activités de Schwab ou à d'autres situations défavorables auxquelles Schwab serait confrontée. En outre, la Banque a conclu une convention sur les CDA avec Schwab et pourrait être touchée par les mesures prises par Schwab, ou si Schwab ne s'acquitte pas de ses obligations, en vertu de la convention sur les CDA avec Schwab (comme il est décrit plus en détail à la section « Transactions entre parties liées » du présent document).

Risque lié à la technologie et cybersécurité

Depuis quelques années, la technologie et la cybersécurité entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières comme la Banque, principalement ceux causés par les tensions géopolitiques croissantes et un contexte macroéconomique difficile qui ont pour effet d'accroître le risque de cyberattaques. Le risque accru d'attaques visant les infrastructures essentielles et les chaînes d'approvisionnement s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par les auteurs de menaces, comme des organisations criminelles, des États-nations, des entités sociopolitiques et d'autres parties internes ou externes. L'accroissement de ces risques peut aussi tenir à la taille, à la portée et à l'étendue géographique des activités d'une institution financière, à la complexité de son infrastructure technologique, à sa dépendance à l'égard des services Internet, des technologies infonuagiques et des moyens de télécommunications qu'elle utilise pour effectuer des opérations financières, notamment le développement continu d'applications mobiles et de plateformes de services bancaires en ligne, de même qu'aux menaces opportunistes commises par des auteurs qui exploitent de plus en plus les nouvelles failles, erreurs de configuration ou vulnérabilités.

Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque, ceux de ses clients (y compris leurs appareils) et des prestataires de services indépendants de la Banque continuent d'être la cible de cyberattaques et pourraient faire l'objet d'interruptions de service, d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions (comme la perte ou la divulgation de renseignements personnels, y compris ceux de clients ou d'employés), de vols d'identité et d'espionnage industriel, ou d'autres incidents. La Banque a subi des interruptions de service attribuables à une défaillance technologique ou à des problèmes de connectivité occasionnés par un tiers, et pourrait subir des interruptions de service dans l'avenir causées par des cyberattaques, des défaillances technologiques ou des problèmes de connectivité. Le recours par la Banque aux services de prestataires indépendants qui sont assujettis à de tels incidents accroît le risque d'une attaque, d'un bris ou d'une interruption et pourrait retarder sa réponse, la Banque n'exerçant pas une surveillance directe de leurs infrastructures technologiques ou de leur protection des données, ni un contrôle direct sur celles-ci.

La Banque pourrait subir des pertes ou dommages importants dans l'avenir attribuables entre autres aux attaques en ligne de systèmes et d'applications bancaires, aux attaques de chaînes d'approvisionnement, aux attaques au rançongiciel, aux intrusions de logiciels malveillants, aux attaques par déni de service, à l'extraction de données par des initiés ou des prestataires de services malveillants, aux attaques reposant sur l'IA ou aux attaques par hameçonnage. Ces attaques pourraient mener à des fraudes, à la divulgation non autorisée ou au vol de données ou de fonds, ou perturber les activités de la Banque. Les cyberattaques peuvent comprendre les tentatives d'initiés ou de prestataires de services indépendants de la Banque malveillants de perturber les activités, d'accéder aux informations sensibles ou d'autres données de la Banque, de ses clients ou de ses employés ou de les divulguer. Il continue d'y avoir des tentatives visant à tromper les employés, les clients, les prestataires de services ou d'autres utilisateurs des systèmes de la Banque dans le but d'obtenir des informations sensibles, d'accéder aux données que détient la Banque ou aux données des clients ou des employés ou aux fonds de clients ou de la Banque, ou de perturber les activités de la Banque. Bien que ces tentatives n'aient pas entraîné d'incidence négative importante pour la Banque jusqu'à maintenant, rien ne peut garantir que les tentatives futures échoueront, d'autant que les menaces deviennent de plus en plus sophistiquées. En outre, les clients de la Banque peuvent se servir de leurs appareils personnels, comme leur ordinateur, leur téléphone intelligent ou leur tablette électronique, ce qui limite la capacité de la Banque d'atténuer certains risques particuliers à ces appareils personnels.

La Banque examine régulièrement les événements externes, puis évalue et peut renforcer ses contrôles et ses capacités d'intervention lorsqu'elle le juge nécessaire afin de réduire les risques de cyberattaques ou d'intrusions liées aux données ou d'autres intrusions en réponse à l'évolution de l'environnement de menace, mais ces activités pourraient échouer à atténuer tous les risques, ce qui pourrait entraîner des pertes ou dommages pour la Banque découlant de ces attaques ou intrusions. Par conséquent, le secteur et la Banque sont susceptibles de subir des pertes financières ou autres que financières, ou des dommages éventuels découlant de ces attaques ou intrusions. La mise en œuvre de certaines technologies, comme l'infonuagique, l'IA, l'apprentissage automatique, la robotique et l'automatisation des processus, exige que nous demeuriions centrés sur la gestion des risques de la Banque et que nous investissions constamment dans celle-ci. Il est possible que la Banque ou des tiers avec qui elle fait affaire n'ont pas prévu ou n'ont pas mis en place ou ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et au cyberspace, surtout parce que les tactiques, techniques et procédures utilisées par les auteurs de menaces changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se transforment continuellement.

De plus, les applications détenues et mises en œuvre par la Banque, ses plateformes, ses réseaux, ses processus, ses produits et ses services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions ou de situations de non-conformité réglementaire causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions des services publics ou des infrastructures, des situations d'urgence en raison d'une pandémie ou d'autres situations d'urgence en matière de santé publique, des initiés ou des prestataires de services malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes qui peuvent nuire aux activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait aboutir à des pertes financières. Bien que les primes de cyberassurance se soient stabilisées, les fournisseurs continuent d'être préoccupés par les cybersécurité systémiques, ce qui entraîne des modifications aux modalités de couverture dans l'ensemble du secteur. Cela pourrait nuire à la capacité de la Banque à atténuer les risques au moyen de la cyberassurance et limiter la couverture des pertes financières. Ainsi, s'il survient une cyberattaque, une interruption de services, une violation des données, une atteinte à la sécurité ou d'autres intrusions (y compris la perte ou la divulgation

de renseignements personnels), un vol d'identité, de l'espionnage industriel ou une autre compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, ou tout problème important provoqué par une insuffisance des systèmes et de l'infrastructure de technologie de l'information, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières; à la perte de clients ou d'occasions d'affaires; à une perturbation des activités; à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels; au bris d'ordinateurs ou de systèmes de la Banque, de ses clients ou de contreparties; à la violation des lois applicables; à des litiges; à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement; à la hausse des coûts pour assurer la maintenance et la mise à jour des systèmes et infrastructures d'exploitation et de sécurité de la Banque; et à des atteintes à la réputation. Si un tel incident devait survenir, la Banque pourrait devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources à investiguer afin d'obtenir les informations nécessaires à l'évaluation de son incidence.

Les investissements de la Banque dans son infrastructure technologique et de cybersécurité, notamment l'investissement dans son environnement de risque et de contrôle, pourraient ne pas lui permettre de satisfaire aux exigences réglementaires, de demeurer concurrentielle, de servir les clients efficacement et d'éviter les perturbations des activités et les erreurs opérationnelles.

Risques liés aux données

Les risques liés aux données sont les risques associés à l'utilisation, à la gestion ou à la protection de façon inadéquate ou inappropriée des actifs informationnels de la Banque, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur les activités, les objectifs stratégiques, la réputation et les résultats financiers de la Banque, miner la confiance des clients et entraîner des pertes financières, des enquêtes réglementaires, des mesures coercitives et des procédures judiciaires.

Les cas d'utilisation des données ont augmenté en raison de l'automatisation des processus et du recours accru à l'analyse des données et à la veille stratégique pour appuyer la prise de décisions. Le risque est accru et les attentes sont élevées à l'égard de la gestion de l'intégrité et de la qualité des données des clients et de la protection de la vie privée. Ce risque montre l'importance de l'utilisation des données, de la gestion des données et des contrôles de l'accès aux données afin d'atténuer les risques liés aux données et de renforcer et maintenir la confiance des clients, des actionnaires et des organismes de réglementation. Les risques liés aux données sont présents dans plusieurs catégories de risques et secteurs d'exploitation, et découlent généralement de risques opérationnels tels que les risques liés à la technologie, à la cybersécurité et à l'IA générative, les risques de fraude et les risques liés aux tiers.

Les investissements de la TD afin d'améliorer son environnement de risque et de contrôle et de moderniser ses données et sa technologie, de même que les changements apportés à son modèle opérationnel afin d'améliorer davantage la gestion et la protection des données pourraient ne pas lui permettre de satisfaire aux exigences réglementaires, de demeurer concurrentielle, de servir les clients efficacement et d'éviter les perturbations des activités ou les erreurs opérationnelles.

Risque de modèle

Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés. L'incertitude relative aux modèles demeure en raison des risques émergents (y compris l'inflation et les taux d'intérêt élevés pendant une longue période), la fiabilité des modèles ayant été affectée dans certains secteurs d'activité. Les mesures d'atténuation à court et à long terme ayant été définies et appliquées afin d'aider à accroître la résilience des modèles élaborés à partir des données historiques pourraient devenir moins pertinentes dans le contexte actuel (p. ex. dans le cas des modèles selon IFRS 9 et les simulations de crise), et les mesures prises par la direction pour réévaluer et mettre à jour les modèles pourraient ne pas réussir à accroître adéquatement la résilience de ces modèles.

Activités frauduleuses

Les risques de fraude sont les risques associés à des actions posées dans le but de tromper autrui, qui entraînent des pertes financières et sont préjudiciables à la valeur pour les actionnaires, à la marque, à la réputation ainsi qu'à la satisfaction des employés et des clients. Les risques de fraude prennent divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de tiers, d'entrepreneurs, d'employés et d'autres parties internes ou externes, y compris des prestataires de services offerts à la Banque et aux clients de la Banque qui conservent les justificatifs d'identité à l'égard de comptes bancaires et colligent des données à partir des renseignements et des activités des clients des services bancaires par Internet. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Les fausses déclarations peuvent exposer la Banque à un accroissement de cas de fraude lorsqu'elle transige avec des clients ou des contreparties. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de fraude.

De plus, la TD et l'ensemble du secteur ont connu une augmentation du nombre d'attaques d'un exercice à l'autre. Malgré les investissements effectués par la Banque dans des programmes de prévention et de détection des fraudes ainsi que dans des capacités, mesures et défenses, ils n'ont pas réussi à pleinement atténuer et pourraient ne pas réussir à atténuer dans l'avenir toutes les activités frauduleuses qui pourraient perturber les activités de la Banque et entraîner des pertes financières. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) que peut entraîner une activité frauduleuse, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre d'activité pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés.

Risque interne

Le risque interne est la possibilité qu'une personne ayant ou ayant eu un accès autorisé à l'information, aux systèmes, aux locaux ou aux employés de la TD utilise son accès pour agir, intentionnellement ou non, d'une manière qui pourrait nuire à la Banque, y compris à ses clients, à ses employés, à ses prestataires de services ou à d'autres parties prenantes. L'exposition au risque interne est inhérente au cours normal des activités de la TD, y compris les activités avec les tiers.

L'industrie des services financiers continue d'observer un nombre croissant de cas de risque interne, entraînant des menaces nouvelles et émergentes. Ces cas peuvent poser des risques de fuites de données, des risques liés au vol de propriété intellectuelle, des risques de fraude, des risques de perturbations des activités et des risques de réglementation et de conformité.

La Banque surveille attentivement l'environnement de menace interne pour l'ensemble des typologies et continue d'investir dans le programme de gestion des risques internes de la TD. Malgré cela, la Banque continue d'être exposée aux répercussions négatives possibles d'ordre réglementaire, financier, opérationnel ou juridique, ou d'atteinte à la réputation, que pourraient avoir les événements internes.

Risque en matière de conduite

Le risque en matière de conduite est le risque que la conduite d'un employé ou des pratiques commerciales entraînent des résultats non équitables pour les personnes à qui nous vendons nos produits ou fournissons nos services, ou nuisent à l'intégrité du marché. Le risque en matière de conduite peut découler du non-respect des lois, des exigences réglementaires et des normes, ou du Code de conduite et d'éthique de la TD.

Le risque en matière de conduite est une catégorie de risque présente dans l'ensemble des secteurs qui peut avoir une incidence importante sur une entreprise, notamment la Banque. Il peut arriver de temps à autre que certains des employés de la Banque ne se soient pas conformés aux lois, aux exigences réglementaires et aux normes applicables, ainsi qu'au Code de conduite et d'éthique de la TD, ou qu'ils ne s'y conforment pas dans l'avenir. Nos systèmes et procédures, y compris le Code de conduite et d'éthique de la TD, pourraient ne pas permettre d'assurer de façon adéquate que les employés se conforment aux lois et agissent avec intégrité, ce qui pourrait nuire aux activités et à la réputation de la Banque et entraîner des procédures administratives ou d'autres conséquences défavorables pour la Banque.

Risque lié aux tiers

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des applications, des processus, des produits et des services modernes, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficacités d'exploitation. Toutefois, la Banque pourrait devoir compter sur la continuité, la fiabilité et la sécurité de ces tiers, de même que sur leurs processus, leur personnel et leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et ses chaînes d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles résilients, solides, généraux et pointus et d'en assurer la surveillance augmente.

De plus, la Banque reconnaît que les applications, plateformes, réseaux, processus, produits et services des tiers sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions qui pourraient avoir une incidence sur la façon dont ils offrent leurs services et produits à la Banque. Ces défaillances ou interruptions pourraient être causées par une erreur humaine, des désastres naturels, des interruptions des services publics ou des infrastructures, des changements dans la situation financière de ces tiers, d'autres conditions commerciales et économiques générales pouvant avoir une incidence sur ces tiers, des pandémies ou d'autres urgences en matière de santé publique, des initiés ou des prestataires de services malveillants, des cyberattaques ou d'autres actes criminels ou terroristes, ou des situations de non-conformité réglementaire. Ces répercussions négatives pourraient restreindre la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, perturber les activités de la Banque, exposer la Banque à des pertes financières qu'elle n'est pas en mesure de recouvrer de ces tiers, et exposer la Banque au risque juridique, au risque opérationnel et au risque de réglementation, y compris ceux mentionnés aux rubriques « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque », « Surveillance réglementaire et conformité » et « Autres facteurs de risque – Procédures judiciaires », ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait nuire aux activités, aux résultats ou à la situation financière de la Banque.

Promulgation de nouvelles lois ou règles ou de nouveaux règlements et modification des lois, règles et règlements actuels

Le secteur des services financiers est fortement réglementé. La promulgation de nouvelles lois ou règles et de nouveaux règlements et la modification de l'interprétation ou de l'application des lois, des règles et des règlements actuels, la délivrance de décisions juridiques et la modification du calendrier ou des activités de mise en œuvre pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la Banque. Les politiques budgétaire, économique et monétaire de différentes banques centrales, de différents organismes de réglementation, organismes d'autorégulation et les gouvernements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Irlande, de l'Asie-Pacifique et d'autres pays et régions, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient également avoir de telles répercussions négatives. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser sur la base des tarifs, des produits et des services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois, des règles et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions, des pénalités pécuniaires ou autres que pécuniaires, et des changements, y compris des restrictions sur l'offre de certains produits ou services ou sur l'exercice d'activités dans certains territoires, pouvant miner ses résultats, ses activités et sa réputation. Se reporter également aux risques décrits aux rubriques « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » et « Surveillance réglementaire et conformité ».

La réglementation du crime financier, notamment la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre le financement des activités terroristes et les sanctions économiques, demeure une grande priorité à l'échelle mondiale en raison de l'accélération des changements de réglementation et des événements géopolitiques, ainsi que du renforcement et de l'évolution des normes réglementaires dans tous les territoires où la Banque exerce ses activités.

Le contexte mondial en matière de protection des données et de la vie privée est dynamique et les attentes des organismes de réglementation continuent de changer. La promulgation de nouvelles lois et la modification de lois existantes sont à prévoir dans les différents territoires où la Banque exerce ses activités.

Les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde portent de plus en plus d'attention aux questions et risques en matière de conduite, de résilience opérationnelle et de protection des consommateurs, ce qui pourrait mener à des enquêtes, à des mesures correctives et à une hausse des coûts de conformité.

Les organismes de réglementation accordent une attention grandissante aux questions ESG, y compris aux répercussions des changements climatiques, à l'écoblanchiment, à la finance durable, à l'inclusion financière et économique et aux politiques et obligations d'information à l'égard de ces questions, et s'attendent à ce que de nouvelles lois importantes et des modifications à des lois en vigueur soient adoptées dans certains territoires où la Banque exerce ses activités.

En outre, des modifications dans l'interprétation ou l'application des lois, des règles et des règlements en vigueur pourraient être apportées afin d'incorporer à ceux-ci des questions ESG de façons qui n'avaient pas été anticipées jusqu'à maintenant.

Malgré la surveillance et l'évaluation effectuées par la Banque de l'incidence potentielle des règles, propositions, mesures coercitives publiques, ordonnances sur consentement et lignes directrices réglementaires, de nouveaux règlements ou de nouvelles interprétations de la réglementation s'appliquant à la Banque pourraient être adoptés de façon inattendue par les gouvernements et les organismes de réglementation partout dans le monde et les décisions juridiques pourraient avoir des conséquences imprévues pour la Banque.

Canada

Au Canada, un certain nombre d'initiatives gouvernementales et réglementaires en voie d'être mises en œuvre et des initiatives ciblant l'évolution et la modernisation des modes de paiement, le système bancaire ouvert, la protection des consommateurs, la protection des données des clients, la technologie et la cybersécurité, la gestion des changements climatiques et les informations à fournir sur ceux-ci, l'écoblanchiment, la protection des personnes vulnérables, la compétitivité de l'industrie des services financiers et la lutte contre le blanchiment d'argent pourraient avoir des répercussions sur les institutions financières. Par exemple, la nouvelle ligne directrice *Gestion du risque lié aux technologies et du cybercriminalité* du BSIF est entrée en vigueur en janvier 2024 et établit les exigences s'appliquant aux institutions financières fédérales en ce qui concerne le cadre de gouvernance et la gestion du risque, les activités et la résilience technologiques, et la cybersécurité. Le BSIF a également publié une nouvelle ligne directrice imposant aux institutions financières fédérales d'établir, de mettre en œuvre, de tenir à jour et de respecter des politiques et des procédures qui les protègent des menaces à leur intégrité ou à leur sécurité. La mise en œuvre de ces lignes directrices pourrait entraîner une hausse des coûts de conformité pour la Banque et avoir une incidence sur les stratégies, les priorités, les plans organisationnels, les politiques, les processus et les normes de la Banque. Par ailleurs, le gouvernement fédéral met en œuvre des exigences en matière de LCBA dans le cadre de son examen quinquennal obligatoire du régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité. Bon nombre des dispositions devraient entrer en vigueur ou entreront en vigueur à brève échéance en 2025. Le rythme de ce changement, le court délai de mise en œuvre et l'évolution des risques pourraient donner lieu à une augmentation des coûts et des risques, ce qui pourrait avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats de la Banque.

États-Unis

En juillet 2023, les organismes de réglementation des banques des États-Unis ont proposé des règlements modifiant les règles américaines sur les fonds propres afin d'appliquer certaines normes de Bâle III (ainsi que d'autres modifications). Le projet de règles, si la version définitive correspond à la proposition de juillet 2023, devrait accroître les exigences en matière de fonds propres pour les grandes banques dont le total de l'actif dépasse 100 milliards de dollars américains et, selon les estimations de la Réserve fédérale, augmenterait l'exigence relative de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'environ 14 % pour les sociétés de portefeuille intermédiaires de « catégorie III » ou de « catégorie IV » d'organisations bancaires étrangères. Ces modifications auraient une incidence sur la société de portefeuille intermédiaire de la Banque (qui est considérée comme une société de portefeuille intermédiaire de « catégorie III » aux termes de la réglementation applicable de la Réserve fédérale) et ses filiales bancaires américaines, mais n'auraient pas d'incidence directe sur les ratios des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque, lesquels sont fondés sur les règles du BSIF. Le projet de règle éliminerait l'option permettant de ne pas inclure certaines composantes du cumul des autres éléments du résultat global dans l'établissement des fonds propres réglementaires après une période de transition de trois ans, ce qui exigerait de tenir compte des pertes latentes et des profits latents sur les valeurs mobilières disponibles à la vente dans le calcul des fonds propres réglementaires.

De plus, la Réserve fédérale a, dans le cadre d'un autre projet de règle sur le supplément pour les BISM, proposé de modifier la définition d'« activité transfrontalière » aux fins de l'indicateur fondé sur le risque. La modification propose d'inclure les expositions sur dérivés transfrontaliers (lesquelles ne sont pas incluses pour le moment) dans le calcul de l'activité transfrontalière. La Réserve fédérale estime que ce changement d'approche, si la version définitive correspond à la proposition de juillet 2023, augmenterait considérablement la valeur présente de l'activité transfrontalière des unités d'exploitation combinées (CUSO) et des sociétés de portefeuille intermédiaires aux États-Unis d'organisations bancaires étrangères. Une activité transfrontalière supérieure à 75 milliards de dollars américains donnerait lieu à un traitement en tant qu'institution de « catégorie II » selon le cadre réglementaire de la Réserve fédérale. La Réserve fédérale s'attend à ce que sept grandes organisations bancaires étrangères passent à la catégorie II en raison de ce changement d'approche, et il est probable que la Banque sera touchée si la version définitive des changements correspond à la proposition de juillet 2023.

En septembre 2024, le vice-président de la Réserve fédérale chargé de la supervision a indiqué qu'il prévoyait recommander que la Réserve fédérale présente une nouvelle proposition de version finale du dispositif réglementaire de Bâle et des règles sur le supplément pour les BISM comportant des changements vastes et importants par rapport aux propositions de 2023. Cependant, l'initiative de nouvelle proposition est depuis demeurée au point mort. La substance des règles définitives, le moment de leur finalisation et le délai pour s'y confirmer ne sont pas connus non plus. Il est probable que les changements apportés à ces règles entraîneront pour la Banque des coûts liés à l'exploitation, aux fonds propres, à la liquidité et à la conformité.

Le cadre réglementaire actuel des organisations bancaires aux États-Unis pourrait être touché encore davantage par de nouvelles modifications législatives ou par l'évolution de la réglementation, y compris en ce qui a trait aux changements à l'égard du pouvoir exécutif de l'administration américaine, des membres du Congrès ou des dirigeants des organismes américains, et par l'attention accrue portée par les organismes de réglementation sur la discrimination raciale et l'iniquité économique potentielles, notamment le crédit équitable et les pratiques ou les actions déloyales, trompeuses ou abusives. Les organismes de réglementation des banques aux États-Unis chercheront peut-être à apporter d'autres changements à la réglementation et à la supervision des banques en réponse aux faillites bancaires survenues au printemps 2023, ces changements pouvant viser en priorité certains éléments comme la liquidité, le risque de taux d'intérêt et la rémunération au rendement. Le résultat final de l'évolution de la réglementation et son incidence sur la Banque demeure incertain.

Europe

En Europe, l'incertitude persiste quant à l'avenir des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, aux réformes mises en œuvre avec l'adoption du Règlement sur l'infrastructure du marché européen et à l'examen de la directive sur les marchés européens des instruments financiers et des dispositions réglementaires s'y rapportant, laquelle pourrait entraîner une hausse des coûts d'exploitation et de systèmes, et modifier les types de produits et de services que la Banque peut offrir aux clients de cette région.

Concurrence, changements de comportements des consommateurs et perturbations liées à la technologie

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer sur la capacité de la Banque à acquérir de nouveaux clients et à les fidéliser, comme la marque et la réputation de la Banque de même que la tarification et le caractère distinctif de nos produits et de nos services et l'expérience client globale.

La concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les nouveaux venus peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et entraîner une baisse de nos produits ou la perte d'une part du marché. Une concurrence accrue contraint la Banque à procéder à des investissements continus à court et à long terme pour assurer la modernisation et demeurer concurrentielle, et continuer de créer une valeur différenciée pour ses clients. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer de manière universelle ou équitable à ses concurrents actuels ou aux concurrents émergents, ce qui pourrait inclure les institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou à l'extérieur des États-Unis, ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière, qui sont les géants du domaine de la technologie). Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers numériques (essentiellement des services mobiles ou en

ligne), sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires et de fonds propres ou à la même surveillance. Ces concurrents exercent également leurs activités en engageant des coûts nettement moins élevés en proportion des produits ou des soldes que ceux des banques traditionnelles ou offrent des services financiers à perte pour stimuler la croissance du nombre d'utilisateurs ou soutenir leurs autres activités rentables. Ces tiers peuvent tenter d'acquérir des relations clients, de réagir rapidement aux changements de comportements des consommateurs et d'amener ces clients à délaisser leur principale institution financière, ce qui pourrait aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements, les prêts et les investissements autogérés. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats et la position concurrentielle de la Banque.

Comme il est décrit à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » ci-dessus, le 10 octobre 2024, la Banque et certaines de ses filiales aux États-Unis ont consenti à des ordonnances auprès de l'OCC, de la Réserve fédérale et du FinCEN. Elles ont également conclu des ententes sur le plaidoyer avec le département de la Justice des États-Unis. L'incidence défavorable de ces ordonnances et de ces ententes sur le plaidoyer sur la marque et la réputation de la Banque ainsi que le nombre de limites auxquelles sont soumises les entreprises aux États-Unis de la Banque en vertu de ces ordonnances pourraient nuire à notre capacité d'attirer et de fidéliser des clients et des employés aux États-Unis et ailleurs.

L'adoption de l'IA par la TD et ses fournisseurs indépendants, y compris les technologies les plus récentes comme l'IA générative, comporte des risques et des défis, notamment de l'incertitude sur les plans réglementaire et juridique, le risque que les résultats soient faussés ou qu'ils ne soient pas fiables advenant une mise en œuvre commerciale, des risques de conformité et des risques opérationnels, tels que les risques de fraudes sophistiquées et à grande échelle, les cybermenaces, les risques d'atteinte à la vie privée, les risques liés aux données, les risques liés à la propriété intellectuelle et les risques liés aux tiers. Bien que la Banque s'efforce d'évaluer ces technologies avant de les utiliser, ses efforts pourraient ne pas permettre d'atténuer les risques et les défis inhérents à ces technologies, ce qui pourrait aboutir à des pertes financières ou perturber les activités de la Banque. En outre, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque, ce qui pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés. Compte tenu du risque de désintermédiation possible de la part des sociétés établies, des nouveaux venus, des entreprises de technologie financière et des géants du domaine de la technologie, la Banque pourrait être contrainte de procéder à des investissements supplémentaires importants dans ses stratégies et ses cadres en matière d'innovation afin de demeurer concurrentielle.

Risque environnemental et social (y compris le risque lié au climat)

En tant qu'institution financière, la Banque est exposée au risque environnemental et social. Le risque environnemental et social est un risque transversal qui entraîne des risques financiers et non financiers. Les facteurs de risque environnemental et social sont souvent multidimensionnels et peuvent provenir de l'environnement interne de la Banque, notamment ses entreprises, ses activités commerciales, ses engagements sur les questions environnementales et sociales, ses produits, ses clients, ses collègues ou ses fournisseurs. Les facteurs de risque environnemental et social peuvent également provenir de l'environnement externe de la Banque, y compris les collectivités dans lesquelles la Banque exerce ses activités, ainsi que des répercussions de second ordre des risques physiques et de la transition vers une économie sobre en carbone.

Le risque lié au climat constitue le risque d'atteinte à la réputation ou de perte financière ou d'autres préjudices découlant des risques physiques et du risque de transition que comportent les changements climatiques pour la Banque, ses clients ou les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. Ce risque comprend les risques physiques découlant des effets des changements climatiques, y compris les risques physiques graves attribuables aux événements météorologiques extrêmes de plus en plus graves et fréquents (p. ex. les feux de forêt et les inondations) et les risques physiques chroniques attribuables aux changements graduels et à long terme du climat et de l'environnement (p. ex. la hausse du niveau de la mer et le réchauffement planétaire). Les risques de transition découlent du processus de transition vers une économie sobre en carbone et sont influencés par les nouvelles ou futures politiques des gouvernements sur le climat, les litiges actuels ou éventuels, l'évolution des revendications et des choix de la société, les technologies, les attentes des parties prenantes et des actionnaires et les nouveautés juridiques.

Le risque social est le risque de pertes financières ou d'autres préjudices découlant d'enjeux sociaux, y compris, sans s'y limiter, les incidences négatives sur les droits de la personne (p. ex. la discrimination, les droits des peuples autochtones, l'esclavage moderne et la traite des personnes), les répercussions sociales des changements climatiques (p. ex. la pauvreté, le déplacement économique et la relocalisation géographique) et la santé et le bien-être des employés (p. ex. l'inclusion et la diversité, l'équité salariale, la santé mentale, l'égalité, le bien-être physique et la sécurité au travail). Une attention accrue est portée sur les organisations, comme la Banque, pour qu'elles contribuent à régler les enjeux d'iniquité sociale et financière dont font l'objet les groupes raciaux et d'autres groupes marginalisés. Ces organisations sont également soumises à des règles et réglementations qui s'appliquent tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Le risque environnemental et social pourrait entraîner des répercussions sur la situation financière, la réputation ou d'autres répercussions tant sur la Banque que sur ses parties prenantes (dont ses clients, ses fournisseurs et ses actionnaires) sur différentes périodes. Ce risque pourrait également être attribuable aux actions ou à l'inaction de la Banque, qu'elles soient réelles ou le résultat de perceptions, concernant les changements climatiques et d'autres enjeux liés aux questions environnementales et sociales, ou des informations fournies à leurs égards, y compris le progrès réalisé par la Banque sur ses engagements environnementaux et sociaux. Ce risque pourrait également être la conséquence d'enjeux environnementaux et sociaux auxquels font face les parties prenantes de la Banque. L'adhésion de la Banque à des organismes externes liés aux questions environnementales et sociales ou ses engagements à l'égard de ces questions pourraient accroître ce risque et faire en sorte qu'elle soit soumise à une surveillance plus étroite de la part de ses parties prenantes. En outre, la Banque pourrait être exposée à un risque juridique et à un risque de réglementation liés aux questions environnementales et sociales, y compris en raison d'ordonnances réglementaires, d'amendes et de mesures coercitives; de l'application des exigences en matière d'adéquation des fonds propres de surveillance financière; et de poursuites intentées par des actionnaires ou d'autres parties prenantes, y compris les risques décrits à la rubrique « Autres facteurs de risque – Procédures judiciaires ». En outre, différents groupes de parties prenantes peuvent avoir des points de vue divergents sur les questions environnementales et sociales. Ces divergences augmentent le risque que toute action, ou inaction, soit perçue négativement par certaines parties prenantes. Aux États-Unis, les gouvernements des États ont intensifié leurs activités législatives qui limitent les flux de capitaux et d'investissements des institutions financières dans les entités gouvernementales des États. La Banque surveille ces tendances et en évalue l'incidence potentielle dans le contexte des pratiques et politiques sur les questions ESG de la TD.

Les limites quant à la disponibilité et à la fiabilité des données et des méthodes peuvent également avoir une incidence sur la capacité de la Banque à évaluer les risques environnementaux et sociaux. Ces limites devraient s'améliorer au fil du temps à mesure que la Banque continue de faire progresser ses capacités en matière de données en collaborant avec des experts internes et externes en la matière, ce qui permettra d'élaborer des capacités de suivi, d'analyse et de présentation des risques environnementaux et sociaux plus solides et plus fiables; cependant, ces efforts n'élimineront probablement pas tous les risques environnementaux et sociaux.

L'incapacité de gérer avec succès les attentes à l'égard des questions environnementales et sociales compte tenu des nombreuses perspectives divergentes pourrait nuire à la réputation et aux résultats financiers de la Banque. Il peut y avoir « écoblanchiment » ou « socioblanchiment » lorsque des allégations fausses, qui donnent une impression trompeuse ou qui ne sont pas étayées ou corroborées sont faites en rapport avec les avantages environnementaux et sociaux découlant des produits, des services ou de la performance de l'entreprise. Ces allégations attirent l'attention tant au sein de la Banque qu'à l'extérieur de celle-ci. Les engagements publics, les nouveaux produits et les informations fournies peuvent potentiellement exposer les institutions financières au risque. Des poursuites pour des allégations d'écoblanchiment ont été intentées dans des territoires où la Banque exerce ses activités, notamment au Canada, aux États-Unis et en Europe. La Banque continue de suivre de près les tendances en matière de litiges liés aux questions environnementales et sociales.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE

Procédures judiciaires

Étant donné que le secteur des services financiers est fortement réglementé et qu'il offre essentiellement des services destinés aux consommateurs, la Banque pourrait faire l'objet d'enquêtes importantes menées par des organismes de réglementation, des organismes quasi réglementaires ou des organismes d'autorégulation ou de mesures coercitives importantes appliquées par ceux-ci, liées à ses entreprises et activités. En outre, la Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans diverses actions collectives et autres litiges ou différends avec des tiers liés à leurs entreprises et à leurs activités. Un seul événement impliquant une violation potentielle de la loi ou de la réglementation peut donner lieu à de nombreuses enquêtes et procédures qui se chevauchent et qui sont intentées par de multiples organismes et fonctionnaires fédéraux, provinciaux, étatiques ou locaux au Canada, aux États-Unis ou dans d'autres territoires. De plus, le défaut de se conformer aux accords de règlement et aux ordonnances sur consentement pourrait donner lieu à d'autres mesures coercitives. Par exemple, en cas de non-respect des modalités des ententes sur le plaidoyer relatives au programme de LCBA-BSA aux États-Unis conclues avec le département de la Justice pendant la période de probation de cinq ans, notamment le non-respect des engagements de conformité, le défaut de collaborer ou de signaler un cas allégué d'inconduite, conformément aux exigences, ou la commission d'autres crimes, la Banque pourrait également être visée par d'autres poursuites, et faire l'objet de sanctions financières supplémentaires et d'obligations continues en matière de conformité, ce qui pourrait prolonger la durée de la période de probation. De plus, si une autre institution financière enfreint la loi ou la réglementation se rapportant à une activité ou à une pratique commerciale particulière, cela donnera souvent lieu à une enquête de la part des organismes de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux sur la même activité ou la même pratique de la Banque, ou sur une activité ou pratique de cette dernière qui est similaire.

Les actions actuellement en instance contre la Banque, ou dans lesquelles la Banque est autrement impliquée, pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, une exposition accrue à des litiges, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise, des limitations ou des interdictions d'exercer certaines activités commerciales, des changements dans l'exercice ou la gestion d'activités commerciales ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux entreprises, à la situation financière et aux activités de la Banque ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque, ce qui pourrait également entraver les perspectives commerciales de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer, dans certains cas, avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être importants et sensiblement différents des montants comptabilisés. De plus, la Banque pourrait n'établir aucune provision lorsque l'issue des mesures dont elle fait l'objet est incertaine. Les autorités de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux examinent les activités de la Banque et de ses filiales en procédant tant à des examens routiniers qu'à des examens ciblés, si bien qu'ils pourraient tenter d'obtenir des règlements liés à la réglementation, tenter des poursuites au criminel ou adopter d'autres mesures coercitives contre la Banque dans l'avenir.

Pour plus de renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

Capacité de recruter des talents, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose sur la disponibilité de gens compétents, sur la capacité de la Banque à recruter, à former et à maintenir en poste les gens de talent clés et sur la gestion efficace des changements au sein de la direction. Tandis que le marché du travail ralentit des deux côtés de la frontière, la direction de la Banque est consciente que la concurrence pour attirer les gens de talent se poursuit dans l'ensemble des régions, des industries et des nouveaux joueurs dans certains secteurs, comme celui des services financiers. La concurrence devrait continuer en raison de l'évolution des préférences des employés, des pressions inflationnistes, de l'adoption rapide de l'IA, des attentes réglementaires, de la conjoncture économique et du télétravail qui offre des possibilités sans contraintes géographiques. Cette situation pourrait mener à une hausse de l'attrition, tout particulièrement dans les fonctions où des compétences professionnelles générales et spécialisées sont nécessaires.

Comme il est décrit à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » ci-dessus, le 10 octobre 2024, la Banque et certaines de ses filiales aux États-Unis ont consenti à des ordonnances auprès de l'OCC, de la Réserve fédérale et du FinCEN. Elles ont également conclu des ententes sur le plaidoyer avec le département de la Justice des États-Unis. L'incidence défavorable de ces ordonnances et de ces ententes sur le plaidoyer sur la réputation de la Banque ainsi que le nombre de limites auxquelles sont soumises les entreprises aux États-Unis de la Banque en vertu de ces ordonnances pourraient nuire à notre capacité d'attirer et de fidéliser des employés aux États-Unis et ailleurs.

Bien que le but des programmes, des politiques et des pratiques de gestion des ressources à l'échelle de l'entreprise de la Banque soit de recruter et de former des gens de talent, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, la Banque pourrait ne pas y parvenir, ou ces mesures pourraient ne pas être suffisantes pour atténuer les effets de l'attrition.

Taux de change, taux d'intérêt, écarts de crédit et cours des actions

Les variations des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des cours des actions au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport aux autres monnaies étrangères à l'échelle mondiale peuvent aussi influencer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque. Une fluctuation des taux d'intérêt touche l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les autres passifs, y compris les intérêts gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. En particulier, des taux d'intérêt élevés auraient pour effet d'accroître les produits d'intérêts de la Banque, mais auraient aussi une incidence négative sur le coût de financement de la Banque à l'égard des prêts et pourraient l'exposer aux risques mentionnés à la rubrique « Incertitude entourant l'inflation, les taux d'intérêt et la récession ». Une variation des écarts de taux de crédit se répercute sur l'évaluation relative des actifs et des passifs et, par conséquent, a une incidence sur les résultats de la Banque, et pourrait également entraîner des pertes importantes si, pour générer des liquidités, la Banque devait vendre des actifs qui ont subi une baisse de valeur. Une variation des cours des actions a un effet sur la situation financière de la Banque et ses résultats futurs en raison des positions non couvertes que la Banque détient dans des titres de capitaux propres négociables. Les cadres et politiques à l'égard du risque de marché de négociation et du risque de marché autre que de négociation permettent de gérer l'appétit pour le risque de marché connu de la Banque, mais ils pourraient être insuffisants pour atténuer ces risques et, par conséquent, exposer la Banque à un risque de marché imprévu.

Abaissement, suspension ou retrait de notations de crédit attribuées par une agence de notation

Les notations de crédit et les perspectives de la Banque fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, l'adéquation des fonds propres, la situation concurrentielle, la qualité des actifs, la composition des activités, la gouvernance d'entreprise et la gestion du risque, le niveau et la qualité des résultats et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers. Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt de la Banque et sa capacité à obtenir du financement. L'abaissement d'une ou de plusieurs de nos notations de crédit pourrait nuire à notre capacité d'emprunter des capitaux et accroître considérablement nos coûts d'emprunt, ce qui peut pousser les créanciers et les contreparties à rehausser les exigences de sûretés ou à prendre d'autres mesures qui pourraient nuire à notre capacité de mobiliser des capitaux. Outre les notations de crédit, divers autres facteurs externes influent sur nos coûts d'emprunt, notamment la volatilité du marché et les inquiétudes ou perceptions touchant l'industrie des services financiers dans son ensemble. Rien ne garantit que les notations de crédit et les perspectives seront maintenues et que de futurs abaissements des notations de crédit n'auront pas d'incidence défavorable importante sur notre capacité à emprunter des capitaux et sur nos coûts d'emprunt. Certaines des notations de crédit de la Banque ont été abaissées à la suite de la résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque, et les agences de notation pourraient abaisser encore les notations de crédit et les perspectives de la Banque si elles estiment que la résolution globale a une incidence plus défavorable ou plus durable que prévu sur la Banque, notamment si la Banque ne se conforme pas aux exigences imposées par les organismes de réglementation ou si les sanctions non pécuniaires affaiblissent les entreprises de la Banque aux États-Unis. Un abaissement de nos notations de crédit pourrait également entraîner des obligations de sûretés ou de financement additionnelles, ce qui, selon l'ampleur de l'abaissement, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos liquidités, notamment en raison des clauses conditionnelles liées au risque de crédit prévues dans certains de nos contrats dérivés.

Valeur et cours de nos actions ordinaires et des autres titres

Le cours des actions ordinaires et des autres titres de la Banque pourrait être affecté par la conjoncture des marchés et d'autres facteurs, les porteurs de titres pourraient donc ne pas être en mesure de vendre leurs titres à un cours égal ou supérieur à celui auquel ils les ont acquis. Le volume, la valeur et le cours des titres de la Banque pourraient varier considérablement en réaction à des facteurs liés et non liés à notre rendement opérationnel ou financier ou à nos perspectives d'avenir, y compris : i) des variations dans les résultats financiers et opérationnels de la Banque ainsi que dans sa situation financière; ii) la capacité de la Banque à respecter les modalités de la résolution globale; iii) l'incidence de la résolution globale sur les activités, l'exploitation et la situation financière de la Banque; iv) l'exposition de la Banque à d'autres poursuites ou sanctions pécuniaires qui pourraient survenir si la Banque ne respecte pas les modalités des ententes sur le plaidoyer avec le département de la Justice au cours de la période de probation de cinq ans; v) la soumission des dirigeants, administrateurs, agents et employés actuels ou anciens de la Banque ou de la Banque aux États-Unis à des enquêtes civiles ou criminelles ou à des mesures coercitives en lien avec le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque; vi) la différence entre les résultats financiers et opérationnels et la situation financière réels de la Banque et ceux auxquels s'attendent les investisseurs et les analystes; vii) les changements dans la perception des activités, opérations et conditions financières de la Banque de la part des investisseurs et des analystes; viii) les agissements des employés, de sous-traitants ou d'agents de la Banque nuisant à la réputation de cette dernière; ix) l'incapacité de la Banque à mettre en œuvre ses stratégies à long terme et ses principales priorités stratégiques à court terme; x) la survenance d'importants incidents de technologie ou de cybersécurité; xi) des changements dans les conditions générales des affaires, du marché ou de l'économie dans lesquelles la Banque mène ses activités, notamment en raison d'une instabilité géopolitique, ou dans les conditions ayant des répercussions sur les institutions financières ou le secteur des services financiers en général; xii) des variations de l'inflation et des taux d'intérêt; xiii) la volatilité des Bourses où sont négociés les titres de la Banque; xiv) des changements réels ou prospectifs dans les lois, règlements ou règles applicables; et xv) la réalisation d'autres risques décrits dans la section « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

Interconnectivité des institutions financières

Le secteur des services financiers est fortement interconnecté en ce sens qu'un volume important de transactions est réalisé entre les membres du secteur. L'interconnectivité de multiples institutions financières avec des agents centraux ou communs, des Bourses et des chambres de compensation augmente le risque qu'une défaillance financière ou opérationnelle d'une institution ou entité puisse entraîner des défaillances plus généralisées qui pourraient avoir une incidence importante sur notre capacité à exercer nos activités. De telles défaillances, interruptions ou contraintes pourraient nuire à notre capacité d'effectuer des opérations, de servir nos clients, de gérer notre exposition au risque ou entraîner une perte financière ou une responsabilité financière envers nos clients.

En outre, la Banque effectue régulièrement des transactions liées à un éventail de produits et services financiers différents avec des contreparties du secteur des services financiers, notamment des banques, des banques d'investissement, des gouvernements, des banques centrales, des compagnies d'assurance et d'autres institutions financières. Une détérioration rapide d'une contrepartie, ou d'un intervenant du marché d'importance systémique qui n'est pas une contrepartie de la Banque, pourrait susciter des inquiétudes quant à la solvabilité d'autres emprunteurs ou contreparties dans des secteurs connexes ou dépendants, et entraîner des perturbations importantes sur les marchés financiers. De telles conditions pourraient se traduire par des pertes importantes pour la Banque ou d'autres répercussions négatives sur la situation financière de la Banque. En outre, rien ne garantit que les organismes de réglementation de l'industrie ou les autorités gouvernementales fourniront un soutien en cas de défaillance ou de difficultés financières d'autres banques ou institutions financières, ou qu'elles le feront en temps opportun. Par exemple, les fermetures de Silicon Valley Bank et de Signature Bank en mars 2023 aux États-Unis et leur mise sous séquestre ont suscité des inquiétudes liées au risque de liquidité, de crédit et de marché pour de nombreuses institutions financières, qu'elles aient ou non entretenu des relations avec les institutions fermées.

Méthodes comptables utilisées par la Banque

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. Les méthodes comptables significatives et les modifications de méthodes comptables courantes et futures sont décrites respectivement aux notes 2 et 4, et les jugements, estimations et hypothèses comptables importants sont décrits à la note 3 des états financiers consolidés de 2024.

Gestion des risques

SOMMAIRE

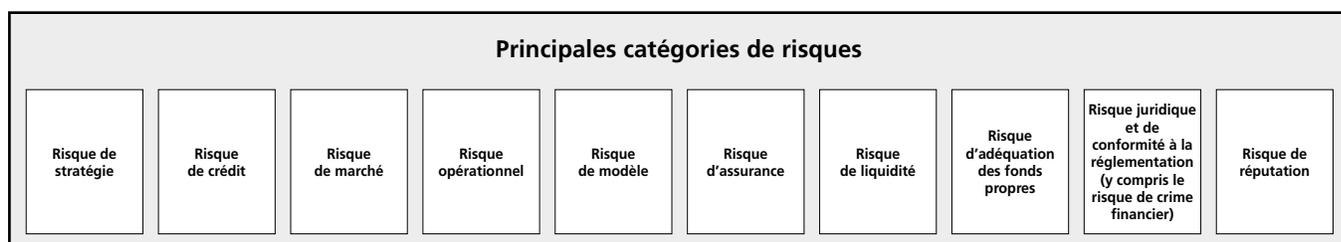
Faire croître la rentabilité en comptant sur l'équilibre entre les produits, les charges et la croissance des fonds propres implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans ses entreprises afin d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la Banque, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 2) la manière dont la Banque détermine les risques découlant de la stratégie et des activités de la Banque; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller les risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus

de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque.

RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la Banque énonce les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite l'uniformité du recensement, de l'évaluation, de la quantification, de la surveillance et du signalement des risques de la Banque ainsi que de la présentation d'information à leur sujet. Il est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la Banque sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque juridique et de conformité à la réglementation (y compris le risque de crime financier), et le risque de réputation.



APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque est le principal moyen employé par la Banque pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque qu'elle est prête à prendre pour exécuter sa stratégie et accroître la valeur pour les actionnaires. En fixant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de son intention, de sa stratégie, de ses engagements communs et de sa capacité à supporter le risque dans des conditions normales et pendant une conjoncture de récession ou en contexte de crise. Les principes généraux relatifs aux risques qui guident la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise, un produit ou une décision pris isolément;
3. ne mettent pas la marque TD en péril.

Le cadre de gouvernance de la gestion de l'appétit pour le risque de la Banque décrit les hypothèses, les responsabilités et les processus établis afin de définir, de maintenir, de gérer et de surveiller l'appétit pour le risque de la TD et les mesures du risque qui y sont associées. La Banque tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de la Banque est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par le cadre de gouvernance de la gestion de l'appétit pour le risque et par un vaste ensemble de principes, de cadres, de politiques, de processus et d'outils.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être surveillés au niveau de l'entreprise et transmis aux secteurs.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La fonction de gestion des risques a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et processus ainsi que des mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque. Le respect des principes et des mesures de la

Prise de position en matière d'appétit pour le risque est évalué et communiqué régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque du conseil d'administration (le comité du risque). La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques correspond aux attitudes et aux comportements à l'égard de la prise et de la gestion des risques au sein de la Banque et est guidée par les engagements communs et le cadre de la culture de la TD. Le cadre de la culture de la TD définit la culture au sein de la TD, notamment les comportements attendus et les résultats voulus, décrit les mécanismes fondamentaux que nous avons mis en place pour instaurer, intégrer et ancrer la culture désirée et fournit une approche exhaustive de supervision de la culture. Les engagements communs correspondent aux comportements qui permettent à la TD de se démarquer et qui servent de guide quant à la façon dont la Banque mène ses activités, perfectionne ses dirigeants, soutient ses collègues et sert les collectivités où elle est présente. La culture de gestion des risques est une partie intégrale de la culture organisationnelle à l'échelle de la Banque. Le comité du risque travaille avec le chef de la gestion du risque (CGR) qui dirige une équipe diversifiée de professionnels afin de favoriser une culture de gestion des risques proactive. L'ensemble de la supervision de la culture organisationnelle est sous la responsabilité du groupe Ressources humaines (RH) ainsi que de celle du groupe Gestion du risque.

La culture de gestion des risques de la Banque tire son origine du ton exemplaire établi par le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et repose sur la vision, l'intention, les engagements communs, le Code de conduite et d'éthique et l'appétit pour le risque de la Banque. Ces objectifs généraux décrivent et régissent les comportements, les processus de prise de décision et les pratiques commerciales que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui sont conformes à l'appétit pour le risque établi pour la Banque. La culture de gestion des risques de la Banque souligne qu'il est de la responsabilité de chacun de réfléchir, d'apprendre des expériences passées, de favoriser la communication ouverte, de transmettre les problèmes aux échelons supérieurs en temps opportun et de soutenir la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la Banque sont appelés à exprimer un désaccord, à communiquer, à relever les problèmes ou à s'adresser à un échelon supérieur en temps opportun, de façon précise et transparente s'il leur semble que la Banque dévie de sa culture de gestion des risques voulue et de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

L'éthique, l'intégrité et la conduite sont des volets de la culture de la TD et sont des composantes clés de la culture de gestion des risques de la Banque. Le Code de

conduite et d'éthique de la Banque guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la Banque d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable.

La culture de gestion des risques voulue par la Banque est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de l'appétit pour le risque de la Banque. Le comité des RH se sert d'une évaluation consolidée annuelle de la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque qui est préparée par le groupe Gestion du risque et examinée par le comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs qui tiennent compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par l'équipe de direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs et sont soutenues par une structure organisationnelle conçue pour permettre une surveillance objective et des remises en question indépendantes. Les cadres responsables des fonctions de surveillance, y compris le CGR, ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la Banque communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la Banque permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

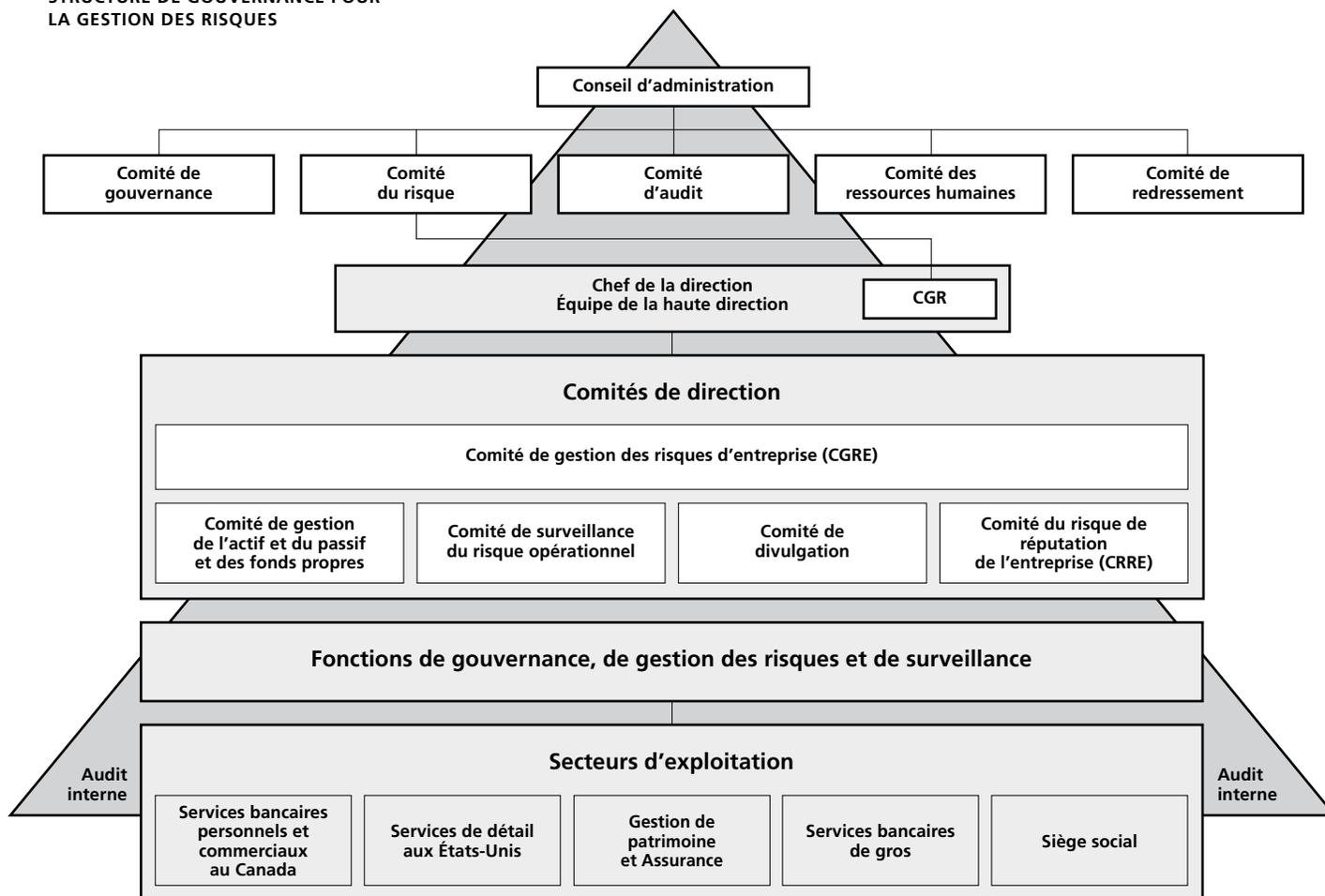
La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque met l'accent sur un équilibre entre une solide surveillance indépendante et la prise en charge claire des risques à l'échelle de la Banque. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, un modèle à « trois lignes de défense » est utilisé, pour lequel le propriétaire du risque constitue la première

ligne de défense; la surveillance des risques, la deuxième ligne de défense; et le groupe Audit interne, la troisième ligne de défense.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la Banque et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités. Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la Banque qui est par la suite suivie par les secteurs en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque. De plus, le chef de la lutte contre le blanchiment d'argent et le chef de la conformité ont librement accès au comité d'audit.

La Banque a un cadre de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par des conseils d'administration séparés et distincts, qui comprennent des comités du risque et des comités d'audit des conseils d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration aux États-Unis, la cheffe du programme de LBCA aux États-Unis a librement accès au comité d'audit et au comité de conformité des conseils d'administration aux États-Unis, et le chef de la conformité aux États-Unis a librement accès au comité d'audit aux États-Unis. De plus, comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » à la section « Événements importants », la Banque a entrepris d'apporter des mesures correctives à son programme de LCBA-BSA aux États-Unis, une initiative qui est déployée à l'échelle des fonctions de l'entreprise et qui touche l'ensemble des secteurs d'exploitation et fonctions de contrôle. La Banque a mis en place une infrastructure de gestion de programme spécialisée afin de surveiller l'exécution du programme de redressement. Les travaux sont supervisés par le comité de conformité du conseil d'administration des filiales américaines.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses cinq comités, le comité d'audit, le comité du risque, le comité des RH, le comité de gouvernance et le comité du programme de redressement. Le conseil d'administration examine et approuve au moins une fois l'an la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque et les mesures associées à celle-ci, et examine le profil de risque et le rendement de la Banque par rapport à ses mesures et principes de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque. De plus, le conseil d'administration supervise la gestion par la Banque des fonds propres et de la situation de trésorerie ainsi que des politiques et des pratiques en matière de contrôles internes.

Le comité d'audit

Le comité d'audit surveille la présentation de l'information financière ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités du groupe d'audit interne, du groupe Finance, du groupe Conformité et du groupe Crimes financiers, Gestion des risques, qui comprend le programme relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques, au trafic d'influence et à la corruption. De plus, le comité supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques et des programmes conçus de façon à permettre de façon raisonnable à la Banque de respecter en tout temps les lois et règlements applicables. À cette fin, le comité examine tout litige et toute question de réglementation d'importance.

Le comité du risque

Le comité du risque est chargé de revoir la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue et approuve les principaux cadres et les principales politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, qui ont été conçus pour gérer les expositions importantes aux risques de la Banque, et surveille la gestion des risques, les enjeux et les tendances.

Le comité des ressources humaines

Le comité des RH, en plus de ses autres responsabilités, supervise la gestion de la culture de la Banque et approuve le cadre de la culture de la Banque. De plus, il s'assure que les risques liés aux RH sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque. De plus, le comité surveille la stratégie, les plans, les politiques et les pratiques de la Banque en matière de rémunération, notamment au moyen d'un examen approprié du risque.

Le comité de gouvernance

Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore des principes en matière de gouvernance, y compris le Code de conduite et d'éthique de la Banque, visant le respect d'une culture de gouvernance saine à l'échelle de la Banque et, au besoin, recommande l'approbation de ces lignes directrices par le conseil d'administration et agit aussi comme comité de révision de la Banque, notamment en assurant la surveillance du risque en matière de conduite. En outre, le comité supervise la stratégie de la Banque en matière de responsabilité de l'entreprise quant aux questions environnementales et sociales et l'établissement et la mise à niveau des politiques tout en respectant la conformité de la Banque aux dispositions de la protection des consommateurs du Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers, et évalue régulièrement les considérations du conseil d'administration relativement à la planification de la relève.

Le comité de redressement

Le conseil d'administration a approuvé la mise sur pied d'un comité de redressement qui sera en place le 5 décembre 2024 et aura le mandat de surveiller la conformité de la Banque et de ses filiales aux ordonnances et aux ententes d'application de la réglementation. Le comité recevra des rapports des diverses équipes affectées au redressement et des fonctions de surveillance, au besoin, qui comprendront notamment de l'information sur la conformité de la Banque à l'ensemble des engagements réglementaires et sur l'état d'avancement des mesures redressement requises.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction (EHD)

Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent l'orientation stratégique à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD avant de la soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD établissent un ton exemplaire et gèrent le risque selon la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque tout en examinant l'incidence des risques actuels et émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants, les comprendre, et les signaler au comité du risque.

Comités de direction

Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, établit la structure des comités de direction de la Banque. Ces comités sont présidés par les membres de l'EHD qui se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le comité de gestion des risques de l'entreprise (CGRE), présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres – présidé par le chef des finances, le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion des fonds propres de l'entreprise et le comité général sur les liquidités et le financement) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de négociation de la Banque, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.
- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la Banque.
- Comité de divulgation – présidé par le chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter aux organismes de réglementation, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective en ce qui a trait à la communication publique, aux actionnaires et au marché.
- CRRE – présidé par le CGR, le CRRE surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation de l'entreprise en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque, fournit une tribune qui permet de discuter et de passer en revue les risques non traditionnels et de transmettre les questions touchant ces risques à un niveau supérieur et agit comme instance décisionnelle dans les cas où il est urgent d'évaluer les risques et de prendre des décisions à l'égard de certains changements présentant des risques élevés et visant plusieurs secteurs ou l'ensemble de l'entreprise et où plusieurs groupes peuvent prendre part aux décisions.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, y compris l'élaboration d'une stratégie et de politiques en matière de risques pour veiller à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires de la Banque. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs et d'autres fonctions de surveillance afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la Banque pour le risque, et surveille les risques actuels et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la Banque pour le risque, et en fait rapport. Le CGR mène et dirige une équipe diversifiée de professionnels spécialisés dans la gestion des risques, notamment la gestion du risque de conformité à la réglementation et du risque de crime financier (dont la lutte contre le blanchiment d'argent), qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi est en place pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents, y compris le risque extrême, c.-à-d. des événements à probabilité réduite qui peuvent donner lieu à des pertes importantes ou non quantifiables, à des interventions ou à des mesures importantes de la part des organismes de réglementation ou à des atteintes graves à la marque de la TD. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation et secteur Siège social

Chaque secteur d'exploitation ou le secteur Siège social a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance indépendante et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur. La direction de chaque secteur d'exploitation et du secteur Siège social a la responsabilité d'établir pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, évalués par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

Le secteur Siège social comprend des groupes de service et de contrôle (p. ex. Plateformes et Technologie, Transformation, Habilitation et Expérience client, RH et Finances) qui, tout comme pour les secteurs d'exploitation, ont la responsabilité d'évaluer le risque, de concevoir et de mettre en place des contrôles, de surveiller l'efficacité continue et d'en rendre compte.

Audit interne

Le groupe Audit interne de la Banque fournit au conseil d'administration une assurance indépendante et objective concernant la fiabilité et l'efficacité des principaux éléments des processus de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernance de la Banque.

Service de la conformité à l'échelle mondiale (Service de la conformité)

Le Service de la conformité est une fonction indépendante de gestion et de surveillance du risque de conformité à la réglementation à l'égard des pratiques commerciales et des lois, des règlements et de la réglementation sur la conduite des marchés. De plus, le Service de la conformité est responsable de la conception et de la surveillance du programme de Gestion de la conformité à la réglementation de la Banque conformément au cadre de gestion de la conformité à la réglementation à l'échelle de l'entreprise et des normes connexes, et apporte un soutien au chef de la conformité lorsqu'il doit formuler une opinion au comité d'audit quant au caractère suffisant de la solidité des contrôles du programme de Gestion de la conformité à la réglementation pour se conformer aux dispositions des lois et des règlements et aux exigences réglementaires applicables à l'échelle de l'entreprise.

Gestion des risques liés à la conduite de l'entreprise

Le groupe Gestion des risques liés à la conduite de l'entreprise est chargé de superviser la gestion du risque en matière de conduite de la TD. Il est responsable de la politique de la TD sur la gestion des risques liés à la conduite et évalue la conformité à celle-ci au moyen de tests, d'analyses de problèmes liés à la conduite ainsi que d'un examen critique de l'information sectorielle et d'évaluations du risque lié aux changements. Le groupe fournit des informations regroupées à l'échelle de l'entreprise sur le risque en matière de conduite au comité de gouvernance, lequel supervise la gestion des risques liés à la conduite de la Banque.

Crimes financiers, Gestion des risques (CFGR)

Le groupe CFGR, anciennement le groupe Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, est responsable de la surveillance de la conformité de la TD à la réglementation en matière de LCBA, de lutte contre le financement des activités terroristes, de sanctions économiques et de la lutte contre le trafic d'influence et la corruption (collectivement le « risque de crime financier »); il évalue le caractère adéquat, le respect et l'efficacité des contrôles courants à l'égard des programmes de gestion du risque de crime financier de la Banque en utilisant une approche fondée sur le risque. Le groupe CFGR est également responsable de la conformité à la réglementation et de la gestion prudentielle plus large du risque à l'échelle de la Banque conformément aux politiques de l'entreprise au chapitre de la LCBA, des sanctions et de la lutte contre le trafic d'influence et la corruption afin que les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes, aux sanctions économiques et au trafic d'influence et à la corruption soient identifiés et atténués adéquatement. Le groupe CFGR fait rapport au comité d'audit et au CGRE sur le caractère adéquat et l'efficacité de l'ensemble des programmes de gestion du risque de crime financier, y compris la LCBA, ainsi que de leur conception et de leur exécution.

Comme il est décrit à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » de la section « Événements importants », un plan de redressement a été mis en place pour répondre aux exigences réglementaires liées au programme de LCBA-BSA et apporter des améliorations visant à renforcer le programme de LCBA à l'échelle mondiale de la Banque, afin de permettre à cette dernière de se conformer aux attentes en matière de réglementation, y compris la façon dont elle recense, mesure, surveille et atténue les risques liés au blanchiment d'argent.

Le programme aux États-Unis et le programme à l'échelle mondiale sont dotés de mesures d'atténuation des risques et d'amélioration pour veiller à ce que les risques intermédiaires soient recensés et gérés de façon appropriée conformément aux normes de gestion des risques établies pendant la période au cours de laquelle l'ensemble des activités pluriannuelles de redressement et d'amélioration sont menées. Le programme d'atténuation des risques s'étend au-delà des risques spécifiques liés au blanchiment d'argent et vise à faire en sorte que les risques supplémentaires découlant de la mise en œuvre par la Banque de changements de ce type et de cette ampleur soient gérés de façon appropriée, y compris le risque de modèle, le risque lié à la technologie et aux données, le risque lié aux tiers et le risque opérationnel.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise le modèle à « trois lignes de défense » suivant qui décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense pour la gestion du risque à l'échelle de la Banque.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
Première ligne	Propriétaires du risque
<i>Recensement et contrôle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Sont responsables des risques actuels et émergents, en font le recensement, la gestion, l'évaluation et la surveillance dans le cadre des activités au quotidien et à l'échelle des produits et services. • Comprennent les risques, y compris les risques extrêmes, dans les catégories de risque pertinentes (les problèmes possibles et leur incidence potentielle sur les clients et collègues de la Banque et sur la Banque elle-même). • Relèvent et comprennent les lois, les règles et les règlements applicables, notamment ceux qui s'appliquent spécifiquement aux activités. • Communiquent les initiatives en cours pour mieux faire connaître les considérations relatives au risque et comprendre les principaux risques qui ont une incidence sur l'entreprise. • Mettent en œuvre des processus de gouvernance et de contrôle favorisant la sensibilisation au risque, la prise en charge claire du risque au sein de l'entreprise et la responsabilisation personnelle. • Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles d'atténuation appropriés et évaluent l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles. • Comprennent et surveillent les écarts de contrôle, puis relèvent et corrigent les problèmes de façon proactive. • Surveillent le profil de risque pour faire en sorte que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de la TD, et en font rapport. • Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités. • Signalent aux échelons supérieurs les problèmes de risque, et élaborent et mettent en œuvre des plans d'action en temps opportun. • Élaborent et dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités. • Encouragent une culture bien implantée de la gestion des risques.
Deuxième ligne	Surveillance des risques
<i>Établissement des normes et examen critique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Établit les stratégies, les cadres et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assure la diffusion. • Assure une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant une évaluation objective efficace, qui est attestée et, lorsque les risques sont importants, documentée, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> – Fait un examen critique de la qualité et de l'exhaustivité des activités de gestion du risque de la première ligne. – Recense les risques actuels et émergents ainsi que les contrôles, et les évalue en utilisant une approche fondée sur le risque, selon le cas. – Surveille le caractère adéquat et l'efficacité des activités de contrôle interne. – Examine et analyse les hypothèses, les décisions importantes à l'égard du risque et leurs résultats. – Rassemble les résultats et en assure la diffusion à l'ensemble des secteurs d'exploitation et de contrôle afin de recenser les événements et schémas qui sont similaires ou les tendances générales. – Surveille l'exécution des activités de redressement de la Banque. • Recense les changements pertinents apportés aux lois, aux règles et aux règlements applicables, les évalue et les communique. • Conçoit des outils de mesure du risque et les met en œuvre pour faire en sorte que les activités respectent la prise de position de la TD en matière d'appétit pour le risque. • Surveille le respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et des politiques de gestion des risques de la Banque et en fait rapport. • Signale aux échelons supérieurs les problèmes de risque en temps opportun, en s'assurant de faire preuve de transparence envers les principales parties prenantes. • Fait rapport au conseil d'administration et aux cadres supérieurs des risques de la Banque à l'échelle de l'entreprise et à un niveau non consolidé de la hiérarchie, sans égard aux lignes d'affaires et à la gestion opérationnelle. • Donne de la formation et fournit des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités. • Encourage une culture bien implantée de la gestion des risques.
Troisième ligne	Groupe audit interne
<i>Assurance indépendante</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit une assurance indépendante de la conception et du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD. • S'assure que les première et deuxième lignes de défense ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la Banque applique les principes suivants indiquant sa façon de gérer le risque :

- **Champ d'action illimité** – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la Banque, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la Banque, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.

- **Surveillance indépendante** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la formulation de la stratégie de la Banque.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés à un niveau d'exposition acceptable, en tenant compte de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires de façon à atteindre un équilibre stratégique approprié entre l'atténuation du risque et l'acceptation du risque dans le respect de l'appétit pour le risque de la TD.
- **Responsabilité de la direction** – Les membres de la direction ont la responsabilité de démontrer, d'influencer et de promouvoir les bons comportements et états d'esprit à l'égard du risque auprès de leurs collègues et des parties prenantes.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la Banque en matière de gestion des risques comprend quatre processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, les risques globaux, les risques extrêmes et les risques émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la Banque permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la Banque est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses secteurs évaluent les risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme structuré d'autoévaluation des risques et des contrôles. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la Banque sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la Banque.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la Banque. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le cadre du PIEAFP et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la Banque, le rendement est mesuré d'après la répartition des fonds propres à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et produit des rapports régulièrement sur ceux-ci tandis que le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration. La Banque conçoit actuellement des méthodes et approches d'analyse des scénarios climatiques en s'appuyant sur le travail accompli par des groupes de travail sectoriels dont elle fait partie et sur l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques dirigé par le BSIF, et elle voit à l'intégration de l'évaluation des occasions et des risques liés au climat dans les processus pertinents de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress

L'évaluation des facteurs de stress fait partie intégrante du cadre de gestion des risques de la Banque et est une composante importante des processus de planification des fonds propres, de planification stratégique et de planification financière de la Banque. L'évaluation des facteurs de stress de la Banque comprend une évaluation annuelle des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise reposant sur une fourchette de scénarios, des évaluations des facteurs de stress prescrites par les organismes de réglementation de différents territoires et une sélection d'évaluations et d'analyses continues et ponctuelles des facteurs de stress. Les résultats de ces évaluations et analyses des facteurs de stress permettent à la direction d'évaluer l'incidence d'événements géopolitiques et de l'évolution des facteurs économiques et d'autres facteurs de marché sur la situation financière de la Banque et d'établir l'adéquation et les cibles de fonds propres et des liquidités, les limites pour l'appétit pour le risque et d'autres limites. Ces mesures permettent ensuite l'identification des vulnérabilités et leur quantification, la surveillance des changements touchant le profil de risque par rapport aux limites pour l'appétit pour le risque et l'évaluation des plans d'affaires.

La Banque se sert d'une combinaison de techniques de modélisation quantitatives et d'approches qualitatives pour évaluer l'incidence des changements dans l'environnement macroéconomique sur l'état du résultat, le bilan et la situation des fonds propres et de trésorerie de la Banque en cas de crises hypothétiques. L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de l'ensemble des secteurs d'exploitation, des fonctions Finance, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Les résultats des évaluations des facteurs de stress sont examinés, remis en question puis approuvés par la haute direction et les comités de surveillance de la haute direction. Le comité du risque de la Banque examine, remet en question et analyse également ces résultats. Les résultats sont remis ou présentés aux organismes de réglementation, au besoin et sur demande.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

La Banque procède à une évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise dans le cadre de l'exercice stratégique et financier exhaustif de planification des fonds propres et de la trésorerie, élément clé du cadre des PIEAFP de la Banque. Les résultats de l'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte pour établir les cibles de fonds propres et les limites de l'appétit pour le risque lié aux facteurs de stress de la Banque, évaluer les stratégies et le plan d'affaires de la Banque et identifier les mesures que pourraient prendre la haute direction pour gérer l'incidence des événements de crise. De plus, la Banque effectue des évaluations et des analyses ponctuelles des facteurs de stress afin d'évaluer l'incidence d'événements susceptibles d'être importants ou de constituer un enjeu afin d'appuyer l'évaluation des vulnérabilités par la haute direction et la préparation opérationnelle en réponse à l'incertitude ou à l'évolution rapide du contexte d'exploitation.

Ce programme repose sur un cadre de gouvernance bien défini et rigoureux qui favorise la surveillance par la haute direction et l'engagement à l'échelle de la Banque. Les méthodes d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise et les résultats de cette évaluation sont revus et scrutés par les dirigeants et les experts en la matière des secteurs d'activité et les équipes des fonctions Finances et Risque. Les résultats de l'évaluation des facteurs de stress sont examinés de plus près par le CGRE et sont également transmis au conseil d'administration et aux organismes de réglementation. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la Banque comprend l'élaboration de scénarios de stress, comportant différentes caractéristiques et différents degrés de sévérité, leur exécution et l'évaluation de leur incidence sur le bilan, l'état du résultat, les fonds propres, les liquidités et le levier. La direction peut ainsi recenser et évaluer clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels et ainsi modifier le profil de risque de la Banque. La conception des scénarios de stress tient compte des principales activités, expositions, concentrations et vulnérabilités de la Banque. Les scénarios sont conçus de façon à respecter les cadres réglementaires de simulation de crise et couvrent une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour les profils de risque de la Banque en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde, entre autres les variations des taux de chômage, du produit intérieur brut, des prix des maisons et des taux d'intérêt.

Pour le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de 2024, la Banque a élaboré et évalué des scénarios qui ont permis d'examiner certains risques émergents, comme l'inflation, divers contextes de taux d'intérêt, l'accroissement de la pression sur les frais exercée par la concurrence et le marché, la compression de la marge d'intérêts nette reflétant l'attrition des dépôts et la hausse des coûts de financement, et l'augmentation du risque de réglementation, du risque de fraude et du risque lié à la cybersécurité. Les scénarios de stress retenus comprennent un scénario plausible d'une récession typique adapté en fonction de récessions passées survenues au Canada et aux États-Unis, un scénario de faible probabilité de survenance d'une stagflation très sévère visant à évaluer les risques et les vulnérabilités propres à la TD et un autre scénario qui porte sur un autre contexte plausible de taux d'intérêt. Une analyse supplémentaire réalisée en 2024 portait sur des situations de risque stratégique, et a servi à l'évaluation des principaux risques par la haute direction.

Autres évaluations et analyses des facteurs de stress

Les évaluations des facteurs de stress et les analyses de scénarios continues portant sur certains risques précis, comme le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit des expositions de détail et de gros, le risque opérationnel et le risque d'assurance renforcent et soutiennent les analyses à l'échelle de l'entreprise. Les résultats de ces activités portant sur certains risques précis sont utilisés dans différents processus de prise de décision, y compris l'établissement des limites de risque, l'évaluation de la composition des portefeuilles, la définition de l'appétit pour le risque et la mise en œuvre de la stratégie d'affaires. En outre, la Banque effectue ponctuellement des évaluations et analyses des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise ainsi qu'à l'échelle d'un portefeuille en particulier, afin d'évaluer les points faibles éventuels découlant d'une certaine évolution de la conjoncture de l'économie et des marchés, y compris en raison de l'évolution du risque lié aux événements géopolitiques, et la préparation opérationnelle à ces changements.

Des évaluations des facteurs de stress sont également effectuées au niveau de certaines entités juridiques et de certains territoires conformément aux exigences réglementaires prescrites. Le processus de planification des fonds propres de la société de portefeuille bancaire et des filiales bancaires de la Banque qui exercent leurs activités aux États-Unis, y compris la réalisation d'évaluations des facteurs de stress, est réalisé en conformité avec les dispositions en matière de simulation de crise prévues dans la loi américaine Dodd-Frank. De plus, certaines filiales de la Banque à Singapour, en Irlande et au Royaume-Uni effectuent des exercices d'évaluations des facteurs de stress dans le cadre de leurs PIEAFP respectifs. La Banque procède à d'autres évaluations des facteurs de stress qui sont élaborées en interne ou prescrites par des organismes de réglementation portant entre autres sur le risque de liquidité et le risque de marché, lesquelles sont décrites dans les rubriques respectives.

La Banque procède également à des analyses de scénarios et de sensibilité dans le cadre du programme de planification de reprise des activités et de résolutions en cas de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence, au besoin.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est le risque de résultats moins qu'optimaux (y compris la perte financière ou une atteinte à la réputation) découlant du choix des stratégies par la Banque, de la mise en œuvre des stratégies privilégiées, des réponses aux bouleversements (p. ex. les avancées technologiques ou les changements inattendus de la part de la concurrence) et des changements réglementaires ou de l'exposition à un risque extrême (c.-à-d. des événements à probabilité réduite qui peuvent donner lieu à des pertes non quantifiables ou importantes, à des interventions ou des mesures importantes de la part des organismes de réglementation et/ou à un préjudice important pour la marque TD). Les choix stratégiques peuvent porter sur les activités commerciales courantes et les activités externes (fusions et acquisitions et partenariats stratégiques).

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise, sous la direction du chef des finances, est chargé d'élaborer la stratégie à long terme et les priorités et objectifs stratégiques à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la Banque.

Chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer les priorités stratégiques à court et à long terme dans sa sphère de responsabilité (secteur d'exploitation ou fonction du Siège social) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur les priorités et objectifs stratégiques à court et long terme de la Banque et qu'elles tiennent compte de l'appétit pour le risque de la Banque. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques liés aux stratégies de leur secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières.

Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la Banque de sorte que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement opérationnel à l'échelle de la Banque et ceux des secteurs d'exploitation importants et des fonctions du Siège social en recourant aux processus de planification stratégique et financière intégré ainsi qu'à l'examen des résultats d'exploitation.

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque permet d'établir des limites du risque de stratégie à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation. Les limites comprennent des évaluations qualitatives et quantitatives et sont établies pour surveiller et contrôler le risque de concentration, le risque de disruption stratégique et le risque environnemental et social.

Le processus annuel de planification intégré de la Banque permet d'établir des plans à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation. Les plans comprennent les tendances du marché, la performance relative de la TD, les stratégies à long et à court terme, les mesures cibles, les principaux risques, les mesures d'atténuation de ces risques et l'alignement sur la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque.

Les résultats d'exploitation sont passés en revue à intervalles réguliers au cours de l'exercice afin de suivre le rendement des secteurs et fonctions par rapport à la planification stratégique et financière intégrée. Ces examens comprennent une évaluation de la stratégie à long terme et des priorités stratégiques à court terme, notamment : l'environnement opérationnel, les évaluations du rendement relatif et de la position concurrentielle, l'état d'avancement de l'exécution des initiatives et les principaux risques et les mesures d'atténuation de ces risques. La fréquence des examens des résultats d'exploitation dépend du profil de risque et de la taille du secteur d'exploitation ou de la fonction du Siège social en cause.

Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent le risque de stratégie et le respect de l'appétit pour le risque de la Banque dans le cadre normal des activités. De plus, les acquisitions importantes sont évaluées afin de déterminer si elles s'inscrivent dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à la politique de la Banque en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, *Informations financières : Informations à fournir*, qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et d'établir des normes minimales de fonds propres réglementaires qui reflètent adéquatement les risques. Le dispositif Bâle établit différentes approches sensibles aux risques pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la Banque à un certain degré de risque de crédit.

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque vise à inclure une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais relèvent aussi du groupe Gestion du risque.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assume la responsabilité de la surveillance du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille et en approuvant les politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année certaines politiques importantes sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

Les politiques sur le risque de crédit et les stratégies de prise de décisions en matière de crédit, ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, sont approuvées de façon centralisée par le groupe Gestion du risque et le conseil d'administration, le cas échéant.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la Banque, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des exigences à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, entre autres le revenu, la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des

données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit, que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'atteindre les résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports et les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir une notation de risque par emprunteur et une notation de risque par facilité (NRE et NRF), à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à permettre la gestion efficace des risques par la Banque. Les notations de risque servent aussi à établir le montant de crédit que ces secteurs sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examen quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de diversifier son portefeuille de prêts et de réduire le risque d'une concentration excessive. La Banque gère ce risque au moyen de limites établies d'après une méthode de notation de risque interne qui tient compte des facteurs pertinents. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux du secteur privé.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé « risque-entité »). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la NRE de l'entité. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Risque de crédit et dispositif Bâle

La Banque utilise les approches NI selon Bâle pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit pour tous les portefeuilles importants. Selon la catégorie des expositions, conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF, une approche fondée sur les notations internes « fondation » (approche NI fondation) ou une approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) est appliquée.

Les paramètres de risque suivants sont utilisés pour calculer les actifs pondérés en fonction du risque de crédit et pourraient devoir respecter des seuils établis par la réglementation dans certains cas :

- La probabilité de défaillance (PD) – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an.
- La perte en cas de défaillance (PCD) – la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- L'exposition en cas de défaillance (ECD) – la valeur totale de l'exposition de la Banque prévue à la date de la défaillance, y compris certains éléments hors bilan.

L'approche NI fondation utilise principalement une PD établie en interne, tandis que les autres composantes comme la PCD et l'ECD sont des paramètres fixés par la réglementation. L'approche NI avancée utilise une PD, une PCD et une ECD établies en interne.

Pour pouvoir continuer d'utiliser les approches NI, la Banque doit respecter les conditions et exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

Expositions au risque de crédit assujetties aux approches NI

Les banques qui adoptent les approches NI à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de 2024 de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille de détail et le portefeuille autre que de détail.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier résidentiel (p. ex. les hypothèques et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex. les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex. les prêts aux particuliers, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail à l'aide de l'approche NI avancée. Tous les modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD de détail tiennent compte de l'historique de défaillances internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail. Ces paramètres servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances.

Des modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défaillances et de pertes observées pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée, la Banque définit, pour les expositions, une défaillance comme étant un retard de 90 jours et plus pour la plupart des portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, comme les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre la défaillance et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit au moment de la défaillance. Les modèles fondés sur la PD, la PCD et l'ECD sont calibrés à l'aide de méthodes statistiques reconnues, comme des techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; les autres relations du client avec la Banque; et les données macroéconomiques, comme le taux de chômage. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à un an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défaillances et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale comme il est décrit dans la rubrique « Mode de gestion du risque de modèle de la TD » de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de vente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
	2	De 0,16 à 0,41
Risque normal	3	De 0,42 à 1,10
	4	De 1,11 à 2,93
Risque moyen	5	De 2,94 à 4,74
	6	De 4,75 à 7,59
Risque élevé	7	De 7,60 à 18,24
	8	De 18,25 à 99,99
Défaillance	9	100,00

Expositions autres que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon les approches NI, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une NRF. La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions aux grandes entreprises, aux emprunteurs souverains et aux banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes. Au Canada, pour les portefeuilles de prêts de gros et de prêts commerciaux, les modèles de risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 1994. Aux États-Unis, les modèles de risque de crédit sont ajustés en fonction des données internes à partir de 2007. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaillance rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent de points de repère pour les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon les approches NI, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE lorsqu'une PD est calibrée pour chaque catégorie de NRE. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque élabore des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle. L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C De 2A à 2C De 3A à 3C	De AAA à AA- De A+ à A- De BBB+ à BBB-	De Aaa à Aa3 De A1 à A3 De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C De 5A à 5C	De BB+ à BB- De B+ à B-	De Ba1 à Ba3 De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaillance	De 9A à 9B	Défaillance	Défaillance

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD, au moyen de différents modèles utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs, et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance, la structure du prêt et la valeur d'entreprise de l'emprunteur.

La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le peu de cas de défaillance historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitative.

Selon l'approche NI fondation, les PCD sont prescrites, tandis que l'approche NI avancée prévoit l'utilisation de la PCD en cas de ralentissement dans le cas où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes plus élevés que la normale ou des recouvrements moins élevés que la normale. Pour refléter ces paramètres, les PCD calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et des PCD plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaillance

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaillance. L'utilisation en cas de défaillance (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaillance au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD estimée x montant inutilisé) pour les expositions calculées selon l'approche NI avancée ou (UCD prescrite x montant inutilisé) pour les expositions calculées selon l'approche NI fondation.

La NRE et le ratio de retrait jusqu'à un an avant la défaillance sont des indicateurs de l'UCD selon l'approche NI avancée. Par conséquent, les estimations de l'UCD sont calibrées par NRE et ratio de retrait, ce dernier correspondant au ratio de retrait par rapport aux montants autorisés.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert, dans un scénario de ralentissement, d'UCD qui sont significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD selon l'approche NI avancée sont établies au niveau moyen calibré, par ratio de retrait ou NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Les UCD selon l'approche NI fondation sont prescrites pour les catégories des expositions pertinentes.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard (AS)

À l'heure actuelle, l'AS à l'égard du risque de crédit est appliquée aux nouveaux portefeuilles qui sont en voie de passer aux approches NI ou aux portefeuilles exemptés qui ne sont pas importants ou qui devraient être liquidés. La Banque applique principalement l'AS à certains secteurs au sein des portefeuilles de détail et des portefeuilles autres que de détail. Selon l'AS, les montants des expositions sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF, selon la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF, pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains et aux banques centrales, aux entités du secteur public, aux banques (ID réglementées et maisons de courtage en valeurs mobilières) et aux sociétés. La Banque applique l'AS à certains portefeuilles de détail, y compris les prêts garantis par des biens immobiliers, pour lesquels la pondération de risque attribuée est principalement fondée sur le ratio prêt-valeur de l'exposition et sur le classement de l'exposition comme une exposition productive ou une exposition générale.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé « risque de crédit de contrepartie », est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit que celles que la Banque utilise pour évaluer les prêts. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque courant et futur, ainsi que des évaluations continues des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition dans le cadre de divers scénarios pessimistes. La Banque établit diverses limites pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. Le groupe Gestion du risque évalue et surveille de façon indépendante le risque de crédit de contrepartie par rapport aux politiques et aux limites du crédit établies. Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction examine à intervalles réguliers toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés, pour évaluer la valeur des instruments financiers sous-jacents et l'incidence que pourraient avoir les conditions changeantes du marché sur la Banque.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

La Banque applique l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie pour calculer le montant de l'ECD, qui est défini par le BSIF comme un multiple de la somme du coût de remplacement et du risque futur éventuel, servant à estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur dérivés.

Risque lié au rajustement de la valeur du crédit

La Banque a mis en place des politiques et des procédures qui régissent l'évaluation et la couverture du risque lié au rajustement de la valeur du crédit (RVC). Ces politiques et procédures ainsi que les résultats qui en découlent sont examinés régulièrement et approuvés par la haute direction. Bien que le risque lié au RVC, les fonds propres pour le RVC et la couverture du risque lié au RVC soient gérés et détenus par une fonction de l'organisation spécialisée, le groupe Gestion des risques, qui est une fonction indépendante, supervise le processus, y compris l'efficacité des couvertures, en assurant la reddition de compte et la surveillance à l'égard de la conformité aux politiques et aux cadres ainsi que le respect à l'égard de l'appétit pour le risque. Les modèles quantitatifs utilisés pour évaluer le risque lié au RVC et les fonds propres pour le RVC sont conformes au cadre de gestion du risque de modèle de la TD.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – La PD, la PCD et l'ECD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de vérifier que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture actuels.

Le groupe Gestion du risque vérifie que le système de notation du risque de crédit est conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque atténue l'exposition aux contreparties de dérivés en ayant recours à des stratégies d'atténuation qui comprennent des conventions-cadres de compensation, des sûretés affectées en garantie et des chambres de compensation centrales. Les conventions-cadres de compensation permettent à la Banque de compenser le montant de façon à obtenir le montant net de l'obligation tandis que les contrats de garantie lui permettent de garantir l'exposition de la Banque. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Les chambres de compensation centrales permettent de réduire encore davantage le risque de crédit bilatéral en prenant la position inverse pour chacune des opérations.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la Banque l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises aux approches NI, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations ainsi que des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs des biens immobiliers lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une résidence. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD, est le montant total auquel la Banque est exposée à la date de la défaillance d'un prêt et qui est évalué sans tenir compte des provisions relatives à une contrepartie particulière ou des radiations. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement

l'encours des prêts, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 4.2 EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approche standard et approches fondées sur les notations internes (NI)¹

(en millions de dollars canadiens)

	Aux					
	31 octobre 2024			31 octobre 2023		
	Standard	NI	Total	Standard	NI	Total
Expositions de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	4 163 \$	537 075 \$	541 238 \$	4 815 \$	515 152 \$	519 967 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	866	172 203	173 069	810	169 183	169 993
Autres expositions de détail	3 391	104 253	107 644	3 368	99 253	102 621
Total – expositions de détail	8 420	813 531	821 951	8 993	783 588	792 581
Expositions autres que de détail						
Entreprises	2 346	721 156	723 502	3 496	654 369	657 865
Emprunteurs souverains	205	588 498	588 703	116	527 423	527 539
Banques	4 541	171 250	175 791	5 272	171 180	176 452
Total – expositions autres que de détail	7 092	1 480 904	1 487 996	8 884	1 352 972	1 361 856
Expositions brutes au risque de crédit	15 512 \$	2 294 435 \$	2 309 947 \$	17 877 \$	2 136 560 \$	2 154 437 \$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

La Banque applique l'approche standard pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction. Selon l'approche standard, un coefficient de pondération des risques de 250 % est appliqué aux titres de participation détenus, sauf pour les titres de participation spéculatifs non cotés pour lesquels un coefficient de pondération des risques de 400 % est appliqué. Un coefficient de pondération des risques de 0 %, 20 % ou 100 % prescrit par le BSIF continue d'être appliqué aux expositions sur titres de participation d'entités souveraines et sur titres de participations constitués dans le cadre de programmes créés en vertu de la loi.

Expositions de titrisation

La Banque applique des pondérations en fonction des risques à toutes les expositions de titrisation conformément au cadre de titrisation révisé publié par le BSIF. Le cadre de titrisation révisé comprend une hiérarchie des approches permettant de déterminer le traitement aux fins des fonds propres et les transactions qui respectent les critères des titrisations simples, transparentes et comparables et qui sont admissibles au traitement privilégié aux fins des fonds propres.

La Banque utilise l'approche fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) pour les expositions admissibles. Selon la SEC-IRBA, les pondérations en fonction des risques sont déterminées suivant un modèle de couverture de la perte visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque. La SEC-IRBA tient également compte des rehaussements de crédit disponible pour la protection contre les pertes.

Pour les expositions notées par des agences externes qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA, la Banque utilise l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA). Les pondérations en fonction des risques sont attribuées aux expositions selon les notations externes des agences externes, y compris Moody's et S&P. La SEC-ERBA tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment le type de notation (long terme ou court terme), l'échéance et le rang de subordination de la position.

Pour les expositions qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA ni à la SEC-ERBA et qui sont détenues par un conduit émetteur de PCAA, la Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes (AEI).

Selon l'AEI, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'AEI de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont

conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation pour leurs notations externes équivalentes par catégorie d'actifs. Selon l'AEI, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Pour les expositions qui ne sont pas admissibles à la SEC-IRBA, ni à la SEC-ERBA ni à l'AEI, la Banque utilise l'AS (SEC-SA). Selon la SEC-SA, les principaux facteurs qui permettent de déterminer les pondérations en fonction des risques comprennent la catégorie d'actifs des prêts sous-jacents, le rang de subordination de la position, le niveau des rehaussements de crédit et les taux de défaillance historiques.

Sans égard à l'approche utilisée pour déterminer les pondérations en fonction des risques, toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

Le processus de notation interne de la Banque est assujéti à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est géré comme décrit dans la présente rubrique « Risque de crédit ».

La Banque utilise les résultats de la notation interne pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte en raison des instruments financiers détenus dans des portefeuilles de négociation qui est imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché comprennent les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et leur volatilité respective.

Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans le bilan ou le risque de volatilité des résultats provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, qui sont imputables à des mouvements défavorables de facteurs de marché. Ces facteurs de marché sont principalement les taux d'intérêt, les écarts de taux, les taux de change et le cours des actions.

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de négociation. La Banque participe activement à des transactions sur le marché par l'intermédiaire de portefeuilles de négociation et de placements afin d'obtenir des rendements pour la Banque par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que la Banque effectue avec ses clients.

Au 31 octobre 2024, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche standard.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché

touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins des fonds propres exposés au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 4 3 LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2024				31 octobre 2023				Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire
	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Autres	
Actifs exposés au risque de marché									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	169 930 \$	1 601 \$	168 329 \$	– \$	98 348 \$	327 \$	98 021 \$	– \$	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	175 770	174 232	1 538	–	152 090	151 011	1 079	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	5 869	–	5 869	–	7 340	–	7 340	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Dérivés	78 061	70 636	7 425	–	87 382	81 526	5 856	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 417	–	6 417	–	5 818	–	5 818	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	93 897	–	93 897	–	69 865	–	69 865	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	271 615	–	271 615	–	308 016	–	308 016	–	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	208 217	10 488	197 729	–	204 333	9 649	194 684	–	Risque de taux d'intérêt
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	949 549	–	949 549	–	895 947	–	895 947	–	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	17 569	–	17 569	–	Risque de taux d'intérêt
Participation dans Schwab	9 024	–	9 024	–	8 907	–	8 907	–	Risque actions
Autres actifs ^{1, 2}	2 230	–	2 230	–	1 956	–	1 956	–	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	91 172	–	–	91 172	97 568	–	–	97 568	
Total de l'actif²	2 061 751 \$	256 957 \$	1 713 622 \$	91 172 \$	1 955 139 \$	242 513 \$	1 615 058 \$	97 568 \$	
Passifs exposés au risque de marché									
Dépôts détenus à des fins de transaction	30 412 \$	26 827 \$	3 585 \$	– \$	30 980 \$	27 059 \$	3 921 \$	– \$	Risque actions, risque de taux d'intérêt
Dérivés	68 368	66 976	1 392	–	71 640	70 382	1 258	–	Risque actions, risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	20 319	20 319	–	–	14 422	14 422	–	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	207 914	2	207 912	–	192 130	2	192 128	–	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	1 268 680	–	1 268 680	–	1 198 190	–	1 198 190	–	Risque de taux d'intérêt, risque de change
Acceptations	–	–	–	–	17 569	–	17 569	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	39 515	37 812	1 703	–	44 661	43 993	668	–	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	201 900	13 540	188 360	–	166 854	12 641	154 213	–	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	12 365	–	12 365	–	12 710	–	12 710	–	Risque de taux d'intérêt
Billets et débiteures subordonnés	11 473	–	11 473	–	9 620	–	9 620	–	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs ^{1, 2}	34 066	–	34 066	–	27 062	–	27 062	–	Risque actions, risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché ²	166 739	–	–	166 739	169 301	–	–	169 301	
Total du passif et des capitaux propres²	2 061 751 \$	165 476 \$	1 729 536 \$	166 739 \$	1 955 139 \$	168 499 \$	1 617 339 \$	169 301 \$	

¹ Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

² Les soldes au 31 octobre 2023 ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la Banque ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, à ses clients. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients, là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité de contrôle du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour passer en revue le profil de risque de marché et les résultats des activités de négociation de la Banque. Le comité est présidé par le vice-président et chef, Risque de marché, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation des stratégies liées aux activités de négociation. Le processus suivi par la Banque pour lancer de nouvelles initiatives de négociation ou étendre celles qui existent comprend une évaluation du risque en fonction de l'appétit pour le risque et des compétences en affaires de la Banque, ainsi qu'une évaluation de l'infrastructure adéquate requise pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, les structures de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Des processus sont en place pour classer les positions dans le portefeuille de négociation ou dans le portefeuille bancaire en vue de calculer les fonds propres réglementaires selon la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF. Les politiques définissent les exigences en matière de gouvernance et de surveillance des transferts de risque internes.

Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

Calcul de la VaR

La Banque calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

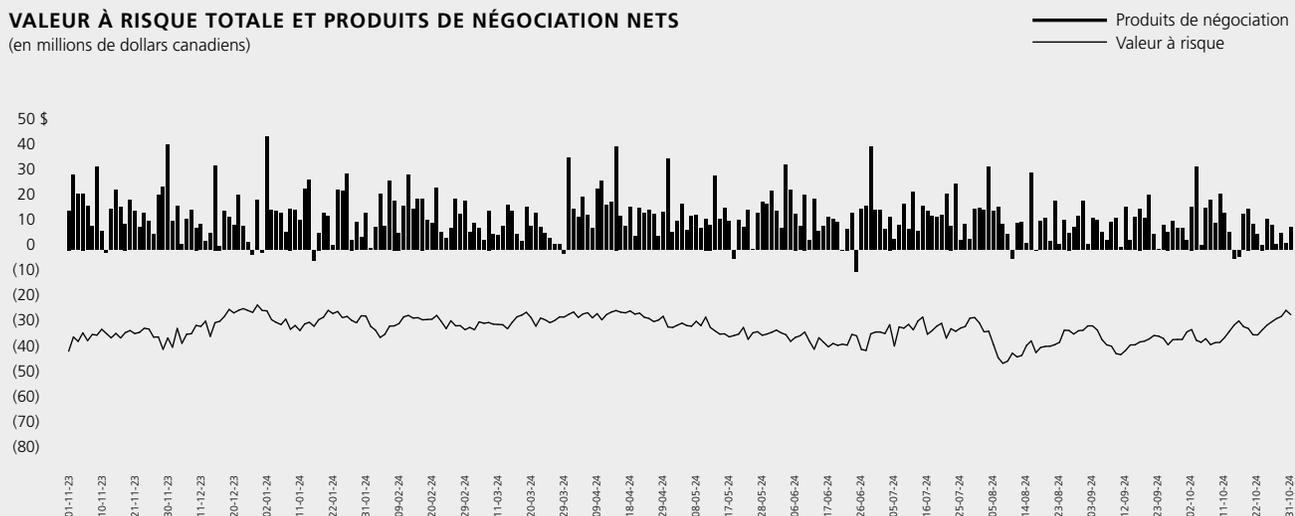
Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée.

Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncrasique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncrasique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncrasique sur cinq ans. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncrasique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente, à une date particulière, l'utilisation de la VaR quotidienne et les produits de négociation nets, présentés en équivalence fiscale, dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits de négociation nets comprennent les produits de négociation et les produits d'intérêts nets liés aux positions des portefeuilles de négociation de la Banque utilisés pour la gestion des fonds propres exposés au risque de marché. L'exercice clos le 31 octobre 2024 a compté 12 jours de pertes de négociation et les produits de négociation nets ont été positifs pendant 95 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de négociation normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.

VALEUR À RISQUE TOTALE ET PRODUITS DE NÉGOCIATION NETS

(en millions de dollars canadiens)



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques. Ces paramètres comprennent la simulation de crise et les sensibilités aux divers facteurs de risque de marché.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture de l'exercice, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU 44 MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE

(en millions de dollars canadiens)

	2024				2023			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	8,4 \$	16,8 \$	27,7 \$	5,1 \$	21,1 \$	24,9 \$	44,2 \$	12,2 \$
Risque d'écart de taux	25,1	30,0	40,5	18,9	31,5	31,6	41,9	22,5
Risque actions	7,7	7,8	12,0	5,2	6,0	9,4	15,8	5,7
Risque de change	5,2	2,9	7,8	1,2	2,1	3,5	9,7	1,0
Risque sur marchandises	6,0	4,5	11,5	2,2	2,9	4,8	11,7	2,3
Risque idiosyncrasique propre à des titres de créance	18,2	20,3	29,7	13,8	28,4	33,2	57,2	20,3
Effet de diversification ¹	(45,0)	(50,8)	négl. ²	négl.	(57,4)	(62,6)	négl.	négl.
Valeur à risque totale (une journée)	25,6	31,5	44,9	21,8	34,6	44,8	69,6	30,1

¹ La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La volatilité sur les marchés touchant la plupart des catégories d'actifs en 2024 s'est atténuée avec le ralentissement de l'inflation et les baisses de taux d'intérêt, mais des inquiétudes subsistent toujours en raison des tensions géopolitiques persistantes.

La Banque a géré le risque de marché en stabilisant ses expositions à ce risque, la VaR quotidienne étant demeurée dans les limites approuvées au cours de l'exercice.

La VaR moyenne a diminué par rapport à celle de l'exercice précédent du fait des variations des positions exposées au risque de taux d'intérêt et des positions dans des titres à revenu fixe, ainsi que du rétrécissement des écarts de taux.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels à la VaR afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux résultats statistiques du modèle de la VaR.

Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, la crise du crédit à l'automne de 2008 ainsi que le référendum sur le Brexit de juin 2016 et la pandémie de COVID-19 de 2020.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES EN GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant de son portefeuille de négociation et de ses portefeuilles autres que de négociation. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

Risque de marché (autre que de négociation) structurel

Le risque de marché (autre que de négociation) structurel découle généralement des activités bancaires traditionnelles, notamment des produits bancaires personnels et commerciaux (les prêts et les dépôts) ainsi que du financement connexe, des placements et des HQLA. Elle n'inclut pas le risque de marché découlant des activités des Services bancaires de gros ni des activités d'assurance de la TD. Les risques de marché structurels comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la TD qui ne font pas partie des Services bancaires de gros des activités d'Assurance, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque revoit et approuve les principales politiques relatives au risque de marché autre que de négociation, et surveille les positions et la conformité de la Banque à l'égard de ces politiques grâce aux informations et mises à jour régulières obtenues de la haute direction.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ (AUTRE QUE DE NÉGOCIATION) STRUCTUREL DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation, s'il n'est pas géré, peut faire augmenter la volatilité des résultats et générer des pertes sans ajouter la valeur attendue à long terme. La gestion de ce risque repose sur la gestion du profil des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque en fonction d'une cible et d'un ensemble de limites qui contrôlent l'incidence des variations de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets de la Banque, tout en maintenant la sensibilité de la valeur économique de la Banque dans les limites de l'appétit pour le risque de celle-ci.

Gestion du risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les résultats et la valeur économique de la Banque. La gestion du risque de taux d'intérêt est conçue de façon à obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion des produits d'intérêts nets tirés de ses positions d'actif et de passif. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt.
- Modéliser l'incidence attendue des comportements des clients sur les produits de la TD (p. ex. la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance).
- Assigner des profils d'échéance modélisés selon une cible aux actifs, passifs et capitaux propres sans échéance.
- Mesurer les marges des produits bancaires de la TD compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients.
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail et commerciaux.

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt découlant des positions asymétriques, qui se pose lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif comportent des dates de révision des taux ou d'échéance différentes. La Banque mesure ce risque en s'appuyant sur une évaluation des flux de trésorerie contractuels, des options incorporées dans les produits, des attentes à l'égard des comportements des clients et des profils d'échéance modélisés pour les produits sans échéance. Pour gérer ce risque, la Banque utilise principalement des instruments financiers dérivés, des placements de gros et des instruments de financement.

La Banque mesure aussi son exposition aux passifs sans échéance, comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

Les options rattachées aux produits bancaires, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la Banque à un risque financier considérable. Pour gérer ces expositions, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées.

- **Engagements de taux** : La Banque mesure son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à emprunter et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.
- **Remboursement anticipé d'actifs et autres options incorporées** : La Banque modélise son exposition aux options incorporées dans certains produits, d'après une analyse des comportements des clients. Le droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels et le droit de racheter certains produits de dépôts à terme en sont des exemples. Pour les prêts hypothécaires, des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires de facteurs comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché. Une analyse similaire est réalisée pour les autres produits comportant des options incorporées.

Mesures du risque de taux d'intérêt structurel

Les principales mesures utilisées pour évaluer ce risque sont la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets.

La sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires permet de mesurer l'incidence d'un choc donné des taux d'intérêt sur la valeur actualisée nette des actifs, des passifs et de certains éléments hors bilan du portefeuille bancaire de la Banque. Elle reflète la mesure de l'incidence possible de la valeur actualisée sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires en l'absence d'un profil d'échéances présumé pour la gestion des capitaux propres de la Banque et ne tient pas compte des marges sur les produits.

La sensibilité des produits d'intérêts nets permet de mesurer la variation des produits d'intérêts nets sur une période de douze mois pour une variation donnée des taux d'intérêt à l'égard des actifs, des passifs et de certains autres éléments hors bilan du portefeuille bancaire en supposant un bilan stable au cours de la période.

La politique sur le risque de marché de la Banque établit les limites globales pour les mesures du risque de taux d'intérêt structurel. Ces limites sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites de risque au niveau des portefeuilles pour la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de négociation de la Banque. Les expositions par rapport à ces limites font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et au comité du risque.

TABLEAU 45 SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT STRUCTUREL – MESURES

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2024						31 octobre 2023		Aux
	Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires			Sensibilité des produits d'intérêts nets ¹			Sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Sensibilité des produits d'intérêts nets ¹	
	Canada	États-Unis	Total	Canada	États-Unis	Total	Total	Total	
Avant l'incidence fiscale des éléments suivants :									
Augmentation de 100 pdb des taux	(643) \$	(1 846) \$	(2 489) \$	301 \$	419 \$	720 \$	(2 211) \$	920 \$	
Diminution de 100 pdb des taux	496	1 418	1 914	(357)	(626)	(983)	1 599	(1 099)	

¹ Représente l'exposition des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivant un choc immédiat et soutenu des taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2024, une augmentation immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence négative de 2 489 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, en hausse de 278 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence positive de 720 millions de dollars sur les produits d'intérêts nets de la Banque, en baisse de 200 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait eu une incidence positive de 1 914 millions de dollars sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Banque, en hausse de 315 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent, et une incidence négative de 983 millions de dollars sur les produits

d'intérêts nets de la Banque, en baisse de 116 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. L'augmentation du choc à la hausse ou à la baisse d'un exercice à l'autre de la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires découle principalement de l'augmentation de la sensibilité des actifs nets financés par des capitaux propres. La diminution du choc à la hausse ou à la baisse d'un exercice à l'autre de la sensibilité des produits d'intérêts nets est surtout attribuable aux activités de couverture menées par le groupe de la Trésorerie. Au 31 octobre 2024, la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires et la sensibilité des produits d'intérêts nets comme présentés restent conformes à l'appétit de la Banque pour le risque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation surtout en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur le résultat net comme présenté, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Afin de réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur certains ratios de fonds propres, les investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger sont couverts de sorte que la variation de certains ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change. En règle générale, la Banque ne couvre pas les résultats des filiales à l'étranger, ce qui donne lieu à des variations des résultats consolidés de la Banque lorsque les taux de change pertinents fluctuent.

Autres risques de marché autres que de négociation

Les autres risques de marché structurels qui sont passés en revue régulièrement comprennent ce qui suit :

- **Risque de base** – La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- **Risque actions** – La Banque est exposée au risque actions autre que de négociation découlant des titres de placement désignés à la JVAERG et du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers et de ses plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalant aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. Ces unités d'actions sont comptabilisées à titre de passif au cours de la période d'acquisition des droits et sont réévaluées à chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'elles soient réglées en trésorerie et les fluctuations du cours de l'action de la Banque peuvent avoir une incidence sur les charges autres que d'intérêts. Pour gérer le risque lié au cours des actions détenues à des fins autres que de transaction, la Banque a recours à des dérivés sur actions.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. Le portefeuille de titres est composé de titres de haute qualité comportant peu de risques et est géré de sorte à atteindre les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux soldes

des dépôts excédant les soldes des prêts; 2) procurer un bloc suffisant d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion de la liquidité; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de sûreté et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de placements de la Banque. En outre, les activités des Services bancaires de gros et les activités d'assurance détiennent également des placements qui sont gérés séparément.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LA MARGE D'INTÉRÊTS NETTE FLUCTUE AU FIL DU TEMPS

Comme indiqué plus haut, la méthode de gestion du risque de marché (autre que de négociation) structurel de la Banque est conçue en vue d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options attribuées aux clients. Cette méthode crée également une certitude à l'égard des marges sur la rentabilité des prêts et des dépôts à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge d'intérêts nette de la Banque pourrait varier au fil du temps pour, entre autres, les raisons suivantes :

- Les écarts entre les marges gagnées sur les produits nouveaux et renouvelés et les marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance.
- L'incidence de la marge moyenne pondérée en raison de changements dans la composition des activités et de la combinaison de produits.
- Les changements de base entre certains indices du marché.
- Le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux d'intérêt du marché, y compris la tarification des dépôts sensibles aux taux d'intérêt.
- Les changements de stratégies de couverture à l'égard de la révision des taux afin de gérer le profil de placements des dépôts de la Banque non sensibles aux taux.
- Les variations des marges de la tranche des dépôts de la Banque qui ne sont pas sensibles aux taux, mais qui ne devraient pas être de nature à long terme, ce qui se traduit par un profil de placements à plus court terme et à plus grande sensibilité aux taux à court terme.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base non sensibles aux taux et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques. La méthode de la Banque pour gérer ces facteurs tend à atténuer leur incidence au fil du temps, ce qui donne lieu à des résultats plus réguliers et plus prévisibles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus, des gens, des systèmes internes ou d'événements extérieurs, et comprend également les pertes liées au risque juridique et aux amendes réglementaires.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques et contrôles utilisés pour la gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'incapacité de gérer le risque opérationnel peut entraîner des pertes financières (directes ou indirectes), nuire à la réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

La Banque cherche activement à atténuer et à gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD et qui contribue à renforcer la résilience opérationnelle et la capacité de la Banque à faire face aux perturbations.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui assume la responsabilité du cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque et de sa mise à niveau. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de faire rapport sur ce risque et de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque. La Gestion du risque opérationnel est conçue de façon à surveiller adéquatement le profil de risque opérationnel de la Banque et son exposition à ce risque, et fait rapport sur le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque.

Outre ce cadre, la Gestion du risque opérationnel est responsable des politiques de gestion du risque opérationnel de la Banque, et assume leur mise à niveau ou leur surveillance, y compris celles qui régissent la poursuite des activités et la gestion des crises, la gestion des risques liés aux tiers, la gestion des risques liés aux données, la gestion du risque de fraude, la modification de la gouvernance, la résilience opérationnelle, la gestion des risques liés aux technologies et à la cybersécurité et la gestion du risque interne.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque secteur d'exploitation et de chaque fonction du Siège social selon le cadre et les politiques de gestion du risque opérationnel ainsi que le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de surveillance de la gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque fonction du Siège social et fait le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, procède à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque secteur d'exploitation et groupe du Siège social a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, de la gouvernance, des processus et des politiques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit de la Banque. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et est conçu de sorte à respecter les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et organisation

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque secteur d'exploitation et de chaque fonction du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Autoévaluation des risques et des contrôles

Les contrôles internes sont l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin d'évaluer si la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, celle-ci doit demeurer au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et y répondre adéquatement. Les politiques et processus de la Banque exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de faciliter l'analyse et la gestion par la Banque de ses risques et de servir de source d'information pour prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue ses propres résultats en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Analyse de scénario

L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible pour obtenir une opinion professionnelle sur l'entreprise et les risques afin de générer des évaluations sur la probabilité et les estimations de la perte possible découlant d'incidents opérationnels ayant de grandes conséquences qui sont imprévus et qui surviennent hors du cadre normal des activités. La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe ainsi que de données sur les pertes internes et la perspective de risque de la Banque qui sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables des secteurs d'exploitation et du secteur Siège social sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de nouveaux scénarios hypothétiques et de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser les risques extrêmes et par l'évaluation de ces scénarios et plans.

Rapports sur les risques

Le groupe Gestion du risque surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle accorde le bon niveau d'attention aux enjeux courants et émergents.

Assurance

L'équipe Assurance du Siège social de la TD se sert de contrats d'assurance et d'autres mesures de transfert de risques pour atténuer et réduire les pertes futures éventuelles liées au risque opérationnel, sous la surveillance exercée par le groupe Gestion du risque de la TD. Le groupe Gestion du risque effectue notamment la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture, sont évaluées régulièrement pour valider que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la Banque à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent ses exigences en matière de notation de la solidité financière minimale.

Technologie et cybersécurité

La Banque utilise des technologies pour soutenir ses activités, y compris à l'égard de nouveaux marchés, des produits concurrentiels, des canaux de distribution ainsi que d'autres possibilités d'affaires.

La Banque gère les risques liés à la technologie et à la cybersécurité afin de soutenir ses activités courantes et de protéger les technologies, l'infrastructure, les systèmes, l'information et les données contre les accès non autorisés. Pour y arriver, la Banque surveille, gère et améliore constamment sa capacité à atténuer ces risques par des programmes à l'échelle de l'entreprise et la mise en œuvre de pratiques de gestion du risque lié à la technologie et des cybermenaces reconnues par l'industrie, afin de permettre une détection et une résolution rapides.

Le comité Risques et Conformité de Plateformes et Technologie de la Banque exerce une surveillance et fournit aux membres de la haute direction des lignes directrices et des directives à l'égard de la gestion du risque lié à la technologie et à la cybersécurité, y compris le cyberterrorisme et le cybermilitantisme, la cyberfraude, le cyberespionnage, la cyberextorsion, le vol d'identité et de données. Ce comité approuve les mesures et fait des recommandations au chef de la direction et au CGRE au besoin, y compris dans certains cas, à l'appui des recommandations subséquentes au comité du risque et au conseil d'administration. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque ainsi que les programmes liés aux technologies et à la cybersécurité comprennent également la planification et la mise en œuvre des tests de résilience, de même que des pratiques méthodiques à l'égard des activités technologiques.

Gestion des données

Les actifs informationnels de la Banque sont traités et gérés de façon à conserver leur valeur et à appuyer les objectifs d'affaires. Des pratiques irrégulières ou inadéquates en matière de gouvernance et de gestion des données pourraient compromettre les actifs de la Banque sous forme de données ou de renseignements, ce qui pourrait avoir des incidences sur la situation financière de la Banque et sur sa réputation. Le Bureau de la gestion des données de l'entreprise élabore et met en œuvre des normes et des pratiques à l'échelle de l'entreprise qui décrivent comment les données et les actifs informationnels doivent être créés, utilisés ou conservés au nom de la Banque.

La Banque gère le risque lié aux données au moyen du cadre de gestion des risques liés aux données, lequel décrit la gouvernance, les politiques et les processus auxquels les secteurs d'exploitation, les fonctions du Siège social et les fonctions de surveillance de la TD ont recours pour gérer et régir le risque lié aux données dans les limites de l'appétit pour le risque de la TD.

Gestion de la poursuite des activités et des crises

La Banque maintient un programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise qui aide la direction à gérer les entreprises de la Banque et à mener ses activités (y compris maintenir l'accès des clients aux produits et aux services) en cas de crise ou d'incident perturbant les activités. Tous les groupes de la Banque sont tenus de mettre à jour et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités pour maintenir la résilience et faciliter la poursuite ou la reprise des activités. Ce programme s'appuie sur des mesures de gestion des crises établies de façon à ce qu'un niveau approprié de leadership, de supervision et de gestion soit appliqué aux incidents ayant une incidence sur la Banque.

Gestion des tiers

Un tiers est une entité qui fournit des produits, des services ou d'autres activités, fonctions ou processus d'affaires à la Banque ou en son nom. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui vise à gérer les risques liés aux tiers tout au long de la durée de la relation avec ces derniers. Ce processus permet également la gestion des risques et la surveillance par la haute direction de ces ententes conclues avec des tiers que la direction juge appropriées dans la mesure de la portée et de l'importance de l'entente et du risque s'y rattachant.

Résilience opérationnelle

La résilience opérationnelle est la capacité de la Banque à continuer de fournir et à rétablir rapidement les services essentiels en cas de perturbations des activités, que ce soit en interne ou en externe.

Le programme de résilience opérationnelle de la TD évalue la disponibilité de bout en bout des activités et des services partagés les plus essentiels de la Banque en tenant compte des points de défaillance importants et uniques, tels que la technologie, les tiers, les gens, les locaux et les données, afin de déterminer si les services peuvent être fournis en cas de perturbations, sans causer de difficultés importantes aux clients et aux marchés financiers.

Changement et mise en œuvre du changement

La Banque a établi une norme à l'échelle de l'entreprise pour le recensement et l'évaluation des risques liés aux changements proposés qui ont une incidence sur les produits, les services, les processus, les activités et la technologie, ainsi que des méthodes officielles pour la mise en œuvre des changements (c.-à-d., le cycle de vie de la prestation des projets, la pratique agile et le cadre agile définis par la TD). Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de changements de la Banque et s'appuie sur une évaluation normalisée des risques liés aux changements, des méthodologies de mise en œuvre des changements, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences ainsi que des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille pour assurer le succès de la mise en œuvre.

Gestion de la fraude

La Banque conçoit et met en œuvre des stratégies, des politiques et des pratiques de gestion de la fraude à l'échelle de la Banque qui visent à réduire le nombre, l'ampleur et l'étendue des activités frauduleuses exercées à l'encontre de la Banque. La Banque dispose de capacités de prévention, de détection et de suivi dans l'ensemble de l'entreprise qui sont conçues afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les risques de fraude de plus en plus sophistiquée. Les risques de fraude sont gérés au moyen de l'établissement de politiques et de procédures appropriées et de la communication de celles-ci, de formation sur les risques de fraude suivie par les employés et du suivi des activités afin de maintenir l'adhésion au cadre de gestion des risques de fraude. Le cadre de gestion des risques de fraude décrit la gouvernance, les politiques et les processus auxquels les entreprises de la Banque ont recours pour gérer et régir activement les risques de fraude dans les limites de l'appétit pour le risque de la Banque, laquelle fait partie intégrante des opérations quotidiennes et de la culture de la Banque.

Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel

Les fonds propres exposés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l'approche standard de Bâle III (AS), qui est fondée sur la composante indicateur d'activité (CIA), une mesure du risque opérationnel reposant sur les états financiers, et sur le multiplicateur des pertes internes (MPI), lequel repose sur les pertes moyennes historiques d'une institution et la CIA. Le MPI est calculé à partir des pertes liées au risque opérationnel, déduction faite des recouvrements, subies au cours des dix derniers exercices, tandis que la CIA est calculée à partir d'informations financières des trois derniers exercices. Les fonds propres exposés au risque opérationnel représentent le produit de la multiplication de la CIA par le MPI.

Gestion du risque lié au personnel

Le risque lié au personnel est le risque que les capacités et les ressources organisationnelles de la Banque ne soient pas adéquates pour soutenir ses objectifs et stratégies d'affaires, ses politiques et processus en matière de ressources humaines, les pratiques qu'elle met en œuvre pour recruter, former et maintenir en poste des ressources ayant les compétences appropriées et possédant l'expertise du domaine requise pour lui permettre d'exercer et de faire croître ses activités en conformité avec les lois et les attentes réglementaires en matière d'emploi et avec la culture et les comportements attendus de la TD. Le Service des RH élabore des politiques concernant les programmes liés au personnel et aux talents clés, que les secteurs d'exploitation mettent en œuvre dans leurs activités courantes. Le Service des RH, qui agit à titre de fonction de surveillance, assure la surveillance centrale de la culture de la TD et du risque lié au personnel pour la Banque, ce qui comprend la rémunération, la conduite (en collaboration avec le groupe Gestion du risque) et les talents. La Banque applique un programme d'évaluation des talents et de gestion de la relève, axé sur l'évaluation, le perfectionnement et la planification de la relève pour les rôles de direction et les rôles clés au sein de l'organisation. De plus, un programme de gestion des rôles critiques existe pour renforcer nos pratiques d'évaluation des compétences en leadership et dans des domaines précis, et vise à améliorer la gestion des talents dans les rôles les plus essentiels à la réussite de la Banque. Le groupe Gestion du risque assure une surveillance et un contrôle indépendant des RH en procédant à une évaluation objective et efficace de leurs activités et de leurs programmes.

Gestion du risque interne

L'exposition au risque interne est inhérente au cours normal des activités de la TD et le risque interne continue d'évoluer, entraînant de nouvelles menaces ou des menaces émergentes. La Banque a élaboré et mis en œuvre des stratégies, politiques et pratiques de gestion du risque interne à l'échelle de l'entreprise pour atténuer les activités internes non autorisées. Le cadre de gestion du risque interne de l'entreprise décrit la gouvernance, les rôles, les responsabilités et les processus auxquels les entreprises de la Banque et les fonctions du Siège social ont recours pour gérer et régir activement le risque interne dans les limites de l'appétit pour le risque de la Banque.

Risque en matière de conduite

Le risque en matière de conduite peut entraîner des répercussions juridiques, réputationnelles et financières pouvant avoir une incidence négative sur les clients, le marché, les employés et l'organisation. Le risque en matière de conduite peut découler notamment des pratiques commerciales, des interactions avec les clients, de la conception de produits, de la manipulation des marchés et des comportements individuels. La Banque a élaboré et mis en œuvre des processus et procédures à l'échelle de l'entreprise pour recenser, évaluer et gérer le risque en matière de conduite. Les secteurs d'exploitation et les fonctions du Siège social de la TD sont responsables de l'établissement, de la mise en œuvre et du maintien des procédures et contrôles de gestion du risque en matière de conduite, selon le cas, conformément aux politiques de la TD et aux lois et règlements qui s'appliquent dans les pays où ils exercent leurs activités, ainsi que de manière conforme aux engagements communs de la TD, au Code de conduite et d'éthique de la TD et à la culture souhaitée de la TD.

Risque de modèle

Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles ou de résultats produits par ceux-ci erronés ou mal utilisés, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégies inappropriées.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MODÈLE

La responsabilité de la gestion du risque de modèle incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon les modèles utilisés par cette dernière. Le Comité de gouvernance du risque de modèle assure une surveillance de la gouvernance, du risque et du contrôle, ce qui lui donne l'occasion de guider, mettre au défi et conseiller les décideurs et les propriétaires de modèle quant aux enjeux liés au risque de modèle. Les responsables de la gestion du risque de modèle guettent les risques de modèle existants et émergents, en font rapport, et traitent de l'état du modèle de la TD et de son alignement sur l'appétit de la Banque pour le risque de modèle dans leur rapport périodique à la haute direction, aux responsables de la gestion du risque, au comité du risque et aux organismes de réglementation. Le comité du risque approuve le cadre de gestion du risque de modèle et la politique en matière de risque de modèle de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MODÈLE DE LA TD

La Banque gère le risque de modèle conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation et l'approbation, la mise en œuvre, l'utilisation et la surveillance continue du modèle. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre aussi les modèles qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs décident s'il faut un nouveau modèle et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité proportionnel à la notation du risque du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables des modèles s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application en conformité avec la politique en matière de risque de modèle de la Banque. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Le groupe Gestion du risque de modèle exerce un rôle de surveillance, y compris la mise à jour d'une collection centralisée de tous les modèles comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, la validation indépendante des modèles avant chaque utilisation initiale, l'examen annuel des modèles et leur validation continue selon un calendrier préétabli en fonction de la notation du risque des modèles. Le groupe Gestion du risque de modèle établit des normes de surveillance et de mise en œuvre des modèles, et dispense de la formation à toutes les parties prenantes. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon la notation de risque du modèle, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon le risque intrinsèque, l'importance et le caractère critique du modèle;
- de la sensibilité d'un modèle aux hypothèses sous-jacentes comprises dans le modèle et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Comme pour les approches de modélisation traditionnelles, les modèles d'IA ou d'apprentissage machine (y compris les modèles d'IA générative) sont assujettis aux mêmes normes et pratiques de gestion des risques.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, sont abandonnés.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou à l'égard de la conception, de la souscription, de la protection pour réassurance et du provisionnement des indemnités à la date de passation d'un contrat d'assurance ou de réassurance, au cours du cycle de la demande d'indemnisation ou à la date de l'évaluation. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance et de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex. entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de mortalité, le risque de morbidité et le risque de longévité), du comportement des titulaires de police ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité d'exploitation ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève du groupe Gestion du risque de la Banque.

Le comité d'audit de la Banque et le comité de gouvernance de la Banque agissent respectivement comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque sont élaborées de façon à appuyer une surveillance et un contrôle indépendants des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque de TD Assurance et ses sous-comités font un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour le secteur Assurance et s'assurent de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par Gestion du risque et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance (passif au titre de la couverture restante et passif au titre des sinistres survenus) est fondamentale dans les activités d'assurance. TD Assurance établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation ou des résiliations ou cessions de primes associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, TD Assurance examine régulièrement les estimations par rapport à l'expérience réelle et aux résultats émergents et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Le passif au titre des sinistres survenus et le passif au titre de la couverture restante sont régis par les politiques sur le risque de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance générale et l'assurance de personnes.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est surtout à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers et à l'assurance pour les petites entreprises.

La Banque a instauré des politiques et des procédés conçus pour distinguer les modèles des outils autres que des modèles de sorte que les modèles font l'objet d'une critique et d'une surveillance indépendante proportionnelle à la notation du risque du modèle. Les outils autres que des modèles sont assujettis à des exigences de gouvernance, telles que des normes relatives à l'utilisation d'outils informatiques.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance, l'environnement réglementaire, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques, les pandémies ou autres urgences liées à la santé publique et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Nous maintenons des politiques et des normes sur l'établissement des primes et des prix ainsi qu'en matière de souscription pour aider à gérer ces risques inhérents.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration en ce qui a trait à la couverture d'assurance générale et d'assurance de personnes. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour aider à gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de polices assumées est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Pour les activités de réassurance, le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année afin de gérer le risque de concentration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face aux obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de monétiser des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de la sortie de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La TD met en œuvre un programme de gestion de la liquidité rigoureux, lequel est assujéti à la gouvernance et à la surveillance des risques et est conçu afin de maintenir des liquidités suffisantes pour permettre à la Banque de traverser un événement de liquidité important sans avoir recours à l'aide exceptionnelle d'une banque centrale. La Banque cherche à maintenir un profil de financement stable et diversifié qui met l'accent sur les actifs de financement et les éventualités jusqu'à une durée appropriée.

La TD gère le risque de liquidité au moyen de mesures quantitatives et qualitatives, qui assurent notamment que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins opérationnels et aux engagements de ses clients dans des conditions normales et dans des conditions de stress. La Banque maintient des réserves supérieures aux minimums réglementaires prescrits par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres aux banques et à l'échelle du marché, et des réserves minimales supérieures aux exigences réglementaires prescrites. D'après la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) de 100 % ou plus (sauf en période de tensions financières) et un ratio de liquidité à long terme (NSFR) d'au moins 100 %. Le programme de financement de la Banque privilégie les dépôts comme principale source de financement tout en offrant la possibilité d'accéder rapidement aux divers types de financement des marchés du financement de gros selon diverses modalités et devises. Cette approche vise à assurer une exposition plus faible à une contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un Plan de financement d'urgence afin d'être fin prête à faire face à une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies, les plans et les pratiques de gouvernance de la Banque comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à réduire l'exposition au risque de liquidité et à maintenir la conformité aux exigences réglementaires.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres est chargé d'établir des structures et des pratiques de gestion efficaces pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité et en assurer la gouvernance. Le comité du Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres, comprend des cadres supérieurs des groupes Trésorerie, Gestion du risque ainsi que du secteur Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la Banque. La gestion du risque de liquidité incombe au membre de l'EHD responsable de Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve semestriellement le cadre de gestion du risque de liquidité de la Banque et annuellement les politiques connexes.

Les groupes suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Groupe Risque de liquidité d'entreprise au sein du groupe Gestion du risque est responsable des politiques de gestion du risque de liquidité et de cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes, lesquelles sont établies afin d'assurer l'application uniforme et efficiente des approches de gestion du risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. Le groupe Gestion du risque est responsable, avec le membre de l'EHD responsable du groupe Trésorerie. Groupe Risque de liquidité d'entreprise assure une surveillance du risque de liquidité à l'échelle de l'entreprise et offre une évaluation indépendante du risque et un examen critique de la gestion du risque de liquidité. Il revient au groupe Gestion du risque des marchés financiers de faire rapport sur les mesures indépendantes du risque de liquidité.
- Groupe Gestion de la liquidité de la trésorerie gère la situation de trésorerie des secteurs Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, Gestion de patrimoine et Assurance, Siège social, Services bancaires de gros et Services de détail aux États-Unis, ainsi que la situation de trésorerie de la CUSO.
- D'autres services régionaux, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD, ses succursales à l'étranger et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité conformément à leurs propres politiques et aux exigences réglementaires locales, tout en respectant le cadre de l'entreprise.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque gère le profil de liquidité de ses secteurs conformément à l'appétit pour le risque de liquidité établi et respecte les exigences minimales de liquidité au moyen d'une combinaison de mesures internes et de mesures réglementaires.

Le programme interne d'évaluation des facteurs de stress de la Banque aide à assurer la gestion du risque de liquidité. L'un des scénarios envisagés est un événement de stress combiné critique entraînant des besoins élevés en matière de liquidité et une perte de confiance dans la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. Outre cet événement propre aux banques, ce scénario intègre l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui réduit considérablement la disponibilité de financement pour toutes les institutions et fait baisser la négociabilité des actifs. Les politiques en matière de gestion du risque de liquidité de la Banque stipulent que la Banque doit maintenir un niveau suffisant d'actifs liquides pour soutenir la croissance des activités et pour répondre aux besoins en liquidités en contexte de

crise relevés associés au scénario de stress combiné critique sur une période d'au plus 90 jours. Les principaux éléments de ce scénario sont les suivants :

- La perte d'accès au financement de gros, y compris le remboursement de la dette qui arrive à échéance dans les 90 prochains jours.
- L'attrition ou la liquidation accélérée des dépôts.
- L'utilisation accrue des facilités de crédit et de liquidité.
- Le rehaussement des exigences de sûreté en cas d'abaissement des notations de la Banque.

Les mesures internes servent de complément aux exigences de liquidité réglementaires, elles comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR), le ratio de liquidité à long terme (NSFR) et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF), qui sont prescrits dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. En matière de LCR, les banques doivent maintenir un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés pour couvrir leurs besoins de liquidité pendant une période de crise de 30 jours (un LCR minimum de 100 %). Pour ce qui est du NSFR, elles doivent maintenir un financement stable disponible (FSD) supérieur au financement stable requis (FSR) sur des périodes d'au plus un an (un NSFR minimum de 100 %), tandis que l'outil de suivi des NCCF est employé pour surveiller les écarts que présentent les flux de trésorerie détaillés de la Banque pour différentes tranches d'échéance. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre ses besoins internes en liquidités et le niveau cible de réserves en sus des minimums réglementaires.

La Banque tient aussi compte des mesures réglementaires régionales ainsi que des restrictions qui pourraient s'appliquer aux transferts de liquidités dans les calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise. Par conséquent, les liquidités excédentaires détenues par des filiales réglementées peuvent être exclues de la situation de trésorerie consolidée, selon le cas. Au cours de l'exercice 2024, la Banque a maintenu des niveaux de liquidités élevés (par rapport à ceux de l'exercice 2023) à titre de mesure de gestion du risque. À court terme, la Banque vise à atteindre un ratio de liquidité de 150 % pour les entreprises de détail au Canada de la Banque, TD Bank USA, N.A., TD Bank N.A. et Valeurs Mobilières TD Inc. Ces niveaux de liquidités élevés à court terme devraient avoir une incidence négative sur les produits d'intérêts nets et la marge d'intérêts nette.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds de la Banque, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués aux Services de détail et aux Services bancaires de gros. Les coûts de liquidité tiennent compte des besoins en financement et des exigences en matière de réserves en fonction du profil de risque de liquidité des actifs, des passifs et des obligations conditionnelles de la Banque, comme les lignes de crédit non utilisées consenties à nos clients.

ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés de la Banque peuvent être utilisés pour aider à répondre à ses obligations en matière de liquidité découlant d'événements de crise. L'admissibilité des actifs liquides tient compte de la valeur du marché et de la capacité d'absorption du marché en situation de crise ainsi que des restrictions opérationnelles, juridiques ou autres qui limitent la vente des actifs, leur remobilisation comme sûretés ou leur cession en garantie.

Les actifs détenus par la Banque pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque puisqu'ils servent de soutien aux passifs propres aux assurances et aux exigences de fonds propres.

TABLEAU 46 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
31 octobre 2024					
Trésorerie et réserves des banques centrales	41 200 \$	– \$	41 200 \$	819 \$	40 381 \$
Obligations du gouvernement du Canada	20 938	79 241	100 179	49 952	50 227
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	42 320	–	42 320	1 627	40 693
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement	41 788	28 332	70 120	39 339	30 781
Obligations de sociétés émettrices	4 581	6 970	11 551	7 199	4 352
Actions	12 442	2 540	14 982	11 128	3 854
Total (libellé en dollars canadiens)	163 269	117 083	280 352	110 064	170 288
Trésorerie et réserves des banques centrales	125 271	–	125 271	218	125 053
Obligations du gouvernement des États-Unis	74 749	64 616	139 365	83 592	55 773
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	76 085	15 008	91 093	28 147	62 946
Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement	67 118	38 599	105 717	42 194	63 523
Obligations de sociétés émettrices	74 072	16 758	90 830	31 291	59 539
Actions	53 525	37 204	90 729	52 894	37 835
Total (non libellé en dollars canadiens)	470 820	172 185	643 005	238 336	404 669
Total	634 089 \$	289 268 \$	923 357 \$	348 400 \$	574 957 \$
31 octobre 2023					
Total (libellé en dollars canadiens)	153 281	123 806	277 087	113 486	163 601
Total (non libellé en dollars canadiens)	408 299	182 652	590 951	212 888	378 063
Total	561 580 \$	306 458 \$	868 038 \$	326 374 \$	541 664 \$

¹ Les actifs liquides non grevés comprennent les actifs au bilan, les actifs empruntés ou acquis en vertu de prise en pension et d'autres sûretés hors bilan reçues moins les actifs liquides grevés.

Le total des actifs liquides non grevés a augmenté de 33 milliards de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2023, principalement en raison des soldes de dépôts plus élevés et du produit tiré du financement de gros. Les actifs liquides non

grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion et diverses filiales canadiennes et étrangères (à l'exclusion des filiales d'assurance) et par les succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU 47 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS DÉTENUS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2024	31 octobre 2023
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	227 435 \$	205 408 \$
Filiales bancaires	314 306	291 915
Succursales à l'étranger	33 216	44 341
Total	574 957 \$	541 664 \$

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2024 et 2023 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 48 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Moyenne pour les exercices clos les

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ¹
31 octobre 2024					
Trésorerie et réserves des banques centrales	26 361 \$	– \$	26 361 \$	669 \$	25 692 \$
Obligations du gouvernement du Canada	20 458	84 295	104 753	52 252	52 501
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	41 411	17	41 428	1 553	39 875
Obligations de gouvernements provinciaux, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement	42 940	24 936	67 876	36 602	31 274
Obligations de sociétés émettrices	13 517	5 751	19 268	5 805	13 463
Actions	12 646	2 604	15 250	11 187	4 063
Total (libellé en dollars canadiens)	157 333	117 603	274 936	108 068	166 868
Trésorerie et réserves des banques centrales	78 694	–	78 694	223	78 471
Obligations du gouvernement des États-Unis	71 187	63 884	135 071	75 404	59 667
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	78 303	13 148	91 451	27 507	63 944
Obligations d'autres entités souveraines, d'entités du secteur public et de banques multilatérales de développement	65 794	38 992	104 786	41 221	63 565
Obligations de sociétés émettrices	77 837	14 208	92 045	25 676	66 369
Actions	51 707	38 117	89 824	51 551	38 273
Total (non libellé en dollars canadiens)	423 522	168 349	591 871	221 582	370 289
Total	580 855 \$	285 952 \$	866 807 \$	329 650 \$	537 157 \$
31 octobre 2023					
Total (libellé en dollars canadiens)	159 066	118 731	277 797	115 390	162 407
Total (non libellé en dollars canadiens)	434 538	168 482	603 020	191 601	411 419
Total	593 604 \$	287 213 \$	880 817 \$	306 991 \$	573 826 \$

¹ Les actifs liquides non grevés comprennent les actifs au bilan, les actifs empruntés ou acquis en vertu de prise en pension et d'autres sûretés hors bilan reçues moins les actifs liquides grevés.

La moyenne des actifs liquides non grevés détenus par La Banque Toronto-Dominion et par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) et des succursales à l'étranger est présentée dans le tableau suivant :

TABLEAU 49 SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS DÉTENUS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en millions de dollars canadiens)

Moyenne pour les exercices clos les

	31 octobre 2024	31 octobre 2023
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	219 007 \$	217 807 \$
Filiales bancaires	290 536	308 892
Succursales à l'étranger	27 614	47 127
Total	537 157 \$	573 826 \$

GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités quotidiennes de la Banque, des actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage et participer à des systèmes de compensation et de règlement. Un sommaire des actifs grevés et non grevés au bilan et hors bilan est présenté ci-dessous.

TABLEAU 50		ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS			
(en millions de dollars canadiens)					Aux
	Total de l'actif	Sûretés données en garantie ¹	Grevés Autres ²	Disponibles comme garantie ³	Non grevés Autres ⁴
	Total de l'actif	Sûretés données en garantie ¹	Grevés Autres ²	Disponibles comme garantie ³	Non grevés Autres ⁴
31 octobre 2024					
Trésorerie et montants à recevoir	6 437 \$	– \$	– \$	26 \$	6 411 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	169 930	6 161	–	158 123	5 646
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres	920 003	406 745	20 738	447 011	45 509
Dérivés	78 061	–	–	–	78 061
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	932 343	96 175	92 790	30 331	713 047
Autres actifs ⁵	95 989	238	–	–	95 751
Total de l'actif	2 202 763 \$	509 319 \$	113 528 \$	635 491 \$	944 425 \$
31 octobre 2023					
Total de l'actif⁶	2 093 392 \$	437 482 \$	84 997 \$	623 826 \$	947 087 \$

¹ Les sûretés données en garanties correspondent à la portion des actifs donnés en garanties dans le cadre d'opérations de grèvement, telles que des mises en pension, des prêts de valeurs mobilières, des contrats de dérivés, et des exigences liées à la participation aux chambres de compensation et aux systèmes de paiement.

² Comprennent les actifs qui soutiennent les activités de financement à long terme de la TD, telles que la titrisation des actifs et l'émission d'obligations sécurisées.

³ Représentent les actifs qui sont disponibles facilement pour être utilisés en tant que sûreté afin d'obtenir du financement ou de satisfaire aux exigences en matière de garantie. Cette catégorie comprend les prêts non grevés adossés à des biens immobiliers qui sont admissibles à titre de garantie à la FHLB.

⁴ Les autres actifs non grevés ne sont assujettis à aucune restriction quant à leur utilisation pour garantir un financement ou à titre de sûreté, mais ne sont pas considérés comme immédiatement disponibles.

⁵ Les autres actifs comprennent la participation dans Schwab, le goodwill, les autres immobilisations incorporelles, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, autres actifs amortissables et actifs au titre de droits d'utilisation, les actifs d'impôt différé, les montants à recevoir des courtiers et des clients et les autres actifs du bilan qui ne sont pas présentés dans les catégories ci-dessus.

⁶ Les soldes au 31 octobre 2023 ont été retraités, sans incidence sur l'évaluation des instruments financiers correspondants dans les états financiers consolidés de 2024 de la Banque, pour tenir compte du classement de certains actifs affectés en garantie dans la période comparative.

SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre son indicateur interne de simulation de crise de liquidité, la Banque effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD et d'événements de crise généralisés à l'ensemble des marchés, qui sont conçus pour évaluer l'incidence potentielle de facteurs de risque importants pour le profil de risque de la Banque. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque.

La Banque a conçu des plans de liquidité d'urgence pour l'entreprise et pour les filiales importantes qui exercent leurs activités dans les territoires étrangers, car ces documents fournissent un guide pour gérer les situations de crise de liquidité et font partie intégrante du cadre de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Les plans de liquidité d'urgence décrivent les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumèrent les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Dans l'optique d'assurer la préparation opérationnelle, ils fournissent les principales mesures requises pour mettre en œuvre chaque mesure de sortie de crise. Les plans de liquidité d'urgence régionaux énumèrent les mesures de sortie de crise visant à traiter les événements de crise particuliers à chaque région. Les mesures et la structure de gouvernance présentées dans les plans de liquidité d'urgence de la Banque sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit peuvent avoir une incidence sur l'accès de la Banque à des sources de financement ainsi que leur coût, et sa capacité d'entreprendre certaines activités commerciales de manière rentable. Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et leurs méthodes, et peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABEAU 51 NOTATIONS DE CRÉDIT¹

	<i>Au</i>			
	31 octobre 2024			
	Moody's	S&P	Fitch	DBRS
Dépôts/contrepartie ²	Aa2	A+	AA	AA (haut)
Ancienne dette de premier rang ³	Aa3	A+	AA	AA (haut)
Dette de premier rang ⁴	A2	A-	AA-	AA
Obligations sécurisées	Aaa	-	AAA	AAA
Ancienne dette subordonnée – non-FPUNV	A3	A-	A	AA (bas)
Dette subordonnée de catégorie 2 – FPUNV	A3 (hyb)	BBB+	A	A
Dette perpétuelle AT1 – FPUNV	Baa2 (hyb)	BBB-	BBB+	-
Billets avec remboursement de capital à recours limité – FPUNV	Baa2 (hyb)	BBB-	BBB+	A (bas)
Actions privilégiées – FPUNV	Baa2 (hyb)	BBB-	BBB+	Pfd-2 (haut)
Dette à court terme (dépôts)	P-1	A-1	F1+	R-1 (haut)
Perspectives	Stables	Stables	Négatives	Négatives (long terme) Stables (court terme)

¹ Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Les notations des filiales sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/reenseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

² Représentent la notation des dépôts à long terme et la notation du risque de contrepartie attribuées par Moody's, la notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P, la notation des dépôts à long terme de Fitch et la notation d'émetteur à long terme attribuée par DBRS.

³ Comprend a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques.

⁴ Assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles qui auraient pu être exigées

aux termes de contrats par les contreparties de dérivés de gré à gré à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABEAU 52 EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Moyenne pour les exercices clos les</i>	
	31 octobre 2024	31 octobre 2023
Abaissment de un cran	127 \$	124 \$
Abaissment de deux crans	287	192
Abaissment de trois crans	1 014	913

¹ Les exigences de sûretés ci-dessus sont fondées sur l'annexe de soutien au crédit pour chaque contrepartie figurant au contrat de gré à gré et sur les notations de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation pertinentes.

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Le LCR est une norme selon Bâle III qui vise à faire en sorte qu'une institution dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités, pour couvrir ses besoins de liquidité dans un scénario de crise de liquidité qui durerait 30 jours.

Sauf en période de tensions financières, la Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % selon la ligne directrice *Normes de liquidité* publiée par le BSIF.

Le LCR de la Banque est calculé selon les paramètres des scénarios de la ligne directrice *Normes de liquidité*, y compris selon les critères d'admissibilité et la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie prescrits par la ligne directrice. Les HQLA détenus par la Banque qui sont admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des emprunteurs souverains et de titres de haute qualité émis par des entités non financières.

Le tableau ci-dessous présente la position quotidienne moyenne propre au LCR de la Banque aux dates indiquées.

TABLEAU 53		RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN ¹	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		<i>Moyenne pour les trois mois clos le</i>	
		31 octobre 2024	
		Valeur non pondérée totale (moyenne) ²	Valeur pondérée totale (moyenne) ³
Actifs liquides de haute qualité			
Total des actifs liquides de haute qualité		s. o. \$	361 452 \$
Sorties de trésorerie			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :		486 164 \$	31 137 \$
Dépôts stables		262 831	7 885
Dépôts moins stables		223 333	23 252
Financement de gros non garanti, dont :		374 254	183 788
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives ⁴		132 853	31 460
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)		215 462	126 389
Dettes non garanties		25 939	25 939
Financement de gros garanti		s. o.	44 188
Exigences supplémentaires, dont :		338 644	96 198
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées		45 211	36 403
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette		10 839	10 839
Facilités de crédit et de liquidité		282 594	48 956
Autres obligations de financement contractuelles		18 368	8 410
Autres obligations de financement conditionnelles		821 172	12 660
Total des sorties de trésorerie		s. o. \$	376 381 \$
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis		237 640 \$	35 256 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives		25 208	12 686
Autres entrées de trésorerie		66 539	66 539
Total des entrées de trésorerie		s. o. \$	114 481 \$
		<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>	
		31 octobre 2024	31 juillet 2024
		Valeur ajustée totale	Valeur ajustée totale
Total des actifs liquides de haute qualité		361 452 \$	337 631 \$
Total des sorties nettes de trésorerie		261 900	262 308
Ratio de liquidité à court terme		138 %	129 %

¹ Le LCR est calculé conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, qui tient compte des exigences en matière de liquidité publiées par le CBCB. Le LCR pour le trimestre clos le 31 octobre 2024 représente la moyenne des 62 données quotidiennes du trimestre.

² Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie, et des plafonds applicables, prescrits par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

⁴ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin de leur permettre d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

Le LCR moyen de la Banque de 138 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2024 continue à satisfaire aux exigences réglementaires.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion de ses besoins de liquidités. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2024 a été de 361 milliards de dollars (338 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2024), les actifs du niveau 1 représentant 86 % (84 % au 31 juillet 2024). Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME

Le NSFR, mesure selon Bâle III, est calculé comme le ratio du montant total de FSD sur le montant total de FSR conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF. La Banque doit maintenir un ratio NSFR égal ou supérieur à 100 % selon la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le montant de FSD de la Banque comprend les passifs et les instruments de fonds propres (y compris les dépôts et le financement de gros). Les actifs qui exigent un FSR sont établis en fonction des activités au bilan et hors bilan de la Banque, de leurs caractéristiques de liquidité et ainsi que des exigences de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

TABLEAU 54 RATIO DE LIQUIDITÉ À LONG TERME¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au				
	31 octobre 2024				
	Valeur non pondérée par durée résiduelle				
	Aucune échéance ²	Moins de 6 mois	6 mois à moins de 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée ³
Élément du financement stable disponible					
Fonds propres	111 829 \$	– \$	– \$	11 015 \$	122 844 \$
Fonds propres réglementaires	111 829	–	–	11 015	122 844
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	446 633	84 074	32 636	31 121	552 573
Dépôts stables	252 382	33 209	13 774	16 103	300 499
Dépôts moins stables	194 251	50 865	18 862	15 018	252 074
Financement de gros dont :	254 602	422 642	113 427	240 571	475 575
Dépôts opérationnels	105 233	2 043	1	–	53 639
Autre financement de gros	149 369	420 599	113 426	240 571	421 936
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants ⁴	–	2 486	1 157	26 817	–
Autres passifs dont :	51 828	–	–	92 158	3 068
Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR	s. o.	–	–	347	s. o.
Toutes les autres catégories de passifs et de capitaux propres non comprises dans les catégories ci-dessus	51 828	87 580	2 327	1 904	3 068
Total du financement stable disponible					1 154 060 \$
Élément du financement stable requis					
Total des HQLA aux fins du NSFR	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	s. o. \$	57 070 \$
Dépôts détenus dans d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	–	–	–	–	–
Prêts et titres productifs :	111 220	241 451	123 685	678 007	784 545
Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	–	67 307	7 243	–	10 748
Prêts productifs accordés à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs accordés à des institutions financières non garantis	–	58 937	11 532	13 395	25 443
Prêts productifs accordés à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et de petites entreprises, et prêts aux entités souveraines, banques centrales et entités du secteur public dont :	39 510	59 215	48 510	298 130	345 033
Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour mesurer le risque de crédit	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires résidentiels productifs dont :	33 550	48 093	51 034	304 963	311 354
Prêts présentant un risque de crédit pondéré inférieur ou égal à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour mesurer le risque de crédit	33 550	48 093	51 034	304 963	311 354
Titres qui ne sont pas en défaut et ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	38 160	7 899	5 366	61 519	91 967
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁴	–	2 390	2 380	25 721	–
Autres actifs dont :	79 809	–	–	135 611	122 581
Marchandises physiques, y compris l'or	16 148	s. o.	s. o.	s. o.	14 130
Actifs constituant la marge initiale des contrats dérivés contribuant au fonds de garantie de contrepartie centrale	s. o.	–	–	17 426	14 812
Actifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR	s. o.	–	–	10 730	10 383
Passifs d'instruments dérivés aux fins du NSFR avant déduction de la marge de variation constituée	s. o.	–	–	19 931	997
Tous les autres actifs non inclus dans les catégories ci-dessus	63 661	78 453	2 066	7 005	82 259
Éléments hors bilan	s. o.	–	–	837 941	30 371
Total du financement stable requis					994 567 \$
Ratio de liquidité à long terme					116 %

	Au
	31 octobre 2023
Total du financement stable disponible	1 123 816 \$
Total du financement stable requis	960 590
Ratio de liquidité à long terme	117 %

¹ Le NSFR est calculé conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF, qui tient compte des exigences en matière de liquidité publiées par le CBCB.

² Les éléments présentés sous la catégorie « Aucune échéance » ne sont assortis d'aucune échéance précise. Cette catégorie regroupe notamment les fonds propres sans échéance, les dépôts sans échéance, les positions courtes, les positions à échéance ouverte, les actions qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA et les marchandises physiques.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations aux fins du NSFR prescrites par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

⁴ Certains éléments de l'actif et du passif réputés interdépendants par le BSIF, et à ce titre, leurs coefficients de FSR et de FSD sont ajustés à zéro. Les passifs interdépendants ne peuvent être échus pendant que l'actif demeure au bilan, ne peuvent servir à financer d'autres actifs tandis que le principal de l'actif ne peut servir qu'à rembourser le passif. Par conséquent, les seuls actifs et passifs interdépendants de la Banque qui sont admissibles à ce traitement sont les passifs découlant du Programme des Obligations hypothécaires du Canada et leurs actifs non grevés correspondants.

Le NSFR de la Banque au 31 octobre 2024 était de 116 % (117 % au 31 octobre 2023), correspondant à un montant excédentaire de 159 milliards de dollars, ce qui respecte les exigences réglementaires. Le NSFR est demeuré

relativement stable par rapport à celui du trimestre précédent (115 % au 31 juillet 2024), le financement de la Banque ayant continué d'appuyer adéquatement les actifs.

FINANCEMENT

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires personnels et commerciaux. La réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine et de Schwab (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) comptent pour environ 70 % (70 % en 2023) du financement total de la Banque.

TABLEAU 55 SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS

	Aux	
	31 octobre 2024	31 octobre 2023
Dépôts personnels et commerciaux – au Canada	566 329 \$	529 078 \$
Dépôts personnels et commerciaux – aux États-Unis ¹	433 406	446 355
Total	999 735 \$	975 433 \$

¹ Les dépôts personnels et commerciaux aux États-Unis sont présentés selon un équivalent en dollars canadiens, par conséquent les variations d'une période à l'autre reflètent la croissance sous-jacente et les variations du taux de change.

FINANCEMENT DE GROS

La Banque a différents programmes de financement de gros externe à terme (plus de un an) inscrits pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. La Banque recourt à du financement à terme sous forme de billets de premier rang, de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et de billets adossés à des créances sur cartes de crédit (Fiducie de cartes de crédit Evergreen) et de lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II). Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque recourt à du financement à court terme (un an ou moins) au moyen de certificats de dépôt, de papier commercial et, jusqu'au 28 juin 2024, d'acceptations bancaires.

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme et de titres de fiducie de capital inscrits de la Banque par région ainsi que le montant de financement de chacun au 31 octobre 2024.

Canada	États-Unis	Europe
Programme de titres de fiducie de capital (20 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital et de créance inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (75 milliards de dollars américains)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (100 milliards de dollars)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés du Canada (5 milliards de dollars)		Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (40 milliards de dollars américains)
Programme de titres adossés à des créances – lignes de crédit domiciliaires (Genesis Trust II) (7 milliards de dollars)		

Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme au 31 octobre 2024 s'élevait à 184,5 milliards de dollars (173,3 milliards de dollars au 31 octobre 2023).

Il est à noter que le tableau 56 « Financement à long terme » et le tableau 57 « Financement de gros » ne présentent aucun financement obtenu par voie d'opération de rachat ou de financement sur valeurs mobilières.

TABLEAU 56 FINANCEMENT À LONG TERME¹

	Aux	
	31 octobre 2024	31 octobre 2023
Financement à long terme par devise		
Dollar canadien	25 %	27 %
Dollar américain	31	35
Euro	33	27
Livre sterling	5	5
Autres	6	6
Total	100 %	100 %
Financement à long terme par type		
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	51 %	61 %
Obligations sécurisées	40	31
Titrisation de prêts hypothécaires ²	7	7
Titres adossés à des créances mobilières à terme	2	1
Total	100 %	100 %

¹ Le tableau ne comprend que le financement émis à des investisseurs externes.

² La titrisation de prêts hypothécaires exclut les activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas trop dépendre de déposants particuliers comme source de financement. Qui plus est, elle limite la concentration des échéances à court terme du financement de gros afin de réduire le risque de refinancement durant un événement de stress.

Le tableau ci-dessous présente la durée restante des diverses sources du financement en cours respectivement aux 31 octobre 2024 et 31 octobre 2023.

TABLEAU 57 FINANCEMENT DE GROS¹

(en millions de dollars canadiens)

Aux

								31 octobre 2024	31 octobre 2023
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Jusqu'à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Dépôts auprès de banques ²	1 156 \$	142 \$	79 \$	479 \$	1 856 \$	– \$	– \$	1 856 \$	2 095 \$
Billets de dépôt au porteur	10	191	309	277	787	–	–	787	1 804
Certificats de dépôt	8 621	12 111	27 651	52 457	100 840	328	–	101 168	113 476
Papier commercial	7 637	10 869	19 896	20 791	59 193	1 146	–	60 339	40 515
Obligations sécurisées	450	–	1 792	10 261	12 503	18 117	44 779	75 399	54 006
Titrisation de prêts hypothécaires ³	119	1 593	1 147	1 324	4 183	5 155	23 346	32 684	27 131
Anciens billets à moyen terme non garantis de premier rang ⁴	–	–	–	–	–	88	–	88	3 162
Billets à moyen terme non garantis de premier rang ⁵	–	7 845	1 720	11 221	20 786	17 311	55 060	93 157	100 492
Billets et débiteures subordonnés ⁶	–	–	–	200	200	–	11 273	11 473	9 620
Titres adossés à des créances mobilières à terme	302	–	2 495	4 169	6 966	1 150	1 488	9 604	2 204
Divers ⁷	34 788	5 853	3 450	24 933	69 024	861	1 066	70 951	44 348
Total	53 083 \$	38 604 \$	58 539 \$	126 112 \$	276 338 \$	44 156 \$	137 012 \$	457 506 \$	398 853 \$
Dont :									
Garantis	7 130 \$	5 766 \$	7 868 \$	39 051 \$	59 815 \$	24 423 \$	69 617 \$	153 855 \$	92 361 \$
Non garantis	45 953	32 838	50 671	87 061	216 523	19 733	67 395	303 651	306 492
Total	53 083 \$	38 604 \$	58 539 \$	126 112 \$	276 338 \$	44 156 \$	137 012 \$	457 506 \$	398 853 \$

¹ Exclut les acceptations bancaires, lesquelles sont présentées dans le tableau « Durée contractuelle restante » figurant à la section « Gestion des risques » du présent document.

² La présentation a été modifiée pour n'inclure que les dépôts commerciaux à échéance déterminée auprès de banques, afin de mieux harmoniser l'information avec la façon dont la direction perçoit la composition du financement de gros de la Banque.

³ Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires émises à des investisseurs externes et dans le cadre des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros.

⁴ Comprennent a) la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018; et b) la dette de premier rang émise à partir du 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques, y compris la dette dont la durée initiale est de moins de 400 jours.

⁵ Comprennent la dette de premier rang qui est assujettie à une conversion au titre du régime de recapitalisation interne des banques. Excluent des billets structurés d'un montant de 4,4 milliards de dollars qui sont assujettis à une conversion au titre du régime de recapitalisation des banques (5,7 milliards de dollars au 31 octobre 2023).

⁶ Les billets et débiteures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

⁷ Comprend les dépôts à échéance déterminée d'institutions autres que des banques (non garantis) de 17,3 milliards de dollars (22,1 milliards de dollars au 31 octobre 2023) et les autres dépôts n'ont aucune échéance.

À l'exclusion des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels du secteur Services bancaires de gros, au total en 2024, la Banque a émis à l'intention d'investisseurs externes des titres adossés à des créances hypothécaires s'élevant à 2,3 milliards de dollars (1,3 milliard de dollars en 2023), de même que d'autres titres adossés à des créances de 2,6 milliards de dollars (0,4 milliard de dollars

en 2023). La Banque a émis aussi 13,6 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (27,6 milliards de dollars en 2023) et des obligations sécurisées de 27,1 milliards de dollars (26,1 milliards de dollars en 2023) au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2024.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de certains contrats de location, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas le degré de transformation des échéances de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. L'objectif de la Banque est de financer de façon adéquate ses actifs pour se protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque, y compris les prêts à terme aux particuliers et aux entreprises et la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables. De plus, la Banque accorde du financement à long terme à l'égard de ces actifs détenus à des fins autres que de transaction et a recours à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement.

TABLEAU 58 DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)

Au

	31 octobre 2024									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	6 437 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	6 437 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	165 665	23	–	–	–	–	–	–	4 242	169 930
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	3 773	4 852	6 777	4 852	4 729	11 756	28 458	27 484	83 089	175 770
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	–	2	301	1 431	96	702	810	694	1 833	5 869
Dérivés	11 235	12 059	5 501	4 257	2 587	10 485	17 773	14 164	–	78 061
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	367	251	486	613	292	1 144	1 865	1 399	–	6 417
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	357	7 284	6 250	6 459	9 367	5 766	19 729	34 270	4 415	93 897
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	1 620	4 237	4 763	6 367	4 072	30 513	93 429	126 617	(3)	271 615
Valeurs mobilières prises en pension ²	134 310	35 360	19 897	10 119	5 299	1 722	482	–	1 028	208 217
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	7 502	11 817	13 066	16 074	4 353	86 112	132 381	60 344	–	331 649
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	974	1 758	2 509	4 077	6 137	28 498	88 052	35 096	61 281	228 382
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	40 639	40 639
Entreprises et gouvernements	55 591	15 405	10 866	19 340	18 982	47 488	98 362	61 904	29 035	356 973
Total des prêts	64 067	28 980	26 441	39 491	29 472	162 098	318 795	157 344	130 955	957 643
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(8 094)	(8 094)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	64 067	28 980	26 441	39 491	29 472	162 098	318 795	157 344	122 861	949 549
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Participation dans Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	9 024	9 024
Goodwill ³	–	–	–	–	–	–	–	–	18 851	18 851
Autres immobilisations incorporelles ³	–	–	–	–	–	–	–	–	3 044	3 044
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, autres actifs amortissables et actifs au titre de droits d'utilisation ³	–	8	1	4	12	81	562	3 130	6 039	9 837
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	4 937	4 937
Montants à recevoir des courtiers et des clients	22 115	–	–	–	–	–	–	–	–	22 115
Autres actifs	6 556	2 478	2 989	556	367	373	312	153	14 397	28 181
Total de l'actif	416 502 \$	95 534 \$	73 406 \$	74 149 \$	56 293 \$	224 640 \$	482 215 \$	365 255 \$	273 757 \$	2 061 751 \$
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	4 522 \$	2 516 \$	2 768 \$	2 101 \$	3 715 \$	5 488 \$	7 566 \$	1 736 \$	– \$	30 412 \$
Dérivés	9 923	11 556	5 740	3 319	2 783	8 800	12 877	13 370	–	68 368
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	1 004	328	644	97	3 313	9 443	5 490	–	20 319
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	50 711	25 295	51 967	40 280	37 964	1 477	–	–	220	207 914
Dépôts^{4, 5}										
Particuliers	14 229	31 997	30 780	16 971	19 064	15 120	15 590	7	497 909	641 667
Banques	14 714	4 287	2 434	16 343	6 954	–	3	–	12 963	57 698
Entreprises et gouvernements	23 536	24 136	11 295	19 038	9 020	37 681	76 667	24 144	343 798	569 315
Total des dépôts	52 479	60 420	44 509	52 352	35 038	52 801	92 260	24 151	854 670	1 268 680
Acceptations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	1 431	2 392	750	971	603	8 303	10 989	12 610	1 466	39 515
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ²	173 741	21 172	2 096	1 036	30	1 225	23	–	2 577	201 900
Passifs de titrisation au coût amorti	119	589	819	438	144	1 843	4 823	3 590	–	12 365
Montants à payer aux courtiers et aux clients	26 598	–	–	–	–	–	–	–	–	26 598
Passifs au titre des contrats d'assurance	224	448	671	671	705	1 184	1 656	727	883	7 169
Autres passifs	12 396	14 478	7 279	1 114	876	1 886	1 421	5 608	6 820	51 878
Billets et débiteurs subordonnés	–	–	–	200	–	–	–	11 273	–	11 473
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	115 160	115 160
Total du passif et des capitaux propres	332 144 \$	139 870 \$	116 927 \$	103 126 \$	81 955 \$	86 320 \$	141 058 \$	78 555 \$	981 796 \$	2 061 751 \$
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{6, 7}	31 198 \$	28 024 \$	26 127 \$	24 731 \$	21 440 \$	52 706 \$	174 388 \$	4 743 \$	1 948 \$	365 305 \$
Autres engagements ⁸	113	266	270	400	254	1 019	1 591	403	50	4 366
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	–	–	–	125	766	490	19	–	–	1 400
Total des engagements hors bilan	31 311 \$	28 290 \$	26 397 \$	25 256 \$	22 460 \$	54 215 \$	175 998 \$	5 146 \$	1 998 \$	371 071 \$

¹ Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».

³ Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁴ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁵ Comprendent 75 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 10 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 6 à 9 mois », une tranche de 18 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 37 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 à 5 ans » et une tranche de 8 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

⁶ Comprendent 609 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

⁸ Comprendent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

TABLEAU 58 DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Au

	31 octobre 2023									Total
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	6 721 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	6 721 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	91 966	559	–	–	–	–	–	–	5 823	98 348
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	4 328	6 329	5 170	3 008	4 569	13 226	27 298	25 677	62 485	152 090
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	–	–	354	1 538	199	1 664	828	1 351	1 406	7 340
Dérivés	10 145	10 437	5 246	4 244	3 255	11 724	25 910	16 421	–	87 382
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	374	496	375	695	324	838	1 470	1 246	–	5 818
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	745	2 190	1 200	5 085	2 223	9 117	15 946	29 845	3 514	69 865
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	1 221	4 020	4 073	16 218	3 480	22 339	116 165	140 502	(2)	308 016
Valeurs mobilières prises en pension ²	124 253	33 110	29 068	7 381	7 298	955	506	–	1 762	204 333
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	1 603	2 616	5 860	10 575	14 181	57 254	168 475	59 733	44	320 341
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	894	1 580	2 334	3 830	5 974	27 166	85 487	34 183	56 106	217 554
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	38 660	38 660
Entreprises et gouvernements	37 656	10 058	13 850	14 886	16 964	42 460	96 952	67 190	26 512	326 528
Total des prêts	40 153	14 254	22 044	29 291	37 119	126 880	350 914	161 106	121 322	903 083
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(7 136)	(7 136)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	40 153	14 254	22 044	29 291	37 119	126 880	350 914	161 106	114 186	895 947
Engagements de clients au titre d'acceptations	14 804	2 760	5	–	–	–	–	–	–	17 569
Participation dans Schwab	–	–	–	–	–	–	–	–	8 907	8 907
Goodwill ³	–	–	–	–	–	–	–	–	18 602	18 602
Autres immobilisations incorporelles ³	–	–	–	–	–	–	–	–	2 771	2 771
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, autres actifs amortissables et actifs au titre de droits d'utilisation ³	–	8	6	8	14	79	573	3 153	5 593	9 434
Actifs d'impôt différé ⁴	–	–	–	–	–	–	–	–	3 951	3 951
Montants à recevoir des courtiers et des clients	30 416	–	–	–	–	–	–	–	–	30 416
Autres actifs ⁴	5 267	1 869	5 619	208	194	137	129	82	14 124	27 629
Total de l'actif⁴	330 393 \$	76 032 \$	73 160 \$	67 676 \$	58 675 \$	186 959 \$	539 739 \$	379 383 \$	243 122 \$	1 955 139 \$
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	1 272 \$	1 684 \$	5 278 \$	4 029 \$	4 153 \$	6 510 \$	6 712 \$	1 342 \$	– \$	30 980 \$
Dérivés	9 068	9 236	4 560	3 875	2 559	8 345	16 589	17 408	–	71 640
Passifs de titrisation à la juste valeur	2	498	345	1 215	391	1 651	6 945	3 375	–	14 422
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	48 197	30 477	37 961	42 792	32 473	112	–	–	118	192 130
Dépôts^{5, 6}										
Particuliers	6 044	19 095	22 387	14 164	19 525	17 268	20 328	51	507 734	626 596
Banques	19 608	68	29	–	–	–	4	1	11 515	31 225
Entreprises et gouvernements	25 663	16 407	24 487	11 819	9 658	33 723	74 300	19 652	324 660	540 369
Total des dépôts	51 315	35 570	46 903	25 983	29 183	50 991	94 632	19 704	843 909	1 198 190
Acceptations	14 804	2 760	5	–	–	–	–	–	–	17 569
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	135	1 566	1 336	1 603	1 309	5 471	19 991	11 971	1 279	44 661
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension ²	146 559	10 059	6 607	457	1 142	150	46	–	1 834	166 854
Passifs de titrisation au coût amorti	–	526	355	1 073	703	2 180	4 956	2 917	–	12 710
Montants à payer aux courtiers et aux clients	30 872	–	–	–	–	–	–	–	–	30 872
Passifs au titre des contrats d'assurance ⁴	243	305	327	258	253	694	1 131	501	2 134	5 846
Autres passifs ⁴	11 923	9 808	7 986	1 276	1 198	918	1 979	4 226	8 260	47 574
Billets et débiteurs subordonnés	–	–	–	–	–	196	–	9 424	–	9 620
Capitaux propres⁴	–	–	–	–	–	–	–	–	112 071	112 071
Total du passif et des capitaux propres⁴	314 390 \$	102 489 \$	111 663 \$	82 561 \$	73 364 \$	77 218 \$	152 981 \$	70 868 \$	969 605 \$	1 955 139 \$
Engagements hors bilan										
Engagements au titre du crédit et des liquidités ^{7, 8}	22 242 \$	24 178 \$	26 399 \$	21 450 \$	22 088 \$	47 826 \$	166 891 \$	5 265 \$	1 487 \$	337 826 \$
Autres engagements ⁹	109	279	214	197	204	889	1 364	424	73	3 753
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées	–	836	3	239	95	729	–	–	–	1 902
Total des engagements hors bilan	22 351 \$	25 293 \$	26 616 \$	21 886 \$	22 387 \$	49 444 \$	168 255 \$	5 689 \$	1 560 \$	343 481 \$

¹ Les montants ont été présentés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Certains contrats considérés comme étant à court terme sont présentés dans la catégorie « moins de 1 mois ».

³ Certains actifs non financiers ont été présentés comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁴ Les soldes au 31 octobre 2023 ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

⁵ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

⁶ Comprennent 54 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 6 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 6 à 9 mois », une tranche de 12 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 31 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 à 5 ans » et une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

⁷ Comprennent 573 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁸ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

⁹ Comprennent divers engagements d'acquisition ainsi que des engagements au titre de contrats de location qui n'ont pas encore débuté et des paiements découlant de contrats de location.

Risque d'adéquation des fonds propres

Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer d'un niveau suffisant et d'une composition adéquate de fonds propres par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres dans des conditions normales et en situation de crise.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres exige de la Banque qu'elle détienne suffisamment de fonds propres dans les situations normales et les situations de stress afin d'éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation et des limites internes du conseil d'administration.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration supervise la gestion de l'adéquation des fonds propres et la gestion des fonds propres en vérifiant si les cibles de fonds propres sont respectées et en approuvant le plan de financement annuel et la politique de gestion du risque d'adéquation des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres. Le chef de la gestion des risques et le chef des finances veillent à ce que le PIEAFP de la Banque permette de satisfaire efficacement aux exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, ainsi que la politique de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, et établit des cibles de fonds propres additionnels et des exigences minimales, y compris l'affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d'exploitation, afin d'assurer la conformité continue à la politique de gestion du risque d'adéquation des fonds propres. De plus, le comité vérifie que les cibles de fonds propres établies sont respectées en tout temps afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque et le maintien de fonds propres adéquats.

La Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres sur une base consolidée, sous la supervision du comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres. La Gestion de la trésorerie et du bilan met à jour les prévisions de fonds propres, entre autres en apportant les changements appropriés aux émissions, aux rachats et aux remboursements de fonds propres. Les prévisions de fonds propres sont revues par le comité de gestion de l'actif et du passif. La Gestion de la trésorerie et du bilan dirige également le PIEAFP et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation de la Banque sont responsables de la gestion des limites d'actifs pondérés en fonction des risques et de levier attribués.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris certaines filiales d'assurances et filiales aux États-Unis et dans d'autres pays, gèrent leur risque d'adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Les politiques et procédures de gestion des fonds propres de filiales doivent également être conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer à plusieurs lignes directrices réglementaires, règles et attentes liées à la planification des fonds propres et à l'évaluation des facteurs de stress, y compris la réglementation YY de la Réserve fédérale des États-Unis qui énonce les normes prudentielles resserrées pour les organisations bancaires étrangères qui s'appliquent aux sociétés de portefeuille bancaires américaines. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques « Évolution future des fonds propres réglementaires » et « Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise » ainsi qu'à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à ce que la situation des fonds propres de la Banque puisse soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies par les exigences de fonds propres tant internes que réglementaires, de façon à satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Des cibles de fonds propres sont établies afin de prévoir des réserves suffisantes, de sorte que la Banque puisse respecter en tout temps les exigences minimales de fonds propres. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d'événements inattendus, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres avant que ceux-ci ne descendent sous les exigences minimales.

Un processus de surveillance périodique est suivi pour planifier et prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite d'actifs pondérés en fonction du risque et de levier est attribuée aux secteurs d'exploitation. La génération et l'utilisation des fonds propres font l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des fonds propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la génération de nouveaux fonds propres aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les résultats du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont pris en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres et des limites de l'appétit pour le risque lié aux fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du PIEAFP, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption de pertes importantes et imprévues sur une période de un an.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre aux banques. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies ou s'il existe des préoccupations liées aux fonds propres qui émergent de tendances ou d'événements perturbateurs. Il décrit aussi les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

Risque juridique et de conformité à la réglementation (y compris le risque de crime financier)

Le risque juridique et de conformité à la réglementation (y compris le risque de crime financier) est le risque associé à l'incapacité de la Banque de se conformer aux lois, aux règlements, aux pratiques en vigueur, aux obligations contractuelles, au Code de conduite et d'éthique de la Banque ou aux normes en matière de conduite commerciale loyale ou de bonnes pratiques commerciales, ce qui pourrait entraîner des jugements défavorables, des amendes, des sanctions, des obligations ou une atteinte à la réputation, lesquelles pourraient nuire grandement à la Banque. Le risque juridique et de conformité à la réglementation comprend le risque de réglementation lié aux crimes financiers (notamment, le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes, le trafic d'influence, la corruption et la violation de sanctions économiques), à l'atteinte à la vie privée, à la conduite des marchés, à la protection des consommateurs et aux pratiques commerciales, ainsi qu'au non-respect des exigences prudentielles et autres exigences non financières généralement applicables.

La Banque est exposée au risque juridique et de conformité à la réglementation dans la quasi-totalité de ses activités. L'incapacité à atténuer le risque juridique et de conformité à la réglementation et le non-respect des exigences légales et réglementaires peuvent nuire à la capacité de la Banque à atteindre les objectifs stratégiques, peuvent donner lieu à des amendes ou à des blâmes, mener à une poursuite, et poser un risque pour la réputation de la Banque. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Le risque juridique et de conformité à la réglementation ne peut pas en général être atténué efficacement en tentant de limiter son incidence à un seul secteur ou territoire, puisque si ce risque survenait, il pourrait nuire à des secteurs ou territoires qui n'ont pas rapport avec le secteur ou le territoire touché. L'exposition au risque juridique et de conformité à la réglementation est inhérente au cours normal des activités de la Banque. Le risque juridique et de conformité à la réglementation connu change rapidement en raison de l'évolution des lois et des attentes des organismes de réglementation ainsi que des nouvelles menaces, y compris les menaces géopolitiques et celles associées à l'utilisation de nouvelles technologies étroitement liées entre elles et l'utilisation de l'IA, de l'apprentissage machine, de modèles et des outils d'aide à la prise de décisions.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE JURIDIQUE ET DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION (Y COMPRIS LE RISQUE DE CRIME FINANCIER)

Le risque juridique et de conformité à la réglementation étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celui-ci est complexe. Le cadre de gestion du risque juridique et de conformité à la réglementation s'applique à l'échelle de la Banque ainsi qu'à toutes les fonctions du Siège social, à tous ses secteurs d'exploitation, à toutes ses fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, et à ses filiales, et est aligné sur le cadre de gestion des risques de la Banque. Il incombe à tous les secteurs d'activité de la Banque d'exercer leurs activités conformément aux exigences légales et réglementaires (y compris à l'égard des crimes financiers) applicables aux pays où ils exercent leurs activités ainsi qu'aux exigences propres à chaque secteur. Tous les secteurs d'activité de la Banque, y compris les fonctions du Siège social, sont aussi responsables du risque juridique et de conformité à la réglementation qu'ils génèrent dans le cadre de leurs activités, y compris le risque juridique et de conformité à la réglementation qui pourrait découler des relations avec les fournisseurs indépendants. Pour s'acquitter de ces responsabilités, les secteurs d'activité doivent évaluer le risque, concevoir et mettre en place des contrôles,

surveiller leur efficacité continue et en rendre compte afin d'éviter de dévier de la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le Service de la conformité à l'échelle mondiale et le groupe Gestion du risque de crime financier sont constitués de fonctions de surveillance indépendantes (les « Fonctions de surveillance ») qui sont responsables de la surveillance du programme de Gestion de la conformité à la réglementation et donnent des indications objectives et assurent la surveillance relativement à la gestion du risque juridique et de conformité à la réglementation. Les groupes Services juridiques, Relations avec les autorités de réglementation et affaires gouvernementales aux États-Unis et Risque de réglementation fournissent des conseils sur la gestion du risque juridique et de conformité à la réglementation. Des représentants de ces groupes interagissent régulièrement avec les membres de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction des Services juridiques, du Service de la conformité et du groupe Gestion du risque de crime financier se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des politiques et des programmes conçus de façon à permettre à la Banque de respecter en tout temps les lois, règles et règlements applicables. La haute direction du Service de la conformité fait aussi rapport régulièrement au comité de gouvernance, qui est responsable de la gestion du risque en matière de conduite de la Banque, de l'établissement et du maintien de politiques concernant la conformité de la Banque aux dispositions relatives à la protection des consommateurs du Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers du Canada et, en sa qualité de comité de révision de la conduite de la Banque, des transactions entre parties liées pour la Banque et certaines de ses filiales canadiennes qui sont des institutions financières fédérales. De plus, la haute direction du groupe chargé du risque de réglementation présente des rapports périodiques au conseil d'administration et au comité du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE JURIDIQUE ET DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION (Y COMPRIS LE RISQUE DE CRIME FINANCIER) DE LA TD

La gestion efficace du risque juridique et de conformité à la réglementation résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et exige : a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque juridique et de conformité à la réglementation, b) des indications et services-conseils objectifs ou une analyse critique et une surveillance indépendantes afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque juridique et de conformité à la réglementation et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Bien que chaque secteur d'exploitation et fonction du Siège social ait le devoir de gérer efficacement le risque juridique et de conformité à la réglementation, chacune des Fonctions de surveillance joue un rôle essentiel dans la gestion du risque juridique et de conformité à la réglementation de la Banque. Selon les circonstances, ces groupes remplissent divers rôles à différents moments : le rôle de conseiller de confiance, celui qui donne des indications objectives, celui qui assure une analyse critique indépendante et celui qui effectue la surveillance et le contrôle (entre autres celui de gardien ou d'approbateur).

Le Service de la conformité exerce les fonctions suivantes : il agit à titre de fonction indépendante de surveillance de la conformité à la réglementation afin d'établir les normes d'entreprise pour les secteurs d'exploitation et les Fonctions de surveillance en matière de gestion du risque de conformité à la réglementation; il fait la promotion d'une culture d'intégrité, de respect de l'éthique et de conformité, la responsabilité étant comprise et acceptée dans l'ensemble de la TD pour gérer et atténuer les risques de conformité à la réglementation; il évalue le caractère adéquat, le respect et l'efficacité des contrôles de gestion courants de la conformité à la réglementation de la Banque; il gère de manière proactive les changements réglementaires et maintient une norme en matière de modification au programme de Gestion de la conformité à la réglementation qui encourage les Fonctions de surveillance à faire de même; et il aide le chef de la conformité à formuler une opinion au comité d'audit sur la question de savoir si les contrôles de gestion de la conformité à la réglementation sont suffisamment robustes pour assurer la conformité aux exigences réglementaires applicables.

Le groupe Gestion du risque de crime financier exerce une surveillance indépendante de la gestion du risque et de la conformité à la réglementation et est responsable de la conformité à la réglementation (lois, règles et règlements) et des composantes globales de la gestion prudente du risque des programmes à l'égard du risque lié à la LCBA, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques et à la lutte contre le trafic d'influence et la corruption (collectivement les « programmes en matière de risque de crime financier »), y compris de la conception, du contenu et de la mise en œuvre de ces programmes à l'échelle de l'entreprise; établit des politiques et des normes, surveille et évalue les contrôles de ces programmes, leur conception et leur exécution, et en fait rapport; et fait rapport sur le caractère adéquat de l'efficacité de l'ensemble des programmes en matière de risque de crime financier, y compris de leur conception et de leur exécution.

Dans le cadre de leurs programmes respectifs, le Service de la conformité et le groupe Gestion du risque de crime financier ont élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à regrouper le risque de conformité à la réglementation et le risque lié au programme en matière de risque de crime financier (y compris les risques que nos produits, services et canaux de distribution soient utilisés à mauvais escient pour commettre des crimes financiers) de façon continue afin d'établir un repère pour évaluer si les contrôles internes de la Banque sont efficaces pour recenser et atténuer ces risques et pour déterminer si l'appétit pour le risque de la Banque est respecté dans le cadre de la réalisation d'une activité en particulier ou de l'ensemble des activités de l'entreprise.

Comme il est décrit plus en détail à la rubrique « Résolution globale des enquêtes sur le programme de LCBA-BSA aux États-Unis de la Banque » de la section « Événements importants » ci-dessus, la Banque a entrepris d'apporter des mesures correctives à son programme de LCBA-BSA aux États-Unis et d'améliorer plusieurs éléments des programmes de LCBA, de lutte contre le financement des activités terroristes et de sanctions à l'échelle de l'entreprise de la Banque (le « programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise »). À l'instar du redressement du programme de LCBA-BSA aux États-Unis, les mesures de redressement en lien avec les constatations du CANAFE et les autres améliorations stratégiques prévues à l'égard du programme de LCBA à l'échelle de l'entreprise à l'extérieur des États-Unis reposent sur cinq piliers : i) gens et talent; ii) gouvernance et structure; iii) politique et évaluation du risque; iv) processus et contrôle; et v) données et technologie. La Banque a mis en place une infrastructure de gestion de programme spécialisée afin de surveiller l'exécution de ces programmes. Dans le cas des États-Unis, les travaux, qui devraient s'étendre sur plusieurs années et nécessiter des investissements supplémentaires, sont supervisés par le comité de conformité du conseil d'administration des filiales américaines. Au Canada, les travaux sont supervisés par des forums de gouvernance relevant de la haute direction et font régulièrement l'objet de rapports au comité d'audit du conseil d'administration.

Les Services juridiques offrent des services et des conseils juridiques indépendants et protègent la Banque contre tout risque juridique inacceptable. Les Services juridiques ont également élaboré des méthodes pour vérifier que le risque de litiges respecte l'appétit pour le risque de la Banque.

Les processus dont se servent les Services juridiques, le Service de la conformité et le groupe Gestion du risque de crime financier (y compris les politiques et cadres, la formation et l'éducation et le Code de conduite et d'éthique de la Banque) aident chaque secteur à assumer ses responsabilités afin de respecter les exigences légales et de conformité à la réglementation.

Enfin, les Affaires internes et publiques (AIP), le groupe chargé de la gestion du risque de réglementation et le groupe Relations avec les autorités de réglementation et affaires gouvernementales établissent et facilitent également la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires, suivent et contrôlent les questions soulevées par ces examens, guident les discussions sur la réglementation visant les nouveaux produits, les propositions de produits ou les initiatives d'affaires et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des perceptions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur significative de la Banque ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctives coûteuses. Les parties prenantes comprennent les clients, les actionnaires, les employés, les organismes de réglementation et les collectivités au sein desquelles nous exerçons nos activités.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler de perceptions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la Banque qui touchent n'importe quel aspect des activités de la Banque et est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Comme toutes les catégories de risque peuvent porter atteinte à la réputation de l'entreprise, le risque de réputation n'est pas géré à part des autres principaux risques auxquels la Banque est exposée puisqu'il pourrait aller jusqu'à ternir sa marque et miner son résultat et ses fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions habituelles sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le CRRE est le comité de direction principal chargé d'examiner le risque de réputation à la TD. Son mandat est de surveiller la gestion du risque de réputation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque. Il est principalement responsable d'examiner et d'évaluer les initiatives et activités commerciales au niveau de l'entreprise et les activités pour lesquelles un profil de risque de réputation important a été établi et signalé. Le CRRE offre également un cadre de discussion, d'examen et de signalement en ce qui concerne les risques non traditionnels.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque et à la gestion du risque de réputation. Il appartient donc à chaque employé de la Banque de respecter des pratiques éthiques en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et aussi de favoriser des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la Banque. Lorsqu'un employé est au courant ou soupçonne un comportement qui contrevient au Code de conduite et d'éthique de la TD, il a l'obligation de signaler immédiatement ce comportement.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

L'approche de la Banque en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des unités d'exploitation individuelles, des secteurs de services communs du Siège social et des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la Banque à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la Banque donne un aperçu complet de son approche à la gestion de ce risque. Comme les autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la Banque est approuvée par le chef de groupe et CGR et établit des exigences selon lesquelles les secteurs d'exploitation et les services communs de l'entreprise sont tenus de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité sectoriel (lorsque la politique le prévoit) d'examiner et d'évaluer le risque de réputation et de recommander le signalement des questions touchant ce risque, le cas échéant, au CRRE.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le CGR et qui établit des pratiques courantes dans le but d'appuyer des processus uniformes pour l'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits et services à l'échelle de la Banque. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent, entre autres, à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social est le risque de perte financière, d'atteinte à la réputation ou autres préjudices découlant de l'incapacité de la Banque à gérer des facteurs environnementaux ou sociaux en perpétuelle évolution, et à y répondre, et qui peuvent nuire à l'exploitation, aux activités commerciales, aux produits, aux clients de la Banque ou aux collectivités au sein desquelles elle exerce ses activités, ou qui y sont associés.

L'exploitation d'une institution financière complexe dans plusieurs territoires expose les activités et entreprises de la Banque à un large éventail de risques financiers et non financiers. Les enjeux environnementaux et sociaux exposent la Banque à un ensemble de risques (collectivement, le risque environnemental et social) qui sont transversaux, ce qui signifie qu'ils peuvent entraîner des risques financiers et non financiers, y compris, sans s'y limiter, le risque de crédit, le risque de stratégie, le risque de réputation, le risque juridique et le risque de conformité réglementaire.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

L'équipe Gestion des risques ESG supervise l'élaboration de cadres, de politiques, de processus ainsi que de structures de gouvernance et de présentation de l'information à l'égard du risque environnemental et social en vue d'aider les secteurs d'exploitation et les fonctions du Siège social à déceler, évaluer, mesurer, contrôler et surveiller le risque environnemental et social, et à faire rapport sur celui-ci. Les secteurs d'exploitation et les fonctions du Siège social assument et gèrent les risques. Conformément aux politiques et procédures internes, les

secteurs d'exploitation et les fonctions du Siège social doivent tenir compte de l'applicabilité et de l'évaluation du risque environnemental et social dans les activités commerciales actuelles et nouvelles. De plus, les politiques internes exigent qu'une évaluation du risque environnemental et social soit intégrée à la gouvernance des unités fonctionnelles et aux processus opérationnels et qu'un niveau approprié de gouvernance et de surveillance soit appliqué aux procédures opérationnelles connexes.

L'équipe Gestion des risques ESG élabore également des outils et des programmes à l'échelle de l'entreprise pour soutenir les activités d'évaluation et de suivi, en plus des activités des secteurs d'exploitation et du Siège social. Les activités liées au risque environnemental et social sont une composante du modèle opérationnel cible et des plans de mise en œuvre de la Banque en matière de risque environnemental et social.

La surveillance exercée par la haute direction est assurée par un suivi et la présentation de rapports au comité de surveillance du risque opérationnel, au CGRE et au comité du risque du conseil d'administration.

MODE DE GESTION DU RISQUE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA TD

La Banque utilise une approche rigoureuse de gestion des risques financiers et non financiers, guidée par le risque environnemental et social susceptible d'avoir une incidence actuelle ou future sur la situation concurrentielle, la marque ou la création de valeur à long terme pour les actionnaires de la Banque. La Banque tient compte du risque environnemental et social actuel et éventuel dans les stratégies qu'elle met en œuvre, le cas échéant, en permettant une prise de décision éclairée fondée sur les capacités internes, les pratiques sectorielles, les obligations légales et réglementaires et les attentes des parties prenantes, y compris les actionnaires et les clients, à mesure qu'elles évoluent.

Le cadre de gestion du risque environnemental et social de la Banque décrit comment la Banque gère le risque environnemental et social. Ce cadre est renforcé par des politiques propres aux risques, y compris la politique sur le risque environnemental et social de la Banque qui établit les exigences pour les secteurs d'exploitation et le secteur Siège social à l'égard d'une gestion efficace de ce risque. Les secteurs d'exploitation et le secteur Siège social, le cas échéant, confirment annuellement le respect des exigences de la politique en matière de risque environnemental et social.

En ce qui concerne les prêts autres que de détail, la Banque adopte une approche mesurée, axée sur le client et fondée sur les risques en ce qui trait au risque environnemental et social. Lorsqu'une évaluation des risques indique un niveau de risque élevé, la Banque procède à un contrôle préalable accru qui peut inclure l'utilisation d'outils comme le recensement des risques physiques, les cartes thermiques, les notations de risque par secteur, la mobilisation des clients et les questionnaires remplis par eux, les systèmes d'estimation et d'analyse des émissions financées, les évaluations environnementales des sites, les visites de sites, les recherches sectorielles et l'analyse des médias, le cas échéant. Les résultats de l'évaluation des risques et du contrôle préalable accru sont pris en compte dans le processus de gouvernance des risques de la Banque, qui peut inclure une surveillance des secteurs d'exploitation et du secteur Siège social par le comité du risque de réputation. À l'issue de ce processus, la TD décide d'effectuer ou non des transactions en fonction des risques présentés par un client donné et de la capacité de la Banque à gérer ces risques.

La Banque continue également d'évaluer les répercussions associées aux changements nouveaux et importants apportés aux produits, services, projets et initiatives de la TD en intégrant une évaluation du risque environnemental et social au processus de gestion des risques liés aux changements de la Banque. De plus, la Banque continue de compter sur son programme de gestion de la poursuite des activités et des crises à l'échelle de l'entreprise pour l'exploitation de ses secteurs d'activité en cas d'incidents perturbant ses activités, y compris les incidences supplémentaires des changements climatiques.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales et sociales de la Banque sont présentées publiquement dans le cadre de son rapport annuel sur la durabilité. Les principales mesures de performance présentées par la Banque sont fondées sur l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI), les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les recommandations du GIFCC du CSF, certaines mesures étant certifiées de façon indépendante.

Risque lié au climat

Le risque lié au climat constitue le risque d'atteinte à la réputation ou de perte financière découlant des risques physiques et du risque de transition que comportent les changements climatiques pour la Banque, ses clients ou les collectivités au sein desquelles la Banque exerce ses activités. Il comprend les risques physiques découlant des conséquences des changements climatiques, ainsi que les risques de transition découlant du processus de transition vers une économie sobre en carbone. Dans son rapport annuel 2023 sur la durabilité, la Banque a souligné ses progrès en matière d'évaluation et de gestion du risque lié au climat et de gestion efficace de ses stratégies commerciales, et elle continue à tirer parti des possibilités qui s'offrent à elle compte tenu de l'évolution des risques.

La Banque continue de faire évoluer son modèle opérationnel cible sur le climat et les facteurs ESG afin d'appuyer ses travaux visant à mettre en œuvre le Plan d'action sur les changements climatiques de la TD et de gérer le risque lié au climat au moyen de flux de travail précis, notamment au moyen d'une stratégie d'entreprise relative au risque lié au climat et d'un programme d'analyse de scénarios sur ce risque. La Banque continue de s'efforcer de renforcer ses compétences et ses capacités en matière de gestion des risques liés au climat, lesquelles sont prises en compte dans le cadre de son modèle opérationnel cible sur le climat et les facteurs ESG au moyen de flux de travail précis, notamment en faisant progresser les processus de recensement et d'évaluation du risque lié au climat et en élaborant la stratégie de la Banque en matière de données climatiques.

Le programme Analyse de scénarios climatiques de la TD aide la Banque à mieux comprendre les incidences financières des risques liés au climat. L'analyse de scénarios climatiques permet d'évaluer une série de résultats hypothétiques en examinant divers scénarios futurs plausibles alternatifs selon un ensemble donné d'hypothèses et de contraintes. Bien que les scénarios ne soient pas conçus pour fournir des résultats ou des prévisions précis, ils permettent à la Banque d'envisager comment l'avenir pourrait se présenter et comment elle peut s'y préparer. Grâce à sa participation à des exercices et des programmes pilotes d'analyse de scénarios dans un éventail de scénarios climatiques, la Banque soutient l'élaboration d'outils ainsi que de capacités en matière de données climatiques et de modélisation des risques liés au climat. L'élaboration de ces capacités permet à la Banque de mieux comprendre le risque de transition et les risques physiques liés aux changements climatiques, ce qui permettra d'orienter l'approche de la Banque afin d'intégrer davantage la gestion des risques liés au climat dans l'ensemble de la société.

La Banque continue d'actualiser et d'élargir la portée de la carte thermique des risques liés au climat, laquelle est étayée par un processus d'examen des risques sectoriels, afin d'appuyer le recensement et l'évaluation des risques physiques et de transition liés au climat et de mieux comprendre les sensibilités aux risques liés au climat du secteur d'activité et des régions géographiques et les incidences connexes possibles sur la Banque et ses actifs, ses clients et les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. La TD applique son cadre de recensement des risques physiques liés au climat sur l'ensemble de son territoire et de ses secteurs d'activité afin d'alimenter les processus d'évaluation du contrôle des risques et les stratégies d'affaires.

La Banque participe aux consultations publiques aux initiatives de défense des intérêts sur les questions climatiques émergentes, notamment les cadres de divulgation proposés par les organismes de réglementation et de normalisation. De plus, elle s'engage activement auprès des organisations non gouvernementales environnementales et communautaires, des associations industrielles, des agences de notation, des communautés autochtones et des organismes d'investissement responsable.

La TD participe également à divers groupes de travail nord-américains et, en tant que membre du Partnership for Carbon Accounting Financials, elle contribue à l'élaboration et à l'amélioration des méthodes de calcul des nouveaux paramètres climatiques. La Banque fait toujours partie du Climate Risk Consortium de la Risk Management Association, lequel a pour mission de réunir les institutions financières afin d'accroître la sensibilisation aux risques liés aux changements climatiques et d'y répondre, en élaborant des cadres et des recommandations sur les principes de gouvernance, de présentation de l'information et de gestion des risques.

La TD reconnaît qu'elle est exposée à un risque de transition lié à ses propres activités, ainsi qu'à celles des clients qu'elle sert. En 2020, la Banque a présenté son objectif d'atteindre des émissions de gaz à effet de serre (GES) nettes nulles pour ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, conformément aux principes connexes de l'Accord de Paris.

La Banque surveille et évalue les faits nouveaux relatifs aux lois, à la politique, à la réglementation, à l'économie, aux technologies et aux parties prenantes touchant aux questions environnementales et sociales, y compris la transition vers la carboneutralité, et leurs incidences sur les mesures et les cibles liées à ces questions. Par conséquent, la Banque pourrait devoir ajuster ses mesures et ses cibles liées aux questions environnementales et sociales afin de tenir compte de ces faits nouveaux. De plus, les méthodes ou normes environnementales et sociales utilisées par les organismes de réglementation, le secteur financier, les groupes sectoriels ou les associations auxquels la Banque participe ou auxquels elle appartient, ou que la Banque ou ses clients utilisent pour mesurer leurs émissions de GES et en faire rapport, pourraient obliger la Banque à modifier ou à retraiter ses points de référence, ses résultats calculés ou ses cibles en matière d'émissions de GES, et l'amener à modifier ou à résilier son adhésion à des groupes ou des associations. Les limites quant à la disponibilité et à la fiabilité des données peuvent également avoir une incidence sur la capacité de la Banque à évaluer les risques environnementaux et sociaux. La Banque est consciente de la disponibilité des données et des limites en matière de qualité des données qui ont une incidence sur la gestion des risques et les efforts de réduction des émissions financées, et elle continue de travailler dans le cadre de forums sectoriels pour remédier au manque de taxonomies et de méthodes normalisées. Ces limites devraient s'améliorer au fil du temps à mesure que la Banque continue de faire progresser ses capacités en matière de données en collaborant avec des experts internes et externes en la matière, ce qui permettra d'élaborer des capacités de suivi, d'analyse et de présentation des risques environnementaux et sociaux plus solides et plus fiables. La Banque évalue et continuera d'évaluer les incidences potentielles des changements climatiques et des risques connexes sur ses activités, ses portefeuilles de prêts, ses placements et ses entreprises.

Faits nouveaux des organismes de réglementation et des instances de normalisation concernant le risque environnemental et social

Le 7 mars 2023, le BSIF a publié la ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques* (ligne directrice B-15), laquelle énonce les attentes du BSIF en matière de gestion et d'informations à fournir sur les risques et les possibilités climatiques. Les dates d'entrée en vigueur de la ligne directrice B-15 commencent le 31 octobre 2024 pour certaines composantes et les informations annuelles doivent être accessibles au public au plus tard 180 jours après la fin de l'exercice. Les informations à fournir par la Banque seront publiées dans le rapport sur la durabilité de 2024.

Le 26 juin 2023, l'International Sustainability Standards Board (ISSB), sous la supervision de l'IFRS Foundation, a publié ses deux premières normes IFRS d'information sur la durabilité, soit IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* (IFRS S1), et IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* (IFRS S2). IFRS S1 énonce les obligations de communiquer les informations significatives du point de vue financier sur les risques et les possibilités liés à la durabilité dans le but de répondre aux besoins d'information des investisseurs, tandis que IFRS S2 énonce tout particulièrement les obligations d'information concernant les risques et les possibilités liés aux changements climatiques. L'ISSB propose que ces normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, sous réserve de l'entérinement du Canada. L'application anticipée est permise à la date de la première application d'IFRS S1 et d'IFRS S2. L'International Organization of Securities Commissions (IOSCO) a officiellement approuvé IFRS S1 et IFRS S2 le 23 juillet 2023, et demande maintenant à ses pays membres d'envisager des façons d'adopter les normes de l'ISSB. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes et surveille les communications des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Code de conduite et droits de la personne

La Banque a mis en place plusieurs politiques, y compris le Code de conduite et d'éthique de la Banque qui reflète l'engagement de la Banque à gérer ses activités de façon responsable et conformément aux lois applicables. Pour des renseignements additionnels sur le Code de conduite et d'éthique, se reporter à la rubrique « Risque juridique et de conformité à la réglementation (y compris le risque de crime financier) » ci-dessus. En 2024, la Banque a publié une version actualisée de son énoncé de position sur les droits de la personne qui reflète sa responsabilité d'entreprise de respecter les droits de la personne tels qu'ils sont énoncés dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. La Banque et ses filiales concernées publient également des rapports conformément à la législation sur l'esclavage moderne à laquelle elles sont assujetties. L'énoncé de position sur les droits de la personne et le rapport de la Banque sur l'esclavage moderne et la traite des personnes sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.td.com/ca/fr/a-propos-de-la-td/aux-investisseurs/politiques-et-documents-de-referance-enjeux-environnementaux-sociaux-gouvernance>.

En 2023, la Banque a amorcé un processus d'examen de ses politiques, procédures et programmes de formation concernant les peuples autochtones et le consentement libre, préalable et éclairé afin d'évaluer dans quelle mesure ce consentement constitue un principe fonctionnel. En juin 2024, la Banque a rendu compte des résultats et de l'état d'avancement de cet examen de la politique et des programmes de formation.

Le Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers de la TD vise à promouvoir une conduite responsable par les banques canadiennes et à protéger les clients des services financiers. Cela comprend également les éléments liés à la promotion de la transparence pour les clients afin de les aider à prendre des décisions éclairées et des dispositions relatives aux transactions justes et équitables (p. ex., les exigences relatives à la résiliation des ententes, à l'accès aux services bancaires de base et aux processus de plaintes).

Aux États-Unis, la politique concernant la prestation de services bancaires justes et responsables de la TD appuie l'engagement de la Banque à traiter toutes les personnes de façon juste et équitable dans l'offre et la prestation de produits et services bancaires : pour atténuer les risques pour les consommateurs; pour prévenir les pratiques discriminatoires et les actes ou pratiques déloyaux, trompeurs ou abusifs; et pour maintenir la conformité aux lois et règlements

fédéraux et étatiques applicables. La politique en matière de plaintes de la TD lui permet de cerner et de régler les problèmes des clients et de continuer à améliorer son expérience client légendaire.

Le Code de conduite des fournisseurs de la Banque est également conforme aux engagements pris par cette dernière à l'égard du respect des droits de la personne. Les fournisseurs nouveaux ou éventuels fournissant des biens ou des services par l'intermédiaire du groupe d'approvisionnement stratégique centralisé de la Banque doivent s'inscrire par l'entremise d'un système d'approvisionnement de l'entreprise exigeant qu'ils déclarent qu'ils exercent leurs activités conformément aux attentes décrites dans le code de conduite des fournisseurs de la Banque, y compris celles relatives à la protection des droits de la personne et aux pratiques de travail équitables. De plus, le programme de diversité des fournisseurs en Amérique du Nord de la Banque vise à promouvoir l'égalité des chances et à favoriser l'inclusion des femmes, des Noirs, des peuples autochtones, des groupes issus des minorités, de la communauté 2SLGBTQ+, des personnes ayant une incapacité, des anciens combattants, des réfugiés et d'autres groupes diversifiés dans le processus d'approvisionnement. Pour respecter cet objectif, la déclaration sur la diversité des fournisseurs de la Banque reconnaît la diversité et l'inclusivité comme des valeurs fondamentales et des impératifs commerciaux.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes et estimations comptables critiques

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Un sommaire des principales méthodes et estimations comptables de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2024. Les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent le classement et l'évaluation des actifs financiers, la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, la comptabilisation des contrats de location, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance, la consolidation des entités structurées et la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

Les états financiers consolidés de 2024 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification des normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évaluation des modèles économiques

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel ses portefeuilles d'actifs financiers sont gérés. Pour des renseignements sur les modèles économiques de la Banque, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque. Pour établir ses modèles économiques, la Banque prend en compte ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées.
- Les principaux risques qui influent sur la performance du portefeuille d'actifs et la façon dont ces risques sont gérés.
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction.
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Les ventes ne permettent pas de déterminer à elles seules le modèle économique et ne sont pas considérées isolément. Les ventes témoignent plutôt de la façon dont les flux de trésorerie sont générés. Un modèle économique de type détention aux fins de la perception sera réévalué par la Banque afin de déterminer si les ventes sont conformes à l'objectif de percevoir des flux de trésorerie contractuels lorsque ces ventes sont de valeur plus que négligeable ou qu'elles sont plus qu'inhabituelles.

Critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, la Banque tient compte des modalités contractuelles de l'instrument, notamment si l'actif financier est assorti de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels et qui feraient en sorte que ces flux de trésorerie ne concorderaient pas avec un contrat de prêt de base. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque tient compte des principales modalités comme suit et évalue si les flux de trésorerie contractuels de l'instrument satisfont toujours au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels :

- Caractéristiques liées à la performance.
- Modalités qui limitent les droits de la Banque aux flux de trésorerie d'actifs spécifiques (absence d'un droit de recours).
- Modalités de remboursement anticipé et de prolongation.
- Caractéristiques liées à l'effet de levier.
- Caractéristiques qui modifient des éléments de la valeur temps de l'argent.
- Caractéristiques liées à la durabilité.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Augmentation importante du risque de crédit

Pour les expositions de détail, les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour le produit ou pour le portefeuille approprié et varient en fonction de l'exposition au risque de crédit à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la PD, un filet de sécurité absolu en cas de PD et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Pour les expositions autres que de détail, la NRE est établie par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries qui sont fondés sur des données historiques. Les informations actuelles et prospectives qui sont propres à l'emprunteur et aux industries sont prises en compte en fonction du jugement d'experts en matière de crédit. Les critères d'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit sont définis pour la segmentation appropriée et varient en fonction de la NRE à la création de l'actif financier. Les critères comprennent les variations relatives de la NRE, un filet de sécurité absolu relatif à la NRE et un filet de sécurité en cas de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale survient lorsque l'un de ces critères est rempli.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers. La provision pour pertes sur créances représente l'estimation objective de la direction du risque de défaillance et des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan.

Pour les expositions de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction du produit de la PD, de la PCD et de l'ECD à chaque période de la durée de vie attendue restante de l'actif financier, et actualisées à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif. Les estimations de la PD correspondent à la PD prospective et sont mises à jour trimestriellement en fonction des antécédents, des conditions actuelles et des informations prospectives pertinentes de la Banque sur la durée de vie attendue de l'exposition pour déterminer la courbe de la PD pour la durée de vie. Les estimations de la PCD sont fondées sur les radiations et les recouvrements de paiement passés, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les flux de trésorerie attendus des sûretés, des garanties et d'autres rehaussements de crédit sont intégrés dans la PCD s'ils font partie intégrante des modalités contractuelles. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PCD attendue. L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie attendue restante de l'exposition. L'ECD incorpore les anticipations prospectives à l'égard des remboursements des soldes prélevés et des prélèvements futurs, le cas échéant.

Pour les expositions autres que de détail, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie attendue restante de l'instrument financier. La PD pour la durée de vie est déterminée en établissant une concordance entre la NRE de l'exposition et la PD prospective sur la durée de vie attendue. Les estimations de la PCD sont déterminées en établissant une concordance entre la notation de risque par facilité (NRF) de l'exposition et la PCD attendue, laquelle tient compte des caractéristiques propres à la facilité comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt. Les variables macroéconomiques pertinentes sont intégrées dans le calcul afin de déterminer la PD et la PCD attendues. Les flux de trésorerie attendus sont établis en appliquant les estimations de PD et de PCD au flux de trésorerie contractuels afin de calculer les insuffisances de flux de trésorerie sur la durée de vie attendue de l'exposition.

Informations prospectives

Pour calculer les pertes de crédit attendues, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs, y compris des facteurs propres aux régions, sont intégrés aux paramètres de risque selon le cas. Des facteurs de risque additionnels qui sont propres aux industries ou aux secteurs sont également intégrés, lorsque pertinents. Des scénarios macroéconomiques prospectifs sont produits par les Services économiques TD dans le processus relatif aux pertes de crédit attendues : un scénario économique de base, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste fondés sur une conjoncture économique plausible tenant compte des sources d'incertitude entourant le scénario de base. Tous les scénarios macroéconomiques sont mis à jour trimestriellement en fonction de chacune des variables régionales, le cas échéant, et sont incorporés selon le cas dans la modélisation trimestrielle des paramètres de risque du scénario de base, du scénario optimiste et du scénario pessimiste utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et des pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Les Services économiques TD exerceront leur jugement pour recommander chaque trimestre les pondérations probabilistes de chacun des scénarios. Les scénarios macroéconomiques et les pondérations probabilistes proposés font l'objet d'un examen critique approfondi de la direction par l'entremise d'un comité regroupant des représentants des Services économiques TD et des fonctions Gestion du risque, Finances et Entreprise. La Banque applique des facteurs de pondération probabiliste propres aux pertes de crédit attendues calculées selon chacun des trois scénarios afin de déterminer les pertes de crédit attendues fondées sur des pondérations probabilistes. Se reporter à la note 8 pour plus de renseignements sur les variables macroéconomiques et la sensibilité des pertes de crédit attendues.

Jugement d'expert en matière de crédit

La direction exerce son jugement d'expert en matière de crédit pour établir la meilleure estimation de la composante qualitative qui contribue aux pertes de crédit attendues, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs et informations prospectives pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles.

Une grande incertitude économique perdure et la direction continue d'exercer un jugement d'expert en matière de crédit pour déterminer si le risque de crédit d'une exposition a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et pour établir le montant des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture. Dans la mesure où certaines répercussions ne sont pas totalement intégrées dans les calculs des modèles, des ajustements quantitatifs et qualitatifs temporaires ont été pris en compte.

CONTRATS DE LOCATION

La Banque exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. Elle tient compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation, notamment les investissements dans des améliorations locatives majeures, le rendement des succursales et les pratiques commerciales antérieures. Les périodes visées par les options de prolongation ou de résiliation sont prises en compte dans la durée du contrat de location uniquement si la Banque a la certitude raisonnable de les exercer. La direction considère le seuil de « certitude raisonnable » comme étant un seuil élevé. Tout changement touchant le contexte économique ou l'industrie pourrait influencer sur l'évaluation par la Banque de la durée du contrat de location, et toute modification de l'estimation par la Banque des durées des contrats de location pourrait avoir une incidence significative sur le bilan consolidé et l'état du résultat consolidé de la Banque.

Afin de déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la Banque doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque bien loué ou portefeuille de biens loués si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être déterminé facilement. La Banque détermine le taux d'emprunt marginal de chaque bien loué ou portefeuille de biens loués en prenant en considération le degré de solvabilité de la Banque, la garantie, la durée et la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation ainsi que l'environnement économique dans lequel le bien loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent changer principalement par suite de changements dans l'environnement macroéconomique.

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur les mêmes instruments ou des instruments similaires, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Des jugements sont portés pour la détermination des techniques d'évaluation à appliquer, des critères de liquidité et des données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de valeur appliqués aux justes valeurs déterminées à l'aide de modèles afin de tenir compte des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure, comme dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

Certains actifs financiers transférés peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées, comme établir si les droits de la Banque de recevoir des flux de trésorerie de l'actif financier ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier.

Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte à la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes de crédit attendues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque.

Les droits conservés représentent des droits financiers conservés par la Banque dans les actifs transférés. Ils sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits (pertes) de négociation. Les hypothèses sont passées en revue périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les résultats prévus, les taux de croissance, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les hypothèses émises en interne sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT ou des groupes d'UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations projetées est établi d'après le rendement de marché d'obligations de sociétés de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie propres aux régimes. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des profits et pertes de réévaluation qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions pour positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à des variations de ces passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures, auxquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées, seront suffisants. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites judiciaires et procédures administratives intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions relatives aux poursuites judiciaires et aux procédures administratives nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions relatives aux poursuites judiciaires et aux procédures administratives, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut mener à des variations dans le montant comptabilisé pour les provisions de restructuration.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les passifs au titre des contrats d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour les contrats d'assurance de dommages, le coût définitif du PSS est estimé par l'actuaire désigné au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour les contrats d'assurance de personnes, les passifs au titre des contrats d'assurance tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses liées au risque d'assurance sont présentés à la note 21 des états financiers consolidés de 2024.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, elle doit comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer les principales activités économiques de cette dernière. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des garanties, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en considération sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel pour son propre compte si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

La Banque porte des jugements pour déterminer quand les obligations de prestation sont remplies, ce qui influe sur le moment de la comptabilisation des produits, en évaluant le rythme auquel la Banque transfère le contrôle des services promis au client. Une obligation de prestation est remplie progressivement lorsque le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation des services par la Banque. Pour les obligations de prestation remplies progressivement, ce qui est le cas par exemple des produits tirés de forfaits liés aux comptes de dépôts des particuliers, les produits sont habituellement comptabilisés au moyen de la méthode du temps écoulé, laquelle se fonde sur le temps écoulé en proportion de la période au cours de laquelle le service est fourni. La méthode du temps écoulé reflète fidèlement le transfert du contrôle de ces services puisque le contrôle est transféré uniformément au client lorsque la Banque fournit un service consistant à se tenir prête pour la prestation d'autres services ou que les efforts de la Banque sont déployés uniformément pour fournir un service sur la durée du contrat. Dans le cas de contrats où la Banque a le droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation que la Banque a remplies jusqu'à la date considérée, elle comptabilise les produits au montant qu'elle a droit de facturer.

La Banque remplit une obligation de prestation à un moment précis si le client obtient le contrôle des services promis au même moment. La détermination du moment où le contrôle est transféré exige l'exercice de jugement. Pour les services fondés sur les opérations, la Banque détermine que le contrôle est transféré au client à un moment précis lorsque le client obtient la quasi-totalité des avantages du service rendu et que la Banque a un droit actuel à un paiement, ce qui coïncide généralement avec le moment où l'opération est exécutée.

La Banque pose des jugements pour déterminer si les coûts engagés liés à l'obtention de nouveaux contrats générateurs de produits satisfont aux conditions pour être inscrits à l'actif comme des coûts marginaux d'obtention ou d'exécution d'un contrat conclu avec des clients.

RÉFORME DES TAUX D'INTÉRÊT DE RÉFÉRENCE – PHASE 2

À compter du 1^{er} novembre 2020, la Banque a adopté de façon anticipée la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 et aucun ajustement lié à la transition n'a été nécessaire par suite de l'adoption.

La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 porte sur les questions touchant l'information financière lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers ou aux relations de couverture découlant de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent que la modification aux actifs financiers, passifs financiers et obligations locatives requise en conséquence directe de la réforme des taux interbancaires offerts et apportée selon une base économiquement équivalente soit comptabilisée en révisant de façon prospective le taux d'intérêt effectif. Si la modification ne respecte pas les dispositions relatives à la mesure de simplification, les dispositions des IFRS en vigueur doivent être appliquées. Un allègement est également prévu à l'égard des relations de comptabilité de couverture d'une entité dans le cas où des changements aux éléments couverts et aux instruments de couverture découlent de la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications permettent aux entités de refléter ces changements sans mettre fin à la relation de couverture existante ou sans avoir à désigner formellement une nouvelle relation de couverture. Les changements permis comprennent la redéfinition du risque couvert en fonction d'un taux de référence alternatif (spécifié contractuellement ou non contractuellement), la modification de la description de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour refléter le taux de référence alternatif et la modification de la description de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la couverture par l'entité. Les relations de couverture qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 sont les mêmes que celles qui entrent dans le champ d'application de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1. La Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 a également modifié IFRS 7, ajoutant des obligations accrues d'informations qualitatives et quantitatives à fournir sur les risques découlant de la réforme des taux interbancaires offerts, la façon dont l'entité gère ces risques, son degré d'avancement dans la réalisation du passage aux taux de référence alternatifs et la manière dont elle gère ce passage.

Les taux d'intérêt de référence (comme le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) et le taux Canadian Dollar Offered Rate (CDOR)) ont fait l'objet d'une réforme et ont été remplacés par des taux de référence alternatifs. Depuis le 30 juin 2023, les taux LIBOR en dollar américain pour toutes les échéances restantes (à un jour, à un mois, à trois mois, à six mois et à douze mois) ont cessé d'être utilisés ou n'ont été publiés que sur une base synthétique afin d'être utilisés pour les anciens contrats qui n'avaient pas de taux de substitution. Les taux CDOR pour toutes les échéances restantes (à un mois, à deux mois et à trois mois) ont cessé définitivement après une dernière publication le 28 juin 2024. L'exposition de la Banque aux actifs financiers non dérivés, aux passifs financiers non dérivés, aux montants notionnels des dérivés et aux engagements hors bilan dont le taux de référence est le CDOR n'est plus importante à l'égard des états financiers au 31 octobre 2024 (respectivement 17 milliards de dollars, 12 milliards de dollars, 2 645 milliards de dollars et 64 milliards de dollars au 31 octobre 2023).

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque a adopté la nouvelle norme présentée ci-après le 1^{er} novembre 2023.

Contrats d'assurance

L'IASB a publié IFRS 17, qui a remplacé les lignes directrices d'IFRS 4. La norme est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, soit le 1^{er} novembre 2023 pour la Banque. IFRS 17 établit les principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance ainsi que pour les informations à fournir sur ceux-ci.

La Banque a appliqué IFRS 17 pour la première fois le 1^{er} novembre 2023 et a retraité les informations de la période comparative. Pour réaliser la transition, la Banque a principalement appliqué l'approche rétrospective intégrale, qui exige d'évaluer les contrats d'assurance comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée à ces contrats. Le tableau ci-dessous présente les ajustements des soldes liés aux contrats d'assurance de la Banque comptabilisés selon IFRS 4 au 31 octobre 2022, lesquels ont servi à calculer les passifs au titre des contrats d'assurance et les actifs au titre des contrats de réassurance comptabilisés selon IFRS 17 par la Banque au 1^{er} novembre 2022.

(en millions de dollars canadiens)	Montant
Passifs liés aux assurances	7 468 \$
Autres passifs	131
Autres actifs	(2 361)
Soldes liés aux assurances, montant net, au 31 octobre 2022	5 238 \$
Modifications aux hypothèses actuarielles, y compris l'ajustement au titre du risque et le facteur d'actualisation	(192)
Comptabilisation des pertes sur contrats déficitaires	113
Autres ajustements	(93)
Soldes liés aux assurances, montant net, au 1^{er} novembre 2022	5 066 \$
Passifs au titre des contrats d'assurance	5 761 \$
Actifs au titre des contrats de réassurance	(695)
Soldes liés aux assurances, montant net, au 1^{er} novembre 2022	5 066 \$

Au 1^{er} novembre 2022, les ajustements liés à la transition à IFRS 17 ont entraîné une diminution des actifs d'impôt différé de la Banque de 60 millions de dollars et une augmentation des résultats non distribués de 112 millions de dollars après impôt.

Au moment de la première application d'IFRS 17 le 1^{er} novembre 2023, la Banque a appliqué des dispositions transitoires et reclassé certaines valeurs mobilières à l'appui des activités d'assurance pour réduire au minimum les non-concordances comptables attribuables à l'application du nouveau facteur d'actualisation selon IFRS 17. Les dispositions transitoires relatives à ces valeurs mobilières, qui s'appliquent aux entités ayant précédemment appliqué IFRS 9, ont été appliquées sans retraitement des montants comparatifs. Le reclassement a entraîné une diminution des résultats non distribués et une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global de 10 millions de dollars.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

La norme et les modifications suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque.

États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (IFRS 18), qui remplace les lignes directrices d'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette norme énonce les exigences relatives à la présentation et aux informations à fournir, en mettant l'accent sur la fourniture d'informations pertinentes pour les utilisateurs des états financiers. IFRS 18 apporte des modifications à la structure de l'état du résultat net, aux principes de regroupement et de ventilation des informations financières et aux mesures de la performance définies par la direction devant être fournies dans les notes des états financiers. La nouvelle norme entrera en vigueur pour l'exercice de la Banque ouvert à compter du 1^{er} novembre 2027. L'application anticipée est permise. IFRS 18 devra être appliquée de façon rétrospective avec retraitement des informations comparatives. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme.

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers*, qui a modifié IFRS 9 et IFRS 7. Les modifications résolvent certaines questions soulevées dans le cadre du suivi après mise en œuvre des dispositions d'IFRS 9 relatives au classement et à l'évaluation. Elles clarifient la façon d'évaluer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ou d'autres clauses conditionnelles similaires. Les modifications précisent également le traitement des actifs garantis uniquement par sûreté réelle et des instruments liés par contrat. En outre, les modifications précisent qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et offrent la possibilité de choisir comme méthode comptable de décomptabiliser un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement si certaines conditions sont remplies. Enfin, les modifications ajoutent de nouvelles obligations d'information pour les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les instruments de capitaux propres classés comme étant à la JVAERG.

Les modifications entreront en vigueur pour l'exercice de la Banque ouvert à compter du 1^{er} novembre 2026. L'application anticipée est permise, avec possibilité de n'adopter de façon anticipée que les modifications relatives au classement des actifs financiers et aux informations à fournir connexes. La Banque est tenue d'appliquer les modifications de manière rétrospective, mais n'est pas tenue de retraiter les chiffres des périodes antérieures. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces modifications.

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2024. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2024.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé Internal Control – Integrated Framework, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2024. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2024 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint à titre de Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant – Contrôle interne à l'égard de l'information financière, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2024.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2024, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière. Pour plus de renseignements sur les modifications de méthodes, procédures et estimations comptables apportées par la Banque, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de 2024 de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU 59	INFORMATIONS ANNUELLES CHOISIES ¹	2024	2023	2022
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Total des produits		57 223 \$	50 690 \$	49 032 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		8 316	10 071	17 170
Résultat de base par action		4,73	5,53	9,48
Résultat dilué par action		4,72	5,52	9,47
Dividendes déclarés par action ordinaire		4,08	3,84	3,56
Total de l'actif (en milliards de dollars canadiens)		2 061,8	1 955,1	1 917,5
Dépôts (en milliards de dollars canadiens)		1 268,7	1 198,2	1 230,0

¹ Pour l'exercice clos le 31 octobre 2023, certains montants ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 4 des états financiers consolidés de 2024 de la Banque.

TABLEAU 6 0 **PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières^{1,2}**

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance ³						Total 31 octobre 2024	Total 31 octobre 2023
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
<i>Fédéral</i>								
Juste valeur	4 587 \$	1 070 \$	3 447 \$	8 651 \$	384 \$	– \$	18 139 \$	18 210 \$
Coût amorti	4 584	1 065	3 451	8 733	448	–	18 281	18 334
Rendement	1,06 %	1,16 %	2,51 %	2,98 %	2,92 %	– %	2,30 %	2,26 %
<i>Provinces</i>								
Juste valeur	2 807	2 376	6 346	9 609	132	–	21 270	19 940
Coût amorti	2 796	2 366	6 314	9 653	134	–	21 263	19 953
Rendement	2,25 %	2,56 %	2,29 %	2,92 %	4,31 %	– %	2,61 %	2,56 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis								
Juste valeur	16 801	3 093	1 770	7 839	–	–	29 503	4 676
Coût amorti	16 802	3 098	1 780	7 873	–	–	29 553	4 738
Rendement	4,33 %	1,98 %	3,74 %	4,22 %	– %	– %	4,02 %	1,90 %
Obligations émises par des gouvernements d'états, des municipalités et d'autres organismes américains								
Juste valeur	3 036	240	10	340	2 068	–	5 694	6 326
Coût amorti	3 035	244	10	340	2 189	–	5 818	6 522
Rendement	0,01 %	2,74 %	4,09 %	4,84 %	4,68 %	– %	2,17 %	2,30 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
Juste valeur	863	521	173	122	–	–	1 679	1 498
Coût amorti	870	520	174	123	–	–	1 687	1 521
Rendement	0,97 %	2,40 %	2,70 %	3,80 %	– %	– %	1,80 %	1,59 %
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes								
Juste valeur	5	1 539	593	–	–	–	2 137	2 277
Coût amorti	5	1 533	587	–	–	–	2 125	2 313
Rendement	4,55 %	2,33 %	2,68 %	– %	– %	– %	2,43 %	3,25 %
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs								
Juste valeur	–	–	38	94	1 252	–	1 384	4 114
Coût amorti	–	–	39	95	1 263	–	1 397	4 146
Rendement	– %	– %	5,67 %	6,09 %	5,76 %	– %	5,78 %	3,92 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes ⁴								
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–	–
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–	–
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Obligations de sociétés et autres								
Juste valeur	1 391	2 600	1 679	2 097	1 679	–	9 446	8 890
Coût amorti	1 391	2 595	1 675	2 082	1 675	1	9 419	8 945
Rendement	2,31 %	1,97 %	3,29 %	3,02 %	4,88 %	– %	3,01 %	3,76 %
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires								
Juste valeur	–	–	–	–	–	3 914	3 914	3 170
Coût	–	–	–	–	–	3 810	3 810	3 190
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	5,59 %	5,59 %	4,07 %
Actions privilégiées								
Juste valeur	–	–	–	–	–	501	501	343
Coût	–	–	–	–	–	632	632	567
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	3,82 %	3,82 %	3,02 %
Total des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Juste valeur	29 490 \$	11 439 \$	14 056 \$	28 752 \$	5 515 \$	4 415 \$	93 667 \$	69 444 \$
Coût amorti	29 483	11 421	14 030	28 899	5 709	4 443	93 985	70 229
Rendement	2,98 %	2,10 %	2,68 %	3,34 %	4,83 %	5,34 %	3,16 %	2,72 %

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Aux 31 octobre 2024 et 2023, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 %.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

⁴ Obligations garanties par une hypothèque.

TABLEAU 60 PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance ³						Total	Total
	1 an et moins	Plus de 1 an à 3 ans	Plus de 3 à 5 ans	Plus de 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise		
							31 octobre 2024	31 octobre 2023
Titres de créance au coût amorti								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
<i>Fédéral</i>								
Juste valeur	1 856 \$	12 336 \$	5 243 \$	2 077 \$	1 313 \$	– \$	22 825 \$	24 898 \$
Coût amorti	1 858	12 431	5 222	2 095	1 385	–	22 991	25 344
Rendement	1,49 %	2,04 %	2,56 %	2,80 %	4,83 %	– %	2,35 %	3,07 %
<i>Provinces</i>								
Juste valeur	1 581	2 472	5 169	9 292	–	–	18 514	17 291
Coût amorti	1 587	2 496	5 192	9 339	–	–	18 614	17 474
Rendement	1,17 %	2,00 %	2,74 %	3,07 %	– %	– %	2,67 %	2,28 %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences								
Juste valeur	852	12 636	22 464	–	13 329	–	49 281	65 386
Coût amorti	928	13 370	23 560	–	13 468	–	51 326	68 413
Rendement	2,62 %	0,66 %	1,35 %	– %	2,14 %	– %	1,40 %	1,19 %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
Juste valeur	2 628	5 490	4 485	27 113	30 531	–	70 247	73 604
Coût amorti	2 637	5 658	4 597	28 363	31 518	–	72 773	77 804
Rendement	2,70 %	1,96 %	2,89 %	1,84 %	5,38 %	– %	3,48 %	3,67 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
Juste valeur	12 027	18 015	7 946	2 921	–	–	40 909	39 781
Coût amorti	11 134	18 391	7 133	2 736	–	–	39 394	41 269
Rendement	1,02 %	1,15 %	3,14 %	3,04 %	– %	– %	1,61 %	1,36 %
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs								
Juste valeur	49	6 606	3 697	6 658	12 412	–	29 422	38 619
Coût amorti	49	6 653	3 821	6 734	12 451	–	29 708	39 888
Rendement	6,61 %	2,57 %	2,57 %	4,85 %	5,71 %	– %	4,41 %	4,30 %
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
Juste valeur	–	–	–	206	14 668	–	14 874	15 779
Coût amorti	–	–	–	209	15 153	–	15 362	16 791
Rendement	– %	– %	– %	2,97 %	3,02 %	– %	3,02 %	3,01 %
Émetteurs canadiens								
Juste valeur	308	2 801	393	1 118	–	–	4 620	4 341
Coût amorti	309	2 899	392	1 122	–	–	4 722	4 552
Rendement	3,85 %	1,94 %	2,68 %	1,81 %	– %	– %	2,10 %	2,28 %
Autres émetteurs								
Juste valeur	2 329	5 745	5 510	1 900	–	–	15 484	15 511
Coût amorti	2 547	6 099	6 044	2 035	–	–	16 725	16 481
Rendement	2,15 %	2,32 %	2,23 %	3,02 %	– %	– %	2,71 %	2,80 %
Total des titres de créance au coût amorti								
Juste valeur	21 630 \$	66 101 \$	54 907 \$	51 285 \$	72 253 \$	– \$	266 176 \$	295 210 \$
Coût amorti	21 049	67 997	55 961	52 633	73 975	–	271 615	308 016
Rendement	1,55 %	1,59 %	2,24 %	2,59 %	4,35 %	– %	2,67 %	2,66 %

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Aux 31 octobre 2024 et 2023, aucune valeur mobilière d'un émetteur donné n'avait une valeur comptable qui représentait plus de 10 %.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 6 1	PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts
-------------	---

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance				Total	Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 à 15 ans	Plus de 15 ans		
					31 octobre 2024	31 octobre 2023
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	51 833 \$	218 132 \$	3 097 \$	7 \$	273 069 \$	263 733 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	56 781	66 195	60	–	123 036	117 618
Prêts-auto indirects	837	14 958	14 042	–	29 837	28 786
Divers	18 186	631	1 068	–	19 885	18 587
Cartes de crédit	20 510	–	–	–	20 510	18 815
Total des prêts aux particuliers	148 147	299 916	18 267	7	466 337	447 539
Prêts immobiliers						
Résidentiels	14 500	11 220	2 152	2	27 874	27 784
Non résidentiels	13 813	9 841	2 308	–	25 962	24 849
Total des prêts immobiliers	28 313	21 061	4 460	2	53 836	52 633
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	102 619	54 112	7 187	40	163 958	156 217
Total des prêts – Canada	250 766	354 028	25 454	47	630 295	603 756
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	748	494	1 922	55 416	58 580	56 548
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	8 938	82	782	1 723	11 525	10 585
Prêts-auto indirects	502	24 750	17 729	–	42 981	41 051
Divers	232	864	5	(2)	1 099	901
Cartes de crédit	20 123	–	–	–	20 123	19 839
Total des prêts aux particuliers	30 543	26 190	20 438	57 137	134 308	128 924
Prêts immobiliers						
Résidentiels	2 872	6 853	3 604	398	13 727	11 958
Non résidentiels	5 813	16 567	4 919	853	28 152	28 537
Total des prêts immobiliers	8 685	23 420	8 523	1 251	41 879	40 495
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	47 985	89 120	38 408	7 594	183 107	178 259
Total des prêts – États-Unis	78 528	115 310	58 846	64 731	317 415	307 183
Autres pays						
Prêts aux particuliers	25	–	–	–	25	19
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	6 878	2 151	1 109	–	10 138	10 024
Total des prêts – autres pays	6 903	2 151	1 109	–	10 163	10 043
Autres prêts						
Titres de créance classés comme prêts	–	–	–	–	–	–
Prêts dépréciés acquis	–	–	–	–	–	91
Total – autres prêts	–	–	–	–	–	91
Total des prêts	336 197 \$	471 489 \$	85 409 \$	64 778 \$	957 873 \$	921 073 \$

TABLEAU 6 2	PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux
-------------	---

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2024			31 octobre 2023		
	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 à 15 ans	Plus de 15 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 à 15 ans	Plus de 15 ans
Taux fixe	302 548 \$	68 990 \$	44 741 \$	290 973 \$	69 964 \$	44 764 \$
Taux variable	168 941	16 419	20 037	185 130	18 607	17 663
Total	471 489 \$	85 409 \$	64 778 \$	476 103 \$	88 571 \$	62 427 \$

TABLEAU 63 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2024	2023
Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice	7 136 \$	6 432 \$
Provision pour pertes sur créances	4 253	2 933
Radiations		
Canada		
Prêts hypothécaires résidentiels	5	6
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers		
Lignes de crédit domiciliaires	8	5
Prêts-auto indirects	437	293
Divers	281	225
Cartes de crédit	587	457
Total des prêts aux particuliers	1 318	986
Prêts immobiliers		
Résidentiels	3	2
Non résidentiels	4	1
Total des prêts immobiliers	7	3
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	264	128
Total – Canada	1 582	1 114
États-Unis		
Prêts hypothécaires résidentiels	3	4
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers		
Lignes de crédit domiciliaires	3	5
Prêts-auto indirects	501	325
Divers	266	251
Cartes de crédit	1 293	968
Total des prêts aux particuliers	2 066	1 553
Prêts immobiliers		
Résidentiels	8	2
Non résidentiels	100	61
Total des prêts immobiliers	108	63
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	336	179
Total – États-Unis	2 402	1 732
Autres pays		
Prêts aux particuliers	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–
Total – autres pays	–	–
Autres prêts		
Titres de créance classés comme prêts	–	–
Prêts dépréciés acquis ^{1, 2}	–	–
Total – autres prêts	–	–
Total des radiations en diminution du portefeuille	3 984	2 846
Reprises		
Canada		
Prêts hypothécaires résidentiels	–	–
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers		
Lignes de crédit domiciliaires	1	2
Prêts-auto indirects	77	82
Divers	47	45
Cartes de crédit	107	95
Total des prêts aux particuliers	232	224
Prêts immobiliers		
Résidentiels	–	–
Non résidentiels	–	–
Total des prêts immobiliers	–	–
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	23	19
Total – Canada	255 \$	243 \$

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

TABLEAU 63 PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS (suite)		2024	2023
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)			
États-Unis			
Prêts hypothécaires résidentiels		1 \$	3 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Lignes de crédit domiciliaires		3	4
Prêts-auto indirects		163	134
Divers		32	31
Cartes de crédit		212	193
Total des prêts aux particuliers		411	365
Prêts immobiliers			
Résidentiels		2	1
Non résidentiels		14	1
Total des prêts immobiliers		16	2
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)		41	26
Total – États-Unis		452	391
Autres pays			
Prêts aux particuliers		–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements		–	–
Total – autres pays		–	–
Autres prêts			
Titres de créance classés comme prêts		–	–
Prêts dépréciés acquis ^{1, 2}		–	1
Total – autres prêts		–	1
Total des reprises portées au portefeuille		707	635
Radiations nettes		(3 277)	(2 211)
Cessions		(39)	–
Écarts de conversion et autres ajustements		15	100
Total de la provision pour pertes sur prêts, y compris les positions hors bilan		8 088	7 254
Moins la variation de la provision pour les positions hors bilan ³		(6)	118
Provision pour pertes sur prêts, à la fin de l'exercice		8 094 \$	7 136 \$
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts		0,35 %	0,25 %

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts dépréciés acquis.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC.

³ La provision pour pertes sur prêts pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

TABLEAU 64 DÉPÔTS MOYENS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Exercices clos les

	31 octobre 2024			31 octobre 2023		
	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
Dépôts comptabilisés au Canada¹						
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	18 246 \$	– \$	– %	21 354 \$	– \$	– %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	87 264	7 291	8,36	84 808	4 231	4,99
Dépôts sur préavis	312 014	1 595	0,51	320 061	2 325	0,73
Dépôts à terme	383 720	16 730	4,36	335 069	14 049	4,19
Total – dépôts comptabilisés au Canada	801 244	25 616	3,20	761 292	20 605	2,71
Dépôts comptabilisés aux États-Unis						
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	11 233	–	–	12 611	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	34 784	1 377	3,96	27 067	953	3,52
Dépôts sur préavis	363 171	8 780	2,42	406 534	7 869	1,94
Dépôts à terme	131 054	6 985	5,33	119 670	5 760	4,81
Total – dépôts comptabilisés aux États-Unis	540 242	17 142	3,17	565 882	14 582	2,58
Dépôts comptabilisés dans d'autres pays						
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	5	–	–	24	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	1 532	81	5,29	32	3	9,38
Dépôts sur préavis	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme	79 611	4 021	5,05	79 229	3 161	3,99
Total – dépôts comptabilisés dans d'autres pays	81 148	4 102	5,05	79 285	3 164	3,99
Total – dépôts moyens	1 422 634 \$	46 860 \$	3,29 %	1 406 459 \$	38 351 \$	2,73 %

¹ Au 31 octobre 2024, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 218 milliards de dollars (187 milliards de dollars au 31 octobre 2023).

TABLEAU 65 DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 \$ ou plus¹

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	
	31 octobre 2024				
Canada	87 189 \$	39 584 \$	68 581 \$	162 097 \$	357 451 \$
États-Unis ²	41 824	33 614	27 596	3 336	106 370
Autres pays	36 401	9 911	35 960	258	82 530
Total	165 414 \$	83 109 \$	132 137 \$	165 691 \$	546 351 \$
31 octobre 2023					
Canada	72 295 \$	37 289 \$	51 887 \$	148 244 \$	309 715 \$
États-Unis ²	48 481	24 335	36 868	3 939	113 623
Autres pays	32 895	18 287	37 304	142	88 628
Total	153 671 \$	79 911 \$	126 059 \$	152 325 \$	511 966 \$

¹ Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

² Comprennent les dépôts en coupures de 250 000 \$ US ou plus, dont une tranche de 36,9 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de 3 mois, une tranche de 30,5 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 30,0 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 6 à 12 mois » et une tranche de 3,2 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 12 mois » (tranche de 44,9 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « 3 mois », une tranche de 21,2 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 3 à 6 mois », une tranche de 34,8 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 6 à 12 mois » et une tranche de 3,3 milliards de dollars d'une durée restante jusqu'à l'échéance de « plus de 12 mois au 31 octobre 2023).

TABLEAU 6.6 PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS MOYENS^{1,2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2024			2023		
	Solde moyen	Intérêts ³	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts ³	Taux moyen
Actifs productifs d'intérêts						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques						
Canada	29 251 \$	1 833 \$	6,27 %	40 932 \$	2 417 \$	5,90 %
États-Unis	72 331	3 446	4,76	58 220	2 433	4,18
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	77 792	3 110	4,00	79 415	3 209	4,04
États-Unis	26 410	999	3,78	24 377	1 006	4,13
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	117 514	6 067	5,16	109 955	5 452	4,96
États-Unis	226 820	10 293	4,54	268 597	9 988	3,72
Valeurs mobilières prises en pension						
Canada	86 905	4 253	4,89	84 646	3 869	4,57
États-Unis	74 237	4 837	6,52	61 839	3 630	5,87
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels ⁴						
Canada	287 609	12 772	4,44	266 016	10 882	4,09
États-Unis	56 771	2 203	3,88	51 329	1 802	3,51
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	165 582	8 377	5,06	158 980	6 244	3,93
États-Unis	52 340	3 243	6,20	47 692	2 405	5,04
Cartes de crédit						
Canada	20 581	2 712	13,18	18 683	2 393	12,81
États-Unis	18 953	3 652	19,27	18 226	3 384	18,57
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁴						
Canada	173 410	10 364	5,98	151 034	8 152	5,40
États-Unis	163 744	10 097	6,17	156 970	8 985	5,72
Autres pays⁵						
	124 093	5 131	4,13	121 324	4 423	3,65
Total des actifs productifs d'intérêts⁶	1 774 343	93 389	5,26	1 718 235	80 674	4,70
Passifs portant intérêt						
Dépôts						
Particuliers ⁷						
Canada	328 798	7 124	2,17	314 227	4 852	1,54
États-Unis	264 636	7 647	2,89	283 287	6 335	2,24
Banques ^{8,9}						
Canada	20 121	1 078	5,36	19 939	1 098	5,51
États-Unis	24 319	908	3,73	25 486	942	3,70
Dépôts des entreprises et des gouvernements ^{8,9}						
Canada	394 345	17 414	4,42	360 857	14 655	4,06
États-Unis	179 530	8 587	4,78	175 719	7 305	4,16
Billets et débiteures subordonnés						
	10 417	436	4,19	11 112	436	3,92
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension						
Canada	77 529	3 596	4,64	83 935	3 662	4,36
États-Unis	109 960	7 015	6,38	78 421	4 408	5,62
Passifs de titrisation¹⁰						
	30 503	1 002	3,28	27 629	915	3,31
Autres passifs						
Canada	4 092	156	3,81	3 796	126	3,32
États-Unis	20 321	1 137	5,60	17 162	817	4,76
Autres pays^{8,9}						
	135 392	6 817	5,04	127 126	5 179	4,07
Total des passifs portant intérêt⁶	1 599 963	62 917	3,93	1 528 696	50 730	3,32
Total des actifs productifs d'intérêts, des produits d'intérêts nets et de la marge d'intérêts nette	1 774 343 \$	30 472 \$	1,72 %	1 718 235 \$	29 944 \$	1,74 %
Ajouter les actifs non productifs d'intérêts	201 032	-	-	203 948	-	-
Total des actifs, des produits d'intérêts nets et de la marge d'intérêts nette	1 975 375 \$	30 472 \$	1,54 %	1 922 183 \$	29 944 \$	1,56 %

¹ Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.

² Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

³ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

⁴ Comprennent des prêts détenus à des fins de transaction moyens de 20 milliards de dollars (15 milliards de dollars en 2023).

⁵ Comprennent des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des valeurs mobilières, des valeurs mobilières prises en pension et des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

⁶ Les actifs productifs d'intérêts moyens et les passifs portant intérêt moyens constituent des mesures financières non conformes aux PCGR qui reflètent la situation financière de la Banque et sont calculés à partir des soldes quotidiens. Pour plus de renseignements sur l'utilisation par la Banque de mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » de la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

⁷ Comprennent les charges engagées à l'égard de la convention sur les CDA avec Schwab de 0,9 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars en 2023).

⁸ Comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 31 milliards de dollars (26 milliards de dollars en 2023).

⁹ Comprennent des dépôts désignés à la JVRN moyens de 188 milliards de dollars (188 milliards de dollars en 2023).

¹⁰ Comprennent des passifs de titrisation à la juste valeur moyens de 18 milliards de dollars (13 milliards de dollars en 2023) et des passifs de titrisation au coût amorti moyens de 13 milliards de dollars (14 milliards de dollars en 2023).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

TABLEAU 6 7	ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS ^{1,2}		
	(en millions de dollars canadiens)		
	2024 par rapport à 2023		
	Augmentation (diminution) attribuable aux variations du / de la		
	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Actifs productifs d'intérêts			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques			
Canada	(690) \$	106 \$	(584) \$
États-Unis	590	423	1 013
Valeurs mobilières			
Détenues à des fins de transaction			
Canada	(66)	(33)	(99)
États-Unis	84	(91)	(7)
Détenues à des fins autres que de transaction			
Canada	375	240	615
États-Unis	(1 553)	1 858	305
Valeurs mobilières prises en pension			
Canada	103	281	384
États-Unis	728	479	1 207
Prêts			
Prêts hypothécaires résidentiels			
Canada	883	1 007	1 890
États-Unis	191	210	401
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers			
Canada	259	1 874	2 133
États-Unis	234	604	838
Cartes de crédit			
Canada	243	76	319
États-Unis	135	133	268
Prêts aux entreprises et aux gouvernements			
Canada	1 208	1 004	2 212
États-Unis	388	724	1 112
Autres pays			
	30	678	708
Total des produits d'intérêts	3 142	9 573	12 715
Passifs portant intérêt			
Dépôts			
Particuliers			
Canada	225	2 047	2 272
États-Unis	(418)	1 730	1 312
Banques			
Canada	10	(30)	(20)
États-Unis	(43)	9	(34)
Dépôts d'entreprises et de gouvernements			
Canada	1 360	1 399	2 759
États-Unis	158	1 124	1 282
	(27)	27	-
Billets et débiteures subordonnés			
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension			
Canada	(280)	214	(66)
États-Unis	1 773	834	2 607
	95	(8)	87
Passifs de titrisation			
Autres passifs			
Canada	10	20	30
États-Unis	150	170	320
	362	1 276	1 638
Total de la charge d'intérêts	3 375	8 812	12 187
Produits d'intérêts nets	(233) \$	761 \$	528 \$

¹ Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

² Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

Termes financiers et bancaires

Actifs administrés : Actifs appartenant aux clients pour lesquels la Banque fournit des services de nature administrative, comme la perception du revenu de placement et la transmission des ordres des clients (après sélection du placement par les clients). La majorité de ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque.

Actifs gérés : Actifs appartenant aux clients, gérés par la Banque, pour lesquels la Banque choisit des placements au nom des clients (selon une politique de placement). En plus de la famille de fonds communs de placement TD, la Banque gère des actifs au nom de particuliers, de caisses de retraite, de sociétés, d'institutions, de fonds de dotation et de fondations. Ces actifs ne sont pas constatés au bilan consolidé de la Banque. Certains actifs gérés qui sont également administrés par la Banque sont compris dans les actifs administrés.

Actifs pondérés en fonction des risques : Actifs calculés en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération des risques qui est prévu par la réglementation. Les facteurs de pondération des risques sont établis par le BSIF afin de convertir les risques au bilan et hors bilan à un niveau de risque comparable.

Actifs productifs d'intérêts moyens : Mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière de la Banque et est calculée comme la moyenne de la valeur comptable des dépôts auprès de banques, des prêts et des valeurs mobilières d'après les soldes quotidiens pour la période close le 31 octobre de chaque exercice.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) : Autorité de réglementation des institutions financières canadiennes à charte fédérale et des régimes de retraite de compétence fédérale.

Capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, le goodwill théorique et les immobilisations incorporelles théoriques liés à une participation dans Schwab et TD Ameritrade, et d'autres immobilisations incorporelles acquises, déduction faite des passifs d'impôt différé connexes. Cette mesure peut servir à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires : Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires des secteurs d'exploitation qui reflètent la répartition moyenne du capital. La méthode de répartition du capital de la Banque à ses secteurs d'exploitation est essentiellement alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

Charges nettes du Siège social : Charges autres que d'intérêts liées aux groupes responsables des services et du contrôle de l'entreprise qui ne sont pas affectées à un secteur d'exploitation donné.

Contrats à terme de gré à gré : Contrats négociés hors Bourse entre deux parties obligeant une partie au contrat à acheter et l'autre partie à vendre un actif à un prix déterminé à une date ultérieure.

Contrats à terme standardisés : Contrats négociés en Bourse visant l'achat ou la vente de valeurs mobilières à un cours stipulé d'avance et à une date ultérieure donnée.

Conventions-cadres de compensation : Accords juridiques entre deux parties liées par de nombreux contrats de dérivés prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une seule monnaie, dans le cas d'un défaut ou de la résiliation d'un contrat.

Coût amorti : Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements sur le principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Couverture : Technique de gestion visant à réduire les risques auxquels les variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres facteurs du marché exposent la Banque. Ces risques sont éliminés ou réduits au moyen d'opérations sur les marchés financiers afin d'établir une position compensatoire.

Équivalence fiscale : Méthode de calcul (non conforme aux PCGR) qui consiste à majorer les produits et la charge d'impôt à l'égard de certains titres exonérés d'impôt afin de les porter à un montant équivalent avant impôt afin de pouvoir comparer les produits d'intérêts nets provenant de sources imposables et ceux provenant de sources non imposables.

Évaluation à la valeur de marché : Évaluation reflétant les cours en vigueur sur le marché à la date du bilan pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur.

Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) : Agence fédérale américaine qui assure la sécurité des dépôts dans les comptes bancaires des déposants clients d'une banque membre. De plus, la FDIC examine et supervise certaines institutions financières à des fins de fiabilité et de rigueur, exerce des fonctions relatives à la protection des consommateurs et gère des banques mises sous séquestre (des banques défailtantes).

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Mesure principale des fonds propres selon Bâle III composée essentiellement des actions ordinaires, des résultats non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales admissibles. Les déductions réglementaires qui sont faites pour en arriver aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières, les actifs d'impôt différé, les actifs des régimes de retraite à prestations définies et les déficits de provisionnement.

Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) : Instruments (actions privilégiées et dette subordonnée) qui comportent une caractéristique ou une disposition permettant à une institution financière de convertir définitivement ces instruments en actions ordinaires ou de les déprécier en intégralité, si l'institution n'est plus viable.

Groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements : Groupe constitué de banques, d'analystes, d'investisseurs et d'auditeurs mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en mai 2012 afin d'améliorer la présentation des informations sur les risques fournies par les banques ou autres institutions financières.

Juste valeur : Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) : Selon IFRS 9, lorsqu'un actif satisfait au critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, l'évaluation du modèle économique permet de déterminer comment classer l'instrument. Lorsque l'instrument est détenu afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, donc que sa vente n'est pas prévue, il est évalué comme étant évalué au coût amorti. Si la détention de l'instrument s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente potentielle de l'actif, il est alors évalué comme étant à la JVAERG.

Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) : Selon IFRS 9, le classement d'un actif dépend du respect de deux critères, soit les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et une évaluation du modèle économique. Lorsqu'un actif ne satisfait pas à ces deux critères à la fois, il est évalué à la juste valeur et toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Marge d'intérêts nette : Ratio non conforme aux PCGR correspondant aux produits d'intérêts nets exprimé en pourcentage des actifs productifs d'intérêts moyens aux fins de mesurer le rendement. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des actifs productifs de la Banque moins les coûts de financement. La marge d'intérêts nette rajustée est calculée de la même façon, mais en utilisant les produits d'intérêts nets rajustés.

Méthode du taux d'intérêt effectif : Technique servant à calculer le taux d'intérêt effectif sur une période donnée d'après la valeur comptable d'un instrument financier au début de la période comptable. Selon cette méthode, le taux d'intérêt effectif, élément clé du calcul, actualise les entrées et sorties de trésorerie futures attendues sur la durée de vie d'un instrument financier.

Notionnel : Montant de référence servant à calculer les paiements pour les instruments financiers dérivés.

Obligations garanties par une hypothèque : Titres garantis par des créances, composés de titres adossés à des créances hypothécaires distincts et émis sous forme de différentes catégories de titres hypothécaires transmis directement à l'investisseur dont l'échéance, les taux d'intérêt et les risques varient. Les obligations garanties par une hypothèque d'émetteurs privés sont collectivement appelées obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes.

Options : Contrats qui confèrent à l'acheteur le droit futur, mais non l'obligation future, d'acheter ou de vendre une valeur mobilière, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou une marchandise à un prix stipulé d'avance, à une date prédéterminée ou avant cette échéance.

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) : Forme de papier commercial garanti par d'autres actifs financiers. Les investisseurs institutionnels achètent généralement ces instruments pour diversifier leurs actifs et générer des gains à court terme.

Perte en cas de défaillance (PCD) : Perte que subirait la Banque en cas de défaillance de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaillance.

Pertes de crédit attendues : Pertes de crédit attendues correspondant à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tenant compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur l'évaluation du risque de crédit de la Banque.

Points de base (pdb) : Unité équivalant à 1/100 de 1 %. Une variation de 1 % correspond donc à une variation de 100 points de base.

Prêts douteux : Prêts dont la qualité a subi, de l'avis de la direction, une détérioration au point où la Banque n'a plus l'assurance raisonnable de recouvrer en temps opportun la totalité du principal et des intérêts.

Probabilité de défaillance (PD) : Probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure d'effectuer les remboursements prévus.

Produits liés aux activités de négociation : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au total des produits (pertes) de négociation, des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, et les produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la JVRN et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits liés aux activités de négociation (équivalence fiscale) du secteur Services bancaires de gros sont également une mesure financière non conforme aux PCGR et sont calculés de la même manière, en utilisant les rajustements de l'équivalence fiscale. Les deux mesures servent à évaluer le rendement des activités de négociation.

Provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) : Montant additionnel requis pour porter le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) à un niveau que la direction juge adéquat pour refléter les pertes sur créances prévues du portefeuille.

Provision pour pertes sur créances (au bilan consolidé) : Représente les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur créances consiste en une provision à l'étape 3 relative aux actifs financiers dépréciés et à une provision à l'étape 2 et à l'étape 1 relative aux actifs financiers productifs et aux instruments hors bilan. Cette provision est augmentée de la provision pour pertes sur créances inscrite à l'état du résultat consolidé, diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions et subit l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Rajustement de la valeur du crédit (RVC) : Représente une exigence pour les fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance de contreparties sur dérivés. Selon cette exigence, les banques sont tenues d'être capitalisées pour parer aux fluctuations potentielles de l'écart de crédit des contreparties pour les portefeuilles de dérivés.

Ratio cours/bénéfice : Ratio calculé en divisant le cours de clôture de l'action par le résultat par action des quatre derniers trimestres afin d'indiquer le rendement sur le marché. Le ratio cours/bénéfice rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat par action rajusté.

Ratio de versement de dividendes : Ratio représentant le pourcentage du résultat de la Banque payé aux actionnaires ordinaires sous forme de dividende et calculé en divisant les dividendes sur actions ordinaires par le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires. Le ratio de versement de dividendes rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Ratio d'efficacité : Mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités. Le ratio d'efficacité rajusté est calculé de la même manière, mais en utilisant les charges autres que d'intérêts rajustées et le total des produits.

Ratio de fonds propres de catégorie 1 : De nature plus permanente, les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les résultats non distribués, les actions privilégiées et les instruments innovateurs. Ce ratio est le quotient des fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires : Principale mesure de la suffisance des fonds propres selon Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques.

Ratio du total des fonds propres : Correspond à la somme des fonds propres nets de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est le quotient du total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.

Rendement de l'action : Ratio qui correspond au dividende par action ordinaire pour l'exercice divisé par la moyenne quotidienne du cours de clôture de l'action pendant l'exercice.

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques : Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques moyens.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires : Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la Banque consolidée qui correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires et sert à évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour les secteurs d'exploitation correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires d'un secteur d'exploitation donné exprimé en pourcentage de son capital attribué moyen. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Rendement des capitaux propres corporels attribuables aux actionnaires ordinaires (RCPCAAO) : Mesure financière non conforme aux PCGR qui correspond au résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires après ajustement pour exclure l'amortissement après impôt des immobilisations incorporelles acquises, qui sont traitées comme un élément à noter, et exprimé en pourcentage des capitaux propres corporels moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Le RCPCAAO rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté. Ces deux mesures peuvent être utilisées pour évaluer l'utilisation des capitaux propres par la Banque.

Rendement total pour les actionnaires : Rendement total gagné sur un placement dans des actions ordinaires de la TD. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, en supposant que les dividendes versés sont réinvestis en actions additionnelles.

Résultat de base par action : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Résultat dilué par action : Mesure du rendement calculée en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles. Le résultat dilué par action rajusté est calculé de la même manière, en utilisant le résultat net rajusté.

Résultats rajustés : Mesure financière non conforme aux PCGR utilisée par la Banque pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les « éléments à noter » des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent.

Sinistres liés aux catastrophes : Sinistres liés à un événement unique survenu au cours de la période, pour lesquels le total des demandes d'indemnisation est égal ou supérieur à un seuil interne de 5 millions de dollars avant la réassurance. Le seuil interne de la Banque pourrait changer de temps à autre.

Swaps : Contrats qui comportent l'échange de flux d'intérêt à taux fixe contre un taux variable et de monnaies différentes portant sur un notionnel pendant une période donnée.

Taux de croissance annuel composé (TCAC) : Mesure de croissance de la valeur d'un placement établie sur plusieurs périodes, soit depuis le début jusqu'à la fin du placement, en supposant un rendement composé.

Taux d'imposition effectif : Taux et indicateur de rendement correspondant à la charge d'impôt sur le résultat en pourcentage du résultat net avant impôt. Le taux d'imposition effectif rajusté est calculé de la même manière, en utilisant les résultats rajustés.

Taux d'intérêt effectif : Taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

Titre adossé à des actifs : Titre dont la valeur et les flux de revenus proviennent d'un ensemble déterminé d'actifs sous-jacents et sont garantis par cet ensemble d'actifs.

Titrisation : Opération par laquelle des actifs financiers, principalement des prêts, sont cédés à des structures qui financent habituellement l'achat de ces prêts en émettant différentes catégories de titres adossés à des actifs.

Uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts (critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels) : Flux de trésorerie contractuels d'un actif financier qui concordent avec un contrat de prêt de base.

Valeur à risque (VaR) : Mesure utilisée pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée.

Valeur comptable : Valeur à laquelle un actif ou un passif est constaté dans le bilan consolidé.

Valeur comptable par action : Mesure calculée en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.